Soixante-dix-neuvième année. — N° 141. Le Numéro : 4 francs. Dimanche 15 Juin 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 °/₀ sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception par le Président de la République française de Son Excellence M. Fernando y Londono, ambassadeur de Colombie, qui lui a remis ses lettres de créance (p. 5551).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 12 juin 1947 portant substitution de nom (p. 5551).

Décrets du 13 juin 1947 portant nominations, réintégration, attribution de fonctions et affectation (magistrature) (p. 5551).

Décret du 13 juin 1947 portant nominations (officiers ministériels) (p. 5553).

Décret du 14 juin 1947 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 5553).

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions et fin de stage (éducation surveillée) (p. 5553).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 14 juin 1947 infligeant des peines disciplinaires à des membres de la Légion d'honneur et à des décorés de la médaille militaire (p. 5554).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 5554).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 10 juin 1947 conférant l'honorariat à un préfet (p. 5554).

Décret du 14 juin 1947 modifiant le décret du 14 septembre 1925 rendant applicables à l'Algérie les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (p. 5554).

Arrêté du 9 juin 1947 portant remise de dette (p. 5554).

Arrêtés du 10 juin 1947 instituant une régie d'avances et nommant un régisseur (p. 5554).

Arrêtés portant détachement, admissions à la retraite, affectation, mutations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (commandants de gardiens de la paix, officiers de compagnies républicaines de sécurité et officiers de paix) (p. 5555).

Ministère de la guerre.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 5556).

Décret du 12 juin 1947 annulant un arrêté portant dégagement des cadres et modifiant un décret portant réparation de préjudices de carrière (p. 5556).

Décret du 12 juin 1947 portant acceptation de démission de son grade offerte par un médecin commandant du service de santé des troupes coloniales (active) (p. 5556).

Décret du 12 juin 1947 portant acceptation de démission (armée de terre) (active) (p. 5556).

Décret du 12 juin 1947 portant nomination au titre des réserves de l'armée de terre (p. 5557).

Décrets du 14 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5557).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 5557).

Décret du 14 juin 1947 portant radiation des cadres et admission à l'honorariat de son grade d'un officier du corps de santé colonial (armée de terre) (réserve) (p. 5557).

Décret du 14 juin 1947 portant réparation de préjudice de carrière (p. 5558).

Décret du 14 juin 1947 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés 100 p. 100 1914-1918) (p. 5558).

Décret portant promotion automatique au grade de lieutenant à titre définitif (active) (rectificatifs) (p. 5558).

Décrets portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés 100 p. 100 1914-1918) (rectificatifs) (p. 5558).

Décret portant intégration dans l'armée active des officiers provenant des forces françaises d'Extrême-Orient (rectificatif) (p. 5558).

Arrêté du 7 juin 1947 portant attribution de la Croix des services militaires volontaires (p. 5558).

Arrêté du 11 juin 1947 portant nomination de membres suppléants à la commission d'examen des titres des candidats à la médaille des évadés (p. 5559).

Arrêtés portant réparation de préjudices de carrière (p. 5559).

Décisions portant nominations (aspirants de réserve et sous-officiers des troupes coloniales) (p. 5559).

Décision conférant l'honorariat (troupes coloniales) (p. 5559).

Arrêtés portant titularisations, réintégration, rétrogradations, mises à la retraite (personnels civils extérieurs) (p. 5559).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales au titre de l'année 1947 (active) (rectificatif) (p. 5560).

Ministère de la marine.

Décret du 6 juin 1947 portant régularisation de nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5560).

Décret du 9 juin 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5561).

Décret n° 47-1075 du 12 juin 1947 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitude du fort de Verdon (Gironde) (p. 5561).

Décret n° 47-1076 du 12 juin 1947 modifiant le décret du 15 août 1933 relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer (p. 5561).

Décret n° 47-1077 du 12 juin 1947 modifiant le décret du 26 novembre 1937 sur la discipline générale dans l'armée de mer (p. 5561).

Décret du 12 juin 1947 réglant la représentation française à la commission navale des quatre puissances (p. 5562).

Décret du 12 juin 1947 nommant le chef de la délégation française à la commission navale des quatre puissances (p. 5562).

Décret n° 47-1078 du 14 juin 1947 relatif à l'engagement, bien que mariés, des candidats à l'école principale du service de santé de la marine (p. 5562).

Arrêté du 2 juin 1947 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale (p. 5562).

Liste de rang d'ancienneté des enseignes de vaisseau de 2e classe ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application en 1947 (p. 5562).

Ministère de l'air.

Décret du 14 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (réserve) (p. 5563).

Décret du 14 juin 1947 portant attribution d'un commandement à un officier général de l'armée de l'air (p. 5563).

Arrêtés du 9 juin 1947 relatifs au montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des ateliers industriels de l'aéronautique de Casablanca et d'Alger-Maison-Blanche (p. 5563).

Arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale des rentes à allouer par suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (p. 5563).

Arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 5564).

Ministère des finances.

Décret n° 47-1079 du 14 juin 1947 portant suppression d'emplois au ministère des finances (p. 5564).

Arrêté du 29 mai 1947 fixant le statut disciplinaire des employés auxiliaires de bureau et de service et des employés de bureau recrutés sur contrat de l'office des changes (application du titre V du décret du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat) (p. 5564).

Ministère de l'économie nationale.

Décret du 14 juin 1947 portant nomination d'un président honoraire de la Société nationale de vente des surplus (p. 5565).

Décret du 14 juin 1947 portant nomination du président de la Société nationale de vente des surplus (p. 5566).

Décret du 14 juin 1947 nommant le commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (p. 5566).

Arrêté du 14 juin 1947 portant désignation des commissaires régionaux du Gouvernement auprès des conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (p. 5566).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 2 juin 1947 nommant un membre du conseil supérieur des haras (p. 5566).

Arrêté du 5 juin 1947 fixant le taux des indemnités allouées aux commissaires et aux vétérinaires chargés de l'inspection des taureaux reproducteurs en Alsace et en Lorraine ainsi que le taux des droits perçus à l'occasion de cette inspection (p. 5566).

Arrêté du 10 juin 1947 autorisant les vétérinaires sanitaires d'Etat à faire usage de leur véhicule automobile personnel pour les besoins du service (p. 5567).

Ministère de la production industrielle.

Arrêté du 5 juin 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 5567).

Liste des secrétaires d'administration stagiaires définitivement admis à l'emploi de secrétaire d'administration à la suite de l'examen d'admission prévu par l'article 7 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 (p. 5567).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 47-1080 du 14 juin 1947 modifiant les dispositions de l'article 3 du décret n° 46-1997 du 12 septembre 1946 (p. 5567).

Décret du 14 juin 1947 portant exclusion de la Légion d'honneur (p. 5567).

Décret du 14 juin 1947 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine (p. 5567).

Arrêtés du 12 juin 1947 relatifs aux concours de bourses près les facultés de droit, de médecine et de pharmacie (p. 5568).

Programme du certificat d'aptitude professionnel de mineur des mines de houille (p. 5568).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 14 juin 1947 portant mise à la retraite d'un inspecteur général des ponts et chaussées (p. 5571).

Arrêté du 27 mai 1947 portant transfert de crédits et d'autorisations d'engagement (p. 5571).

Arrêtés du 11 juin 1947 fixant les conditions et les programmes des concours pour l'admission au grade de professeur de 1re classe d'hydrographie, de professeur mécanicien de 1re classe de la marine marchande, de professeur principal de technique et commerce maritimes (p. 5571).

Arrêtés portant réintégration, acceptation de démission, intégrations, classement, nominations et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (marine marchande, établissement central de la météorologie, service des ports aériens et de la circulation aérienne) (p. 5573).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 13 juin 1947 plaçant un administrateur adjoint des colonies dans la position de disponibilité (p. 5573).

Décret du 13 juin 1947 plaçant un fonctionnaire en position de mission (p. 5573).

Décret n° 47-1081 du 14 juin 1947 rendant applicables en Afrique occidentale française les lois validées du 4 juin 1941 et du 21 juillet 1942 et divers textes qui ont modifié le code pénal (p. 5574).

Décret du 14 juin 1947 portant reclassement d'administrateurs des colonies (p. 5574).

Décret du 14 juin 1947 portant affectation dans la magistrature d'outre-mer (p. 5574).

Décret du 14 juin 1947 maintenant dans la position de mission en France un fonctionnaire de l'Afrique occidentale française (p. 5575).

Arrêté du 2 juin 1947 modifiant certaines dispositions de l'arrêté portant intégration des fonctionnaires du Levant dans le cadre général des colonies (p. 5575).

Arrêté du 6 juin 1947 portant organisation du concours d'admission à l'emploi de contrôleur rédacteur des transmissions coloniales (p. 5575).

Arrêté du 11 juin 1947 approuvant le budget des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites (p 5576).

Arrêtés portant nomination, reclassement, intégration, mise en congé, mise en disponibilité et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale des colonies (p. 5576).

Infirmières coloniales stagiaires (p. 5576).

Techniques industrielles (p. 5576).

Transmissions coloniales (p. 5576).

Vétérinaires des colonies (p. 5576).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 6 juin 1947 relatif à la caisse nationale de sécurité sociale (p. 5577).

Arrêté du 10 juin 1947 modifiant la composition du comité technique national provisoire de l'habillement (p. 5577).

Arrêté du 12 juin 1947 complétant l'arrêté du 18 mars 1947 nommant les membres permanents de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (p. 5577).

Arrêté du 13 juin 1947 nommant le commissaire du Gouvernement auprès de l'office national d'immigration (p. 5577).

Arrêté portant mise à la disposition du centre d'orientation et de réemploi d'un fonctionnaire d'une autre administration (p. 5577).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 24 mai 1947 portant nomination du directeur du cabinet du ministre (p. 5577).

Arrêté du 24 mai 1947 portant délégation de signature (p. 5577).

Naturalisations, réintégrations, accession aux droits de citoyen français et retrait de naturalisation (p. 5578).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Rectificatif au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 13 juin 1947. — Convocation de commissions (p. 5597).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions (p. 5598).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 5598).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 5599).

Annonces (p. 5600).

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu le 12 juin 1947, en audience officielle, Son Excellence M. Fernando Y Londono, ambassadeur de Colombie, qui lui a remis ses lettres de créance.

Ce chef de mission diplomatique a été conduit à l'Elysée, dans une automobile de la présidence, par l'introducteur des ambassadeurs.

Le Président de la République lui a donné audience, ayant à ses côtés les membres de ses maisons civile et militaire.

M. Bidault, ministre des affaires étrangères, a assisté à cette remise de lettres de créance.

Le nouveau chef de mission a présenté ses collaborateurs au Président de la République et s'est entretenu avec lui.

Les honneurs militaires lui ont été rendus à l'arrivée et au départ.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 12 juin 1947 portant substitution de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

ABRAMOVICI (Bernard), né le 27 avril 1900 à Dorchoi (Roumanie), demeurant à Paris, 23, boulevard Voltaire, et ses enfants mineurs: 1° Gilbert, né le 13 octobre 1931 à Paris (11e); 2° Francine, née le 18 février 1940 à Paris (4e); 3° Gisèle, née le 23 juin 1941 à Paris (4e); 4° Marie-Anne-Fabienne, née le 27 septembre 1944 à Aubusson (Creuse); 5° Armelle-Dominique, née le 24 septembre 1946 à Paris (4e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Doroy, afin de s'appeler légalement à l'avenir Doroy au lieu de Abramovici.

ARON (Jean-Maxime), né le 1er novembre 1901 au Boulais (Indre-et-Loire), demeurant à Paris (16e), 119, rue de la Pompe, et ses enfants mineurs: 1° Martine-Suzanne-Germaine, née le 3 décembre 1930 à Paris (16e),; 2° Bertrand-Paul-Louis, né le 17 octobre 1934 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Allais afin de s'appeler légalement à l'avenir ALLAIS au lieu de ARON.

BLOCH (Jean-Hubert), né le 28 mars 1902 à Besançon (Doubs), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 4 *bis*, rue Meyerbeer, et ses enfants mineurs: 1° Marianne-Marthe, née à Besançon (Doubs) le 29 novembre 1933; 2° Bernard-Fernand-Daniel, né à Besançon (Doubs) le 19 septembre 1936; 3° François-Daniel, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 20 août 1941, sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Huberty afin de s'appeler légalement à l'avenir HUBERTY au lieu de BLOCH.

COCU (Nestor-Jean-Baptiste), né le 21 août 1913 à Nauroy (Aisne), y demeurant, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Cossu afin de s'appeler légalement à l'avenir COSSU au lieu de COCU.

COHEN-SOLAL (Elia ou Elie), né le 6 mai 1900 à l'Arba (Algérie), demeurant à Charenton (Seine), 13, place Bobillot, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Solal afin de s'appeler légalement à l'avenir SOLAL au lieu de COHEN-SOLAL.

CROTTE (Antoine-Michel-Maurice), né le 10 avril 1917 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Hyères (Var), 2, boulevard Riondet, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Cotte afin de s'appeler légalement à l'avenir COTTE au lieu de CROTTE.

GUIGUI (Norbert-Jack), né le 3 juillet 1921 à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme), demeurant à Alger, 8, rue Lys-du-Parc, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Aprosio afin de s'appeler légalement à l'avenir APROSIO au lieu de GUIGUI.

ISAAC-FRIANG (André), né le 16 août 1890 à Constantine (Algérie), demeurant à Paris (16e), 13, rue Mignard, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Friang afin de s'appeler légalement à l'avenir FRIANG au lieu de ISAAC-FRIANG.

ISAAC-FRIANG (Etienne), né le 25 juillet 1920 à Paris (16e), demeurant 13, rue Mignard (16e), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Friang afin de s'appeler légalement à l'avenir FRIANG au lieu de ISAAC-FRIANG.

ISAAC-FRIANG (Jean-Gabriel), né le 23 juin 1923 à Chamonix (Haute-Savoie), demeurant à Paris (16e), 13, rue Mignard, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Friang afin de s'appeler légalement à l'avenir FRIANG au lieu de ISAAC-FRIANG.

ISAAC-FRIANG (Berthe-Elisabeth), née le 23 janvier 1924 à Paris (16e), y demeurant, 13, rue Mignard, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de Friang afin de s'appeler légalement à l'avenir FRIANG au lieu de ISAAC-FRIANG.

KAHN (Jacques), né le 18 mai 1894 à Paris, demeurant à Paris (8e), 1, avenue Bertie-Albrecht, est autorisé à substituer à son patronymique celui de Détang afin de s'appeler à l'avenir DETANG au lieu de KAHN.

KATZ (Emile-Armand), né le 1er mai 1905 à Paris, y demeurant, 126, rue de l'Université, et ses enfants mineurs: 1° Jacques-Emile-José, né le 13 octobre 1926 à Paris (16e); 2° Philippe-Lucien, né le 17 novembre 1927 à Paris (16e); 3° François-Pierre-André, né le 27 octobre 1944 à Mazamet (Tarn), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Blamont afin de s'appeler légalement à l'avenir BLAMONT au lieu de KATZ.

LEFORT (René-Léon), né le 30 mars 1869 à Lille (Nord), y demeurant, 53, rue Jacquemare-Gielée, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Le Fort afin de s'appeler légalement à l'avenir LE FORT au lieu de LEFORT.

LEFORT (Jacques-Pierre), né le 23 juillet 1909 à Lille (Nord), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 6, rue Boutard, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Le Fort afin de s'appeler légalement à l'avenir LE FORT au lieu de LEFORT.

LEFORT (Gérard-Gaston), né le 26 avril 1913 à Lille (Nord), demeurant à Douai (Nord), 7, boulevard Paul-Hayez, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Le Fort afin de s'appeler légalement à l'avenir LE FORT au lieu de LEFORT.

LEVY (Jean), né le 22 mars 1919 à Colmar (Haut-Rhin), vice-consul de France à Washington (Etats-Unis), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Béliard afin de s'appeler légalement à l'avenir BELIARD au lieu de LEVY.

LEVY (Paul), né le 21 juin 1903 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), y demeurant, 50, rue Saint-Dizier, et ses enfants mineurs: 1° Nicole-Monique, née le 20 juin 1931 à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 2° Micheline-Arlette, née le 9 avril 1933 à Nancy, sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Bernard afin de s'appeler légalement à l'avenir BERNARD au lieu de LEVY.

NEUSTADT (Gonthier-Joachim), né le 21 septembre 1916 à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris (20e), 39, avenue Léon-Gambetta, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Neuville afin de s'appeler légalement à l'avenir NEUVILLE au lieu de NEUSTADT.

WOLF (Gérard-Georges), né le 19 avril 1918 à Melun (Seine-et-Marne), demeurant à Paris, 33, boulevard de la Villette, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Dunot afin de s'appeler légalement à l'avenir DUNOT au lieu de WOLF.

Art. 2. — Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nominations de magistrats.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Demay, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Ausset, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Rochat, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Demay.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nomination d'un conseiller à la cour d'appel de Paris.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur proposition dudit conseil,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 16 janvier 1947, rapportant les dispositions des arrêtés des 10 octobre 1944 et 17 avril 1945,

par lesquels M. Dautet a été suspendu de ses fonctions d'inspecteur des services judiciaires et administratifs et mis à la retraite d'office;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat en date du 1 mars 1947,

Décrète:

Art. 1er. — M. Dautet (Emile-Pierre) est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Friol, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Paris.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nomination d'un conseiller à la cour d'appel de Dijon.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cavalier-Benezet, juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, en congé de longue durée, est nommé conseiller à la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Decucenay, décédé.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nominations de magistrats.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — M. Benichou, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Orléans, est nommé, sur sa demande, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rennes.

M. Baille, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Rennes, est nommé, sur sa demande, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Orléans.

Art. 2. — M. Benichou, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rennes, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nomination d'un magistrat.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur présentation dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — M. Leclache, juge d'instruction au tribunal de première instance de Falaise, est nommé, sur sa demande, juge au tribunal de première instance de Vire, en remplacement de M. Davia, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Laon.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 réintégrant dans ses fonctions un conseiller à la cour d'appel de Paris.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — M. Mauche, conseiller à la cour d'appel de Paris, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de président de chambre à la cour de Damas, remis à la disposition du ministre de la justice, est réintégré, à dater de l'expiration de sa mise en situation d'expectative, dans ses fonctions de conseiller à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Marchat, qui a été déchu de ses fonctions.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret portant attribution de fonctions à un magistrat.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur la proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — M. Joffre, juge au tribunal de première instance de Valenciennes, est chargé pour trois ans des fonctions de juge au siège.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant attribution de fonctions à trois magistrats.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur la proposition dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de première instance ci-après désignés:

Châteaudun. — M. Scelle, juge audit tribunal, en remplacement de M. Arloin, dont la démission a été acceptée.

Clermont-Ferrand. — M. Saget, juge audit tribunal, en remplacement de M. Lacombre, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge au siège.

Clermont-Ferrand. — M. Buthaud, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Riom, en remplacement de M. Brunel, qui a été nommé vice-président du tribunal de première instance du Puy.

Saint-Brieuc. — M. Le Floch, juge audit tribunal, en remplacement de M. Dauvergne, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Lannion.

Art. 2. — M. Viguie, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Colmar, est chargé temporairement des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance de Sarreguemines, en

vue de les exercer concurremment avec le magistrat titulaire.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant affectation d'un magistrat.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur la proposition dudit conseil,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 instituant auprès de la cour d'appel d'Alger une chambre de revision en matière musulmane,

Décrète:

Art. 1er. — M. Siché, président de chambre à la suite de la cour d'appel d'Alger, est affecté à la chambre de revision musulmane de ladite cour, en remplacement de M. Negrin, qui a été nommé premier président de la cour d'appel d'Alger.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 juin 1947 portant nominations (officiers ministériels).

Par décret en date du 13 juin 1947, ont été nommés: M. Hampele (Georges-Théophile), notaire à la résidence de Rohrbach, canton de ce nom (Moselle), en remplacement de M. Flurer (Camille-Frédéric), décédé.

M. Hiff (René-Marie-Paul), notaire à la résidence de Strasbourg, canton de ce nom (Bas-Rhin), office créé par décret du 24 juin 1939.

M. Hotz (Charles-Jean-Jacques), notaire à la résidence de Bergheim, canton de Ribeauvillé (Haut-Rhin), en remplacement de M. Pfeiffer (Alfred-Charles-Albert), nommé à d'autres fonctions.

M. Roth (Emile-Jean-Paul), notaire à la résidence de Seltz, canton de ce nom (Bas-Rhin).

Décret du 14 juin 1947 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 29 Ventôse an IX donnant deux suppléants à chaque juge de paix;

Vu la loi du 25 juillet 1923 sur l'organisation judiciaire dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé suppléant du juge cantonal de Benfeld, M. Wurch (Paul), en remplacement de M. Joachim, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Education surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 31 décembre 1946, en tant qu'il prononce la nomination de M. Baudelot (Jean), demeurant, 11 *bis*, rue Edouard, à Clamart (Seine), en qualité d'instructeur technique (8e classe), au centre d'observation de Paris, prend effet à compter du 3 juillet 1946.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt, à compter du 23 avril 1947:

Mlle Boutch (Victorine), éducatrice-chef (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Mlle Pavone (Suzy), éducatrice (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Mlle Senellier (Jeanne), éducatrice-adjointe (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Mlle Calcet (Geneviève), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Mlle Loiseau (Suzanne), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé, par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire, M. Maronne (Marc), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris.

Art. 2. — L'arrêté du 29 mars 1947 est rapporté en tant qu'il nomme, en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane, M. Leclaire (Maurice), éducateur adjoint (1e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire, et en tant qu'il nomme éducateur chef (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice, M. Degoul (Pierre), éducateur (2e classe) au centre d'observation de Marseille.

Art. 3. — Est nommé, à compter du 29 mars 1947, éducateur chef (2e classe) au centre d'observation de Marseille: M. Degoul (Pierre), éducateur (2e classe) au centre d'observation de Marseille.

Art. 4. — Est acceptée la démission de M. Quintin (Jean), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris.

Art. 5. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommées, en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac:

Mlle Delaunay (Thérèse), éducatrice adjointe (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Clermont repliée à Fresnes.

Mlle Petitbrouhaud (Andrée), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Clermont repliée à Fresnes.

Art. 2. — Sont nommées, en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt:

Mlle Solacaro (Gilberte), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Clermont repliée à Fresnes.

Mme Vittori (Clotilde), commis stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Clermont repliée à Fresnes.

Art. 3. — Il est mis fin au stage de Mlle Meguerian (Jeannine), commis stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Clermont repliée à Fresnes.

Art. 4. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée, à compter du 31 mars 1947, la démission de M. Jolly (Roger), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 31 décembre 1927, et ensemble les textes qui l'ont modifié;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé médecin au sanatorium pénitentiaire de Liancourt, M. le docteur Mayer (Charles), ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien chef de clinique à la faculté de médecine de Paris, ancien assistant des hôpitaux de Paris, médecin chef de l'office public d'hygiène sociale.

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 14 juin 1947 infligeant des peines disciplinaires.

Par décret du 14 juin 1947, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées:

Sont rayés des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, et privés, en outre, définitivement, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

MM.

Noble (Pierre), médaillé militaire du 30 juin 1938.

Oulchen (Gabriel-Marie), médaillé militaire du 7 juillet 1933.

Saugnac (Gérard), médaillé militaire du 28 mars 1944.

Vavasseur (André-Daniel), médaillé militaire du 30 décembre 1941.

Sont suspendus pendant cinq ans, à compter de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire, et privés, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

MM.

Corvez (Pierre-Henri), médaillé militaire du 11 janvier 1933.

Lescoualch (Joseph-Pierre-Marie), médaillé militaire du 12 février 1931.

Est suspendu pendant un an, à compter de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés aux qualités de membre de la Légion d'honneur et de médaillé militaire, et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

M. Chini (Pierre-Louis-Napoléon), chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938; médaillé militaire du 15 juin 1920.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. F.-G.-A.-M. Perroud en qualité de vice-consul des Pays-Bas à Lorient avec juridiction sur le département du Morbihan.

L'exequatur est accordé à M. Thomas Ossio en qualité de consul de la république du Pérou au Hâvre.

L'exequatur est accordé à M. Ernest William Meiklereid en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Saïgon.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 10 juin 1947 conférant l'honorariat de préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 28 février 1863;

Vu le décret du 12 septembre 1901;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Adrian (Charles), secrétaire général de préfecture hors classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 14 juin 1947 modifiant le décret du 14 septembre 1925 rendant applicables à l'Algérie les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et ensemble les textes subséquents;

Vu le décret du 13 septembre 1925 relatif à la protection des monuments historiques en Algérie, modifié par le décret du 3 mars 1938, notamment l'article 14;

Vu la loi du 10 mai 1946, modifiant la loi du 31 décembre 1913 susvisée;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 14 du décret du 14 septembre 1925, modifié par le décret du 3 mars 1938, est modifié ainsi qu'il suit;

« Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, un intérêt public, peuvent être classés par un arrêté du gouverneur général ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

PIERRE BOURDAN.

Remise de dette.

Par arrêté en date du 9 juin 1947, il est fait remise gracieuse à M. Pietrera (François), commissaire divisionnaire en retraite, d'une somme de 16.181 F dont il est redevable envers le Trésor public au jour de l'arrêté susvisé.

Régies et régisseurs d'avances.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances,

Vu l'arrêté du 18 novembre 1946 créant un centre d'instruction de la protection civile;

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à la direction de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur une régie d'avances pour le payement:

1° Des menues dépenses et des dépenses diverses du centre d'instruction de la protection civile, et des sections techniques de la sous-direction de la protection civile qui ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement;

2° Des salaires du personnel du centre d'instruction de la protection civile payé à la journée;

3° Des frais de déplacement et de mission engagés par les personnels de l'inspection générale et des sections techniques de la protection civile.

Art. 2. — Le montant maximum des avances qui peuvent être consenties au régisseur est fixé à 500.000 F. Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, désigné par arrêté du ministre de l'intérieur, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 1.800 F.

Art. 4. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
ROGER DAVID.

Le ministre des finances,

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 10 juin 1947 portant institution d'une régie d'avances à la direction de l'administration départementale et communale (sous-direction de la protection civile),

Arrête:

Art. 1er. — M. Leguen (Auguste), auxiliaire de bureau, est nommé régisseur de l'avance de 500.000 F instituée à cette direction.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
ROGER DAVID.

Commandants de gardiens de la paix, officiers de compagnies républicaines de sécurité et officiers de paix.

Par arrêté du 2 mai 1947, M. Capdeville (Jean), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, faisant fonctions de commandant de groupement des C. R. S. à Rouen, est mis en position de détachement pour une période de cinq ans en vue d'exercer un mandat législatif.

Par arrêté du 5 mai 1947, M. Loriou (André), commandant de gardiens de la paix de 2e classe, radié des cadres de la sûreté nationale par arrêté du 23 janvier 1946, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 16 mai 1947, M. Boursier (Jules), commandant principal de gardiens de la paix de 1re classe, au corps urbain de Lyon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 22 mai 1947, M. Marandet (Maurice), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, adjoint au commandant de groupement des compagnies républicaines de sécurité de Lyon, est remis à la disposition de son administration d'origine (ministère de la guerre).

Par arrêté du 30 mai 1947, M. Lanselle (Georges), reclassé commandant de gardiens de la paix de 3e classe, à compter du 2 décembre 1943, est mis dans la position hors cadres coloniles par arrêté du commissaire à l'intérieur à Alger, en date du 8 novembre 1943, est confirmé dans son grade à compter du 2 décembre 1943, réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté pour ordre au corps urbain de Nice.

M. Lanselle (Georges), commandant de gardiens de la paix de 3e classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 2 mai 1947:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Aumaitre (Roger), officier de paix principal de 2e classe au corps urbain de Toulouse.

M. Bougnol (René), officier de paix de de 1re classe au corps urbain de Montpellier.

M. Demouveaux (Victor), officier de paix de 2e classe au corps urbain de Rennes.

M. Hahn (André), officier de paix de 2e classe au corps urbain de Strasbourg.

M. Hory (Albert), officier de paix principal de 2e classe à la brigade routière de Clermont-Ferrand.

M. Julien-Laferrière (Claude), officier de C. R. S. de 1re classe en qualité d'adjoint au commandant de groupement des C. R. S. de Limoges.

M. Laugenie (Henri), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Bordeaux.

M. Martin (Albert), officier de paix principal de 2e classe au corps urbain de Lyon.

M. Cheron (Robert), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté pour convenances personnelles à la compagnie républicaine de sécurité n° 122.

L'arrêté en date du 5 juillet 1944 portant mutation de M. Sounalet (Félix), officier de paix principal de 2e classe du corps urbain d'Alès au corps urbain d'Avignon, est rapporté.

La démission de M. Clairet (Léon), officier de paix de 2e classe au corps urbain de Bordeaux est acceptée.

Par arrêté du 16 mai 1947:

M. Tarlas (Robert), officier de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 132 est, sur sa demande, radié des cadres de la sûreté nationale et remis à la disposition de son administration d'origine (armée de l'air).

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

M. Doutre (Alfred), officier de paix principal de 2e classe au corps urbain de Marseille.

M. Franc (Joseph), officier de paix de 2e classe au corps urbain de Nice.

M. Vanquelef (Pierre), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Marseille.

Par arrêté du 19 mai 1947, sont mutés pour convenances personnelles:

M. Barquon (Jean), officier de paix principal de 1re classe, au corps urbain de Nîmes.

M. Laplanche (Pierre), officier de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 122.

Par arrêté du 22 mai 1947, l'arrêté en date du 18 mars 1947 portant mutation du corps urbain de Périgueux à la compagnie républicaine de sécurité n° 123 de M. Merle (Henri), officier de paix principal de 2e classe, est rapporté.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Citations à l'ordre de l'armée.

DÉCISION n° 26 DU 12 JUIN 1947

Sur la proposition du ministre de la guerre, le président du conseil des ministres, cite, pour services de guerre exceptionnels:

A l'ordre de l'armée.

AMOUROUX (Georges), soldat de 2e classe.
AVININ (Roger), soldat de 2e classe.
BECKER (Jacques), sergent.
CONAN (François), caporal-chef.
CONSTANTIN (Gustave-Raymond), maréchal des logis.
DORIDOT (André), sergent-chef.
DUBOIS (Achille), sous-lieutenant.
DUTEMS (René-Alphonse), soldat de 2e classe.
FLEURY (Francis-Charles-Lucien).
FRANÇOIS (Edmond-Camille-Maurice), capitaine.
GATIGNON (André-Maurice), lieutenant.
GUERRIN (Marcel), sous-lieutenant.
HAROU (Roger).
MASSEY (William-Roland-Louis), commandant.
OSTENC (Eugène-Henri), lieutenant-colonel.
PEZARD (Robert), sous-lieutenant.
ROBERT (Jean-Adrien), capitaine.
SIMON (Félix), sous-lieutenant.
SPEZINI (Marius), sous-lieutenant.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

DÉCISION n° 27 DU 12 JUIN 1947

Sur la proposition du ministre de la guerre, le président du conseil des ministres, cite:

A l'ordre de l'armée.

Pour services de guerre exceptionnels.

BAUDINIERE (André), capitaine.
BONNARD (Lucien-Marius), capitaine.
Annule la citation à l'ordre du régiment, ordre général n° 36 du 25 octobre 1946.
BOUGIER (Jean-Paul-Henri-Albert).
LELU (Pierre), soldat de 2e classe.
PETIT (Henri), lieutenant.
PISSARELLO (Jean-Auguste-Emile), lieutenant.
Annule la citation à l'ordre du régiment, ordre général n° 17 du 12 juin 1946.
SANGLA (Maurice-Louis).
THENON (Max), lieutenant.
ZELLER (Henri), général de brigade.

A titre posthume.

AMABLE, née Marty (Henriette), sous-lieutenant.
ANDREU (Louise), sous-lieutenant.
ARNOUX (Victor), capitaine.
AUBUTS (Robert).
AUTRAN (Jean-Adrien-Félix), capitaine.
BARNET (Jean), sous-lieutenant.
BARNET, née Rimet (Lucienne), sous-lieutenant.
BAUDRILLART (Albert).
BICHON (Edme), sous-lieutenant.
BLANCHARD (Daniel), aspirant.
BONNET (Armand-Jean).
BONNET (Emile), colonel.
BORDES (Joseph).
BOUCHUT (Emile), sous-lieutenant.
BOUCHUT, née Frappart (Marie), sous-lieutenant.
BOUFFETY (Jean).
BOURGEOIS (Paul).
BOUVET (Camille), soldat de 2e classe.
BREARD (Lucien).
BUTIN (Hector), lieutenant.
CADROY (André).
CAMINADE (Antonin), sous-lieutenant.
CANIVET (Nestor), lieutenant.
CHABAUD (Alfred), lieutenant.
CHANSON (André).
CHAUDIERE (Jean), lieutenant-colonel.
CHIPEAUX (Charles).

COUM (François).
DERRY (Roger), aumônier militaire.
DUGES (Fernand), des Forces françaises combattantes.
DUJAT DES ALLIMES (Joseph-André), capitaine.
FICHELLE (Charles).
FRUMIN (Robert), lieutenant de gendarmerie.
GANIVETTE (Raymond-René-François).
GENOT (Laurent), sous-lieutenant.
GUILLARD (Maurice), sous-lieutenant.
GUINEL (Edouard), sous-lieutenant.
HELMER (Georges).
HERREWYN (Georges), lieutenant.
JAMAULT (René), sous-lieutenant.
JOBLOT (Elgar), sergent-chef.
JORIOT (André), sous-lieutenant.
JULIA (Lucien), maréchal des logis.
LATTARD (Paul), lieutenant.
LEBON (Arthur), sous-lieutenant.
LEBRE (René-Sylvain-Pierre).
LEBRUN (Henri), chargé de mission de 2e classe.
LE DEUNFF (Jean), quartier-maître.
LEFEBVRE (Philippe), lieutenant.
LEMAITRE (Pierre), caporal.
Annule la citation à l'ordre de la division, décision n° 237 du 6 décembre 1946.
LE MASSON (Henri).
LEMEUNIER (Joffre), sous-lieutenant.
LE MOINE (Adrien), sous-lieutenant.
LENEVE (Raymond), chargé de mission de 3e classe.
LERI (Jean-Paul), sous-lieutenant.
MARTIN (André), sergent.
MARTIN (Raymond), sergent.
MARTROU (Marius), sergent.
MENGEL (Marie-Thérèse), sous-lieutenant.
MEUNIER, née LEGOFF (Marguerite), sous-lieutenant.
MURY (Léon), sous-lieutenant.
MORIN (Georges).
NAMUROY (Claude).
NOWIK (Nicolas), lieutenant.
PADER (Raymond), sous-lieutenant.
PALOC (Robert), sous-lieutenant.
PAROUTY (Louis), sous-lieutenant.
PEILLEX (Jean), lieutenant.
PERRACHE (Jean), sous-lieutenant.
PETITRENAUD (Emile).
PFEFFER (Léon), sergent.
RAYNAL (Camille), général de brigade.
RIGOINE DE FOUGEROLLES (Yves).
RIVES (Georges).
ROUX (Francis), sous-lieutenant.
SONDAZ (André-Marius), aspirant.
YVINEC (Fernand), chargé de mission de 3e classe.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

DÉCISION n° 30 DU 12 JUIN 1947

Sur la proposition du ministre de la guerre, le président du conseil des ministres, cite:

A l'ordre de l'armée.

LALO (Raoul-Joseph), capitaine, 3e régiment de marche de la légion étrangère. Magnifique commandant de compagnie de légion, brave et ardent, s'est particulièrement distingué à la tête d'un détachement mixte chars-infanterie le 24 mars 1945 en détruisant les résistances accumulées dans la partie Nord du village de Haganbach, capturant plusieurs prisonniers dont l'officier et infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. Le même jour, continuant sa mission sans désemparer, a attaqué avec sa fougue la corne Sud-Est du Bienwald, malgré la présence de casemates et de plusieurs chars lourds allemands. Enfin, le 25, est entré dans Werth et a foncé sur Maximiliansau, atteignant le Rhin sans laisser de répit à l'ennemi, lui capturant de nombreux prisonniers et un important matériel. A montré au cours de ces opérations ses belles qualités manœuvrières et un esprit entreprenant. »

LE BOURHIS (Raymond-Marie-Jean), lieutenant des troupes françaises en Extrême-Orient. Jeune officier de réserve, qui a fait preuve des plus belles qualités de courage, d'énergie et d'esprit de sacrifice. Convoyeur d'aviateurs alliés abattus sur le territoire français, a rejoint les forces françaises libres en Angleterre en mars 1941. Parachuté dans la région du Havre le 20 mai, a rapporté en Angleterre les plans des rampes de lancement de V 1 situées le long de la Manche. Reparti pour la France le 10 juin, a travaillé jusqu'à la libération à récupérer et à acheminer en lieu sûr les aviateurs alliés abattus sur le front de Normandie. Parachuté en Extrême-Orient, a fait preuve, au cours d'une mission exceptionnellement périlleuse et pénible, des mêmes qualités qu'au cours de ses missions précédentes. »

LEFEVRE (Gaston-Léonard-Juvénal), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs marocains. Excellent chef de section, qui a pris part à la campagne d'Italie de février à mai 1944. Chargé de tenir un secteur défensif du Fuga s'est fait remarquer par son courage personnel et son sens élevé du devoir. Le 31 mars 1944, son point d'appui ayant été pris sous un violent tir d'artillerie ennemi, a été blessé par petits éclats à l'œil droit. N'a consenti à se laisser évacuer que plusieurs jours après, alors que l'ablation de son œil paraissait nécessaire au médecin du bataillon.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Décret du 12 juin 1947 annulant un arrêté portant dégagement des cadres et modifiant un décret portant réparation de préjudices de carrière.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au dégagement des cadres des officiers de l'armée active de terre;

Vu le titre II de la loi du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulé, en ce qui concerne le colonel d'active du train Vigie (Auguste-Joseph), l'arrêté du 28 mai 1946 portant dégagement des cadres en application des dispositions de l'article 9 de la loi du 5 avril 1946.

Art. 2. — Le décret du 3 mai 1946, portant réparation d'un préjudice de carrière, est modifié et complété comme suit:

« *Art.* 3 bis. — Le colonel Vigie est admis, sur sa demande, avec effet du 31 décembre 1945, au bénéfice des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur le dégagement des cadres. »

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 12 juin 1947 portant acceptation de démission de son grade offerte par un médecin commandant du service de santé des troupes coloniales (active).

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre;

Vu la décision, en date du 20 mai 1947, du ministre de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est acceptée, pour compter du 1er janvier 1947, la démission de son grade offerte par M. le médecin commandant d'active Guillon (Paul), du service de santé des troupes coloniales.

Art. 2. — M. le médecin commandant Guillon (Paul), est admis, pour compter du 1er janvier 1947, avec son grade et son ancienneté de grade, dans le cadre des réserves de l'armée de terre (service de santé des troupes coloniales).

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 12 juin 1947 portant acceptation de démission (armée de terre) (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée,

Décrète:

Art. 1er. — L'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le sous-lieutenant d'infanterie Zimmerman (Joseph-Léodézar) est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 12 juin 1947 portant nomination au titre des réserves de l'armée de terre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu l'article 5 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation du cadre des réserves,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans le cadre des officiers de réserve à compter de la date à laquelle il a été rayé des contrôles de l'armée active, l'officier ci-après désigné:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Transmissions.

Avec le grade de lieutenant.

M. Cunhac (Raymond-Georges-Albert-Nicolas).

Art. 2. — Le présent décret annule et remplace le décret du 14 avril 1947 en ce qui concerne l'officier intéressé, qui avait été nommé dans le cadre des réserves avec le grade de sous-lieutenant.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 14 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MERAND (Alexandre-Fernand), intendant militaire de 1re classe. Chargé en 1939-1940 de l'intendance de l'habillement de la 6e région, s'est maintenu en contact pendant toute l'occupation avec les établissements qu'il avait antérieurement dirigés. A pu ainsi, au moment de la Libération, orienter le service de la récupération du matériel de la 6e région dans les conditions les plus rapides et les plus fructueuses, et permis en définitive à l'armée française et à certaines industries essentielles de rentrer en possession, en un temps record, d'un matériel nombreux, indispensable et d'une très grande valeur. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 14 juin 1947 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Régularisation.

(Pour prendre rang du 20 février 1947.)

Pour services de guerre exceptionnels.

DUBIE (Emile-Jacques), lieutenant-colonel du 3e régiment étranger d'infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 28 mai 1943.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Au grade de chevalier.

CASSIN (Albert), capitaine du 1er régiment d'artillerie coloniale: officier calme et consciencieux sur lequel on peut toujours compter. Parti de Madrid en 1941 pour venir se battre aux forces françaises libres. Cité à Bir-Hacheim en juin 1942 a assuré les fonctions d'adjoint au colonel pendant toute la campagne de Libie en 1942, puis en Tunisie en 1943 et en Italie en mai et juin 1943, lieutenant de tir de la 9e batterie pendant la campagne de France depuis Cavalaire jusqu'à Belfort. Le 5 octobre 1944 devant Fresse sa batterie ayant été violemment bombardée s'est dépensé sans compter et avec le plus grand courage pour que toutes les missions soient néanmoins exécutées correctement, s'assurant en même temps que les blessés soient pansés et évacués dans le minimum de temps. Les 22 et 23 avril 1945, à la Roche-la-Croix, a perdu au cours de la progression sous le feu de l'ennemi et dans un terrain infesté de mines la totalité de son équipe, a réussi cependant par son courage et son dévouement à assurer sa mission.

Les citations nos 155 et 18 sont annulées.

MOUGET (Jean-Pierre), lieutenant du 7e régiment de tirailleurs algériens: jeune officier ayant beaucoup de courage et de sang-froid et qui s'est montré dans toutes les circonstances du combat un parfait entraîneur d'hommes. Au cours de l'attaque de la Monna Casale le 12 janvier 1944 a fait l'admiration de tous par son allant et sa bravoure au feu. A été grièvement blessé à la tête de ses hommes par un bombardement d'artillerie alors qu'il s'élançait baïonnette au canon à l'assaut de son objectif. Ankylose totale du genou gauche et raideur du genou droit.

Annule citation armée no 834.

NEVILL (Simone-Lucienne), lieutenant du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient: engagée volontaire dès 1941, ayant rejoint à Londres les forces françaises libres, a été chargée en 1942-1943 de missions spéciales au Cameroun, Congo-Belge, Egypte, Syrie, Tunisie et Afrique du Nord. A participé avec la formation chirurgicale mobile no 2 aux opérations d'Italie, de France et d'Allemagne, au cours desquelles elle a fait preuve des plus belles qualités de dévouement et d'abnégation. Volontaire pour la campagne d'Extrême-Orient, a dirigé avec compétence la formation chirurgicale mobile no 2 et organisé, exploité et géré l'important centre de convalescence d'arrière de Dalat (Sud-Annam). A donné au cours de toutes les missions qui lui a été confiées un magnifique exemple de patriotisme et de foi dans les destinées de sa patrie.

Annule la citation division accordée pour les opérations d'Alsace.

A titre posthume.

DARGENT (Pierre), sous-lieutenant du bataillon de marche no 2: officier de 20 ans, volontaire pour chaque missions périlleuses, déjà doué d'un sang-froid et d'un courage exemplaires. Le 8 juin alors que 3 agents de transmissions avaient été tués ou blessés sans parvenir à atteindre un observatoire dont nous n'avions plus de nouvelles à chercher lui-même à rétablir la liaison en s'élançant sur un glacis battu par les armes automatiques ennemies. Tué à quelques mètres du but. Reste pour sa compagnie un inoubliable exemple de courage.

Annule la citation à l'ordre de l'armée no 47 du 4 mai 1943.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1947:

Page 5026, 1re colonne, au lieu de: « Pefour (René-Edgar) », lire: « Refour »; 3e colonne, au lieu de: « Peymond (Jean-Baptiste) », lire: « Reymond ».

Page 5031, 1re colonne, au lieu de: « Rassel (Aimé-Joseph) », lire: « Masset ».

Décret du 14 juin 1947 portant radiation des cadres et admission à l'honorariat de son grade d'un officier du corps de santé colonial (armée de terre) (réserve).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre;

Vu les articles 12 et 23 de la loi du 8 janvier 1925, sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre,

Décrète:

Art. 1er. — Est rayé du cadre des réserves de l'armée de terre, M. le médecin capitaine de réserve Guidon (Robert-Joseph-Ernest), du corps de santé colonial à compter du 3 août 1945.

Art. 2. — Cet officier est admis à l'honorariat de son grade.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret,

qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 14 juin 1947 portant réparation de préjudice de carrière.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée;

Vu l'ordonnance du 4 juillet 1943 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés et ses modificatifs, en date des 5 août 1943 et 27 janvier 1944;

Vu l'article 9 de l'ordonnance du 11 octobre 1944, modifiant la composition, le fonctionnement et les attributions de l'assemblée consultative provisoire instituée par ordonnance du 17 septembre 1943;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le général de brigade Tubert (Paul) est promu général de division dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée pour prendre rang du 26 mai 1943.

Art. 2. — Le général de division Tubert (Paul) est placé par anticipation dans la 2e section réserve de l'état-major général de l'armée pour compter du 1er décembre 1944.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 14 juin 1947 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés 100 p. 100 1914-1918).

Par décret en date du 14 juin 1947 rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Au grade de commandeur.

DUMAS (Alexandre-Albert), ancien sergent au 128e régiment d'infanterie EV/1914, classe 1916, mle 879 au recrutement de Mézières.

Au grade d'officier.

AILLAUD (Ernest-Victor-Marius), ancien sergent au 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 2447 au recrutement de Marseille.

AMETEAU (Léon), ancien soldat au 232e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 142 au recrutement de Châtellerault.

ANDREOSSI (Pierre), ancien soldat au 117e régiment d'infanterie, classe 1893, mle 1346 au recrutement de Nîmes.

ANGER (Louis-Ernest), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 744 au recrutement de Caen.

BRISSAC (Antonin-Auguste), ancien soldat du 63e bataillon de chasseurs alpins, classe 1896, mle 356 au recrutement de Nîmes.

CADOTIN (Louis-André), ancien soldat du 10e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1043 au recrutement de Nevers.

CARLIER (André-Célestin), ancien maréchal des logis du 1er régiment d'artillerie à pied, classe 1915, mle 59 au recrutement de Lille.

CHEVALIER (Adolphe-Victor-Marie), ancien caporal du 154e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1095 au recrutement de Châtellerault.

DEMELUN (Léo), ancien sergent du 328e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1040 au recrutement d'Amiens.

FENIX (Léon-Auguste), ancien soldat du 171e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 171 au recrutement de Besançon.

GUIBAL (Emile-Félix), ancien soldat du 40e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 2233 au recrutement de Nîmes.

LECUYER (Désiré-Armand), ancien soldat du 25e bataillon de chasseurs à pied, classe 1905, mle 1417 au recrutement de Reims.

MARCOUYRE (Elie-Joseph-Félix), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 603 au recrutement de Béziers.

MASSON (Léon-Camille), ancien soldat du 279e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 188 au recrutement de Troyes.

MELLOT (Claude), ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915, mle 1322 au recrutement de Saint-Etienne.

MOUSSERON (Julien), ancien soldat du 7e bataillon du génie, classe 1912, mle 1081 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

SALOMON (Paul-Victor-Joseph), ancien soldat du 294e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 2269 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

SALS (Jean-Justin), ancien soldat du 115e bataillon de chasseurs à pied, classe 1918, mle 641 au recrutement de Béziers.

SEAUVE (Pétrus-Claudius), ancien soldat du 68e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 1711 au recrutement du Puy.

THORENT (François-Frédéric), ancien sergent du 86e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2018 au recrutement du Puy.

VARIS (Ernest), ancien soldat du 120e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 185 au recrutement de Chaumont.

Décret portant promotion automatique au grade de lieutenant à titre définitif (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mai 1947: page 4500, 1re colonne:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au lieu de: « Rival (René-Auguste) », lire: « Rivat (Pierre-Auguste) ».

Même page, 3e colonne:

CORPS DU MATÉRIEL

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Rang du 25 décembre 1946.)

Rayer: « Eloy (André-Louis-Jules) ».

(Rang du 25 mars 1947.)

Après: « Lhommée (Jules) », ajouter: « Eloy (André-Louis-Jules) »; après: « Machavoine (Yvon-Gabriel) », ajouter: « Le Pabic (Philippe-Henri) ».

Décrets portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés 100 pour 100 1914-1918).

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1947: page 5266, 2e colonne, au lieu de: « en application de la loi du 2 juillet 1932 », lire: « en application de la loi du 2 janvier 1932 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juin 1947: page 5336, 1re colonne, au lieu de: « Augier (Léon), ancien soldat au 15e régiment d'infanterie », lire: « au 55e régiment d'infanterie ».

Décret portant intégration dans l'armée active des officiers provenant des forces françaises d'Extrême-Orient.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1947, page 4174, 2e colonne:

Transmissions.

Avec le grade de capitaine.

Pour prendre rang du 1er janvier 1946.

Au lieu de: « M. Atala (André) », lire: « M. Alata (André) ».

Croix des services militaires volontaires.

Par arrêté du 7 juin 1947, la croix des services militaires volontaires est attribuée aux militaires des réserves dont les noms suivent:

2e classe.

Aye (Charles-Jacques), capitaine animateur des centres du service prémilitaire de la 1re région.

Pinard (Paul) lieutenant, instructeur de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Rollet (Marcel), lieutenant instructeur de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Pluyette (Jean-Lucien) lieutenant, animateur de centres du service prémilitaire de la 1re région.

Sitri (Edouard), chef d'escadron animateur de centres du service prémilitaire de la 1re région.

Sitri (Jean), capitaine, animateur de centres du service prémilitaire de la 1re région.

Hyvonnait (Charles-Auguste-Olivier), capitaine, chef de centre du service prémilitaire de la 2e région.

3e classe.

Bonjour (Etienne-Henri), capitaine, chef de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Chardon (Raoul), lieutenant, chef de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Cheron (André-Paul-Eugène), capitaine, animateur de centres du service prémilitaire de la 1re région.

Dreyfous (Maurice-Elie-Daniel), capitaine, animateur de centres du service prémilitaire de la 1re région.

Druon (Jules-Charles), capitaine, chef de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Marchant (Robert), instructeur de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Sommet (Paul-Eugène), capitaine, instructeur de centre du service prémilitaire de la 1re région.

Bonfort (Eugène-Frédéric), lieutenant, chef de centre du service prémilitaire de la 7e région.

De Horn (Georges), sergent-chef, chef de centre du service prémilitaire de la 9e région.

Leconte (Marcel), capitaine, animateur de centres du service prémilitaire de la 9e région.

Commission d'examen des titres des candidats à la médaille des évadés.

Les ministres de la guerre et de la marine,

Vu l'article 8 de la loi n° 46-2123 du 30 octobre 1946 tendant à attribuer aux évadés la médaille des évadés et les droits y afférents,

Arrêtent :

Art. 1er. — La commission chargée d'examiner les titres des candidats civils et militaires à la médaille des évadés prévue par l'article 8 de la loi du 30 octobre 1946 (*Journal officiel* n°p256 du 31 octobre 1946) est complétée comme suit :

Membres suppléants.

Représentant le ministre de la marine : M. le lieutenant de vaisseau Lanes, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Flichy, muté.

Représentant l'Union nationale des évadés de guerre : MM. Gambelon (Pierre), Berge (William), Cassagne (René).

Représentant l'Union des évadés de France : M. Lacomme (Gérard).

Représentant le conseil national de la Résistance : MM. Leclerc (Edmond), Fritsch (Henri).

Représentant la Fédération nationale des prisonniers de guerre : MM. Bohain (Roger), Laffitte (Paul), Macaigne (Charles).

Art. 2. — Le présent arrêté complète l'arrêté du 19 avril 1947, publié au *Journal officiel* n° 97, du 23 avril 1947, fixant la composition de la précédente commission.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Réparation de préjudices de carrière.

Le ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;

Vu l'avis motivé de la commission spéciale explicitement prévue par l'article 3 de ladite ordonnance;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont annulées, en ce qui concerne le gendarme Gautreau (Célestin-Marcel-Auguste):

1° La décision du 12 novembre 1940 par laquelle il a été mis en réforme par mesure de discipline;

2° La décision du 11 septembre 1946 par laquelle a été rejetée la demande de réintégration qu'il a formulée, au titre de l'ordonnance du 29 novembre 1944.

Art. 2. — Le gendarme Gautreau est réintégré dans les cadres actifs de la gendarmerie nationale, sans interruption de service.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Le ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;

Vu l'avis motivé de la commission spéciale, explicitement prévue par l'article 3 de ladite ordonnance;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est annulée la décision du 7 mars 1941 par laquelle le garde Roux (Paul) a été déclaré démissionnaire, sur sa demande, et rayé des contrôles de la garde républicaine mobile.

Le garde Roux est considéré comme ayant continué à servir sans interruption de service.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Aspirants dans l'armée de terre (troupes coloniales) (réserve).

Par décision en date du 10 juin 1947 et en application des dispositions des décisions ministérielles n° 8063-BMA/3. E du 12 août 1946 et n° 10086-BMA/3. E du 20 septembre 1946 relatives au concours d'élimination des élèves de la 7e série de l'école militaire inter-armes et de la situation militaire ultérieure des intéressés, sont nommés, à titre définitif, au grade d'aspirant pour prendre rang de la date à laquelle ils ont été dégagés des cadres, les élèves désignés ci-après:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Infanterie.

Fuhrer (Jean), sergent.
Perrot (Christian), sergent-chef.
Redier (Guy), sergent-chef.
Rode (Jacques), sergent.

Artillerie.

Allenet (Yves), maréchal des logis.

Sous-officiers des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1947:

EUROPÉENS

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Rayer: « Albertini (Auguste) ».

Au grade de sergent-chef.

Rayer: « Evrard (Emile) ».

Artillerie.

Au grade de maréchal des logis-major.

Rayer: « Dalifard (Joseph) ».

Troupes coloniales.

Par décision du 28 mai 1947, les officiers de réserve d'infanterie coloniale:

M. le capitaine Massy (Jacques-Jean);

M. le lieutenant Causse (Léopold-Camille-Adrien);

M. le lieutenant Texier (Henri-Léon),

sont admis à l'honorariat de leur grade, en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, et pour compter de leur radiation des cadres de l'armée.

Personnels civils extérieurs.

Le ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires de l'Etat;

Vu le décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Vu le décret n° 45-2232 du 2 octobre 1945 fixant les traitements des agents des cadres complémentaires de bureau et de service;

Vu le décret n° 45-2416 du 18 octobre 1945 portant création des cadres complémentaires de bureau et de service au ministère de la guerre;

Vu l'avis émis par la commission spéciale prévue par l'article 1er de l'ordonnance du 21 mai 1945 précitée,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er juillet 1946, dans le cadre complémentaire de bureau des services extérieurs du ministère de la guerre:

Agent de bureau de 3e classe.

M. Muckensturm (Joseph), établissement central du matériel du génie.

Art. 2. — Le directeur du génie au ministère de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1947.

Le ministre de la guerre.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet civil,
GENY.

Par arrêté du 30 mai 1947 pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Armbruster (Aloyse), ex-commis administratif CT du service de l'intendance de Strasbourg, est réintégré dans son emploi à la classe correspondant à l'échelon qu'il détenait en 1940.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret du 29 avril 1933 fixant le statut des personnels civils de bureau;

Vu le décret du 31 janvier 1929 réglant la situation des agents de maîtrise des établissements militaires du ministère de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont titularisés à compter du 1er juillet 1947, les personnels civils extérieurs auxiliaires du ministère de la guerre, dont les noms suivent:

a) Aides commis administratifs.

Mmes Combreucq, née Lefloche (Germaine), Casablanca.
Giampicolo-Biagga, née Polizzi, Marrakech.
Nathan (Marie), née Okaka, Oran.
Chaulet (Lucienne), née Delorme, Alger.
Brancon (Suzanne), Châteauroux.
Fabre (Jeanne), née Montagnon, Clermont-Ferrand.
Vincent (Julienne), née Sire, Lyon.

MM. Dumas (Emile), Lyon.
Guérard (Roger), Nancy.
Roth (Jacques), Châlons.
Mme Zannotti (Henriette), Montpellier.
MM. Mathias (Robert), la Fère.
Grimaldi (François), Lyon.
Mmes Collomb (Emilie), section technique de l'armée.
Richard (Jeanne), section technique de l'armée.
MM. Picard (Ferdinand-Entrope), Casablanca.
Lang (Léon), Metz.
Palencia (Pierre), Casablanca.
Rouquayrol (Justin), Oujda.
Andrés (Jean), Meknès.
Guedj (Albert), Casablanca.
Sayag (Fortunée), Oujda.
Bensamoun (Mardochée), Casablanca.
Seven (Henri), Nantes.
Mmes Tremblay (Thérèse), née Brescheau, le Mans.
Barcelot (Jeanne), née Rossie, Alger.
M. Ortolli (Joseph), Toulon.
Mme veuve Bordel (Hélène), née Zerbid, Toulon.
MM. Cacciatola (Albert), Tunis.
Arini (François), Tunis.

b) *Chefs d'équipe professionnels.*

1re région militaire.

MM. Talbot (Camille), Glen.
Lamy (Marcel), Orléans.
Galouye (Laurent), Vincennes.
Cirode (Fernand), Glen.
Vallée (Julien), Vincennes.
Maratrat (Emile), Versailles.
Magnaud (François), Orléans.

2e région militaire.

M. Meunier (Henri), Lille.

3e région militaire.

MM. Glatin (Achille), Rennes.
Delaunay (Jean), Rennes.
Guillempt (Louis), Nantes.
Lelièvre (Ernest), Rennes.

4e région militaire.

MM. Suire (Marcel), Angoulême.
Maur (Maurice), Châteauroux.
Chevrier (Emile), Neuvy-Pailloux.

5e région militaire.

MM. Lucchesi (Paulin), Castres.
Portes (Jean), Castres.
Marquie (Guillaume), Toulouse.

6e région militaire.

MM. Vaillant (Louis), Nancy.
Barthélémy (Jean), Metz.
Picard (André), Strasbourg.
Paulen (René), Strasbourg.

7e région militaire.

MM. Clerget (Paul (Besançon.
Adam (Frédéric), Besançon.
Sohnlen (André), Belfort.
Moreau (Lucien), Bourges.
Pascaux (Louis), Bourges.

8e région militaire.

MM. Fontanel (Charles), Lyon.
Amoureux (Jean), Clermont-Ferrand.
Gros (Henri), Grenoble.
Bailly (Géorges), Valence.
Bonvallet (Auguste), Lyon.

9e région militaire.

MM. Boutre (Adrien), Montpellier.
Guerrero (Jean), Marseille.
Sabatier (Charles), Miramas.

10e région militaire.

MM. Caprile (Auguste), Constantine.
Oms (René), Constantine.
Magotte (Félix), Oran.
Vichi (Joseph), Oran.
Debernardi (Jean), Alger.

Tunisie.

MM. Coutelier (Gabriel), Tunis.
Torche (Armand), Tunis.
Misseri (Sauveur), Tunis.

Maroc.

MM. Lopez (Ramon), Casablanca.
Bourgeat (Henri), Meknes.
Carrasco (Antoine), Marrakech.
Ruiz (Jean), Oujda.
Martinez (Emile), Casablanca.
Lambert (André), Meknes.

Section technique de l'armée.

MM. Jorand (Raymond).
Lagorsse (Gabriel).

Magasin de rechanges automobiles (Vincennes).

MM. Robert (Raymond).
Legrain (Marcel).

Service cinématographique des armées section Afrique du Nord (Alger).

M. Luits (André).

c) *Chef d'équipe non professionnels.*

7e région, M. Canichon (Jean), Bourges.
9e région, M. Jacquier (René), Montpellier.

d) *Concierge.*

7e région, M. Dumel (Robert), Dijon.

e) *Contremaîtres professionnels.*

MM. Expert (Marcel), Bordeaux.
Delendini (Barthélémy), Marseille.
Moscardo (Antoine), Alger.

f) *Chefs d'ateliers.*

MM. Bernard (Lucien), Dijon.
Genova (Joseph), Tunis.
Brat (Joseph), Toulouse.
Guillou (Louis), Rennes.
de Bourguignon (Eugène), Vincennes.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 29 avril 1933, les intéressés seront classés à la dernière classe de leur emploi.

Ils recevront le cas échéant, soit l'indemnité compensatrice prévue par l'article 3 du décret du 19 mars 1937, soit l'indemnité compensatrice instituée par le décret n° 46-1996 du 12 septembre 1946.

Art. 3. — Le général directeur du matériel du ministère de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet civil,
BERNARD GENY.

Par arrêté en date du 31 mai 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Keller (Georges), aide-commis administratif de la chefferie de Saverne, est admis à la retraite d'office.

Par arrêté en date du 5 juin 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Fritz (Edouard), ex-commis administratif C. T. du centre mobilisateur d'infanterie n° 202 à Mutzig, est mis à la retraite d'office.

Par arrêté en date du 5 juin 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission d'épuration de Strasbourg, M. Batt (Charles), commis administratif principal du service de santé de Strasbourg, est rétrogradé d'une classe et affecté dans un établissement de Strasbourg autre que le service de santé.

Par arrêté en date du 5 juin 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Hazemann (Léon), ex-dessinateur à la chefferie du génie de Strasboufg, est rétrogradé d'une classe.

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales au titre de l'année 1947 (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947:

EUROPÉENS

Infanterie.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Rayer: « Albertini (Auguste) ».

Pour le grade d'adjudant.

Rayer:
« Guitteri (Boniface).
« Cadet (Camille).
« Hermet (Roland) ».

Pour le grade de sergent-major.

Rayer:
« Bourreau (Robert).
« Thiam (Mannesour). »

Pour le grade de sergent-chef.

Rayer:
« Evrard (Emile).
« Bour (Théophile).
« Pascual (Joseph).
« Guy (Gilbert). »

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis major.

Rayer: « Dalifard (Joseph) ».

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Rayer: « Gaut (Georges) ».

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Pour le grade de sergent-chef.

Rayer: « Piednoir (Marcel) ».

Service administratif des corps de troupe.

Pour le grade d'adjudant.

Rayer: « Claudel (Roland) ».

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour le grade d'adjudant.

Rayer: « Fuertes (Raymond) ».

MINISTÈRE DE LA MARINE

Décret du 6 juin 1947 portant régularisation de nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de chevalier, à dater du 30 avril 1946, date à

laquelle il a été décoré par l'amiral haut commissaire de France en Indochine:

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

BUREAU (F.-G.-V.), lieutenant de vaisseau: rallié dès août 1940 aux F. N. F. L., le lieutenant de vaisseau Bureau, au cours de cinq années de service à la mer en opérations de guerre, a fait la preuve de sa valeur guerrière et de son sens marin. Après avoir assuré pendant quatre ans les fonctions d'officier canonnier puis d'officier en second de l'avisо *Chevreuil*, a pris le commandement du *Chasseur 122*. Le 23 avril 1945, en Méditerranée, a témoigné de son audace et de son sens manœuvrier en coulant trois vedettes ennemies, capturant le pavillon de cette flottille et faisant ses équipages prisonniers. A l'issue de son commandement, est parti comme volontaire pour l'Indochine.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 9 juin 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 9 juin 1947 rendu sur la proposition du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 28 mai 1947, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'agent technique dont le nom suit:

PERSONNEL CIVIL DE LA MARINE

Décoration sans traitement.

Au grade de chevalier.

M. Musellec (Charles), agent technique de 1re classe; 48 ans 9 mois de services civils et militaires.

Décret n° 47-1075 du 12 juin 1947 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitude du fort de Verdon (Gironde).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Vu le décret du 10 août 1853 concernant les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications et notamment les articles 15 et 27;

Vu la loi du 27 mai 1889 ayant classé le fort de Verdon dans la 2e série des postes militaires;

Vu l'arrêté (défense nationale) du 1er juin 1932 portant remise à la marine des ouvrages nécessaires à la défense des côtes;

Vu la loi du 8 avril 1936 et le décret du 21 septembre 1936 relatif à la conservation des ouvrages de côte;

Vu la requête présentée le 29 janvier 1947 par le service du pilotage de la Gironde,

Décrète:

Art. 1er. — Est constituée en polygone exceptionnel la partie de la première zone de servitude du fort de Verdon teintée en rose sur le plan joint au présent décret.

Art. 2. — Est autorisée à l'intérieur de ce polygone, sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 27 du décret du 10 août 1853, la construction par le service du pilotage de la Gironde d'un atelier de réparation mesurant 18 mètres 20 de longueur sur 8 mètres de largeur hors tout et 5 mètres de hauteur sous entrait.

Art. 3. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Décret n° 47-1076 du 12 juin 1947 modifiant le décret du 15 août 1933 relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 59 du décret du 15 août 1933 relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer est modifié comme suit:

Paragraphe 2, à la suite de l'alinéa 1° *b*, ajouter les alinéas suivants:

« C. — Ceux qui ont été condamnés sans sursis à un an d'emprisonnement au moins pour délit prévu par les articles 219 ou 220 (alinéa 1°) du code de justice maritime ;

« D. — Ceux qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations à une peine d'emprisonnement dont la durée totale est de neuf mois au moins pour l'un ou plusieurs des délits spécifiés dans le paragraphe 3° *a* de l'article 5 de la loi sur le recrutement de l'armée, dans les alinéas 1°, 2° et 3° de l'article 219 ou dans l'alinéa 1° de l'article 220 du code de justice maritime ».

Après l'alinéa 2° *d*, ajouter les alinéas suivants:

« E. — Ceux qui ont été condamnés avec sursis à un an d'emprisonnement au moins pour délit spécifié dans l'article 219 ou dans l'alinéa 1° de l'article 220 du code de justice maritime;

« F. — Ceux qui ont été condamnés avec ou sans sursis à une peine d'emprisonnement comprise entre un mois et un an pour délit spécifié dans les alinéas 1°, 2° et 3° de l'article 219 et dans l'alinéa 1° de l'article 220 du code de justice maritime;

« G. — Ceux qui ont été l'objet de deux ou plusieurs condamnations à une peine d'emprisonnement dont la durée totale est comprise entre un mois et neuf mois pour l'un ou plusieurs des délits spécifiés dans le paragraphe 3° *a* de l'article 5 de la loi sur le recrutement de l'armée ou dans les alinéas 1°, 2° et 3° de l'article 219 et dans l'alinéa 1° de l'article 220 du code de justice maritime ».

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Décret n° 47-1077 du 12 juin 1947 modifiant le décret du 26 novembre 1937 sur la discipline générale dans l'armée de mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 71, 72 et 77 du décret du 26 novembre 1937 sur la discipline générale dans l'armée de mer sont modifiés comme suit:

Article 71, paragraphe 1, remplacer le texte de ce paragraphe par le suivant:

« Les condamnations visées aux articles 5, 6 et 101 de la loi sur le recrutement de l'armée et aux articles 219 (alinéas 1°, 2° et 3°) et 220 (alinéa 1°) du code de justice maritime encourues sous les drapeaux entraînent l'envoi aux bataillons d'infanterie légère dans les conditions fixées par l'article 59 du décret du 15 août 1933 sur le recrutement de l'armée de mer:

« Soit d'office, par l'effet de la loi,

« Soit par décision ministérielle, sur avis d'un conseil de discipline et proposition de l'autorité supérieure.

« Dans le premier cas, le condamné est remis à la disposition de l'autorité militaire à l'expiration de la peine; dans le second cas, il est traduit devant un conseil de discipline, dès que le jugement est définitif ou à l'expiration de la peine, suivant que la condamnation a été prononcée avec ou sans sursis.

« Ce conseil peut proposer:

« Soit l'envoi aux bataillons d'infanterie légère, si l'intéressé a fait preuve d'inconduite grave antérieurement à la condamnation;

« Soit la réintégration dans les équipages de la flotte et le grade à lui attribuer;

« Soit la résiliation de l'engagement lorsqu'il s'agit d'un engagé ayant accompli la durée légale du service.

« La décision est soumise au ministre si le conseil propose l'envoi aux bataillons d'infanterie légère ou la résiliation d'engagement ».

Article 72, paragraphe 1, remplacer le texte de l'alinéa a) par le suivant:

« Condamnations, avec ou sans sursis, à une peine d'emprisonnement pour délit prévu par les articles 379 à 408 du code pénal ou spécifié dans les alinéas 1°, 2° et 3° de l'article 219 du code de justice maritime ».

Article 77, paragraphe 1, au lieu de: « La suspension de l'exécution du jugement prononcée en application de l'article 180 du code de justice maritime... », mettre: « La suspension de l'exécution du jugement prononcée en application de l'article 121 du code de justice maritime... »

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret,

qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 12 juin 1947 réglant la représentation française à la commission navale des quatre puissances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — La représentation française à la commission navale des quatre puissances, instituée par le protocole prévu à l'article 57 du traité de paix avec l'Italie sera composée comme suit:

Un officier général de marine, délégué de la France, chef de la délégation française.

Un officier supérieur de marine adjoint.

Un ingénieur du génie maritime.

Un officier subalterne.

Deux sous-officiers secrétaires.

Art. 2. — L'officier général de marine, chef de la délégation, sera nommé par décret contresigné du ministre de la marine et du ministre des affaires étrangères.

Le reste du personnel de la délégation sera désigné par le ministre de la marine après accord du ministre des affaires étrangères.

Art. 3. — A compter de l'arrivée à Rome de la commission navale des quatre puissances, le délégué de la France relèvera directement de l'ambassadeur de France à Rome.

Art. 4. — L'officier général délégué de la France à la commission navale des quatre puissances exercera auprès de l'ambassadeur de France à Rome les fonctions de conseiller naval pour l'exécution des clauses du traité de paix avec l'Italie qui concernent la marine de guerre.

Cette mission prendra fin après livraison complète à la France des bâtiments de guerre italiens, de leurs approvisionnements et pièces de rechange.

Art. 5. — Les attributions du délégué de la France à la commission navale des quatre puissances sont indépendantes de celles d'un attaché naval.

Art. 6. — Le ministre de la marine et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Décret du 12 juin 1947 nommant le chef de la délégation française à la commission navale des quatre puissances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la marine et du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 12 juin 1947 réglant la représentation française à la commission navale des quatre puissances;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contre-amiral Rebuffel (Gabriel) est nommé délégué de la France et chef de la délégation française à la commission navale des quatre puissances.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la marine et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres
PAUL RAMADIER.
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.
Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Décret n° 47-1078 du 14 juin 1947 relatif à l'engagement, bien que mariés, des candidats à l'école principale du service de santé de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;

Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi du 13 décembre 1932, relatif aux conditions générales d'engagement dans l'armée de mer, les candidats à l'école principale du service de santé de la marine retardés dans leurs études par les circonstances de guerre (captivité, déportation, mobilisation, lois raciales, forces françaises libres, armée d'Afrique, organisme de la résistance ou services spéciaux) ou ayant concouru, au titre de la ligne médicale, à seize inscriptions, ou de la ligne pharmaceutique, à douze inscriptions, pourront, quoique mariés, être admis à contracter l'engagement prévu à l'article 30 de la loi du 31 mars 1928.

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Régies d'avances.

Le ministre de la marine et le ministre des finances,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu les articles 148 et 149 du décret du 14 janvier 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la marine;

Vu l'arrêté du 18 octobre 1887 portant règlement général sur le service de la caisse particulière du ministère de la marine,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à l'administration centrale du ministère de la marine une régie d'avances destinée à assurer le payement des dépenses de personnel urgentes et des menues dépenses de matériel concernant le fonctionnement des services de cette administration centrale.

Art. 2. — Le montant maximum des avances qui pourront être consenties au régisseur est fixé à deux millions de francs.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur d'avances est l'agent comptable caissier du ministère.

Il est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 200.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation d'une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 3.000 F.

Art. 4. — Sont et demeurent abrogées les dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'article 3 de l'arrêté ministériel du 18 octobre 1887 autorisant l'agent comptable caissier du ministère de la marine à percevoir du trésor public un fonds de roulement.

Art. 5. — Le directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1947.

Le ministre de la marine:
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
H. VINEL.

Le ministre des finances:
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Liste de rang d'ancienneté des enseignes de vaisseau de 2e classe, ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application en 1947.

Par arrêté du 9 juin 1947:

1° Le rang d'ancienneté des enseignes de vaisseau de 2e classe ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application en 1947 est fixé comme suit:

(Pour prendre rang du 15 septembre 1946.)

MM.
Brasart (J.-F.).
Savoyen (J.-E.).
Villers (J.-M.).
Lacoste (P.-A.).
Cerbelaud (Y.-H.).
Doré (R.-A.).
Jacquemain (M.-P.).
Gelas (J.-P.).
Wilhelm (J.-P.).
Saverot (P.-A.).
Janssen (G.-P.).
Bricard (B.-L.).
Lapaire (R.-G.).
Jourdain de Muizon (R.-F.).
Vetillard (P.-R.).
Naigeon (J.-C.).
de Lestapis (H.-M.).
Limongi (A.-E.).
d'Anglejan Châtillon (P.-M.).
Durand-Viel (M.-M.).
Adelus (B.-A.).
Doe de Maindreville (L.-M.).
Burban (A.-J.).
Martin (G.-M.).

Villat (P.-H.).	de Lassus Saint-Genies (X.-M.).
Fatou (A.-M.).	Martin (J.-M.).
Billard (J.-P.).	Le Pivain (F.-L.).
Assie (A.-G.).	Bazin (A.-H.).
Montpellier (J.-H.).	Moyret (R.-H.).
Charpy (B.-G.).	Labat (J.-M.).
Grézillier (J.-E.).	Bally (J.-J.).
Gazagnes (B.-M.).	Ducrot (J.).
Hedon (C.-A.).	Ausset (R.).
Correl (J.-L.).	Guyon (J.-J.).
Marty (C.-J.).	Thomas (J.-C.).
Brusson (J.-A.).	Degermann (J.).
Laugier (J.-M.).	Segard (Y.-A.).
Besse (B.-M.).	Froget (P.-L.).
Botreau Roussel - Bonneterre (F.-M.).	Laroche (A.-J.).
Grelot (M.-J.).	Gaillard (P.-F.).
Bonnemaison (J.-G.).	Grellier (M.-J.).
Renaud (G.).	Riffaud (C.-J.).
Masquelier (P.-M.).	Lussière (R.-J.).
Moisson (J.-H.).	Worringer (J.).
Ullmann (G.).	Barthelemy (J.-H.).
Thouvenin (J.-E.).	Gérard (J.-V.).
Bouye (P.-M.).	Bacot (R.-D.).
Doussau (J.-M.).	Charnoz (P.-C.).
Brett (G.-L.).	Murgue (L.-D.).
Demerliac (J.-G.).	Mulet (G.-J.).
Hablot (J.-A.).	Noël (M.-A.).
Loubens (P.-J.).	Toubeau (P.-F.).
Jacquet (P.-H.).	Aube (J.-F.).
Valette (R.-M.).	Prunet (J.-P.).
Gaborit (M.-J.).	Bellonne (J.-L.).
Cadiou (H.).	Amet (A.-M.).
Fossorier (A.-L.).	Sagon (A.-M.).
Decha (J.-L.).	Corneau (H.-M.).
Ferme (M.-J.).	Lasserre (P.-E.).
Gérard (A.-R.).	Hurel (C.-A.).
Pignault (Y.-E.).	Bauchet (R.).
Bachellerie (G.-M.).	Guibert (P.-J.).
Monnory (H.-R.).	Sabatier (R.-J.).
Cazeneuve (J.-P.).	de Blic (O.-C.).
Olivier (J.-P.).	Duvillier (E.-A.).
Maitrier (J.-P.).	Belfort (R.-C.).
Durteste (L.-M.).	Martini (H.-E.).
Petyst de Morcourt (G.).	Goislard de la Droitière (X.-V.).
Chabbert (J.-M.).	

(Pour prendre rang du 1er mai 1947.)

MM. des Portes de la Fosse (H.-F.).
Quentin de Gromard (P.-L.).

2° Les enseignes de vaisseau de 2e classe dont les noms suivent feront l'objet d'un reclassement définitif, avec rappel d'ancienneté, lors de leur promotion au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe:

MM.	
Brasart (J.-F.).	Pignault (Y.-E.).
Savoyen (J.-E.).	Monnory (H.-R.).
Villers (J.-M.).	Cazeneuve (J.-P.).
Lacoste (P.-A.).	Durteste (L.-M.).
Cerbelaud (Y.-H.).	Petyst de Morcourt (G.).
Dore (R.-A.).	Chabbert (J.-M.).
Saverot (P.-A.).	de Lassus Saint-Genies (X.-M.).
Bricard (B.-L.).	Martin (J.-M.).
Naigeon (J.-C.).	Le Pivain (F.-L.).
de Lestapis (H.-M.).	Bazin (A.-H.).
Limongi (A.-E.).	Moyret (R.-H.).
d'Anglejan - Châtillon (P.-M.).	Ducrot (J.).
Durand-Viel (M.-M.).	Ausset (R.).
Adelus (B.-A.).	Guyon (J.-J.).
Martin (G.-M.).	Thomas (J.-C.).
Fatou (A.-M.).	Degermann (J.).
Billard (J.-P.).	Froget (P.-L.).
Assie (A.-G.).	Laroche (A.-J.).
Charpy (B.-G.).	Gaillard (P.-F.).
Grézillier (J.-E.).	Grellier (M.-J.).
Hedon (C.-A.).	Lussière (R.-J.).
Correl (J.-L.).	Worringer (J.).
Marty (C.-J.).	Barthelemy (J.-H.).
Brusson (J.-A.).	Bacot (R.-D.).
Laugier (J.-M.).	Charnoz (P.-C.).
Botreau - Roussel - Bonneterre (F.-M.).	Noël (M.-A.).
Grelot (M.-J.).	Toubeau (P.-F.).
Bonnemaison (J.-G.).	Prunet (J.-P.).
Renaud (G.).	Bellonne (J.-L.).
Thouvenin (J.-E.).	Hurel (C.-A.).
Bouye (P.-M.).	Sabatier (R.-J.).
Doussau (J.-M.).	de Blic (O.-C.).
Brett (G.-L.).	Duvillier (E.-A.).
Loubens (P.-J.).	Belfort (R.-C.).
Jacquet (P.-H.).	Goislard de la Droitière (X.-V.).
Cadiou (H.).	Quentin de Gromard (P.-L.).
Fossorier (A.-L.).	

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret du 14 juin 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'air,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang à la date du présent décret:

Au grade d'officier.

Pour services exceptionnels et actions dans la Résistance.

M. Bechereau (Louis), lieutenant mécanicien de réserve de l'armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1917.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 14 juin 1947 portant attribution d'un commandement à un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 5 août 1943 sur les promotions et affectations dans l'armée;

Vu le décret n° 46-34 du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;

Vu le décret n° 46-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret du 27 mars 1947 portant fixation des pouvoirs du haut commissaire de France pour l'Indochine, en matière de défense et de sécurité;

Vu le décret du 12 avril 1947 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 12 avril 1947 portant affectation de M. le général de brigade aérienne Bodet (Pierre-Louis) au commandement des forces aériennes en Indochine est annulé.

Art. 2. — Est nommé, à compter du 1er avril 1947:

Commandant de l'air en Extrême-Orient,

M. le général de brigade aérienne Bodet (Pierre-Louis).

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 9 juin 1947, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Casablanca est fixé à 14 millions de francs pour le payement des dépenses suivantes:

Salaires et accessoires de salaires des ouvriers.
Frais de missions et de déplacements.
Secours urgents d'un montant maximum de 3.000 F par bénéficiaire.
Dépenses urgentes de matériels et de fonctionnement dans la limite du montant des achats sur simple facture.

Par arrêté en date du 9 juin 1947, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'atelier industriel de l'aéronautique d'Alger-Maison-Blanche est fixé à 22 millions de francs pour le payement des dépenses suivantes:

Salaires et accessoires de salaires des ouvriers.
Frais de missions et de déplacements.
Secours urgents d'un montant maximum de 3.000 F par bénéficiaire.
Dépenses urgentes de matériels et de fonctionnement dans la limite des achats sur simple facture.

Commission centrale des rentes à allouer par suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Le ministre de l'air,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (art. 51, 54 et 56);

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 pour l'application de ladite loi (art. 120 et 123);

Vu le décret n° 47-711 du 15 avril 1947, relatif aux régimes spéciaux (art. 3 [§§ 1er et 5]),

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué, auprès du ministre de l'air, une commission chargée de donner, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, son avis:

1° Sur le droit à rente de la victime ou de ses ayants droit;

2° Sur le montant de ladite rente;

3° Sur une allocation provisionnelle en cas de décès et sur les avances prévues en cas de contestation survenue après accident;

4° Sur les recours gracieux dans les conditions fixées par la loi du 24 octobre 1946, relative au contentieux.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale, ou son délégué, président;

Cinq représentants de l'administration nommés par le ministre, à raison d'un par service (constructions aéronautiques, télécommunications, matériel, intendance, santé);

Cinq représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives, à raison d'un par service utilisateur.

Les membres de la commission autres que le président sont nommés pour trois années; leur mandat peut être renouvelé par période de même durée.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission est assuré par le 1er bureau (Législation et réglementation) de la direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale.

Ce bureau transmet les dossiers à la commission avec son avis.

Les avis sont pris à la majorité des voix. Les décisions sont réservées au ministre.

Art. 4. — Le réunions de la commission ont lieu à l'initiative du président chaque semaine en cas de besoin.

Le contrôleur général, chef de groupe de l'inspection du travail, recevra avis préalable des séances.

Art. 5. — Pour délibérer valablement, la commission doit comporter au moins sept membres.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

Le ministre de l'air,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Commission centrale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le ministre de l'air,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué, auprès du ministre de l'air, une commission centrale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Art. 2. — La commission comprend:

Le directeur des services techniques et industriels de l'aéronautique, ou son délégué, président;

Cinq représentants de l'administration nommés par le ministre, à raison d'un par service (Constructions aéronautiques, télécommunications, matériel, intendance, santé);

Cinq représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives, à raison d'un par service utilisateur.

Les membres de la commission autres que le président sont nommés pour trois années; leur mandat peut être renouvelé par période de même durée.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction technique et industrielle.

Art. 3. — La commission centrale de prévention a pour mission:

1° De se tenir au courant des mesures de prévention édictées par le ministère du travail et de proposer au ministre les modalités d'application de ces mesures à son département;

2° De se tenir au courant des mesures de prévention adoptées localement dans les établissements de l'air et de proposer au ministre leur généralisation ou leur suppresion;

3° D'organiser un système de statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles, d'étudier les statistiques établies par les établissements et d'en dégager des enseignements en vue de nouvelles mesures de prévention;

4° De présenter au ministre toutes suggestions relatives à la prévention, notamment en ce qui concerne le facteur humain.

Art. 4. — La commission se réunit obligatoirement deux fois par an en session ordinaire; elle peut tenir des séances extraordinaires.

Les convocations sont faites à l'initiative du président.

Pour délibérer valablement, la commission doit être composée de sept membres au minimum.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue; les spécialistes entendus n'ont que voix consultative.

Le contrôleur général, chef de groupe de l'inspection du travail, recevra avis préalable des séances de la commission.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

Le ministre de l'air,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MATTEO CONNET.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-1079 du 14 juin 1947 portant suppression d'emplois au ministère des finances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le premier trimestre 1947;

Vu le décret du 18 février 1947 portant suppression d'emplois à l'administration centrale;

Vu le décret du 21 mars 1947 portant suppression d'emplois au ministère des finances;

Vu le décret du 16 avril 1947 portant application de l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — En exécution des dispositions du décret du 16 avril 1947 susvisé et en vue de parfaire le plan de licenciement déjà réalisé par les décrets des 18 février et 21 mars 1947, les emplois suivants sont supprimés au ministère des finances:

Administration centrale.

Trente et un auxiliaires de bureau.

Services extérieurs du Trésor.

Cent aides temporaires.

Enregistrement, domaines et timbre.

Dix contractuels.
Trente auxiliaires.

Caisse des dépôts et consignations.

Soixante auxiliaires.

Office des changes.

Trente auxiliaires.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Statut disciplinaire des employés auxiliaires de bureau et de service et des employés de bureau recrutés sur contrat de l'office des changes (application du titre V du décret du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat).

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 46-251 du 20 février 1946 fixant le statut des employés de bureau recrutés sur contrat;

Vu le décret n° 46-759 du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Le directeur général de l'office des changes est l'autorité qualifiée pour faire application, le cas échéant, aux employés de bureau recrutés sur contrat et aux employés auxiliaires de bureau et de service de l'office des changes, des sanctions disciplinaires prévues par l'article 13 du décret n° 46-759 du 19 avril 1946.

Il prononce ces sanctions sur la proposition du chef de service ou du sous-directeur sous les ordres duquel se trouve l'agent intéressé et, en outre, pour la rétrogradation d'échelon et le licenciement, après avis du conseil de discipline visé à l'article 2 ci-après.

Art. 2. — Le conseil de discipline appelé à donner son avis dans les cas prévus à l'article 1er ci-dessus est composé:

D'un sous-directeur titulaire faisant partie du cadre prévu par le statut de l'office des changes, désigné par le directeur général et présidant le conseil;

D'un fonctionnaire supérieur faisant fonctions de rapporteur, désigné par le directeur général;

De deux représentants élus des employés de bureau recrutés sur contrat et des employés auxiliaires.

Art. 3. — Tous les deux ans les employés de bureau recrutés sur contrat et les employés auxiliaires de bureau et de service de l'office des changes élisent parmi eux deux délégués titulaires et deux délégués suppléants en vue de les représenter au conseil de discipline.

Les élections ont lieu à la date fixée par le directeur général; elles doivent être annoncées au moins trois semaines à l'avance par voie de circulaire portée à la connaissance des employés de bureau recrutés sur contrat et des employés auxiliaires de l'office des changes.

Sont électeurs les agents rétribués par l'office des changes, en activité de service (y compris les agents en congé payé), qu'ils exercent leurs fonctions à Paris, en province ou à l'étranger.

Sont éligibles les électeurs ayant au moins six mois de services rétribués à l'office des changes à la date fixée par l'élection.

Les candidatures sont déposées au bureau du personnel soit par l'intermédiaire des orga-

nismes syndicaux, soit individuellement, au plus tard quinze jours francs avant la date fixée pour l'élection. Elles doivent être présentées sous forme de listes comprenant les noms de quatre agents. Elles sont portées par voie de circulaire à la connaissance des électeurs cinq jours au moins avant l'ouverture du scrutin.

Art. 4. — Les élections ont lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle.

Art. 5. — Chaque bulletin de vote doit mentionner la totalité des candidats de l'une des listes déposées, sans addition, modification ou suppression.

Le jour fixé pour l'élection, chaque électeur affecté aux services de l'office à Paris insère son bulletin de vote dans une enveloppe sans « en-tête » et qui ne doit porter aucune indication, quelle qu'elle soit. Il dépose cette enveloppe dans une urne placée au bureau du personnel, sous la surveillance d'un représentant du directeur général et de deux électeurs désignés par celui-ci sur les propositions des syndicats professionnels. Le nom du votant est émargé sur la liste des électeurs.

Les électeurs absents de Paris ou affectés aux délégations de l'office des changes, en province ou à l'étranger, peuvent voter par correspondance.

A cet effet, le jour fixé pour l'élection, chacun des électeurs votant par correspondance insère son bulletin de vote dans une enveloppe comme il est dit ci-dessus. Il place cette enveloppe préalablement cachetée dans un second pli portant mention de la nature et de la date du scrutin et sur lequel il inscrit son nom, son grade, son affectation et appose sa signature. Il envoie ce pli au bureau du personnel de l'office des changes à Paris, ou le remet au chef de la délégation dont il fait partie. Dans ce dernier cas, le chef de la délégation adresse immédiatement au bureau du personnel à Paris, par un envoi postal unique et recommandé, la totalité des plis qui lui ont été remis par les électeurs ou les électrices placés sous ses ordres.

Art. 6. — L'ouverture des plis et le dépouillement des votes doivent être effectués sept jours francs après la date fixée pour l'élection par une commission comprenant:

Le directeur général ou son représentant président la commission;

Un représentant de l'ensemble du personnel de l'office des changes désigné par le directeur général;

Deux employés de bureau recrutés sur contrat ou employés auxiliaires désignés par le directeur général sur les propositions des syndicats professionnels.

La commission procède d'abord à l'ouverture des plis cachetés portant indication des nom et qualité des agents ayant voté par correspondance et émarge les noms de ceux-ci sur la liste des électeurs, sous réserve des observations suivantes:

Sont considérés comme non valables et annexés au procès-verbal les plis sur lesquels ne figureraient pas le nom et la signature du votant ou sur lesquels ces mentions seraient illisibles, les plis multiples parvenus sous la signature d'un même agent, les plis contenant plus d'une enveloppe. Les noms des électeurs dont émanent ces plis ne sont pas émargés sur la liste des électeurs.

Aussitôt après l'ouverture de chaque pli reconnu régulier, l'enveloppe qu'il contient est déposée dans l'urne contenant déjà les enveloppes des agents visés au deuxième alinéa de l'article 5.

Après l'achèvement de ces opérations, la commission procède à l'ouverture des enveloppes contenant les bulletins de vote et au dépouillement du scrutin.

Art. 7. — Ne sont pas valables:

1° Les bulletins contenus dans des enveloppes qui ne correspondent pas aux conditions indiquées au deuxième alinéa de l'article 5;

2° Les bulletins blancs ou illisibles; ceux qui ne répondent pas aux conditions indiquées au premier alinéa de l'article 5; ceux dans lesquels les votants se sont fait connaître;

3° Les bulletins multiples insérés dans une même enveloppe qu'ils soient différents ou non

Les bulletins non valables sont consignés au procès-verbal sous la désignation de « bulletins blancs ou nuls ».

Les mandats de délégués sont attribués à chaque liste suivant la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, le premier mandat est attribué à celle des listes qui a obtenu le plus grand nombre de voix. On divise ensuite le nombre des voix obtenues par chaque liste par le nombre des mandats déjà attribués à cette liste, augmenté d'une unité; le second mandat est attribué à celle des listes qui donne le plus fort quotient. La même opération est répétée pour l'attribution des deux autres mandats. Les mandats obtenus successivement par chacune des listes sont attribués aux candidats figurant sur celle-ci dans l'ordre même où les candidats sont portés sur les listes déposées avant l'élection.

Dans le cas où deux ou plusieurs listes obtiennent le même quotient en vue de l'attribution d'un siège déterminé, ce siège est attribué parmi les candidats venant immédiatement en ligne dans l'ordre de présentation sur chacune desdites listes, à celui qui l'emporte sur les autres par l'ancienneté, ou, à égalité d'ancienneté, par l'âge.

Les deux délégués dont la désignation a eu lieu en première et deuxième ligne sont les délégués titulaires. Ceux dont la désignation est intervenue en troisième et quatrième ligne sont les délégués suppléants. Ces derniers sont appelés à siéger dans l'ordre ci-dessus, en remplacement des titulaires absents, empêchés, ou cités comme témoins.

La commission dresse un procès-verbal des élections, dont les résultats sont portés à la connaissance du personnel par voie de circulaire.

Dans les huit jours qui suivent cette publication, tout électeur peut contester la validité des élections. Les réclamations adressées au bureau du personnel sont transmises au directeur général, qui statue, sauf recours en conseil d'Etat.

Les délégués proclamés élus exercent leur mandat jusqu'à ce que les réclamations aient été définitivement jugées.

Art. 8. — Les délégués sont élus pour deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Dans le cas où par suite de décès, démission, mise en service détaché, mutation définitive dans une autre administration ou pour toute autre cause, le nombre des délégués titulaires et suppléants est réduit à un, il est procédé à de nouvelles élections pour l'ensemble des sièges, dans les conditions fixées ci-dessus. Le mandat des délégués élus à la suite de cette nouvelle élection prend fin à l'expiration de la période biennale au cours de laquelle ils ont été élus.

Art. 9. — Dix jours francs avant la date fixée pour chaque séance du conseil de discipline, le directeur général convoque par lettre recommandée, ou par avis remis personnellement aux intéressés, les deux délégués titulaires ou, en cas d'absence ou d'empêchement notoire de ceux-ci, les délégués suppléants. Les destinataires doivent accuser immédiatement réception de cette convocation, à laquelle ils sont tenus de se rendre, sauf motif grave dûment justifié. S'ils sont dans l'impossibilité de siéger, ils doivent le faire connaître en accusant réception de la convocation. Le délégué suivant est alors convoqué à son tour jusqu'à épuisement de la liste.

Le directeur général peut toujours refuser la démission des délégués. Dans le cas où ceux-ci, régulièrement convoqués, ne se présentent pas et se sont abstenus de solliciter, en temps utile, leur remplacement pour un motif de force majeure dûment justifié, le conseil peut valablement délibérer en leur absence.

Art. 10. — Avant que le conseil de discipline ne soit appelé à donner son avis sur l'application des peines de la rétrogradation ou du licenciement, l'intéressé est informé des griefs articulés contre lui et avisé qu'il peut prendre communication des pièces du dossier, ainsi que de son dossier individuel en présence du directeur général ou de son représentant aux lieu, jour et heure qui lui sont assignés; s'il est absent ou suspendu de ses fonctions, il sera procédé à ces notifications par une lettre recommandée avec accusé de réception. Il peut, lors de cette communication, prendre copie des pièces à titre personnel et confidentiel.

Dans un délai de cinq jours francs à compter de la communication du dossier ou de la date fixée pour cette communication, l'intéressé peut présenter sa défense sous la forme d'un mémoire écrit. Dans le même délai, il doit faire connaître s'il désire ou non être entendu par le conseil de discipline et être assisté ou représenté par une personne de son choix nommément désignée; toujours dans le même délai, il doit indiquer, enfin, les noms, qualités et adresses des personnes dont il demande l'audition par le conseil.

Si l'employé ne juge pas utile de prendre communication du dossier, ou s', après en avoir pris connaissance, il ne produit pas de mémoire, dans le délai ci-dessus indiqué, ou encore si, ayant interrompu ses fonctions, il n'est pas atteint par la lettre recommandée envoyée à sa dernière adresse connue de l'office des changes, l'avisant que les pièces sont mises à sa disposition, le conseil de discipline peut passer outre à la production du mémoire.

L'intéressé est avisé au moins huit jours à l'avance par lettre recommandée de la date fixée pour la réunion du conseil; il lui appartient de prévenir lui-même son défenseur ou représentant et les personnes dont il a demandé l'audition. Le dossier de l'affaire est, dans les cinq jours ouvrables qui précèdent la séance, tenu, au bureau du personnel, à la disposition des membres du conseil, dûment convoqués, ainsi que du défenseur ou représentant de l'inculpé, régulièrement désigné par lui. Lors de cette communication, le défenseur ou représentant peut lever copie des documents; il peut également être admis, dans les mêmes conditions, à prendre connaissance du dossier individuel de l'intéressé, sur la production d'une autorisation écrite de ce dernier.

Le président peut convoquer, pour être entendues par le conseil, toutes personnes dont il estime l'audition nécessaire.

Au jour fixé pour la réunion, le conseil entend successivement la lecture du rapport, la lecture du mémoire présenté par l'intéressé, les personnes appelées soit d'office par le président, soit par l'intéressé, ainsi que l'intéressé lui-même, assisté de son défenseur ou son représentant.

Si l'agent régulièrement convoqué ne répond pas à cette convocation, par lui-même ou par son représentant, préalablement désigné comme il est dit ci-dessus, le conseil peut passer outre et délibérer valablement.

Le conseil délibère en dehors de la présence de l'intéressé et de ses défenseurs ou représentants et vote au scrutin secret. En cas de partage des voix, le président fait connaître son vote qui est prépondérant.

Art. 11. — Le directeur général de l'office des changes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1947.

Pour le ministre des finances
et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Décret du 14 juin 1947 portant nomination d'un président honoraire de la Société nationale de vente des surplus.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale et du ministre des finances,

Vu la loi du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat;

Vu le décret du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus;
Vu le décret du 27 novembre 1946 modifiant le décret du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus;
Vu le décret du 6 novembre 1946 nommant le président et le directeur général de la Société nationale de vente des surplus,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'intendant général Bernard (Joseph-Frédéric-Ange-Désiré) est nommé président honoraire de la Société nationale de vente des surplus.

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret du 14 juin 1947 portant nomination du président de la Société nationale de vente des surplus.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'économie nationale et du ministre des finances,
Vu la loi du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat;
Vu le décret du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus;
Vu le décret du 27 novembre 1946 modifiant le décret du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus;
Vu le décret du 6 novembre 1946 nommant le président et le directeur général de la Société nationale de vente des surplus,

Décrète:

Art. 1er. — M. Reber (Georges), inspecteur général de l'économie nationale, est nommé président de la Société nationale de vente des surplus, en remplacement de M. l'intendant général Bernard, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 15 juin 1947.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret du 14 juin 1947 nommant le commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'économie nationale,
Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés et réglementant les titres et les professions d'expert comptable et de comptable agréé;
Vu le décret du 15 janvier 1945 chargeant un contrôleur d'Etat des fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, M. André Brunet, professeur au conservatoire national des arts et métiers.

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Commissaires régionaux du Gouvernement auprès des conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Le ministre de l'économie nationale,
Sur la proposition du commissaire du Gouvernement,
Vu l'acte dit arrêté du 30 mai 1942 portant désignation de commissaires régionaux du Gouvernement auprès des conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés;
Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945, portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, réglementant les titres et les professions d'expert comptable et de comptable agréé,

Arrête:

Art. 1er. — Sont respectivement nommés commissaires du Gouvernement auprès des conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés d'Angers, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Dijon, Laon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen et Toulouse; MM. Gaillard, Denis, Gille, Bousquet, Gage, Naipas, Rolez, Poumier, Bertout, Mattel, Saint-Alary, Ribon, Maugel, Seiglan, Lesigne, Louvel et Ribet, directeurs des contributions directes.

Art. 2. — Le commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

Le ministre de l'économie nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Conseil supérieur des haras.

Le ministre de l'agriculture,
Vu la loi du 29 mai 1874 sur l'organisation du service des haras et instituant un « conseil supérieur des haras »;
Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre du conseil supérieur des haras pour une période de neuf années:
M. Edmond Cavillon, ancien sénateur, ancien membre du conseil supérieur des haras, président de la Société des courses du Touquet, 81, avenue Niel, à Paris (17e).
Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé du présent arrêté.
Fait à Paris, le 2 juin 1947.

TANGUY PRIGENT.

Taux des indemnités allouées aux commissaires et aux vétérinaires chargés de l'inspection des taureaux reproducteurs en Alsace et en Lorraine ainsi que le taux des droits perçus à l'occasion de cette inspection.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur,
Vu la loi locale du 9 avril 1878 concernant l'emploi des taureaux reproducteurs;
Vu l'ordonnance du 29 novembre 1897 modifiée relative à l'exécution de la loi du 9 avril 1878;
Vu l'arrêté local du 29 décembre 1897 sur l'inspection des taureaux reproducteurs modifié par les arrêtés des 30 novembre 1926 et 29 mars 1932;
Vu l'instruction du 19 avril 1898 concernant les revisions des taureaux reproducteurs;
Vu l'arrêté du 24 janvier 1901 concernant la marque des taureaux aptes à la reproduction;
Vu le décret n° 47-1015 du 5 juin 1947 portant relèvement des indemnités allouées aux commissaires et aux vétérinaires chargés de l'inspection des taureaux reproducteurs dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 13 de l'arrêté du 29 décembre 1897 susvisé, modifié par l'arrêté du 30 novembre 1926, est remplacé par les dispositions suivantes:
« *Art.* 13. — (1) Le droit à payer pour une revision extraordinaire faite sur demande est fixé à 400 F par taureau.
« (2) Le montant de la somme à déposer en cas de réclamation contre une décision d'une commission de revision d'arrondissement est fixé à 800 F »
Art. 2. — L'article 14 de l'arrêté du 29 décembre 1897 susvisé, modifié par les arrêtés des 30 novembre 1926 et 29 mars 1932, est remplacé par les dispositions suivantes:
« *Art.* 14. — L'indemnité des membres des commissions de revision d'arrondissement est fixée à 400 F par jour de travail ».
Art. 3. — L'article 15 de l'arrêté du 29 décembre 1897 susvisé, modifié par les arrêtés des 30 novembre 1926 et 29 mars 1932, est remplacé par les dispositions suivantes:
« *Art.* 15. — (1) L'indemnité à laquelle le vétérinaire d'arrondissement a droit pour l'exécution des revisions extraordinaires auxquelles il procède seul, est fixée comme suit:
« 1° Pour la visite d'un taureau au lieu de résidence du vétérinaire: 50 F.
« 2° Pour les visites faites dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence du vétérinaire:
« *a*) Pour un taureau: 200 F.

« *b*) Pour chaque taureau en plus visité le même jour: 50 F.

« 3° Pour les visites faites dans un rayon de plus de 10 km autour du lieu de résidence du vétérinaire:

« *a*) Pour un taureau: 350 F.

« *b*) Pour chaque taureau en plus visité le même jour: 50 F.

« (2) L'indemnité totale des vétérinaires pour un jour de travail ne pourra toutefois dépasser 500 F ».

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er juillet 1946 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1947.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Vétérinaires sanitaires d'Etat autorisés à faire usage de leur véhicule automobile personnel pour les besoins du service.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances,

Vu le décret du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacements allouées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 45-1506 du 7 juillet 1945 fixant les conditions de recrutement et les traitements des vétérinaires sanitaires d'Etat;

Vu le décret du 16 mars 1937 modifié, relatif aux frais de déplacement des fonctionnaires et agents du ministère de l'agriculture,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les vétérinaires sanitaires d'Etat peuvent être autorisés à faire usage de leur voiture automobile personnelle pour l'exécution du service lorsqu'il en résultera une économie sur l'ensemble des frais de transport et de déplacement.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet du 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le chef du cabinet,
PÉLISSIER.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 5 juin 1947, un crédit de 2.769.805 F, ouvert à titre de fonds de concours sur le budget de l'exercice 1947 et applicable au chapitre 303: « Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel », est définitivement annulé.

Par le même arrêté, il est ouvert à titre de fonds de concours un crédit de 2.750.405 F, applicable au même chapitre du budget de l'exercice 1947.

Liste des secrétaires d'administration stagiaires définitivement admis à l'emploi de secrétaire d'administration à la suite de l'examen d'admission prévu par l'article 7 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945.

1 Mlle Philippon.
2 M. Madelaigue.
3 Mlle Rollet.
4 MM. Desgrey.
5 Albafquille.
6 Merchez.
7 Fressonnet.
8 Mlle Aillot.
9 MM. Batt.
10 Harrewyn.
11 Mlle Gibert.
12 MM. Petit.
13 Prat.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 47-1030 du 14 juin 1947 modifiant les dispositions de l'article 3 du décret n° 46-1997 du 12 septembre 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances;

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 sur la protection de la santé des enfants d'âge scolaire, des élèves et du personnel des établissements d'enseignement de tous ordres, notamment son article 1er, aux termes duquel « des décrets pris en conseil d'Etat fixeront la participation des familles et des collectivités publiques aux dépenses occasionnées par les examens médicaux périodiques des élèves des divers ordres d'enseignement »;

Vu la loi de finances du 31 décembre 1945 portant fixation des dépenses des services civils de l'Etat pour l'année 1946;

Vu le décret n° 46-1997 du 12 septembre 1946 portant relèvement de la participation de l'Etat et de la cotisation familiale aux dépenses résultant du contrôle médical scolaire dans les établissements d'enseignement du second degré;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 12 septembre 1946 est modifié comme suit:

« *Art.* 3. — Les dispositions ci-dessus sont applicables aux collèges techniques, écoles de métiers, écoles nationales professionnelles, écoles d'horlogerie et tous autres établissements assimilés à ceux du second degré, par arrêté concerté du ministre de l'éducation nationale, du ministre de la santé publique et de la population et, le cas échéant, du ministre intéressé.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Décret du 14 juin 1947 portant exclusion de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de l'éducation nationale et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 4 (§ *h*) de l'ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire métropolitain;

Vu le décret du 29 décembre 1944 sur la discipline des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires;

Vu l'avis motivé du conseil supérieur d'enquête, commission pour l'académie de Strasbourg, en date du 15 mai 1946;

Vu l'avis conforme rendu par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans sa séance du 20 mai 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est exclu de la Légion d'honneur:

M. Ettis (Jean-Théodore-Paul), ex-directeur de l'école nationale technique de Strasbourg, Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1937.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de l'éducation nationale, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 14 juin 1947 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le procès-verbal de la séance de l'académie nationale de médecine en date du 13 mai 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée l'élection par l'académie nationale de médecine de M. Lévy-Solal à la place devenue vacante dans la 2e section (chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales), par suite de la nomination de M. Couvelaire en qualité de membre émérite.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Concours de bourses près les facultés de droit.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 11 août 1930,

Arrête:

Art. 1er. — L'ouverture du concours pour les bourses de licence (deuxième et troisième année) et de doctorat (première année) aura lieu au siège de la faculté de droit le samedi 5 juillet 1947.

Art. 2. — Les candidats s'inscriront au secrétariat de la faculté de droit devant laquelle ils ont subi leurs derniers examens. Ils devront être Français et avoir obtenu au moins la note moyenne 13 à l'examen de fin d'année correspondant à leurs inscriptions.
Les registres d'inscriptions seront clos le 3 juillet 1947, à dix-huit heures.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Concours de bourses près les facultés de médecine.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu le décret du 6 mars 1931;
Vu les arrêtés des 15 mai 1927, 8 avril 1930 et 27 février 1939,

Arrête:

Art. 1er. — L'ouverture du concours pour les bourses de doctorat en médecine aura lieu au siège des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie le lundi 28 juillet 1947.

Art. 2. — Les candidats pourvus de quatre, huit, douze, seize et vingt inscriptions s'inscriront au secrétariat de la faculté à laquelle ils désirent subir les épreuves du concours. Ils devront être Français et âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette dernière limite d'âge est reculée d'un temps égal à celui pendant lequel les candidats auront été incorporés sous les drapeaux.
Les registres d'inscription seront clos le 26 juillet 1947, à dix-huit heures.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Concours de bourses près les facultés de pharmacie.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu le décret du 4 mai 1937;
Vu les arrêtés des 30 juillet 1914, 8 avril 1930 et 25 mars 1936,

Arrête:

Art 1er. — L'ouverture du concours pour les bourses de pharmacie aura lieu au siège des facultés de pharmacie et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie le samedi 12 juillet 1947,

Art. 2. — Les candidats s'inscriront au secrétariat de la faculté à laquelle ils désirent subir les épreuves du concours. Ils devront être Français et âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-huit ans au plus. Cette dernière limite d'âge est reculée d'un temps égal à celui pendant lequel les candidats auront été incorporés sous les drapeaux.
Les registres d'inscription seront clos le 10 juillet 1947, à dix-huit heures.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Programme du certificat d'aptitude professionnelle de mineur des mines de houilles.

I. — PRINCIPES DIRECTEURS. — ORGANISATIONS

1. — *Obligation.*

L'apprentissage est obligatoire dans l'industrie houillère et chaque exploitation est responsable de la formation de ses jeunes. Si la faible importance des effectifs et tout autre motif sérieux le justifie, deux ou plusieurs exploitations peuvent se grouper pour assurer cette formation.

2. — *Direction.*

Chaque exploitation désigne un ingénieur ayant la pratique du fond chargé de la formation des jeunes. Il consacre toute son activité à cette fonction. Dans les petites mines seulement, cet ingénieur peut ne consacrer à cette fonction qu'une partie de son activité.

3. — *Embauchage.*

a) Les jeunes sont embauchés de préférence dès leur sortie de l'école;
b) L'embauchage porte sur les enfants de mineurs et, dans toute la mesure du possible, sur les enfants des familles étrangères à la mine;
c) Une visite médicale a lieu au moment de l'embauchage; elle donne lieu à l'établissement d'une fiche individuelle détaillée. Elle est répétée tous les six mois.

4. — *Contrats.*

Tous les jeunes sont embauchés sous contrat.

5. — *Formation.*

a) La formation des jeunes comporte normalement:
Une année de préapprentissage et d'orientation professionnelle,
Trois années d'apprentissage dans les centres et des quartiers-écoles.
b) Elle comprend:
Un enseignement pratique professionnel;
Un enseignement général, civique;
De l'éducation physique et des sports.
c) Elle est donnée exclusivement pendant les heures normales de travail.
d) L'apprenti descend au fond dès que la loi le permet.

6. — *Rémunération.*

Les apprentis sont rémunérés pour les postes de formation aux mêmes taux que pour les postes de travail.

7. — *Centres de formation des jeunes.*

Chaque exploitation organise un ou plusieurs centres de formation des jeunes et des quartiers-écoles.
Le centre-type comprend:
Un certain nombre de salles de cours et d'ateliers;
Un vestiaire avec lavabos et douches;
Un polygone;
Un stade;
Une mine-image (au jour);
Du matériel et de l'outillage pour les exercices pratiques;
Un jardin-école.
Les quatiers-écoles complètent l'apprentissage méthodique du métier de mineur de houille.

II. — HISTORIQUE

Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, l'effort d'organisation des houillères a porté sur les points suivants:
Création d'un fonds d'apprentissage alimenté par une cotisation à la tonne extraite (1 F à l'origine et 10 F actuellement) et répartition des subventions entre les exploitations ayant organisé des centres répondant à certaines règles fondamentales.
Admissions successives au bénéfice des attributions de ces fonds, de quarante-six exploitations représentant la quasi-totalité de la production houillère.
Organisation de séances d'information.
Organisation de stages de formation spéciale pour les ingénieurs chargés de la direction des centres.
Organisation de stages pour les moniteurs.
Création d'une école de formation des cadres des centres d'apprentissage des houillères.
Organisation de réunions périodiques des ingénieurs chargés de la formation professionnelle.
Etablissement de méthodes d'apprentissage: piqueur-boiseur, rouleur, boiseur, etc.
Sessions de travail réservées aux cadres ayant une responsabilité dans la direction du personnel.
Bulletins de liaison, propagande, films.
Organisation de stages spéciaux pour les élèves des écoles des mines.

ADMISSIONS DES COMPAGNIES AU FONDS D'APPRENTISSAGE

1942	5
1943	22
1944	10
1945	9
Total	46

groupant plus de 95 p. 100 de la production nationale et, en chiffres ronds, 20.000 jeunes gens de quatorze à dix-huit ans.

Subventions allouées.

1942	2.750.000 F
1943	20.735.000
1944	71.200.000
1945	165.000.000

(11 premiers mois seulement).

Progression du nombre des jeunes gens inscrits dans les centres et suivant effectivement le cycle de formation de ces centres.

31 décembre 1942	1.628
30 juin 1943	3.295
31 décembre 1943	6.973
31 décembre 1944	7.024
31 mars 1945	7.400
30 juin 1945	8.500
31 décembre 1945 (chiffre provisoire)	12.000

Stages spéciaux de formation pédagogique et psychologique.

a) Directeurs et ingénieurs:
Directeurs et ingénieurs ou chef ayant pris part à des sessions d'information et de travail: 121. — De mars 1943 à octobre 1945.
Ingénieurs ayant reçu une formation pédagogique spéciale: 45.
b) Moniteurs ayant suivi les stages de formation: 475, dont 175 depuis le mois de juin 1945 à l'école spéciale de Bergolde.

LISTE DES HOUILLÈRES ADMISES A BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS DU FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Albi.
Aniche
Anzin.
Schistes d'Autun.
Bessèges.
Béthune.
Blanzy.
La Bouble.
Bouches-du-Rhône.
Brassac.
Bruay.
Carmaux.
Carvin.
Cessous.
Champagnac.
La Chazotte.
Courrières.
Decazeville.
Decize.
Douchy.
Dourges.
Drocourt.
Escarpelle.
Faulquemont.
Les Ferrières.
La Grand'Combe.
La Haute-Loire.
Lens.
Liévin.
Ligny-lez-Aire.
Loire.
Marles.
Charbonnages du Midi
Montrambert et la Béraudière.
La Mure.
Nœux.
Nord d'Alès.
Ostricourt.
Petites-Rosselle.
La Péronnière.
Rochebelle.
Roche-la-Molière
Saint-Eloy
Saint-Etienne.
Sarre et Moselle.
Thivencelles.
Trelys.
Valdonnes.
Vicoigne.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION DE MINEUR DES MINES DE HOUILLE

Conditions d'admission aux épreuves.

Est admis à subir les épreuves du certificat d'aptitude à la profession de mineur des mines de houille tout apprenti Français ou étranger ayant seize ans révolus dans l'année de l'examen (1), reconnu apte physiquement à la suite d'un examen médical à la profession de mineur d'abatage, et ayant suivi d'une façon régulière, en principe pendant un minimum de trois ans, les cours d'apprentissage dans un centre de formation professionnelle.

Des dérogations d'âge et de durée (2) peuvent être accordées par le jury d'examen.

Pièces à fournir pour l'inscription.

a) Demande d'inscription sur papier libre, signée par le candidat, adressée au président du jury d'examen;

b) Livret d'apprenti, ou, à défaut, certificat établi par le chef du service de la formation professionnelle portant la date de naissance de l'intéressé, certifiant son aptitude physique à la profession de mineur d'abatage, attestant son assiduité au cours de formation professionnelle et précisant les résultats obtenus dans les différentes branches de l'enseignement.

	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire moins de :	DURÉE
A. — Epreuves pratiques:			
Travaux miniers (A)	9	12	4 heures au minimum, 16 heures au maximum.
Education physique	2	5	1/2 heure environ.
Dessin	1	5	1 heure.
B. — Composition écrite:			
Rédaction simple sur une question d'ordre professionnel (dans la notation, il sera tenu compte de la présentation, de l'écriture et de l'orthographe)	1	5	1 heure 30.
Calcul (problèmes gradués ayant trait à la profession ou à la vie du mineur)	2	5	1 heure 30.
C. — Compositions écrites ou orales (1):			Inter. écrites.
Technologie professionnelle	2	5	1 heure
Réglementation du travail et sécurité	1	5	30 minutes } 10 minutes pour chaque interro-
Hygiène pratique. — Secourisme	1	5	30 minutes } gation orale.
Instruction civique et morale	1	5	30 minutes

(1) La préférence doit aller aux questions orales, mais le grand nombre des candidats peut conduire à adopter la forme écrite.

(A) Dans chaque épreuve, les travaux demandés aux candidats devront être choisis parmi ceux en usage dans les exploitations auxquelles est attaché le centre de l'apprenti.

L'épreuve de travaux miniers comportera normalement une épreuve dans les mines-images du jour.

Cependant, pour tenir compte des conditions régionales ou locales, le certificat d'aptitude professionnelle pourra se faire en deux parties. Dans ce cas, les travaux miniers comporteront obligatoirement:

a) Une épreuve dans les mines-images avec coefficient 4, note éliminatoire inférieure à 12;

b) Une épreuve dans les quartiers écoles avec coefficient 5, note éliminatoire inférieure à 12.

Cette manière de procéder sera obligatoire dans toute mine possédant au fond des quartiers écoles prolongeant la formation donnée dans les centres d'apprentissage.

Dans ces conditions, la première partie du certificat d'aptitude professionnelle comprendra l'épreuve en mine-image, l'éducation physique, le dessin, les épreuves écrites et orales; la deuxième partie étant réservée à l'épreuve en quartier école.

Le certificat d'aptitude professionnelle sera alors délivré aux candidats ayant satisfait aux épreuves de la première partie sans note particulière éliminatoire, ayant subi les épreuves de la deuxième partie et ayant obtenu pour l'ensemble une moyenne générale au moins égale à 10/20 sans note particulière éliminatoire.

Le C.A.P. est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note particulière éliminatoire pour l'ensemble de l'examen.

PROGRAMME D'EXAMEN

Travaux miniers.

Les épreuves de travaux miniers comprendront, suivant les conditions locales ou régionales:

Travaux à effectuer en mine-image.

Une épreuve de soutènement en taille,
Une épreuve de soutènement en voie,
Une épreuve de roulage,
Une épreuve de travaux accessoires en taille,

Travail à effectuer en quartier-école.

Une épreuve de travaux miniers comprenant obligatoirement de l'abatage.

Les notes tiendront d'abord compte de la qualité du travail exécuté, mais aussi de la rapidité.

L'apprenti devra pouvoir exécuter les travaux suivants:

Boisage.

Se servir de la hache et de la scie;
Reconnaître, choisir et préparer tous bois;
Faire tous assemblages;
Boisage en taille et en voie;
Utiliser le soutènement métallique en taille et en voie;
Prendre les mesures et suivre une direction.

Roulage et transports.

Manier les berlines en voies de niveau, inclinés, dans les bures;
Conduire, surveiller et entretenir sommairement les machines de halage et les treuils de voies inclinées; reconnaître les principales pannes; aider à les réparer;
Monter, déplacer, conduire et entretenir les différents dispositifs de desserte (couloirs, bandes, etc.), d'une façon générale tous appareils de desserte utilisés dans l'exploitation où travaille l'apprenti;
Poser et déplacer les voies;
Se servir d'un palan.

Remblayage.

Pelleter et charger;
Monter des mourtiats;
Monter et déplacer des piles de foudroyage;
Utiliser les appareils à déboiser, en voie, en taille.

Abatage.

Manier le pic;
Utiliser, démonter, graisser les cuile automatiques d'abatage à main;
Faire tous travaux ayant trait au fir pouvant être demandés aux mineurs.

Divers.

Transport des différents matériaux;
Amarrages et brûlages;
Transport et utilisation des différentes lampes;
Déplacer les conduits d'air comprimé en voie et en taille;
Déplacer les buses et ventubes; les installer, poser et entretenir les ventilateurs;
Aider à exécuter les travaux simples de maçonnerie.

Education physique.

L'épreuve d'éducation physique consistera, soit en une prise de performances, soit en un parcours athlétique minier basé sur le principe du parcours Hébert, soit en une combinaison des deux.

Pour le parcours minier, les candidats seront notés conformément à un barème tenant compte du temps mis pour effectuer l'épreuve On tiendra compte évidemment,

(1) Suivant les conditions régionales ou locales, il pourra y avoir une ou deux sessions de C. A. P. par an

(2) Etant donné la difficulté de recrutement des ouvriers mineurs, il est indispensable de ne pas éliminer les éléments tardivement embauchés.

des conditions physiques dans lesquelles ceux-ci se trouveront en fin de parcours afin d'éliminer ceux à qui l'on découvrirait à l'occasion du parcours des contre-indications médicales non reconnues précédemment malgré toutes les précautions prises.

Dans le cas où le système choisi serait la combinaison des deux catégories d'épreuves, la prise de performances compterait pour le quart du total des points, l'épreuve d'endurance comptant pour les trois quarts restant.

Dessin.

L'épreuve de dessin comportera, soit un croquis d'objet usuel très simple, soit la représentation de mémoire d'un chantier du fond, soit la correction d'un croquis incomplet ou faux, etc.

Rédaction.

Exécution par le candidat:

Soit d'une lettre de demande, d'un rapport sommaire, etc.;

Soit d'une rédaction simple sur un sujet se rapportant à la profession.

Dans la notation, il sera tenu compte de la présentation, de la propreté, de l'écriture et de l'orthographe.

Calcul.

Problèmes gradués avec plusieurs questions dont le niveau devra être au moins du niveau du certificat d'études primaires. Ces problèmes auront trait à la profession ou la vie du mineur.

Technologie professionnelle.

Notions élémentaires de géologie:

Notions élémentaires de physique et de résistance des matériaux utiles au métier de mineur.

Notions sur l'organisation générale de la mine.

Eléments d'exploitation des mines, en insistant sur les conditions locales d'exploitations.

Méthodes d'exploitation, soutènement (bois, fer, maçonnerie). Transport du charbon (roulage, couloirs oscillants, bandes transporteuses, etc.). Puits, bures, plans inclinés. Le grisou. Les poussières. Feux et incendies souterrains. Explosifs. Aérage principal et secondaire. Graissage. Emploi de l'électricité au fond. Organisation générale d'une taille, remblayage, foudroyage. Notions sur le traitement des charbons (triage, lavage, etc.).

On demandera au candidat quelques manipulations simples:

Reconnaissance d'échantillons de terrains houillers locaux.

Reconnaissance d'échantillons de bois.

Choix d'une lampe, etc.

Ce programme est donné à titre d'indication et devra être modifié en fonction des conditions locales d'exploitation. Les questions posées s'inspireront de ces conditions.

Sécurité et réglementation du travail.

Règlements miniers.

Tout ce qui a trait à la sécurité et à l'hygiène des ouvriers mineurs avec, en plus, des notions sur l'histoire et l'organisation du travail, la durée du travail, etc.

Une question sera obligatoirement posée sur la sécurité à chaque candidat. Les questions posées sur la sécurité s'inspireront des conditions locales d'exploitations.

Hygiène pratique. Secourisme.

Notions d'hygiène individuelle et familiale. Alcoolisme. Tuberculose. Maladies contagieuses. Maladies professionnelles.

Premiers soins en cas de blessures, fractures, etc. Soins aux asphyxiés et électrocutés. Transports des blessés et des malades, etc.

Instruction civique et morale.

Organisation générale du pays. Droits et devoirs du citoyen. Devoirs envers soi-même, envers la famille, envers les autres et envers le pays.

JURY D'EXAMEN

Etant donné la répartition géographique des gisements, l'organisation générale des examens sera faite par bassin ou par région. L'organisation des examens relève de l'autorité du recteur d'académie (inspection principale de l'Enseignement technique).

Pour tout ce qui concerne les modalités techniques de cette organisation, le recteur est de plein droit assisté de l'ingénieur en chef du service des mines.

Composition du jury d'examen.

Le jury d'examen pourra être composé de la façon suivante:

Le recteur d'académie ou son représentant: président.

L'ingénieur en chef des mines: vice-président.

Un ingénieur chef de service de formation professionnelle.

Deux professeurs ou instructeurs chargés de la correction des épreuves écrites, de dessin et des interrogations orales d'hygiène pratique et d'instruction civique et morale.

Un moniteur chef d'éducation physique (1).

Trois ingénieurs, employés et agents de maîtrise délégués des directions, chargés des interrogations de technologie professionnelle, de sécurité et réglementation du travail (1).

Trois délégués mineurs ou ouvriers du fond, délégués par les comités d'entreprise (1).

Il sera mis à la disposition du jury les fiches signalétiques d'enseignement et d'éducation physique qui auraient pu être tenues pour les différents candidats.

(1) NOTA. — Seront chargés en outre de la notation des épreuves pratiques de mine et pour ce faire auront à leur disposition un personnel instructeur pour la surveillance et la notation du travail en ce qui concerne la qualité et la rapidité d'exécution.

ANNEXE

Epreuve d'éducation physique « par cours minier » pouvant être incorporée dans l'examen du certificat d'aptitude professionnelle.

L'épreuve d'éducation physique demandée pour l'obtention du C. A. P. mineur n'a pas pour but de connaître si tel ou tel apprenti est capable de réaliser telle ou telle performance dans un temps donné. Elle est choisie de telle manière qu'il soit possible de déceler si l'apprenti a l'aptitude physique suffisante pour faire un mineur avec toutes les qualités requises pour faire ce métier.

Les épreuves choisies ont pour but d'éviter toute fatigue locale ou fonctionnelle; elles exigent de la part des concurrents les qualités suivantes: force, souplesse, résistance, adresse, virilité, coordination, volonté, etc., qui sont les éléments de base requis pour le métier de mineur.

Le programme a pour but de mettre en valeur les connaissances professionnelles et athlétiques de l'apprenti acquises jusqu'à ce jour au centre de formation professionnelle.

L'apprenti de bonne constitution physique pourra par un entraînement régulier et un dosage normal de séries d'épreuves analogues régler son allure à l'occasion de chaque épreuve successive, coordonner ses efforts de manière à réaliser ce parcours dans un temps correct, et en bonne forme physique (chronométrage du temps mis et examen physiologique du candidat concernant l'essoufflement, le pouls et tous détails pouvant donner des renseignement intéressants sur la forme physique).

Il est absolument indispensable d'apprendre aux futurs ouvriers mineurs à coordonner leurs efforts en vue de se ménager, tout en gardant un rythme de rendement raisonnable qu'ils puissent renouveler le lendemain et les jours suivants sans passer par des crises de surentraînement et de fatigue dues à une mauvaise répartition des efforts. C'est par l'éducation physique et des épreuves de ce genre que nous pourrons réaliser cet entraînement et cet équilibre fonctionnel.

Formation professionnelle.

Exemple de parcours général minier.

Règlement: départ par groupe de 4. Le classement dépend du temps mis par chaque concurrent pour effectuer le parcours et des conditions physiques dans lesquelles il se trouve en fin de parcours (barème à étudier pour chaque type de parcours).

NOMBRE	DÉSIGNATION DES ÉPREUVES	QUALITÉS REQUISES	DISTANCES	DISTANCE totale.
			mètres.	mètres.
1°	Course de 50 mètres plat	Exercice de base	50	
2°	Quadrupédie 30 mètres dont 4 mètres de rampé avec un bois de 1 mètre (bois léger de taille).	Souplesse et agilité	30	80
3°	Grimper à l'échelle oblique 5 mètres	Force et coordination	12	92
4°	Sauts d'obstacles sur 55 mètres (4 obstacles)	Détente et virilité	55	147
5°	Equilibre. — Marcher sur une poutre de 7 mètres à 0,70 avec tour complet au milieu.	Adresse et virilité	7	154
6°	Lancer. — Pelleter et remplir une berline (berline à 3 mètres du pelleteur; contenance d'une brouette).	Force et adresse professionnelle.	6	160
7°	Rouler la berline sur 30 mètres (culbuter et ramener vide au point de départ).	Force et résistance	60	220
8°	Enfoncer une pointe dans un madrier à l'aide d'une massette	Adresse professionnelle	10	230
9°	Marche avec charge (porter un gros bois de mine)	Force et résistance	20	250

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 14 juin 1947 portant mise à la retraite d'un inspecteur général des ponts et chaussées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gassier, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées (cadre des services détachés), à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, est réintégré, pour ordre, dans les cadres des services métropolitains et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté par application de l'article 8, paragraphe 1er, de la loi du 14 avril 1924 (67 ans d'âge, 38 ans de services).

Ces dispositions prennent effet au 23 juillet 1947.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Transfert de crédits et d'autorisations d'engagement.

Le ministre de la marine, le ministre de l'air, le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances,

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946;

Vu la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) pour l'exercice 1946;

Vu la loi n° 46-1941 du 4 septembre 1946 relative au report de crédits de l'exercice 1945 à l'exercice 1946;

Vu l'article 6 de la loi n° 45-0196 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (dépenses militaires) pour le premier trimestre de 1946,

Arrêtent.

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale au titre du budget de l'armement, pour l'exercice 1946, tant par la loi du 5 avril 1946 que par des textes ultérieurs, une somme globale de 59.550.000 F est et demeure définitivement annulée conformément au détail ci-après:

Chap. L. H. — Travaux et installations de l'aéronautique navale: 1.500.000 F.
Chap. R. K. — Travaux maritimes. — Reconstruction: 57.000.000 de francs.
Chap. N. — Services sociaux. — Acquisitions immobilières: 1.050.000 F.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics et des transports, au titre du budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, pour l'exercice 1946, en addition aux crédits ouverts tant par la loi du 31 décembre 1945 que par des textes spéciaux, un crédit de 59.550.000 F se répartissant comme suit:

Chap. 49. — Travaux d'entretien et de réparation des immeubles: 1.050.000 F.
Chap. LB. — Travaux et installations de l'aéronautique navale: 1.500.000 F.
Chap. C. — Travaux et installations: 57 millions de francs.

Art. 3. — Les autorisations d'engagement accordées au ministre de la défense nationale au titre du budget de l'armement par la loi du 4 septembre 1946 portant report de l'exercice 1945 à l'exercice 1946, sont annulées à concurrence d'une somme de 715.000.000 de francs se répartissant comme suit:

Chap. RK. — Travaux maritimes. — Reconstruction: 57.000.000 de francs.
Chap. B. — Constructions aéronautiques. — Travaux neufs: 688.000.000 de francs.

Art. 4. — Les autorisations d'engagement accordées au ministre des travaux publics et des transports au titre du budget de l'aviation civile et commerciale pour l'exercice 1946 tant par la loi du 31 décembre 1945 que par des textes spéciaux, sont majorées d'une somme de 715.000.000 de francs applicable au chapitre C « Travaux et installations ».

Art. 5. — Le ministre des travaux publics et des transports aura à rendre compte de l'emploi des crédits et des autorisations d'engagement ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son budget propre.

Art. 6. — Le ministre de la marine, le ministre de l'air, le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mai 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Pour le ministre des finances:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSHLON.

Conditions et programme du concours pour l'admission au grade de professeur de 1re classe d'hydrographie.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 501 du 19 mars 1947 portant fixation des cadres et du statut des officiers du corps des professeurs de la marine marchande:

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'accès au grade de professeur d'hydrographie de 1re classe est ouvert:

Aux lieutenants de vaisseau en activité de service ou démissionnaires depuis moins de trois ans;

Aux enseignes de vaisseau de 1re classe en activité de service ou démissionnaires depuis moins de deux ans et réunissant au minimum deux ans d'embarquement dans ce grade;

Aux capitaines au long-cours;

Aux lieutenants au long-cours pourvus du grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve, et justifiant d'au moins deux ans d'embarquement en qualité d'officier de quart.

A quelque catégorie qu'ils appartiennent, les candidats ne doivent pas être âgés de plus de trente-cinq ans à la date de l'ouverture du concours.

Tous les candidats autres que ceux qui sont déjà officiers en activité de service doivent justifier de leur aptitude au service militaire armé.

Le concours est annoncé six mois à l'avance.

Les demandes et les dossiers des candidats devront être adressés au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général de la marine marchande) un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture des épreuves.

Pour les officiers de marine en activité, les demandes devront être transmises par la voie hiérarchique avec avis de l'autorité maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports arrête la liste des candidats admis à concourir.

Art. 2. — Le jury de concours est présidé par l'examinateur inspecteur général et, en cas d'empêchement, par un professeur en chef de 1re classe d'hydrographie désigné par le ministre. Il comprend comme membres:

Un professeur en chef de 1re classe d'hydrographie;
Un officier supérieur de marine;
Un ingénieur du génie maritime;
Un professeur du cadre de l'enseignement supérieur de l'Université.

Art. 3. — Le concours comprend des épreuves écrites et des épreuves orales:

a) Les épreuves écrites sont destinées à permettre de juger les candidats sur leur culture scientifique générale adaptée aux sciences qu'ils auront à enseigner.

Elles portent sur des questions d'ensemble groupées dans le programme ci-annexé. Elles comprennent cinq compositions d'une durée de quatre heures chacune portant respectivement sur les matières suivantes:

1° Analyse;
2° Mécanique rationnelle;
3° Astronomie;
4° Navigation;
5° Physique appliquée, machines électriques, télégraphie sans fil et théorie du navire;

b) Les épreuves orales ont pour but de juger les candidats sur leur aptitude à l'enseignement. Elles comprennent trois leçons d'une heure chacune faite devant le jury d'examen. Elles portent respectivement sur les matières suivantes:

Astronomie ou navigation;
Physique, électricité et T. S. F.;
Théorie du navire.

Il est accordé pour chaque leçon une demi-journée de préparation pendant laquelle les candidats peuvent consulter leurs notes ou leurs ouvrages. Le sujet de chaque leçon est tiré au sort par les candidats dans un ensemble de sujets choisis par le jury dans le programme des examens pour l'obtention des brevets de la marine marchande.

c) Le président, à l'issue des examens oraux, donne, après consultation du jury, une note d'aptitude générale;

d) L'appréciation de la valeur de chaque épreuve est exprimée par une note de mérite variant de 0 (nul) à 20 (parfait) et multipliée par les coefficients indiqués ci-dessous.

Les notes correspondant aux épreuves écrites sont données pour chaque composition par celui des membres du jury qui a été chargé d'en effectuer la correction. La note définitive attribuée à chaque épreuve orale est obtenue en faisant la moyenne des notes données par chaque membre du jury.

	Coefficients.
Epreuves écrites.	
Analyse	5
Mécanique rationnelle	5
Astronomie	6
Navigation	7
Physique appliquée et théorie du navire	7
Total	30
Epreuves orales.	
Astronomie ou navigation	6
Physique, électricité, T. S. F.	6
Théorie du navire	5
Note d'aptitude générale	3
Total	20
Total général	50

Le nombre minimum de points nécessaires pour le classement sur la liste des candidats admissibles aux épreuves orales est fixé à 360 (moyenne 12) et celui des points néces-

saires à l'admission définitive est fixé à 650 (moyenne 13).

Les candidats titulaires de certificats d'études supérieures délivrées par les facultés de sciences ont droit à un supplément de points par certificat compris dans les groupes suivants:

A. — Sciences mathématiques, groupes I à X;

B. — Sciences physiques, groupes I à V,

tels qu'ils sont définis par l'arrêté du 25 mai 1936. Toutefois, le total des points ainsi obtenus ne peut dépasser 40.

Le titre d'agrégé ou de docteur ès sciences donne droit à un supplément de 60 points qui ne peut être cumulé avec les autres bonifications.

Les points supplémentaires n'entrent pas en compte dans les minima prévus ci-dessus et servent seulement au classement définitif des candidats admis.

Le concours terminé, le jury établit la liste par ordre de mérite des candidats ayant obtenu le nombre de points réglementaires et le président l'adresse au ministre avec le procès-verbal des opérations.

Art. 4. — Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté et particulièrement celles de l'arrêté du 26 février 1941 sont abrogées.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

JULES MOCH.

Conditions et programme du concours pour l'admission au grade de professeur mécanicien de 1re classe de la marine marchande.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 501 du 19 mars 1947 portant fixation des cadres et du statut des officiers du corps des professeurs de la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'accès au grade de professeur mécanicien de 1re classe est ouvert:

Aux ingénieurs mécaniciens de 1re classe de la marine en activité de service ou démissionnaires depuis moins de trois ans;

Aux ingénieurs mécaniciens de 2e classe de la marine en activité de service ou démissionnaires depuis moins de deux ans et réunissant au minimum deux ans d'embarquement dans le grade;

Aux officiers mécaniciens de 1re classe de la marine marchande;

A quelque catégorie qu'ils appartiennent, les candidats ne doivent pas être âgés de plus de trente-cinq ans à la date de l'ouverture du concours.

Tous les candidats autres que ceux qui sont déjà officiers en activité de service doivent justifier de leur aptitude au service militaire armé.

Le concours est annoncé six mois à l'avance.

Les demandes et les dossiers des candidats devront être adressés au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général de la marine marchande) un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture des épreuves.

Pour les ingénieurs mécaniciens en activité, les demandes devront être transmises par la voie hiérarchique avec avis de l'autorité maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports arrête la liste des candidats admis à concourir.

Art. 2. — Le jurys de concours est présidé par l'examinateur inspecteur général et, en cas d'empêchement, par le professeur mécanicien général. Il comprend comme membres:

Le professeur mécanicien général ou un professeur mécanicien en chef de 1re classe.
Un officier supérieur du corps des ingénieurs mécaniciens de la marine.
Un ingénieur du génie maritime.
Un professeur du cadre de l'enseignement supérieur de l'université.

Art. 3. — Le concours comprend des épreuves écrites et des épreuves orales:

a) Les épreuves écrites sont destinées à permettre de juger les candidats sur leur culture scientifique générale adaptée aux matières qu'ils auront à enseigner.

Elles portent sur des questions d'ensemble groupées dans le programme ci-annexé. Elles comprennent cinq compositions portant respectivement sur les matières suivantes:

Mécanique rationnelle et résistance des matériaux (durée 4 heures).
Thermodynamique (durée quatre heures).
Machines (durée 4 heures).
Electricité (durée 4 heures).
Théorie du navire (durée 3 heures).

b) Les épreuves orales ont pour but de juger les candidats sur leur aptitude à l'enseignement. Elles comprennent trois leçons d'une heure chacune, faites devant le jury d'examen; elles portent respectivement sur les matières suivantes:

Machines, thermodynamique.
Electricité.
Technologie et résistance des matériaux.

Il est accordé pour chaque leçon une demi-journée de préparation pendant laquelle les candidats peuvent consulter leurs notes ou leurs ouvrages. Le sujet de chaque leçon est tiré au sort par les candidats dans un ensemble de sujets choisis par le jury dans le programme des examens pour l'obtention des brevets de la marine marchande;

c) Le président, à l'issue des examens oraux, donne, après consultation du jury, une note d'aptitude générale;

d) L'appréciation de la valeur de chaque épreuve est exprimée par une note de mérite variant de 0 (nul) à 20 (parfait) et multipliée par les coefficients indiqués ci-dessous.

Les notes correspondant aux épreuves écrites sont données, pour chaque composition, par celui des membres du jury qui a été chargé d'en effectuer la correction. La note définitive attribuée à chaque épreuve orale est obtenue en faisant la moyenne des notes données par chaque membre du jury.

Epreuves écrites.

	Coefficients.
Mécanique rationnelle et résistance des matériaux	5
Thermodynamique	6
Machines	10
Electricité	6
Théorie du navire	3
Total	30

Epreuves orales.

	Coefficients.
Machines et thermodynamique	8
Electricité	6
Technologie et résistance des matériaux	3
Note d'aptitude générale	3
Total	20
Total général	50

Le nombre minimum de points nécessaires pour le classement sur la liste des candidats admissibles aux épreuves orales est fixé à 360 (moyenne 12) et celui des points nécessaires à l'admission définitive est fixé à 650 (moyenne 13).

Les candidats titulaires de certificats d'études supérieures délivrés par les facultés de sciences ont droit à un supplément de 10 points par certificat compris dans les groupes suivants:

A) Sciences mathématiques, groupes I à X;
B) Sciences physiques, groupes I à V,

tels qu'ils sont définis par l'arrêté du 25 mai 1936. Toutefois, le total des points ainsi obtenus ne peut dépasser 40.

Le titre d'agrégé ou de docteur ès sciences donne droit à un supplément de 60 points qui ne peut être cumulé avec les autres bonifications.

Les points supplémentaires n'entrent pas en compte dans les minima prévus ci-dessus et servent seulement au classement définitif des candidats admis.

Le concours terminé, le jury établit la liste par ordre de mérite des candidats ayant obtenu le nombre de points réglementaires et le président l'adresse au ministre, avec le procès-verbal des opérations.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

JULES MOCH.

Conditions et programme du concours pour l'admission au grade de professeur principal de technique et commerce maritimes.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 501 du 19 mars 1947 portant fixation des cadres et du statut des officiers du corps des professeurs de la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Le cadre des professeurs de technique et commerce maritimes se recrute par voie de concours parmi les capitaines au long cours.

Les candidats doivent être âgés de moins de trente-cinq ans à la date de l'ouverture du concours et justifier depuis l'obtention du brevet de capitaine au long cours de six ans au moins de navigation accomplie dans les fonctions de second ou de lieutenant à bord de navires armés au long cours ou au cabotage international.

Art. 2. — Les candidats doivent justifier de leur aptitude au service militaire armé.

Les demandes et les dossiers des candidats doivent être adressés au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général de la marine marchande) un mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture des épreuves. Les concours sont annoncés six mois à l'avance. Le ministre des travaux publics et des transports arrête la liste des candidats admis à concourir.

Art. 3. — Le jury du concours de professeur de technique et commerce maritimes est présidé par l'examinateur inspecteur général d'hydrographie et, en cas d'empêchement, par un professeur en chef de 1re classe d'hydrographie désigné par le ministre.

Il comprend les membres suivants:

Un professeur en chef de 1re ou de 2e classe d'hydrographie.
Un administrateur de l'inscription maritime chargé de cours dans une école nationale de la marine marchande.
Un ingénieur d'une compagnie d'armement.
Un capitaine au long cours ayant commandé au commerce et occupant un emploi dans un service d'armement d'une compagnie de navigation.
Un professeur de technique et commerce maritimes.
Un professeur d'anglais agrégé de l'université.

Art. 4. — Le programme du concours comprend celui de l'examen d'application de capitaine au long cours ainsi que celui des matières suivantes de l'examen de lieutenant au long cours prévues en annexe à l'arrêté fixant les programmes des examens d'officier de pont de la marine marchande:

Etude du navire.
Manœuvre du navire et matériel de manœuvre.
Géographie économique, commerciale et maritime.

Art. 5. — Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves orales et pratiques.

A. — Epreuves écrites

	Coefficients
1° Une composition sur le navire. construction. Spécification. Théorie du navire, flottabilité, stabilité, propulsion, rayon d'action et endurance, évolution, tenue de la mer (durée: 4 h.)	5
(Cette composition comportera nécessairement une ou plusieurs questions relatives aux avaries et à la sécurité).	
2° Une composition sur des matières suivantes: exploitation du navire, outillage maritime (durée: 4 h.)	5
3° Une composition portant sur la réglementation, le droit maritime et la géographie économique (durée: 3 h.)	4
4° Un rapport sur des questions de technique et de commerce maritimes (durée: 3 h.)	5
5° Une version et un thème anglais sans dictionnaire (durée: 3 h.)	3
6° Une composition de navigation avec application numérique (durée: 2 h.)	3
Total	25

B. — Epreuves orales et pratiques.

Le candidat devra faire, sur des sujets tirés au sort et se rapportant à chacune des trois séries de matières énumérées ci-après, trois conférences de vingt à trente minutes destinées à juger de ses aptitudes pédagogiques. Il lui sera accordé une heure pour préparer chacune de ses conférences, sans aucun document.

	Coefficients.
1° Exploitation commerciale. Règlements et droits maritimes	5
2° Manœuvre du navire, gréement et manœuvre de force. Météorologie.	5
3° Théorie du navire. Avaries. Sécurité	5
De plus, le candidat subira deux interrogations sur les matières suivantes:	
4° Anglais	4
5° Pratique des signaux (Morse et code international)	3
6° Note d'aptitude générale donnée par le président après consultation du jury	3
Total	25

Art. 6. — Ne peuvent être admis que les candidats ayant réuni sur l'ensemble des épreuves écrites ou orales, une moyenne générale de 13, soit un total minimum de 13 × 50 = 650 points.

Toute note d'anglais inférieure à 12, soit à l'écrit, soit à l'oral, est éliminatoire.

Entre candidats ayant obtenu le même nombre de points, la priorité du classement sur la liste définitive d'admission est donnée à celui des candidats qui justifie du plus grand temps de commandement.

Art. 7. — La nomination dans le corps des professeurs de technique et commerce maritimes a lieu au grade de professeur principal, dans l'ordre de classement établi par le jury du concours.

Fait à Paris, le 11 juin 1947.

JULES MOCH.

Marine marchande.

Par arrêté en date du 5 juin 1947, la nomination de M. Richard (Victor) à l'emploi d'agent administratif stagiaire de l'inscription maritime, prononcée par arrêté du 31 mars 1947 est rapportée sur la demande de l'intéressé.

Etablissement central de la météorologie

Par arrêté du 21 mars 1947, M. Gilbert (Jacques), ingénieur ordinaire de 1re classe de la météorologie, est réintégré dans son emploi à dater du 1er avril 1947.

L'ancienneté de l'intéressé est reportée du 1er mai 1945 au 1er mars 1946, compte tenu de 10 mois passés en position de disponibilité.

Par arrêté du 21 mai 1947, les dispositions de l'arrêté du 28 août 1946 portant intégrations de fonctionnaires et agents dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie sont annulées en ce qui concerne M. Sauveur (François), intégré en qualité d'adjoint technique stagiaire.

Par arrêté du 21 mai 1947, les dispositions de l'arrêté du 5 décembre 1946 fixant la liste d'aptitude, après concours, à l'emploi d'ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques, et nommant audit emploi les candidats déclarés aptes, sont annulées en ce qui concerne M. Serpolay (Roger).

Par arrêté du 21 mai 1947, les dispositions des arrêtés des 23 juin 1943 et 1er octobre 1945 portant nominations de personnel de la météorologie sont annulées en ce qui concerne M. Striffling (Maurice) et remplacées par les suivantes.

M. Striffling (Maurice), météorologiste principal de 2e classe, est nommé sous-chef de section technique:

De 3e classe, à dater du 1er janvier 1943;
De 2e classe, à dater du 1er janvier 1945.

Par arrêté du 21 mai 1947, sont déclarés aptes, après concours, à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

1° Concours normal.

MM. Tarrade (Charles), Michon (Jean), Guyon (Gaston), Leymarie (Raymond), Delbasty (Jean), Chassany (Jean), Madeleine (Louis), Passa (Paul), Terrenoy (Georges), Thomas (Maurice);

2° Concours réservés aux prisonniers et déportés.

MM. Roffat (Jean), Roumiguières (René), Grinand (Yves), Calvet (Georges).

Les candidats désignés ci-dessus sont nommés ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques, sous réserve de l'enquête administrative et des examens médicaux réglementaires.

Le présent arrêté aura effet aux dates respectives auxquelles les intéressés ont pris ou prendront possession de leurs fonctions.

Par arrêté du 21 mai 1947, sont déclarés aptes, après concours à l'emploi d'adjoint technique de la météorologie nationale, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

1° Concours normal.

MM. Percheron (Pierre), Michon (Jean), Duchene (André), Cantin (Michel), Namias (Raphaël), Gentil (Paul), Joseph (René), Grieseman (André), Roche (André), Orset (Guy), Delaire (Robert), Duclay (Jacques), Faure (Alfred), Boudigue (Jean), Michel (Daniel), Grigorian (Jean), Schroeder (Léon).

2° Concours réservés aux prisonniers et déportés.

MM. Deflaux (Roger), Lecreux (Lucien).

Les candidats désignés ci-dessus, sont nommés adjoints techniques stagiaires de la météorologie nationale, sous réserve de l'enquête administrative et des examens médicaux réglementaires.

Le présent arrêté aura effet aux dates respectives auxquelles les intéressés ont pris ou prendront possession de leurs fonctions.

Service des ports aériens et de la circulation aérienne.

Par arrêté du 21 mai 1947, les dispositions des arrêtés des 7, 19 et 20 novembre 1946 portant nominations de commandants d'aérodrome adjoints, sont modifiées en ce qui concerne la durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement ultérieur des fonctionnaires désignés ci-après et remplacés par les suivantes:

Arrêté du 7 novembre 1946.

M. Perio, services militaires à utiliser: 4 ans 3 mois 3 jours.

Arrêté du 19 novembre 1946.

M. Lefeuvre, services militaires restant à utiliser: 1 an.

M. Springinsfeld, services militaires restant à utiliser: 3 ans 6 mois 15 jours.

Arrêté du 20 novembre 1946.

M. Baudrouet, services militaires à utiliser: 2 ans 10 mois 24 jours.

Par arrêté du 21 mai 1947, la démission présentée par M. Vancouyghem (Robert), opérateur radioélectricien principal de 1re classe, est acceptée à compter du 1er juillet 1942 (régularisation).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 13 juin 1947 plaçant un administrateur adjoint des colonies dans la position de disponibilité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux;

Vu le décret du 23 avril 1945 relatif au statut des administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine;

Vu la demande de l'intéressé en date du 10 février 1947,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vaysse-Vic (Albert), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période d'un an, à compter du 17 février 1947, lendemain du jour de l'expiration de sa prolongation de congé de convalescence.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Décret du 13 juin 1947 plaçant un fonctionnaire en position de mission.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de séjour et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 61 de la loi de finances du 28 février 1944;

Vu le contrat d'engagement en date du 14 juin 1946 de M. Oudinot (Jean), modifié par les avenants n° 4161 du 26 septembre 1946, n° 4267 du 15 octobre 1946 et renouvelé par avenant n° 630 du 14 avril 1947,

Décrète :

Art. 1er. — M. Oudinot (Jean), chef du service de l'information du ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en Afrique occidentale française pour l'inspection du service de l'information de l'Afrique occidentale française du 22 avril 1947 au 6 mai 1947.

Art. 2. — L'intéressé aura droit, pendant la durée de sa mission :

1° Aux émoluments attachés à sa position de service en France (solde afférente à son emploi, indemnité de résidence, familiale et charges de famille) qui lui seront réglés en francs métropolitains ;

2° En outre, pendant son séjour en Afrique occidentale française à la majoration coloniale des quatre dixièmes, aux indemnités de déplacement prévues pour les fonctionnaires de la première catégorie A en déplacement en Afrique occidentale française.

Ces émoluments lui seront réglés en francs CFA.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La dépense est imputable au budget du S. I. I. D.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Décret n° 47-1061 du 14 juin 1947 rendant applicables en Afrique occidentale française les lois validées du 4 juin 1941 et du 21 juillet 1942 et divers textes qui ont modifié le code pénal.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 104 de la Constitution ;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu l'article 4 du décret du 1er décembre 1858 ;

Vu le décret n° 46-877 du 30 avril 1946 portant suppression de la justice indigène en matière pénale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer ;

Vu l'ordonnance du 9 octobre 1945 validant l'acte dit loi du 4 juin 1941 relatif à l'emploi de la main-d'œuvre pénale hors des établissements pénitentiaires ;

Vu l'ordonnance du 7 octobre 1944 validant en son article 8 l'acte dit loi du 21 juillet 1942 réprimant l'évasion de la main-d'œuvre pénale employée hors des établissements pénitentiaires ;

Vu l'ordonnance n° 45-190 du 8 février 1945 modifiant l'article 331 du code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 45-191 du 8 février 1945 modifiant les articles 160, 177 à 180 inclus du code pénal ;

Vu l'ordonnance du 27 octobre 1945 modifiant l'article 245 du code pénal,

Décrète :

Art. 1er. — Sont rendus applicables à l'Afrique occidentale française les articles 1er et 2 de l'acte dit loi du 4 juin 1941 relative à l'emploi de la main-d'œuvre pénale hors des établissements pénitentiaires, validée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, et ainsi conçus :

« *Art.* 1er. — Les condamnés à une peine privative de liberté peuvent être employés hors des établissements pénitentiaires, à des travaux d'intérêt général.

« *Art.* 2. — Ils conservent les avantages dont ils bénéficiaient ou pouvaient bénéficier au cours de leur détention ».

Art. 2. — Sont rendues applicables à l'Afrique occidentale française les dispositions de l'article 1er de l'acte dit loi du 21 juillet 1942 réprimant l'évasion de la main-d'œuvre pénale employée hors des établissements pénitentiaires, validée par l'ordonnance du 7 octobre 1944, et ainsi conçu :

« *Art.* 1er. — Tout condamné qui se sera évadé ou aura tenté de s'évader du lieu où il était employé en application des dispositions de la loi du 4 juin 1941 sera puni d'un emprisonnement de six mois à un an.

« Cette peine sera subie immédiatement après l'expiration de celle encourue pour le crime ou le délit qui motivait la détention ».

Art. 3. — Sont rendus applicables à l'Afrique occidentale française les textes ci-après énumérés qui ont modifié le code pénal :

1° Ordonnance n° 45-190 du 8 février 1945 modifiant l'article 331 du code pénal ;

2° Ordonnance n° 45-191 du 8 février 1945 modifiant les articles 160 et 177 à 180 inclus du code pénal ;

3° Ordonnance du 27 octobre 1945 modifiant l'article 245 du code pénal.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 14 juin 1947 portant reclassement d'administrateurs des colonies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 avril 1945 relatif au statut des administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine ;

Vu le décret du 18 février 1946 déterminant les dispositions spéciales prises en faveur des fonctionnaires ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre ;

Vu l'avis émis par la commission instituée par le décret susvisé du 18 février 1946 dans ses séances des 13 janvier 1947, 27 février 1947, 27 mars 1947 et 17 avril 1947,

Décrète :

Art. 1er. — Les administrateurs et administrateurs adjoints des colonies dont les noms suivent sont reclassés comme indiqué ci-après :

MM.

Tourniere (Paul), administrateur de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1947.

Prues (Pierre), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Schmautz (Charles), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Nairay (Guy), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Benard (Georges), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Huber (Jean), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Ledoux (Louis), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Malric (Roland), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Buffet (Henri), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Laulhe (Gabriel), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Labatut (Jules), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Imbert (Louis), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Gibert (Clément), administrateur adjoint de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1944 ; administrateur de 3e classe pour compter du 1er janvier 1946.

Dumont (Georges), administrateur adjoint de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1944.

Moncoucut (André), administrateur adjoint de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1945.

Henrys (Rouéri), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1944 ; administrateur de 2e classe pour compter du 1er janvier 1946.

Boyer (Paul), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Guerpillon (Michel), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Guibbert (Jean), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Souillac (Roger), administrateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Décret du 14 juin 1947 portant affectation dans la magistrature d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 22 août 1923 déterminant le statut de la magistrature coloniale, ensemble les textes modificatifs,

Décrète :

Art. 1er. — M. Bourgeois, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Rachgia, est nommé, sur sa demande,

procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Pnom-Penh.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Décret du 14 juin 1947 maintenant dans la position de mission en France un fonctionnaire de l'Afrique occidentale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de séjour et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 61 de la loi de finances du 28 février 1934;

Vu le décret du 13 juillet 1946 déterminant le taux des indemnités de déplacement en France du personnel rétribué sur les budgets généraux et locaux des territoires d'outre-mer;

Vu le décret du 16 janvier 1947 plaçant dans la position de mission en France MM. Wiltord, Nairay, Forster et Babakar Diop,

Décrète:

Art. 1er. — Est renouvelée pour une durée maximum de trois mois à compter du 1er avril 1947 la position de mission en France de M. Babakar Diop, contrôleur principal du cadre commun supérieur des contributions directes de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — L'intéressé aura droit pendant toute la durée de sa mission:

1° Aux émoluments attachés à la position de service en Afrique occidentale française. Sa solde de grade lui sera réglée en francs métropolitains, les indemnités de zone et pour charges de famille applicables en Afrique occidentale française en francs C. F. A.;

2° Aux indemnités de déplacement prévues par le décret du 13 juillet 1946, qui lui seront réglées en francs métropolitains.

La dépense est imputable au budget de l'Afrique occidentale française.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

Modifications de certaines dispositions de l'arrêté portant intégration des fonctionnaires du Levant dans le cadre général des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1947, ont été annulées les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 1625 en date du 19 octobre 1945 portant intégration des fonctionnaires du Levant dans le cadre général des travaux publics des colonies.

(Le reste sans changement.)

Organisation du concours d'admission à l'emploi de contrôleur rédacteur des transmissions coloniales.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 août 1944 créant le cadre général des transmissions coloniales et les textes modificatifs,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions du concours prévu à l'article 20 du décret du 23 août 1944 pour l'accession au grade de contrôleur rédacteur des transmissions coloniales réservé aux contrôleurs et contrôleurs principaux de l'exploitation.

Les candidats doivent compter au premier jour du concours au moins quatre ans de services administratifs effectifs. Toutefois, pour les candidats exemptés de tout ou partie du service militaire, cette durée est augmentée soit du temps de service auquel leur classe a été légalement astreinte, soit de la fraction dont ils ont été dispensés.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

Art. 2. — Les candidats doivent adresser leur demande au ministre de la France d'outre-mer trois mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture des épreuves. Cette demande est accompagnée d'un état détaillé des services du candidat avec l'indication des emplois successivement occupés par lui depuis son entrée dans l'administration, établi par les chefs hiérarchiques. Ceux-ci l'appuient d'un rapport indiquant que le candidat remplit les conditions statutaires requises pour se présenter au concours. Il contient en outre des appréciations touchant sa capacité professionnelle, sa manière de servir et son aptitude à l'emploi.

Art. 3. — Après avoir pris connaissance des dossiers et sur avis de l'inspecteur général, chef du service des transmissions coloniales, le ministre fixe par arrêté la liste des candidats autorisés à concourir.

Les candidats se trouvant dans la métropole sont avisés directement du lieu et de l'heure d'ouverture des épreuves; pour les candidats en service outre-mer, ces renseignements leur sont communiqués par l'intermédiaire du chef de territoire dont ils dépendent.

Art. 4. — Le concours ne comporte que des épreuves écrites.

Ces épreuves ont lieu, en France, au ministère de la France d'outre-mer, et, dans les territoires d'outre-mer, dans certains chefs-lieux choisis par le ministre.

Dans chaque centre désigné pour les épreuves écrites, il est institué par le ministre ou le chef de territoire une commission composée d'un président et de deux membres chargés de la surveillance des épreuves.

Les épreuves écrites sont les mêmes pour tous les centres et sont faites le même jour et à la même heure dans chacune des villes désignées.

Les enveloppes contenant les sujets des épreuves sont ouvertes par le président de la commission de surveillance et seulement en présence des candidats au moment fixé pour chaque épreuve.

Les commissions de surveillance prennent les mesures d'ordre nécessaires pour assurer la sincérité des épreuves. Toute fraude dûment constatée donne lieu à la radiation du candidat et à son exclusion de tout concours ultérieur, par décision du ministre. En outre, les sanctions prévues par les lois réprimant les fraudes dans les examens et concours publics lui sont applicables.

Après achèvement des épreuves écrites, les présidents des commissions de surveillance les transmettent, sous enveloppes scellées, au ministre qui les remet au jury désigné ci-après.

Art. 5. — Il est procédé au choix des épreuves écrites et à leur annotation par un jury siégeant au département et composé comme suit:

Président.

L'inspecteur général, chef du service des transmissions coloniales.

Membres.

Un inspecteur des colonies désigné par le directeur du contrôle.

Un représentant de la direction du personnel.

Un directeur des transmissions coloniales.

Un inspecteur des transmissions coloniales.

Un contrôleur rédacteur principal des transmissions coloniales.

Ce dernier assume les fonctions de secrétaire du jury.

Art. 6. — Les épreuves du concours portent sur les matières du programme détaillé annexé au présent arrêté et sont indiquées ci-après avec le coefficient qui leur est affecté et le temps accordé pour leur rédaction:

	Coefficients.
1° Rédaction sur un sujet général (temps accordé: 4 heures).....	5
2° Rédaction sur un sujet ayant trait au service postal et aux services financiers (temps accordé: 3 heures).....	3
3° Rédaction sur un sujet ayant trait au service électrique (temps accordé: 3 heures).....	3
4° Six questions sur le service postal, les services accessoires, les services télégraphique et téléphonique (temps accordé: 4 heures).....	4
5° Deux questions sur le droit public et la législation financière (temps accordé: 3 heures).....	3
5° Deux questions sur le droit civil et la législation du travail (temps accordé: 2 heures).....	3

Art. 7. — Une note comprise entre 0 et 20 est attribuée à chaque candidat pour les services qu'il a rendus et pour ses aptitudes spéciales.

Elle est arrêtée par un comité ainsi composé:

Président.

Le directeur du personnel du ministère de la France d'outre-mer ou son délégué du grade au moins de sous-directeur.

Membres.

Un représentant du directeur du contrôle.

L'inspecteur général, chef du service des transmissions coloniales.

Un directeur des transmissions coloniales.

Un inspecteur des transmissions coloniales.

Un représentant des contrôleurs rédacteurs choisi parmi les fonctionnaires présents dans la métropole au moment des travaux du comité.

Ce comité prend connaissance du calepin de notes du candidat depuis son entrée en service. La note donnée à chaque candidat est multipliée par le coefficient 2.

Le produit ainsi obtenu est ajouté à la somme des points attribués à chaque candidat pour l'ensemble des épreuves.

Art. 8. — Une bonification de points est attribuée à chaque candidat suivant son ancienneté administrative. Il sera attribué 2 points par année de service à partir de la cinquième année avec maximum de 12 points.

Art. 9. — Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Nul ne peut être inscrit sur la liste des candidats reçus s'il ne réunit, après application des coefficients, un nombre total de points au moins égal à 230, y compris ceux de la note d'aptitude, et ceux de bonification d'ancienneté.

En outre, toute note inférieure à 7 dans l'une quelconque des épreuves, maintenue le cas échéant après délibération du jury, est éliminatoire.

Les candidats reçus sont nommés suivant l'ordre de leur classement. La liste de classement est définitivement arrêtée par le ministre et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
LOUIS MÉRAT.

ANNEXE
A L'ARRÊTÉ N° 5-47 DU 6 JUIN 1947

Programme du concours d'admission à l'emploi de contrôleur rédacteur.

1° *Rédaction sur un sujet général:* 4 heures;

2° *Rédaction sur un sujet ayant trait au service postal:* 3 heures;

3° *Rédaction sur un sujet ayant trait au service électrique:* 3 heures;

4° *Service postal, télégraphique et téléphonique:* 4 heures. — Six questions concernant l'exploitation postale, télégraphique et téléphonique, ainsi que les services accessoires et le service des colis postaux et portant exclusivement sur des sujets ayant trait au service effectué dans les bureaux sédentaires ou ambulants ou dans les postes centraux télégraphiques et téléphoniques, savoir: 1° question sur le service postal; 2° une question sur les services accessoires; 3° une question sur le service télégraphique; 4° une question sur le service téléphonique; 5° une question sur la comptabilité des bureaux de poste et télégraphes; 6° une question sur les appareils et installations télégraphiques et téléphoniques décrits dans le tome IV du cours de surnuméraires (exception faite des matières traitées dans la première partie de cet ouvrage, ainsi que de celles signalées dans les autres parties par un trait marginal et dont l'étude n'est pas obligatoire);

5° *Droit public — législation financière — législation coloniale:* 3 heures.

I. — DROIT PUBLIC

A. — *Notions générales sur le droit constitutionnel.*

L'Etat, sa nature, ses formes.

La souveraineté nationale, ses différents modes d'exercice. Le gouvernement direct, le gouvernement représentatif, le gouvernement semi-direct.

La séparation des pouvoirs, ses conséquences.

Le droit de suffrage. Le suffrage universel. Les autres modes de suffrage. Scrutin de liste et scrutin uninominal. Scrutin majoritaire et représentation proportionnelle.

Le Parlement: unité ou dualité des chambres. La différenciation des chambres.

La Constitution de 1875, ses caractères. Les lois constitutionnelles. Les revisions de la Constitution de 1875. Les régimes provisoires. Organisation actuelle des pouvoirs publics. La Constitution de 1946. Les droits et libertés de l'homme et du citoyen.

Le Parlement: composition. Electorat, éligibilité. Incompatibilités. Procédure des élections. La situation personnelle des membres des assemblées.

Le fonctionnement des assemblées.

Confection des lois: initiative, vote, promulgation, publication. Le chef de l'Etat, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat. Désignation et rôle.

B. — *Notions générales sur le droit administratif.*

Principes généraux de l'organisation administrative. Centralisation, décentralisation, déconcentration. La tutelle administrative.

Administration départementale. Le préfet. Le conseil de préfecture. Conseil général et commission départementale. L'arrondissement. Le sous-préfet. Le conseil d'arrondissement. Administration communale: le maire et les adjoints. Conseil municipal. Contentieux administratifs: séparation des autorités administratives et judiciaires. Le tribunal des conflits: organisation et attributions. Tribunaux administratifs. Conseil d'Etat. Conseil de préfecture. Les divers recours contentieux. Recours pour excès de pouvoir. Recours en indemnité. Le domaine de l'Etat, des départements et des communes: domaine public. Caractères. Régime juridique. Consistance. Utilisation du domaine public par les particuliers. Domaine privé. L'expropriation pour cause d'utilité publique: évolution historique. Procédure. Incidents. Servitudes d'utilité publique. Travaux publics: notions générales. Exécution des travaux publics: régie, marchés, concessions. Adjudication. Marché de gré à gré. Marché sur concours. Dommage résultant des travaux publics. Marché de fournitures.

II. — LÉGISLATION FINANCIÈRE

Notions générales sur le budget. Préparation du budget. Rôle du Parlement et du Gouvernement. Rôle du ministre des finances. Evaluations budgétaires. Règles de l'unité et de l'universalité. Vote du budget. Douzièmes provisoires. Crédits additionnels. Priorité financière de la Chambre des députés. Exécution du budget. Ordonnateurs et comptables. L'exercice et la gestion. Exercices clos. Déchéance quadriennale. Contrôle du budget. Contrôleurs des dépenses engagées. Contrôle juridictionnel: la cour des comptes. Loi de règlement. Notions générales sur les impôts. Impôts directs et impôts indirects. Notions générales sur l'organisation financière de l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Les deux sections du budget annexe. Fonds d'approvisionnement. Fonds d'amortissement. Fonds de réserve. Règlement des excédents de recettes et de dépenses.

III. — LÉGISLATION COLONIALE

La notion de colonisation. — Diverses formes de la colonisation.

A. — *Statut politique de l'Union française.*

Nature juridique et régime législatif des différentes catégories de territoires.

Les organes centraux de direction d'ensemble de l'Union française.

B. — *Organisation administrative et judiciaire des territoires français d'outre-mer.*

Principes généraux.
Le gouvernement local.
Les assemblées représentatives.
Organisation financière.
Organisation régionale et communale.
La juridiction administrative coloniale.
Organisation judiciaire des territoires français d'outre-mer.

6° *Droit civil et législation du travail: deux heures.* — Les obligations: notions générales sur les obligations. Les sources des obligations: contrats; délits, quasi-délits. Les contrats. Généralités (art. 1101 à 1107 du code civil). Conditions essentielles pour la validité des conventions (art. 1108 à 1133 du code civil). Interprétation des conventions (art. 1156 à 1164 du code civil). Contrat de louage. Généralités (art. 1708 à 1712 du code civil). Louage des choses. Contrat de bail (art. 1714 à 1762 du code civil). Délits et quasi-délits. La responsabilité civile (art. 1382 à 1386 du code civil). Organisation judiciaire: les magistrats. Le ministère public. Les auxiliaires de la justice. Juridictions civiles. Juridictions commerciales. Juridictions répressives. Organisation et compétence des différents tribunaux. La cour de cassation. Organisation et rôle. Législation du travail: notions générales sur le contrat de travail. Réglementation du travail. Durée de la journée de travail. Travail de nuit. Repos hebdomadaire. Accidents du travail. Les assurances sociales: principes généraux. Assurance obligatoire et assurance facultative. Avantages accordés par la loi. Syndicats et associations professionnelles. Lois du 21 mars 1884 et du 1er juillet 1901. Règlement des conflits relatifs au travail. Les conseils de prud'hommes. Conciliation. Arbitrage.

Caisse intercoloniale de retraites.

Par arrêté interministériel (finances et France d'outre-mer) n° 922 du 11 juin 1947, a été approuvé l'arrêté définitif des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites pour l'exercice 1946 s'élevant, en recettes, à la somme de 7 millions 439.048 F; en dépenses, à la somme de 5.935.562 F; d'où un excédent de 1.453.486 F reporté à l'exercice 1947 du budget des recettes et des dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites.

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1947, a été et demeure annulé l'arrêté n° 306 du 25 février 1947 rapportant l'arrêté du 3 juin 1946 portant intégration de M. Beaulieu (Pierre) en qualité de rédacteur du cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine.

Infirmières coloniales stagiaires.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 mai 1947, Mlle Filippi (Nonce-Marie) est nommée infirmière coloniale stagiaire pour compter de la date de signature du présent arrêté.

Techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1947, M. Adam (Pierre), ingénieur principal de 1re classe avant trois ans des techniques industrielles, à titre précaire, a été reclassé ingénieur en chef de 2e classe des techniques industrielles, à compter du 1er juillet 1945 et à titre précaire, dans les conditions prévues par le décret n° 45-1699 du 29 juillet 1945.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1947, ont été annulés en ce qui concerne M. Clavel (Georges):

L'arrêté n° 1762 du 29 octobre 1945 portant intégration de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales;

L'arrêté n° 267 du 17 février 1947 portant promotion de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales;

L'arrêté n° 268 du 17 février 1947 portant attribution de rappels d'ancienneté pour services militaires à des fonctionnaires du cadre général des transmissions coloniales.

M. Clavel (Georges) a été intégré dans le cadre général des transmissions coloniales à la 2e classe avant deux ans du grade d'inspecteur au 1er octobre 1944. Il conserve à cette date une ancienneté civile de 3 mois et 9 mois 27 jours de rappels pour services militaires (non utilisables pour avancement automatique).

A été constaté le passage automatique de M. Clavel à l'échelon après deux ans de la 2e classe du grade d'inspecteur pour compter du 1er juillet 1946.

Le présent arrêté prendra effet, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1er octobre 1944.

Vétérinaires des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juin 1947, M. Jacotot (Henri), vétérinaire inspecteur général de 1re classe du cadre général de l'élevage et des industries animales des colonies, a été

placé dans la position de congé hors cadres et sans solde, pour une période de deux ans, à compter du 6 avril 1946, pour servir auprès des instituts Pasteur d'Indochine.

Les retenues auxquelles est astreint M. Jacotot au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle sont tenus envers le même organisme les instituts Pasteur d'Indochine seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juin 1947, M. Philippe (Jean), vétérinaire inspecteur de 1re classe des colonies, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période de six mois du 1er mai au 1er novembre 1947.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Caisse nationale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique, et notamment l'article 81,

Arrête:

Art. 1er. — La caisse nationale de sécurité sociale prend à sa charge, à titre de subvention de compensation aux caisses régionales de sécurité sociale, le montant des frais de mandat correspondant aux payements des pensions d'invalidité, des rentes et pensions d'assurances sociales et de retraites ouvrières et paysannes, des allocations aux vieux travailleurs salariés et des capitaux réservés effectués pendant l'année 1946 par les caisses primaires d'assurances vieillesse et d'assurances vieillesse-invalidité et par les caisses régionales de sécurité sociale.

Art. 2. — Les dispositions prévues à l'article 1er ne sont pas applicables à la caisse régionale du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Art. 3. — Le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Comité technique national provisoire de l'habillement.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 11 de l'arrêté du 23 septembre 1946 relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 3 janvier 1947 fixant la composition du comité technique national provisoire de l'habillement;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 3 janvier 1947 fixant la composition du comité technique national provisoire de l'habillement est modifié comme suit:

« MM. Bader et Pasdeberg, démissionnaires, sont remplacés par MM. Roux et Lamaire, représentants des employeurs ».

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
FERNAND SAMSON.

Commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 35;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, et notamment son article 168;

Vu l'arrêté du 18 mars 1947 nommant les membres permanents de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 18 mars 1947 nommant les membres permanents de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 est ainsi complété:

« En cas d'empêchement, Mme Henry, administrateur civil de 2e classe à la direction générale de la sécurité sociale, est remplacée par M. Lévy, administrateur civil de 3e classe à la direction générale de la sécurité sociale, à titre de représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Office national d'immigration.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret en date du 26 mars 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'office national d'immigration,

Arrête:

Art. 1er. — M. Camille Gratton, chargé de mission au cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de l'office national d'immigration, au lieu et place de M. Roger Lefèvre.

Art. 2. — Le directeur de l'office national d'immigration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

DANIEL MAYER.

Mise à la disposition du centre d'orientation et de réemploi d'un fonctionnaire d'une autre administration.

Le ministre des finances, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 février 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation d'un centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu l'article 16 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le premier trimestre de l'exercice 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Bost, chef de bureau au ministère de la reconstruction, mis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi du ministère du travail et de la sécurité sociale, est temporairement maintenu dans cette position à compter du 1er janvier 1947.

Art. 2. — M. Bost, pendant la période de son affectation au centre d'orientation et de réemploi, continuera à être rémunéré sur les crédits du ministère de la reconstruction.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances, le directeur du personnel de la reconstruction, le directeur général du travail et de la main-d'œuvre du ministère du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mai 1947.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
PIERRE LE QUEINEC.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ROGER LEFEVRE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population

Arrête:

Article unique. — Est nommé directeur du cabinet, à compter du 9 mai 1947, M. Alain Barjot, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Fait à Paris, le 24 mai 1947.

R. PRIGENT.

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 46-202 du 16 février 1946 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 9 mai 1947 portant nomination de nouveaux membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation est donnée à M. Barjot (Alain), directeur du cabinet, de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés, décisions, ordonnances diverses de payement et virement et de délégation, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 24 mai 1947.

R. PRIGENT.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 12 juin 1947 portant naturalisation, réintégration et accession aux droits de citoyen français.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, par application des articles 60 et 62 du code de la nationalité française:

AGEEF (Jean), ébéniste, né le 21 juin 1895 à Moguilev (Russie), demeurant à Paris.

ARMAGANIAN (Ohannès), ouvrier cordonnier, né le 14 janvier 1923 à Angora (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ARRIOLO (Guiseppe), bûcheron, né le 27 août 1915 à Gandellino (Italie), demeurant à Combovin (Drôme).

ARGENTA (Albert), cultivateur, né le 30 avril 1913 à San Gregorio Nelle Alpi (Italie), demeurant à Saint-Salvadou (Aveyron).

AGUILERA (Isabelle-Marie), née le 6 novembre 1908 à Portman (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

AMBROSINI (Ersilio-Ermenegildo-François), mineur, né le 21 octobre 1926 à Bizzozero (Italie), demeurant à Creutzwald (Moselle).

ALZAPIEDI (Igino), électricien, né le 13 décembre 1927 à Borgo val di Taro (Italie), demeurant à Paris.

ATANASSOFF (Stéphane-Mosaïste), né le 19 février 1906 à Roustchouk (Bulgarie), demeurant à Paris.

ALASTUCY (Julienne), femme GRECIET, née le 27 février 1919 à Sos Del Rey Catolico (Espagne), demeurant à Tarnos (Landes).

AMBROSIANO (Michèle), mineur, né le 3 avril 1912 à Sommatino (Italie), demeurant à Créasque (Bouches-du-Rhône).

ANTUNES (Joseph-Marie), mineur, né le 4 avril 1908 à Villaverde (Portugal), demeurant à Decazeville (Aveyron).

ALCADE (Basilio), typographe, né le 22 mai 1920 à Gumiel de Izan (Espagne), demeurant à Clamecy (Nièvre).

ATAMIAN (Nouber), pointeur, né en 1921 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

AKIAN (Jean), monteur en chauffage central, né le 5 septembre 1905 à Ankara (Asie Mineure), demeurant à Paris.

ABBA (Egidio-Michèle), ouvrier, né le 4 avril 1921 à Turin (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ALBERT (Jules), chauffeur, né le 25 novembre 1906 à Lonzée (Belgique), demeurant à Longueau (Somme).

ANTRACCOLI (Oscar-Ernesto-Ademaro), mécanicien, né le 4 septembre 1901 à Fucecchio (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ANGEL (Léon), employé, né le 14 septembre 1914 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ANTONTCHIK (Mickael), mécanicien, né le 27 février 1921 à Baranovilchi (Pologne), demeurant à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord).

ATTINA (Rosaire), cordonnier, né le 26 janvier 1911 à Calanna (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ALVES (Antonio), terrassier, né le 30 mars 1903 à Santa Eulalia (Portugal), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

ALLEGRO (Guiseppe), magasinier, né le 5 janvier 1921 à Campobello (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

ARCANGUOLI (Ferdinando), mineur, né le 19 avril 1917 à Massa Marittima (Italie), demeurant à Alès (Gard).

AIME (Marie), née le 25 mai 1910 à Roaschia (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

ALVAREZ (José-Ramon), mineur, né le 23 août 1919 à La Belonga-Mieres (Espagne), demeurant à Waziers (Nord).

ALVAREZ (José), mineur, né le 8 juillet 1926 à Nerva (Espagne), demeurant à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault).

ALESSANDRA (Joseph), artisan électricien, né le 21 décembre 1918 à Monterosso Alma (Italie), demeurant à Constantine.

ADJIMAN (Esther), femme COHEN, née en 1899 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris, ayant un enfant mineur, Gisèle-Rachel, née le 26 novembre 1942 à Paris.

AVOCAT-BENAN (Victor), cultivateur, né le 7 mars 1901 à Saint Vincent (Italie), demeurant à Grediisans (Jura).

AMADINI (Vincent-Antoine), plâtrier, né le 21 novembre 1912 à Asola (Italie), demeurant à Rodez (Aveyron).

AGOSTA (Helios-Guido), mécanicien, né le 15 septembre 1923 à Rome (Italie), demeurant à Paris.

ANGEL (Zafira), femme GROS, née en 1881 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ALVAREZ (Guillermo), ouvrier mineur, né le 17 février 1923 à Pol de Lena (Espagne), demeurant à Graissesac (Hérault).

BALDOS (Hieronin), ouvrier agricole, né le 18 avril 1920 à Chivalovice (Pologne), demeurant à Noyers-sur-Serein (Yonne).

BLIZNUKOFF (Anatole), électricien, né le 1er juin 1902 à Larkoff (Russie), demeurant à Souillac (Lot).

BORTOLUS (Tomaso), mosaïste, né le 27 mars 1914 à Azzano (Italie), demeurant à Angers (Maine-et-Loire).

BIOLEY (Joseph-Aimé), garçon de restaurant, né le 26 septembre 1901 à Chambave (Italie), demeurant à Vichy (Allier).

BONSIGNORE (Arimondo-Joseph-Marius), locataire exploitant, né le 8 juillet 1905 à Camporosso (Italie), demeurant à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes).

BOCCHINO (Alfred), garçon de salle, né le 23 janvier 1914 à Canelli (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BLANC (Ramon), représentant de commerce, né le 19 novembre 1901 à Azanuy (Espagne), demeurant à Paris.

BRUN (Francesco-Emilio), peintre, né le 7 février 1922 à Arsiéro (Italie), demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

BLATT (Erwin), fabricant de cappes de papier, né le 7 mars 1911 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris.

BOTTERO (Pierre-Natale), ouvrier agricole, né le 26 décembre 1918 à Limone Piémonte (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

BERKMAN (Mordchaj), étudiant, né le 21 avril 1924 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

BERMEJO (Enrique), chaudronnier, né le 18 mai 1918 à Ribarredonda (Espagne), demeurant à Aubin (Aveyron).

BONELLA (Catherine), veuve ODORICI, née le 25 novembre 1901 à Maglone (Italie), demeurant au Cannet (Alpes-Maritimes).

BORTOLUSSI (Charles), maçon, né le 20 juin 1904 à Castelnuovo del Friuli (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

BATKOWSKI (Léon), mineur, né le 5 mars 1917 à Laszeyn (Pologne), demeurant à Saint-Benoît-de-Carmaux (Tarn).

BARDYN (André-Marcel), manœuvre, né le 2 mai 1923 à Kaaskerke (Belgique), demeurant à Wattignies (Nord).

BAGNIS (Bartolméo), métayer, né le 30 janvier 1910 à Demonte (Italie), demeurant à Grimaud (Var).

BREGONZIO (René-Alphonse), contremaître, né le 2 septembre 1913 à Olten (Suisse), de père italien, demeurant à Courbevoie (Seine).

BRUNO (Jean), aide infirmier, né le 11 août 1898 à Valloriate (Italie), demeurant à Cuers (Var).

BRUNWASSER (Icek), ébéniste, né le 9 février 1912 à Bogdau (Tchécoslovaquie), demeurant à Metz (Moselle).

BAUMSZTEJN (Leib), employé, né le 23 octobre 1906 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

BOLANOS (Geremios), maçon, né le 12 avril 1915 à Aliya (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BORGES (José), cordonnier, né le 6 août 1905 à Braga (Portugal), demeurant à Aubervilliers (Seine).

BEE (Giacomo-Luigi), chaisier ambulant, né le 30 août 1910 à Sevramonte (Italie), demeurant à Noiron (Vienne).

BORDIGNON (Elvira), femme OSTORERO, née le 17 novembre 1890 à Tiene (Italie), demeurant à Grigny (Seine-et-Oise).

BONARDI (Barthélémy), ferreur en carosserie, né le 1er mai 1901 à Turin (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

BORDET (Vincent), cultivateur, né le 10 avril 1909 à Bard (Italie), demeurant aux Marches (Savoie).

BACHMANN (Jean-Jacques), ingénieur, né le 16 mars 1898 à Winterthur Oberwinterthur (Suisse), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

BAR (Henri), cultivateur, né le 16 septembre 1911 à Husow (Pologne), demeurant à Saint-Loubès (Gironde).

BATA (Louis), bijoutier, né le 17 avril 1913 à Salank (Hongrie), demeurant à Paris.

BANSKI (Thomas), manœuvre, né le 8 octobre 1902 à Bedzin (Pologne), demeurant à Paris.

BROGLIO (Remédio), mineur carrier, né le 27 juillet 1915 à Cogollo (Italie), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

BARTSCH (Charles-Emile-Marie), artiste musicien, né le 9 décembre 1907 à Grivégnée (Belgique), demeurant à Paris.

BAGNIS (Emilio), ouvrier agricole, né le 7 avril 1899 à Moiola (Italie), demeurant à Saint-Tropez (Var).

BOUSSERY (Cyrille-Joseph), manœuvre, né le 30 mars 1898 à Besclare (Belgique), demeurant à Roncq (Nord).

BERLIAT (Edwin), chef d'entretien, né le 2 décembre 1908 à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Bruniquel (Tarn-et-Garonne).

BARYCHNIKOFF (Alexandre), étudiant, né le 19 novembre 1925, de père russe, à Viborg (Finlande), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BALESTRA (Battista-Téreso), manœuvre, né le 28 juin 1899 à Cerrotto d'Asti (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BORAU (Angel), ouvrier spécialisé, né le 4 octobre 1922 à Sos (Espagne), demeurant à Boucau (Basses-Pyrénées).

BORTOLET (Pietro-Agostino), mineur, né le 12 mai 1913 à Follina (Italie), demeurant à Haucourt-Moulaine (Meurthe-et-Moselle).

BOSHNAKIAN (Jacob), commis en alimentation, né le 26 mai 1918 à Lausanne (Suisse), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BOSIO (Lazaro-Giovanni-Battista), bûcheron, né le 19 août 1912 à Zogno (Italie), demeurant à Aulas (Gard).

BUCHALSKI (François), mineur, né le 11 mars 1917, de père polonais, à Werne (Allemagne), demeurant à Lens (Pas-de-Calais).

BRUZZONE (André), cultivateur, né le 16 janvier 1909 à Mèle (Italie), demeurant à Menton (Alpes-Maritimes).

BISSONI (Ernani), ferblantier, né le 1er juin 1908 à Pérouse (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BERETTA (Joseph-Angelo), maçon, né le 19 février 1908 à Cenate Sotto (Italie), demeurant à Orange (Vaucluse).

BOUCKENOOGHE (Joseph-Alberic), mécanicien, né le 29 octobre 1897 à Geluwe (Belgique), demeurant à Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

BRAIG (Aloise), tapissier, né le 8 juin 1902 à Allmendigen (Allemagne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

BILLO (Pierre), chauffeur, né le 16 avril 1905 à Roccaforte Mondovi (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BIANCHI (Marie), veuve CAPRA, née le 19 décembre 1889 à Montopoli (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

BYCH (Grégoire), accrocheur, né le 15 février 1921 à Zerebski (Pologne), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

BUDZIK (Jean), surveillant mineur, né le 16 janvier 1922 à Wanne (Allemagne), demeurant à Condé (Nord).

BORRI (Armando), mineur, né le 17 octobre 1901 à Montese (Italie), demeurant à Boismont (Meurthe-et-Moselle).

BONTEY (Jean), cultivateur, né le 6 mars 1901 à Libuhora (Pologne), demeurant à Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

BIGGI (Jean-Mathieu), mineur, né le 9 novembre 1900 à Fontanigorda (Italie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

BRIDDA (Luigui), maçon, né le 14 octobre 1915 à Ponte Nelle Alpi (Italie), demeurant à Dolus (Charente-Maritime).

BRYLA (Joseph), mineur, né le 20 décembre 1921 à Gosprzydowa (Pologne), demeurant au Martinet (Gard).

BACZYK (Louis), mineur, né le 14 août 1919, de père polonais, à Hamborn (Allemagne), demeurant à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

BINAS (Johann), mineur, né le 29 mai 1911, de père polonais, à Recklinghausen (Allemagne), demeurant à Thivencelles (Nord).

BOUDENGEN (Oscar-Marcel), mineur, né le 17 juillet 1921 à Ostende (Belgique), demeurant à Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais).

BARBAGELATA (Jules-Jacques), mineur, né le 2 mars 1921 à Camogli (Italie), demeurant à Graissessac (Hérault).

BORRI (Armand), bucheron, né le 5 juillet 1909 à Castel di Casio (Italie), demeurant à Callian (Var).

BERGMANN (Félix), mineur, né le 12 décembre 1916, de père polonais, à Ickern (Allemagne), demeurant à Freyming (Moselle).

BERTONI (Oreste), chef de culture, né le 2 août 1907 à Massa (Italie), demeurant à Eygalières (Bouches-du-Rhône).

BADIANO (Arthur), comptable, né le 31 mai 1898 à Kutahia (Asie Mineure), demeurant à la Garenne-Colombes (Seine).

BLASZYNSKI (Henri), mouleur d'assiettes, né le 28 novembre 1920 à Brudzewie (Pologne), demeurant à Thun (Nord).

BARI (Marguerite-Joséphine), veuve BARI, née le 16 novembre 1880 à Porlezza (Italie), demeurant au Val-d'Ajol (Vosges).

BREDA (Antoine), maçon, né le 25 août 1922 à Fregona (Italie), demeurant à Rochetaillée (Loire).

BEGIERT (Marthe), née le 22 décembre 1927 à Lipieze (Pologne), demeurant à Mitry-Mory (Seine-et-Marne).

COSTA (Angel), mineur, né le 21 janvier 1896 à San Juan las Abadessas (Espagne), demeurant à Escaro (Pyrénées-Orientales).

CANDELLI (Lucciano), dessinateur, né le 18 mars 1922 à Trieste (Italie), demeurant à Houilles (Seine-et-Oise).

CALCAGNETTI (Remo-Renzo-Antoine-Eugène), conducteur d'automobiles, né le 19 septembre 1903 à Pise (Italie), demeurant à Mison (BassesAlpes).

CIRION (Marcos-Marcelino), carrier, né le 8 octobre 1905 à Olanes (Espagne), demeurant à Villeneuve-les-Avignon (Gard).

COSSU (Massimino), mineur, né le 18 février 1913 à San Vito (Italie), demeurant à Araches (Haute-Savoie).

CONRATH (Joseph), mineur, né le 18 février 1908 à Herrensohr (Allemagne), demeurant à Merlebach (Moselle)

COIRO (Emilio), chauffeur, né le 9 juillet 1920 à Acquafondata (Italie), demeurant à Oullins (Rhône).

CARTASSO (Giovanni-Napoleone), commerçant, né le 11 avril 1895 à Livourne (Italie), demeurant à Mascara (Oran).

CARDINALI (Leopoldo-Guerrino-Giovanni), employé de commerce, né le 13 mai 1916 à Montefabate (Italie), demeurant à Brunoy (Seine-et-Oise).

COLOMBO (Léontine-Marie), veuve COMOLLI, née le 25 octobre 1903 à Bususchio (Italie), demeurant à Bougie (Constantine).

CARDINI (Pierre), ouvrier agricole, né le 4 juin 1902 à Badia Tedalda (Italie), demeurant à Cabriès (Bouches-du-Rhône).

CAMPEOL (Fioravante-Joseph), mouleur, né le 16 octobre 1907 à Carbonera (Italie), demeurant à Saint-Michel (Aisne).

CARTAGENA (Dominique), cultivateur, né le 19 juin 1905 à Orihuela (Espagne), demeurant à Nissan (Hérault).

CAPPELLI (Michele), mouleur, né le 8 mai 1893 à Cuvitella del Trente (Italie), demeurant à Paris.

CESCHIN (Emilio), sabotier, né le 4 juin 1920 à Vidor (Italie), demeurant à Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne).

CHUDY (Jean), mineur, né le 20 juin 1921 à Kamieniec (Pologne), demeurant à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

CARMONA (Francisco), maçon, né le 26 février 1906 à Mecaroldan Carboneras (Espagne), demeurant à Oran.

COHEN (Isaac), marchand ambulant, né en 1903 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

COCCO (Ferdinand), jardinier, né le 21 septembre 1919 à Quartu Sainte Hélène (Italie), demeurant à Bône (Constantine).

CASAGRANDA (Antonio), mineur, né le 13 juin 1907 à Brusago (Italie), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

CIOFI (Martino), bûcheron, né le 22 décembre 1897 à Casole d'Elsa (Italie), demeurant à Aups (Var).

COPPIETERS DE TERGONDE (Eugène), né le 9 décembre 1905 à Vienne (Autriche), demeurant à Arcachon (Gironde).

COMAZZI (Charles), conducteur, né le 16 décembre 1896 à Sozzago (Italie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

CHARIKOFF (Michel), ouvrier mineur, né le 15 mai 1900 à Himegne (Russie), demeurant à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

CERVERA (Carmen), veuve BARAZA, née le 9 décembre 1908 à Chiva (Espagne), demeurant à Orange (Vaucluse).

CIBIN (Louis-Victor), manœuvre, né le 18 septembre 1903 à Crocetta Trevigiana (Italie), demeurant à Mazille (Saône-et-Loire).

CEHOVIN (François), mineur, né le 2 juillet 1902 à Gabria (Italie), demeurant à Farebersviller (Moselle).

CALDERON (Clément), mineur, né le 2 septembre 1910 à Carthagène (Espagne), demeurant à Cadolive (Bouches-du-Rhône).

COMIN (Ginevra), femme URBES, née le 11 juin 1923 à Vedelago (Italie), demeurant à Bouzy (Marne).

CORNEZ (Emile), mineur, né le 29 octobre 1909 à Wasmes (Belgique), demeurant à Loison-sous-Lens (Pas-de-Calais).

CAVALLI (Antoine), mineur, né le 13 février 1923 à San Pier d'Aréna (Italie), demeurant à Roquevaire (Bouches-du-Rhône).

CINATL (Ludovig), caporal-chef à la compagnie de passage n° 3 du dépôt commun des régiments étrangers, né le 17 août 1906 à Vienne (Autriche).

CARRASCO (Ange-Gil), ouvrier agricole, né le 6 mars 1909 à Torremoniojon (Espagne), demeurant à Mabras (Aude).

CASALI (Louis), né le 6 juin 1889 à Pennabilly (Italie), demeurant à Boismont (Meurthe-et-Moselle).

CALKIES (Paltiel), commerçant, né en 1904 à Brest-sur-Bug (Pologne), demeurant à Paris.

CORNILLY (Roger-Robert), aide de culture, né le 9 février 1921 à Dudzelle (Belgique), demeurant à Moclins-la-Marche (Orne).

CRISAFULLI (Vincenzo), fondé de pouvoir, né le 12 juin 1905 à Côme (Italie), demeurant à Paris.

GOLETTO (Guiseppe), ouvrier agricole, né le 7 septembre 1926 à Rittana (Italie), demeurant à Arles (Bouches-du-Rhône).

CASALI (Gaetano), peintre en bâtiments, né le 18 juin 1914 à San Leo (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

COLLI (Louis-Valère), mécanicien, né le 16 avril 1903 à Zuccarello (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

CASTAGNINO (Onorato), journalier, né le 29 octobre 1891 à Rossano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CHEDIKIAN (Vazrik), né le 15 juillet 1921, de père arménien, à Ekaterinodar (Russie), demeurant à Paris.

CAPIRCHIO (Lucia), veuve STRAVATO, née le 10 septembre 1876 à Iri (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CABALLER (Amalia), née le 17 février 1919 à Vinarez (Espagne), demeurant à Saint-Just (Hérault).

CILIA (Victor), bûcheron, né le 4 février 1925 à Spilinibergo (Italie), demeurant à la Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).

CHIOATO (Françoise-Renalda), veuve BERNINI, née le 23 janvier 1915 à Piombino Dèse (Italie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

CERVENY (Joseph-Adolphe), ouvrier, né le 21 juillet 1900 à Budejovice (Tchécoslovaquie), demeurant à Beaurepaire (Isère).

CHIALVO (Guiseppe), métayer, né le 16 janvier 1914 à Envie (Italie), demeurant à Sorèze (Tarn).

COMMANDINI (Louis), mineur, né le 24 mars 1920 à San Donato (Italie), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

CIONI (Francesco-Denis-Humbert), bijoutier, né le 8 mai 1898 à Pise (Italie), demeurant à Reims (Marne).

CARIONI (Guiseppe-Gaudenzio-Antonio), chef comptable, né le 14 février 1907 à Ghemme (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

COHEN (Youda), commerçant, né le 10 août 1909 à Serres (Grèce), demeurant à Paris.

CALVANESE (Vincent), coiffeur, né le 16 mai 1906 à Roccapriemonte (Italie), demeurant à Paris.

CIFRA (Jean), wattman, né le 21 février 1920 à Hyza (Tchécoslovaquie), demeurant à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

CATALANI (Alexandre), fileur, né le 26 septembre 1922 à Soriano nel Cimino (Italie), demeurant à Rocquecourbe (Tarn).

CABRAS (Giovanni), tonnelier, né le 26 août 1925 à Quartu-san-Elena (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CALZAVARA (Oddone), maçon, né le 19 octobre 1924 à Rive d'Arcano (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

CRESPIN (Léa, dite Louise), femme FLORENTIN, née le 15 avril 1903, à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

CANALE (Antonio-Guiseppe), mineur, né le 15 avril 1901, à Allano (Italie), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

CAROLLO (Guiseppe), mineur, né le 27 juillet 1923 à Lugo di Vicenza (Italie), demeurant à Saulnes (Meurthe-et-Moselle).

DAO (Giovanni), cultivateur, né le 22 avril 1913 à Elva (Italie), demeurant à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

DELFOSSE (Fernand), mineur, né le 21 mars 1909 à Dour (Belgique), demeurant à Waziers (Nord).

DOBROGAIEFF (Léonide), dessinateur, né le 12 mai 1900 à Golenki (Russie), demeurant à Ferrière-la-Grande (Nord).

DE MATTOS (José-Auguste), électricien, né le 24 février 1901 à Ovar (Portugal), demeurant à Dornecy (Nièvre).

DURNEZ (Isidore-Léonard), cordonnier, né le 2 mars 1879 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Liart (Ardennes).

DE MACEDO (Jean), machiniste, né le 3 août 1907 à Carrazedo (Portugal), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

DELL 'ORTO (Piétro), ouvrier agricole, né le 6 novembre 1905 à Comeglians (Italie), demeurant à Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or).

DE BORTOLI (Adolfo-Gioachino), bûcheron, né le 11 novembre 1907, à Sovramonte (Italie), demeurant à Ranzières (Meuse).

DJEVAHIRDJIAN (Zarek-Gabriel), commissionnaire, né le 9 avril 1907, de père arménien, à Paris, y demeurant.

DELANNOY (Archange-François), plafonneur cimentier, né le 4 décembre 1884, à Rumes (Belgique), demeurant à Somain (Nord).

DE BIASI (Serge), boulanger, né le 3 janvier 1923 à Cavarzere (Italie), demeurant à Cugnaux (Haute-Garonne).

DIAZ (Ignace), employé de bureau, né le 31 juillet 1923 à Peralta (Espagne), demeurant à Bordeaux (Gironde).

DETURCK (Camillus-Julianus), ouvrier agricole, né le 29 octobre 1905 à Ypres (Belgique), demeurant à Tremargat (Côtes-du-Nord).

DEPREZ (Léon-Ollvier-François-Joseph), cultivateur, né le 3 août 1926 à Beauvechain (Belgique), demeurant à Villiers-le-Sec (Aisne).

DE VRIESE (Pierre-Alfred), mineur, né le 7 février 1896 à Overmeire (Belgique), demeurant à Faumont (Nord).

DUSZYNSKI (Marcel), mineur, né le 2 octobre 1923 à Radomice (Pologne), demeurant à Commentry (Allier).

DROOGMANS (Gaston-Louis), ouvrier, né le 23 février 1907 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Bourgoin (Isère).

DESRUMAUX (Omer-Joseph-Corneille), ouvrier agricole, né le 19 mai 1912 à Vervicq (Belgique), demeurant à Garges-les-Gonesse (Seine-et-Oise).

DEVOS (Joseph-René), serrurier, né le 9 septembre 1921 à Saint Maria Lac Hene (Belgique), demeurant au Petit-Clamart (Seine).

DOS ANJOS (Maximino), mouleur, né le 10 mai 1905 à Parada (Portugal), demeurant à Malakoff (Seine).

DE POL (Tarcisio), mineur, né le 19 septembre 1898 à Sedegliano (Italie), demeurant à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

DIAZ (Pierre), mineur, né le 26 juillet 1916 à Carthagène (Espagne), demeurant à la Farelès-Oliviers (Bouches-du-Rhône).

DI SANTOLO (Antoine), maçon, né le 15 juillet 1906 à Trasaghis (Italie), demeurant à Saint-Martin-en-Bière (Seine-et-Marne).

DONATI (Pio), fromager, né le 10 décembre 1900 à Mellingen (Suisse), demeurant à Clairegoutte (Haute-Saône).

DONADONI (Guiseppe), mineur, né le 9 mai 1907, de père italien, à Rombas (Moselle), demeurant à Hyds (Allier).

DAVI (Jean), mineur, né le 15 août 1916 à Concordia Sagittaria (Italie), demeurant à Carmaux (Tarn).

DE LA PUENTE (Eugenio), ajusteur, né le 13 août 1920 à Bejar (Espagne), demeurant à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).

DUSSART (Florimond-François), maçon, né le 20 janvier 1889 à Beclers (Belgique), demeurant à Roubaix (Nord).

DONNIO (Jacques), épicier, né en 1906 à Sandjak de Magnésie (Turquie), demeurant à Paris.

DRESCIK (Hélène), veuve KADZIELAWA, née le 8 août 1909 à Krzyzanowice (Pologne), demeurant à Nanterre (Seine).

DI MEO (Louise-Antoinette), veuve SALVATORE, née le 30 juin 1905, de père italien, à Toulon (Var), demeurant à la Courneuve (Seine), ayant un enfant mineur, Fidèle-Gino, né le 7 mai 1930 à Vallerotonda (Italie).

DOS SANTOS (José), mineur, né le 14 novembre 1924 à Alte (Portugal), demeurant à Auzat-sur-Allier (Puy-de-Dôme).

DELFOSSE (Abelino-François-Joseph), mineur, né le 28 mai 1907 à Dour (Belgique), demeurant à Waziers (Nord).

DORADO (Gabriel-Eusebio), coiffeur, né le 4 décembre 1913, de père espagnol, à Libourne (Gironde), demeurant à Paris.

DELGADO (José), mineur, né le 23 février 1912 à Cordoba (Espagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

DONEGA (Biagpio), propriétaire, né le 2 juillet 1886 à Stienta (Italie), demeurant à Muret (Haute-Garonne).

DANESI (Rocco-Edigio), bûcheron, né le 9 décembre 1899 à Piario (Italie), demeurant à Saint-Thiebault (Haute-Marne).

DONCIOVANNI (Grégoire), maçon, né le 15 mai 1912 à Gioia-Colle (Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

DIDIGUIAN (Vahan), commerçant, né le 15 janvier 1902 à Sivas (Asie-Mineure), demeurant à Vanves (Seine).

DE PIERI (Antonio), cultivateur, né le 31 mai 1881 à Fara di Soligo (Italie), demeurant à Saint-Ferréol (Haute-Savoie).

DENEUVILLE (Robert-Victor-Auguste-Ghislain), mineur, né le 7 mai 1911 à Rongy (Belgique), demeurant à Courcelles-les-Lens (Pas-de-Calais).

DECROCK (Jérémie-Henri-Corneille), carreur, né le 26 février 1903 à Dranoutre (Belgique), demeurant à Boeschèpe (Nord).

DEMATTEIS (Carolina), veuve CIGLIUTTI, née le 20 avril 1898 à Monrazzano (Italie), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

DEL GUIDICE (Antonio), boulonnier, né le 28 septembre 1904 à Basiliano (Italie), demeurant à Château-Regnault-Bogny (Ardennes).

DA SILVA (Arlindo), ouvrier, né le 27 février 1907 à Rio-Pinto (Portugal), demeurant à Troche (Dordogne).

DEPRE (Jean-Baptiste-Maria-Jacques), dessinateur, né le 31 décembre 1912 à Anvers (Belgique), demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

DOS SANTOS (Antonio-Do Espirito Santo), caoutchoutier, né le 7 mai 1908 à Vale de Nogueira (Portugal), demeurant à Nanterre (Seine).

DEBOCK (Edmond), réceptionnaire de bois, né le 27 juin 1923 à Ohain (Belgique), demeurant à Epinay-sur-Seine (Seine).

DI FABRIZIO (Joseph-Antoine), maçon, né le 8 janvier 1903 à Gessopalena (Italie), demeurant à Romans-sur-Isère (Drôme).

DALLA-ZUANNA (Rino), tôlier, né le 8 septembre 1920 à Valstagua (Italie), demeurant à Jallieu (Isère).

DI LORENZO (Giovanni), mineur, né le 20 janvier 1920 à Pescorocchiano (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

DELLA-VECCHIA (Louis), carrier, né le 28 octobre 1903 à Limana (Italie), demeurant à Mazille (Saône-et-Loire).

EMBID (Julien), cultivateur, né le 7 janvier 1922 à Huerlapelayo (Espagne), demeurant à Saint-Marcel-du-Périgord (Dordogne).

ELLENA (Marguerite), née le 3 septembre 1923 à Chuisa Pesio (Italie), demeurant à Rousset (Bouches-du-Rhône).

ERBA (Charles-Albert), forgeron, né le 24 février 1892, de père italien, à Villeneuve (Suisse), demeurant à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

ESCRIVA (Augustin), caissier comptable, né le 5 mars 1921 à Alcira (Espagne), demeurant à Paris.

EMBUENA (Emilio), peintre en bâtiments, né le 2 juillet 1896 à Carcagente (Espagne), demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

FACHINETTI (Edouard), peintre, plâtrier, né le 23 octobre 1921 à Capizzone (Italie), demeurant à Sassenage (Isère).

FIOLEK (Rodolphe), cuisinier, né le 20 février 1918 à Ostrave (Tchécoslovaquie), de père polonais, demeurant à Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

FELLER (Hermann-Henri), commerçant, né le 8 mars 1910 à Snyatin (Roumanie), demeurant à Paris.

FORINI (Francesco), champignoniste, né le 30 mai 1906 à Casazza (Italie), demeurant à Chatou (Seine-et-Oise).

FOURNIER (Alberto-Guiseppe), garçon de café, né le 10 mai 1909 à Aras (Italie), demeurant à Paris.

FARRES (Narcisse-Joseph-Ange), maçon, né le 22 avril 1898 à Vilamalla (Espagne), demeurant à Corneilla-del-Vercol (Pyrénées-Orientales).

FILIGANI (Giovanni-Luigi), commerçant, né le 18 janvier 1905 à Bologne (Italie), demeurant à Tours (Indre-et-Loire).

FILA (Oreste), chaudronnier, né le 31 mars 1909 à Croce-Mosso (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

FURLAN (Marie), femme RODIER, née le 3 mai 1921 à Mureno (Italie), demeurant à Thiais (Seine).

FENSTER (Heinrich), menuisier, né le 4 mars 1921 à Vienne (Autriche), demeurant à Agen (Lot-et-Garonne).

FRIDLENDER (Zofija), veuve NAZAROFF, née le 3 février 1906 à Saint-Petersbourg (Russie), demeurant à Paris.

FILIPPONE (Annunziata), femme DEFOUR, née le 15 septembre 1918 à Givia-Touro (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

FELTEN (Hélène), née le 4 août 1885 à Rumelange (Luxembourg), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise).

FORESTA (Antoine), coiffeur, né le 4 août 1918 à San Felice à Concello (Italie), demeurant à Hyères (Var).

FINET (Roger-Octave), mouleur, né le 4 mai 1914 à Marcinelle (Belgique), demeurant à Fumay (Ardennes).

FLADE (Frida-Anni), femme DESCHAMPS, née le 26 avril 1926 à Lengefeld (Allemagne), demeurant à Montrouge (Seine).

FLANTBOIM (Samuel), coloriste, né le 26 avril 1909 à Cafresli (Roumanie), demeurant à Paris.

FABI (Pierre), cultivateur, né le 29 décembre 1902 à Montefelcino (Italie), demeurant à Cabrières-d'Avignon (Vaucluse).

FICAGNA (Silvio), mineur, né le 5 août 1926, à Albetone (Italie), demeurant à Homecourt (Meurthe-et-Moselle).

FRUTOS (Pablo), soudeur, né le 15 janvier 1909 à Valladolid (Espagne), demeurant à Nanterre (Seine).

FERRETI (François), mineur, né le 3 août 1924 à Fontanigorda (Italie), demeurant à Saint-Maime (Basses-Alpes).

FABIAN (Mortiz-Kurt), commerçant, né le 28 septembre 1910 à Coblence (Allemagne), demeurant à Paris.

FRANCO (Antoine), cimentier, né le 13 janvier 1908 à Portogruaro (Italie), demeurant à Paris (Seine).

FARINA (Gérardo), aide-monteur, né le 15 décembre 1907 à Sandonato Val Comino (Italie), demeurant à Clamart (Seine), ayant un enfant mineur, Olga, née le 6 août 1929, à Gallinaro (Italie).

FABIANI (Pierre), chauffeur, né le 7 janvier 1910 à Livourne (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FOGLIANI (Joseph-Charles-Marie), chirurgien-dentiste, né le 22 juillet 1904, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FLEISCHMANN (Henri), maître d'hôtel, né le 8 juillet 1904 à Dunajska (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

FILIPPI (Jean-Baptiste-François-Joseph), bûcheron, né le 9 septembre 1925 à Riva San Stéfano (Italie), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

FECK (Nicolas), monteur, né le 24 mai 1898 à Folschette (Grand duché de Luxembourg), demeurant à Montrouge (Seine).

GOMES (Pedro), électricien, né le 28 avril 1906 à Tagilde (Portugal), demeurant à Tonnerre (Yonne).

(*Supplément.*)

GOICOECHEA (Pedro-Anastasio), marin, né le 11 mai 1922 à Fontarabie (Espagne), demeurant à Ciboure (Basses-Pyrénées).

GONZALÆZ (Perfecta), née le 18 avril 1907 à Villavelid (Espagne), demeurant à Cours-de-Monségur (Gironde).

GIANNONI (Alfrède-Guglielmo), peintre, né le 4 janvier 1907 à Zouguldagh (Turquie), demeurant à Fenain (Nord).

GABRIELEFF (Benjamin), chef cuisinier, né le 10 octobre 1905 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

GORELICHVILI (Eva), née le 13 novembre 1913 à Tiflis (Russie), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise).

GRESSANI (Ludovic), rectifieur, né le 4 octobre 1924 à Lauco (Italie), demeurant à Commentry (Allier).

GRESTA (Silvio), ouvrier agricole, né le 13 mai 1923 à Mesilo di Piave (Italie), demeurant à Grézillac (Gironde).

GRANGETTO (Giulietta), veuve MICHETTO, née le 30 août 1890 à San Pietro Val Lemina (Italie), demeurant à Mouriès (Bouches-du-Rhône).

GORGON (Waclaw), mineur, né le 13 septembre 1902 à Moczydla (Pologne), demeurant à Saint-Ambroix (Gard).

GARCIA (Ovidio), mineur, né le 18 janvier 1926 à Pueblonuevo del Terrible (Espagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

GUTLIN (Euvin), comptable, né le 18 mars 1900 à Badochkovitchi (Russie), demeurant à Paris.

GAVERINI (André-Innocent), ébéniste, né le 7 décembre 1909 à Cenati d'Argon (Italie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

GOURDIKIAN (Vahan), perforateur sur métaux, né en 1897 à Brousse (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

GOTTI (André-Giovanni), peintre en bâtiments, né le 13 mars 1904 à Bergamo (Italie), demeurant à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

GASTALDI (Antoine), cultivateur, né le 15 avril 1925 à Thisio Pesio (Italie), demeurant à Saint-Martin-de-la-Brasque (Vaucluse).

GREATTI (Candido), mineur, né le 27 août 1910 à Udine (Italie), demeurant à Bollène (Vaucluse).

GEORGIADIS (Jani), menuisier machiniste, né le 15 décembre 1903 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

GIET (Joseph), mineur, né le 16 mars 1905 à Forbach (Moselle), demeurant à Petite-Rosselle (même département).

GOTTSCHALK (Hélène), femme POLACK, née le 7 novembre 1899 à Straeten (Allemagne), demeurant à Paris.

GARATTONI (Corrado), mineur, né le 15 décembre 1924 à Santareangelo di Romagna (Italie), demeurant à Mercy-le-Bas (Meurthe-et-Moselle).

CRESPO (Pédro), mineur, né le 16 juin 1914 à Turre Alméria (Espagne), demeurant à Hostens (Gironde).

GAIDO (Joseph), maître mineur, né le 8 décembre 1902 à Cumiana (Italie), demeurant à Saint-Brès (Gard).

GARDELLA (Franco), tourneur, né le 13 septembre 1911 à Placenza (Italie), demeurant à Paris.

GRANARI (Jean-Baptiste), marchand forain, né le 15 février 1907, de père italien, à Courpière (Puy-de-Dôme), y demeurant.

GITELMAN (Chaïm), mineur, né le 8 mai 1900 à Chelm (Pologne), demeurant à Denain (Nord).

GOLDSTEIN (Jacques-Charles), chapelier, né le 5 mai 1922 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

GNATA (Ortensio), machiniste, né le 2 mai 1921 à Saltiedo (Italie), demeurant à Montreuil-sous-Bois (Seine).

GILLOT (Jules-Pierre), chauffeur, né le 16 février 1914 à Saint-Martin (Suisse), demeurant à Melleroy (Loiret).

GOLDBERGER (Ladislas), étudiant, né le 22 juin 1923 à Spisska Novaves (Tchécoslovaquie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

GIEDRAWICZ (Edvige), femme GOSSET, née le 25 août 1905 à Parafjanoro (Pologne), demeurant à Boubers-sur-Canche (Pas-de-Calais).

GOTTA (Jean-Baptiste), commissionnaire, né le 26 mars 1902 à Bra (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

GASTALDI (Christophe), mineur, né le 21 avril 1898 à Chiusa-Pesio (Italie), demeurant à Trets (Bouches-du-Rhône).

GALON (Wladislas), houilleur, né le 24 juillet 1917, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais).

GUIGLARDI (Candide-Louis), artisan cordonnier, né le 11 septembre 1897 à Collogno (Italie), demeurant à Clichy (Seine).

COSENTINO (Olga), femme GABEL, née le 9 avril 1920 à Benghasi (Tripolitaine), demeurant à Paris.

GOMEZ (Francisco), bûcheron, né le 9 mars 1899 à Puebla de Gurman (Espagne), demeurant à Saint-Mihiel (Meuse).

GUISTI (Elio), mineur, né le 20 septembre 1916 à Barga (Italie), demeurant à Fuveau (Bouches-du-Rhône).

GRABKOWIAK (Jean), mineur, né le 12 octobre 1918 à Castrop (Allemagne), demeurant à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

GUTIERREZ (Pedro), mineur, né le 16 août 1898 à La Union (Espagne), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

GUIRDJIKIAN (Kegham), tapissier en meubles, né le 12 janvier 1913 à Kegli (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GORZELANCZYK (Wladyslaw-Stanislaw), ouvrier, né le 1er août 1920 à Grzebno (Pologne), demeurant à Ay-sur-Moselle (Moselle).

GRIMBERG (Rosa), veuve UNGAR, née le 27 juin 1880 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris.

GALLION (Alfred), moulineur, né le 31 janvier 1904, de père luxembourgeois, à Ottange (Moselle), demeurant à Mont-Bouvillers (Meurthe-et-Moselle).

GIAVARINI (Alice), femme TARTAS, née le 20 janvier 1920 à Chiuduno (Italie), demeurant à Escornebœuf (Gers).

GONETZKY (Nicolas), dessinateur, né le 26 août 1923 à Pleternica (Yougoslavie), de père russe, demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

GACHINSKY (Aristarque), interprète, né le 27 novembre 1913 à Zaraïsk (Russie), demeurant à Paris.

GALIAN (Francisco), mécanicien, né le 9 décembre 1921 à Beniajan (Espagne), demeurant à Paris.

GAGACHIAN (Martin), cordonnier, né le 24 mai 1915 à Constantinople (Turquie), demeurant à Pavillons-sous-Bois (Seine).

GASTALDI (Virginio), ébéniste, né le 26 juillet 1924 à Fermignano (Italie), demeurant à Orange (Vaucluse).

GRUBER (Edmond), docteur en médecine, né le 14 juillet 1914 à Lwow (Pologne), demeurant à Paris.

GOLDBERG (Benjamin-Wolf), comptable, né le 14 décembre 1905 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris.

GREGU (Guiseppe), mineur, né le 1er janvier 1921 à Mamoiada (Italie), demeurant à Alès (Gard).

GUTIERREZ (Cipriano), conducteur d'automobile, né le 8 décembre 1916 à Berja (Espagne), demeurant à Oran.

GANI (Schelo), mineur, né le 19 mars 1900 à Romes (Albanie), demeurant à Saint-Clair-de-Halouze (Orne).

GERICKE (Paul-Charles-Arthur), infirmier auxiliaire, né le 31 mars 1904, de père allemand, à Metz (Moselle), demeurant à Montigny-les-Metz (même département).

GLINEUR (Jules), dessinateur, né le 4 janvier 1892 à Gilly (Belgique), demeurant à Lesquin (Nord).

GRANDE (Antonio), chauffeur, né le 4 avril 1921 à Salamanque (Espagne), demeurant à La Rochelle (Charente-Maritime).

GARAMPAZZI (Severino), entrepreneur de transports, né le 15 avril 1886 à Cascine San Giacomo (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

GOTTFRIED (Isak), ingénieur, né le 30 août 1903 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

GHIGO (Jean-Baptiste), ouvrier agricole, né le 11 mai 1930 à Bagnolo (Italie), demeurant à Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône).

GORNY (Joseph), mineur, né le 23 avril 1910 à Wanne (Allemagne), demeurant à Quiévrechain (Nord).

GOMEZ (Francisco), pointeur, né le 29 décembre 1915 à Roquetas (Espagne), demeurant à Oran.

GARCIA (Antonio), coiffeur, né le 21 février 1910 à la Union (Espagne), demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

GENTILLE (Jérôme), ouvrier mineur, né le 3 janvier 1904 à Cittanowa (Italie), demeurant à Duron (Pas-de-Calais).

HONIGMAN (Chaja), femme GOLDENBERG, née le 15 juillet 1911 à Rachow (Pologne), demeurant à Paris.

HUSS (Ernest-Christophe), mécanicien ajusteur, né le 12 janvier 1909 à Sarrebruck (Allemagne), demeurant à Annonay (Ardèche).

HESZKI (Iéno), artisan en matière plastique, né le 23 décembre 1903 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

HERRE (Charles), mécanicien électricien, né le 6 septembre 1893 à Hafenreuth (Allemagne), demeurant à Vieux-Condé (Nord).

HEUSBOURG (Nicolas), surveillant, né le 11 octobre 1909 à Wincrange (grand duché de Luxembourg), demeurant à Chauny (Aisne).

HOSIK (Léon), cultivateur, né le 25 mars 1911 à Holtnausen (Allemagne), demeurant à Bourbon-l'Archambault (Allier).

HEJBLUM (Samuel), tailleur, né le 10 août 1925 à Lukow (Pologne), demeurant à Paris.

HOELTEGEN (Jean-Pierre), commerçant, né le 26 mars 1884 à Simmern (grand duché de Luxembourg), demeurant à Paris.

HAMPARTZOUMIAN (Garabet), mineur, né le 8 janvier 1924 à Kharpout (Asie Mineure), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

HALEPLIAN (Kevork), mineur, né le 21 octobre 1901 à Adana (Asie Mineure), demeurant à Alès (Gard).

HERBER (Pierre), mineur, né le 22 août 1905 à Laulerbach (Allemagne), demeurant à Farschwiller (Moselle).

HETOUMIAN (Achode), magasinier, né le 4 janvier 1905 à Sivas (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

HYTRY (François), mineur, né le 22 janvier 1904 à Wanlescin (Pologne), demeurant à Wittelsheim (Haut-Rhin).

HERASIMIUK (Anastasie-Nadia), née le 2 septembre 1924 à Wierzbowiec (Pologne), demeurant à Châlons-sur-Marne (Marne).

HOLLINGER (Herman), fourreur, né le 22 mars 1910 à Lukaweiz (Roumanie), demeurant à Nantes (Loire-Inférieure).

HITA (Féliz-Manuel), manutentionnaire, né le 30 janvier 1926 à Béas de Segura (Espagne), demeurant à Péage-de-Roussillon (Isère).

HOFBAUER (Gottfried), ouvrier, né le 31 octobre 1905 à Tarsdorf (Autriche), demeurant à Marignier (Haute-Savoie).

HARMEGNIES (Jules-Augustin-Alexandre), forgeron, né le 5 juin 1912 à Dour (Belgique), demeurant à Colombes (Seine).

HAMPL (Josef-Jindrich), garçon de restaurant, né le 12 mars 1906 à Dvur Kralové (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

HAUBOURDIN (Victor-Fernand), maçon, né le 24 juillet 1907 à Hornu (Belgique), demeurant à Paris.

HERSZENHORN (Szmul), tailleur, né le 8 octobre 1913 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

(Supplément. — Fin.)

HUYGHE (Maurice-Louis), directeur de cinéma, né le 25 septembre 1903 à Gand (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

HOELY (Madeleine), née le 26 avril 1879 à Kirschhausen (Allemagne), demeurant à Blotzheim (Haut-Rhin).

ISSAYKINE (Nicephore), aide-chimiste, né le 22 février 1905 à Rostow (Russie), demeurant à Albi (Tarn).

IMBERTI (Baptiste), cimentier, né le 24 février 1901 à Caenigo (Italie), demeurant à Paris.

IMBRIACO (Micheline), épouse GUIDICE, née le 12 juillet 1897 à Rivello (Italie), demeurant à Fayence (Var).

IVANTZOFF (Léonid), employé, né le 17/30 décembre 1925, de père russe, à Kharbine (Chine), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

IBANEZ (Miguel), mineur, né le 29 décembre 1915 à Puebla (Espagne), demeurant à la Motte-d'Avellans (Isère).

JAMGOTCHIAN (Yeria), piqueur de tiges, né le 15 octobre 1912 à Koula (Turquie), demeurant à la Seyne-sur-Mer (Var).

JUNIAK (Michel), ouvrier mineur, né le 8 décembre 1903 à Bralaw (Russie), demeurant à Saint-Privat-des-Vieux (Gard).

JEANGUENIN (René-Emile), chauffeur livreur, né le 20 janvier 1907 à Courtelary (Suisse), demeurant à Seloncourt (Doubs).

JANKOWSKI (Etienne), ouvrier mineur, né le 28 août 1916 à Wiskitki (Pologne), demeurant à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

JOSEPH (Octave), mineur, né le 25 novembre 1903 à Handzaeme (Belgique), demeurant à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

JERIA (René), démineur, né le 24 février 1916 à Lautaro (Chili), demeurant à Vacognes par Evrecy (Calvados).

JUMPERTZ (Georges-Pierre-Louis), commerçant, né le 28 mars 1904 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Gonesse (Seine-et-Oise).

JOZWIAK (Stanislas), mineur, né le 21 septembre 1895 à Klinke (Pologne), demeurant à Waziers (Nord).

JAMROZY (Johan-Franz), mineur, né le 9 mars 1924, de père polonais, à Gelsenkirchen (Allemagne), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

JUTKOWIAK (Czeslaus), houilleur, né le 20 juillet 1918, de père polonais, à Wanne (Allemagne), demeurant à Quievrechain (Nord).

JOCHUM (Laurent), mineur, né le 11 septembre 1906, de père allemand, à Theding (Moselle), demeurant à Puttelange-les-Farschviller (Moselle).

JAKUBOWICZ (Leser), commerçant, né le 3 janvier 1913 à Tarnow (Pologne), demeurant à Paris.

KLEMENIUK (Nicolas), cultivateur, né le 19 novembre 1924 à Haunowska (Russie), demeurant à Saint-Laurent-des-Bâtons (Dordogne).

KIERSCH (Abram), cordonnier, né le 26 juillet 1902 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KERTSMAR (Kristina), née le 15 novembre 1918 à Zenavlji (Yougoslavie), demeurant à Damery (Marne), ayant un enfant mineur, Françoise, née le 26 février 1945 à Epernay (Marne).

KECHICHIAN (Vahan), étudiant, né le 25 décembre 1922 à Césarée (Asie-Mineure), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

KROL (Joseph), conducteur de travaux, né le 19 août 1914 à Rajsko (Pologne), demeurant à Grenoble (Isère).

KAZAMDJIAN (Manouk), entrepreneur en chauffage central, né le 30 juin 1903 à Koula (Asie Mineure), demeurant à Toulon (Var).

KOWALENKO (Serge), mineur, né le 20 septembre 1897 à Krasnodar (Russie), demeurant à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

KRENEK (Louis), mineur, né le 17 mars 1901 à Hutiska (Tchécoslovaquie), demeurant à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (Gard).

KARSZNIA (Czeslaw), manœuvre intérieur, né le 9 juillet 1925 à Wieruszew (Pologne), demeurant à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).

KOSOWSKI (Antoine), mineur, né le 2 juin 1900 à Herne (Allemagne), demeurant à Porcelette (Moselle).

KRECEK (Gustave), forain, né le 16 avril 1906, de père tchèque, au Caire (Egypte), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

KROL (Edmond), ouvrier mineur, né le 6 octobre 1923 à Chobienice (Pologne), demeurant à Wingles (Pas-de-Calais).

KORAKIS (Evangelos), ripeur, né le 25 juin 1896 au Pirée (Grèce), demeurant à Paris.

KOHN (Henri), voyageur de commerce, né le 8 juin 1908, de père polonais, à Munich (Allemagne), demeurant à Clichy (Seine).

KUBINYI (François), mineur, né le 15 avril 1881 à Csev (Hongrie), demeurant à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

KAFTANDJIAN (Kévork), manœuvre, né le 2 novembre 1912 à Istamboul (Turquie), demeurant à Paris.

HARCZYNSKI (Antoine), mineur, né le 28 juillet 1921 à Waltrop (Allemagne), demeurant à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

KUNCA (Michel), mineur, né le 26 septembre 1895 à Wijewo (Pologne), demeurant à Creutzwald (Moselle).

KRZEMINSKI (Paul), né le 18 janvier 1906 à Zasonie (Pologne), demeurant à Blagny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).

KOPACKI (Wladislaw), mineur, né le 11 décembre 1911 à Dambrowka (Pologne), demeurant à Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

KLAJBERSKI (Cyna), épouse ZAJFAM, née le 14 novembre 1912 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KOITKA (Stanislaw), mineur, né le 9 novembre 1918, de père polonais, à Konary (Allemagne), demeurant à Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

KLUTSTEIN (Maurice), étudiant, né le 25 décembre 1924 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KOWALSKI (Thadée-Romanus), cuisier, né le 10 février 1904 à Szemborowo (Pologne), demeurant au Havre (Seine-Inférieure).

KIRSTEIN (François), mineur, né le 15 mars 1899 à Klanin (Pologne), demeurant à Douai (Nord).

KOPEC (Jean), houilleur, né le 18 février 1920 à Wiescherhofen (Allemagne), de père polonais, demeurant à Pont-en-Vendin (Pas-de-Calais).

KLEJNOWSKI (Henryk), mineur, né le 25 juin 1926 à Cieszyny (Pologne), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

KRISTAL (Jakob), maroquinier, né le 3 novembre 1924 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KUCHARSKI (Boleslaw), électricien, né le 22 février 1910 à Szpanow (Russie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

KUBIAK (Joseph), mineur, né le 13 février 1922, de père polonais, à Meckinghoven (Allemagne), demeurant à Freyming (Moselle).

KROL (Joseph), fondeur en zinc, né le 15 mars 1903 à Wola (Pologne), demeurant à Auby (Nord).

KOHLER (Albert), pâtissier confiseur, né le 8 mai 1905 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

KECHICHIGLONIAN (Artin), coiffeur, né le 15 octobre 1904, de père arménien, à Marache (Turquie), demeurant à Paris.

HROUDA (Georges-Cyrille), ingénieur, né le 1er novembre 1922, de père tchécoslovaque, à Dresde (Allemagne), demeurant Champigny-sur-Marne (Seine).

KALEMKERIAN (Archack), maçon, né le 18 janvier 1904, de père arménien, à Brousse (Asie-Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

KLIPPER (Walter), manœuvre, né le 1er octobre 1919 à Vienne (Autriche), demeurant à Nantes (Loire-Inférieure).

KALOUSTIAN (Elmone), née le 22 août 1922, de père arménien, à Brousse (Asie-Mineure), demeurant à Paris.

KORENTCHOUK (Boris), tourneur sur métaux, né le 28 septembre 1899 à Ligaly (Russie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

KUJAWINSKI (Stanislaw), ouvrier agricole, né le 1er novembre 1921 à Borkow (Pologne), demeurant à Sebourg (Nord).

KUPFER (Marcel-Paul-Christophe), manœuvre, né le 11 janvier 1911, de père allemand, à Metz (Moselle), y demeurant.

KATZER (Hans), démarcheur, né le 22 février 1907 à Vienne (Autriche), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

JANEMAN (Maher), ouvrier tapissier, né le 8 juillet 1908 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Paris.

KRYGER (Israël), tailleur, né le 26 août 1905 à Sulejou (Pologne), demeurant à Paris.

KORENBAJZER (Symcha-Binem), tailleur, né le 1er mai 1921 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KOVACS (Adalbert), interprète, né le 27 septembre 1902 à Budapest (Hongrie), demeurant à Asnières (Seine).

KIERPIEC (Ladislas), cultivateur, né le 18 octobre 1904 à Zagornik (Pologne), demeurant à Villelaure (Vaucluse).

LUCCINI (Mario-Antonio), agriculteur, né le 8 juin 1911 à Licciana Vardi (Italie), demeurant à Aureille (Bouches-du-Rhône).

LIEBERMAN (Simon), commerçant, né le 5 novembre 1902 à Pacyhow (Pologne), demeurant à Paris.

LITWINSKI (Bernard), ouvrier d'usine, né le 7 novembre 1890 à Münsterwalde (Pologne), demeurant à Acy (Aisne), ayant un enfant mineur : Edmond-Thadeus, né le 7 janvier 1928 à Acy (Aisne).

LEUCI (Guiseppa), émoucheteuse, née le 27 juin 1923 à Roccadevararo (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

LLEIDA (Sixto), forgeron, né le 3 mars 1892 à Estopinan (Espagne), demeurant à Soursac (Corrèze).

LORRAINE (Lucienne-Eudoxie-Yvonne), née le 11 juin 1925 à Ploegsteert (Belgique), demeurant à Paris.

LESSER (Joseph), radio-électricien, né le 5 juillet 1913 à Sanok (Pologne), demeurant à Paris.

LABEEUW (Camille-Gustave), contremaître, né le 26 octobre 1886 à Iseghem (Belgique), demeurant à Roubaix (Nord).

LEVY (Elie), commis courtier, né le 8 août 1917 à Choumene (Bulgarie), demeurant à Paris.

LEURQUIN (Jules-François), mineur, né le 18 octobre 1928 à Marchienne-au-Pont (Belgique), demeurant à Méricourt (Pas-de-Calais).

LANDI (Marius), représentant de commerce, né le 10 octobre 1905 à Cecina (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

LUDWICZAK (Bernard), mineur, né le 28 novembre 1919 à Buer-Bekhausen (Allemagne), de père polonais, demeurant à Vieux-Condé (Nord).

LEONTIEV (Constantin), représentant, né le 7 avril 1919 à Yalta (Russie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

LOPEZ (Gregorio-Casimirio-José), né le 4 mars 1886 à Lorca (Espagne), demeurant à Saint-Paulet-de-Caisson (Gard).

LICHTE (Charles-Jean), métayer, né le 10 octobre 1912 à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

LANG (Pauline), femme AMMARI, née le 5 février 1902 à Linz (Autriche), demeurant à Nanterre (Seine).

LEFEVRE (Georges-Henri-Eugène-Ghislain), hôtelier, né le 10 février 1900 à Montigny-sur-Sambre (Belgique), demeurant à Oulchy-le-Château (Aisne).

LORENZINI (Pacifico), tailleur, né le 5 mai 1912 à Ponte-Buggianèse (Italie), demeurant à Murato (Corse).

LIRKOFF (Stoitche-Torodoff), tailleur, né le 20 décembre 1908 à Tyrneve (Bulgarie), demeurant à Paris.

LOVERA (Aurélio), cultivateur, né le 19 juillet 1908 à Pinasca (Italie), demeurant à Beaumes (Vaucluse).

LUCCA (Pierre), marchand de chaussures, né le 1er mai 1884 à Bettola (Italie), demeurant à Paris.

LEHMANN (Franciszek), ouvrier mieur, né le 14 janvier 1922 à Grodzish (Pologne-, demeurant à la Mure (Isère).

LLOAN (Ramon), chauffeur, né le 20 février 1899 à Cadolla (Espagne), demeurant à Fleurance (Gers).

LEDDA (Vilo), mineur, né le 11 octobre 1914 à San Vilo (Italie), demeurant à Lauwin-Planque (Nord).

LISOWSKI (Stéphan), houilleur, né le 24 juillet 1913 à Marl (Allemagne), demeurant à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais).

LORENZETTO (Lino-Primo), mineur, né le 1er février 1920 à Pordenone (Italie), demeurant à Auboué (Meurthe-et-Moselle).

LOPEZ (Eloi), mineur, né le 28 juillet 1912 à Madrid (Espagne), demeurant à Réalmont (Tarn).

LAZZERI (Michel), mineur, né le 31 octobre 1921, à Esch-sur-Alzette (Grand duché du Luxembourg), demeurant à Fuveau (Bouches-du-Rhône).

LANDI (Quintilio), chauffeur, né le 15 février 1907 à Cecina (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

SENTINI (Angélo), émailleur, né le 2 mai 1928 à Ravanesa (Italie), demeurant à Dijon (Côte-d'Or).

LABUDA (Jean), mineur, né le 16 juin 1907 à Sosnowice (Pologne), demeurant à Cagnac-les-Mines (Tarn).

MANILLA (Francesco-Eladio), cordonnier, né le 12 juin 1898 à Vegarienza (Espagne), demeurant à Paris.

MIGLIARESE (Alfonso-Orzio-Romano), ouvrier tailleur, né le 23 septembre 1902 à Tropéa (Italie), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

MASSARI (Oswald), coiffeur, né le 25 avril 1915 à Benevento (Italie), demeurant à Toulon (Var).

MONNINI (Icidio), mineur, né le 10 décembre 1891 à Barberino di Mugello (Italie), demeurant à Jarny (Meurthe-et-Moselle).

MALINOWSKI (Sylvestre), houilleur, né le 26 décembre 1919 à Branbauer (Allemagne), de père polonais, demeurant à Rouvroy (Pas-de-Calais).

MENEGHINI (Joseph), macon, né le 16 novembre 1902 à Alonte (Italie), demeurant à Billom (Puy-de-Dôme).

MARTINA (Jean), monteur en chauffage central, né le 4 mai 1920 à Sampeyre (Italie), demeurant à Paris.

MILLARES (José), ouvrier agricole, né le 25 août 1917 à Lladorre (Espagne), demeurant à Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers).

MANIKOWSKI (Stéphane), mineur, né le 26 décembre 1924, de père polonais, à Sallaumines (Pas-le-Calais), demeurant à Méricourt-sous-Lens (Pas-de-Calais).

MARCHIONINI (Paul), électricien, né le 26 juin 1902, à la Sauvage (Luxembourg), demeurant à Herserange (Meurthe-et-Moselle).

MARKARIAN (Georges), graveur sur métaux, né le 20 avril 1920 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

MANUS (Iosif), commerçant, né le 9 janvier 1904 à Tighina (Roumanie), demeurant à Paris.

MERGAERS (Victor-Léon), ajusteur outilleur, né le 2 septembre 1896 à Tournai (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

MICHEL (Urbain), frotteur de parquets, né le 3 mars 1904 à Kchominov (Russie), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

MERUCCI (Concetta), veuve DE BELLIS, née le 27 avril 1901 à Santalia Fiumerapido (Italie), demeurant à Saint-Denis (Seine).

MALAMET BEER (François), maroquinier, né le 2 août 1917, de père polonais, à Nuremberg (Allemagne), demeurant à Limoges (Haute-Vienne).

MUSCAT (Marie), veuve PIERRUCCIONI, née le 26 août 1882, de père italien, à Philippeville (Constantine), demeurant à Collo (même département).

MOREIRA (Manuel), chef de chantier, né le 25 janvier 1913 à Tortozendo (Portugal), demeurant à Cransac (Aveyron).

MERLO (Luigi-Angelo), mineur, né le 18 novembre 1906 à Castello (Italie), demeurant à Beaumont (Pas-de-Calais).

MAREK (Ewald), mineur, né le 25 mai 1922 à Mieckowitz (Pologne), demeurant à Raismes (Nord).

MARCHIONNI (Ermenegildo), cultivateur, né le 25 décembre 1899 à Foligno (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

MOORS (Jean-Arnold), cultivateur, né le 14 février 1914 à Niel-Saint-Truiden (Belgique), demeurant à Mandres (Eure).

MEYCHAS (Albert), né le 27 août 1897 à Jérusalem (Palestine), demeurant à Paris.

MAJERA (Georges), chef de chantier, né le 21 novembre 1912 à Illome (Albanie), demeurant à Arthez-d'Asson (Basses-Pyrénées).

MALAKHOFF (Nicolas), mécanicien, né le 30 novembre 1894 à Krasnokoutskaya-Stanitza (Russie), demeurant au Rouret (Alpes-Maritimes).

MIGUIRDITCHIAN (Yervant), appiéceur, né en 1921 à Sparta (Asie-Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MONSENY (Dolorès-Elisa-Eusébia), veuve BADIA, née le 21 novembre 1875 à Reuss (Espagne), demeurant à Orange (Vaucluse).

MENDE (Alexandre), mécanicien, né le 27 mai 1902 à Kiew (Russie), demeurant à Colombelles (Calvados).

MOULIN (Marcel-Lucien), mineur, né le 20 octobre 1910 à Bernissart (Belgique), demeurant à Condé-sur-Escaut (Nord).

MOUSSA (Illias), mineur, né le 5 janvier 1891 à Jérusalem (Palestine), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

MONTE (Juan-Francisco), mineur, né le 15 juin 1912 à Puebla-de-Arenoso (Espagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

MONUIK (Elias), mineur, né le 1er décembre 1923 à Dodhe (Pologne), demeurant à Manosque (Basses-Alpes).

MENONI (Corrado), commis-vendeur, né le 16 avril 1911 à Terre Annunziata (Italie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

MOCCO (Henri-Antoine), tourneur, né le 24 janvier 1923 à Turin (Italie), demeurant à Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise).

MIELE (Giovanni), chauffeur d'automobile, né le 10 août 1901 à Roccarainola (Italie), demeurant à Hussein Dey (Alger).

MACHIAVELLI (Alfredo), piqueur de sel, né le 10 octobre 1916 à Gênes (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MINETTI (François-Joseph), ouvrier fumiste, né le 7 septembre à Sampeyre (Italie), demeurant à Paris.

MUSIOL (Aloïs), mineur, né le 17 février 1923 à Klein-Cosschuk (Pologne), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

MEDVED (Rudolph), mineur, né le 2 février 1922 à Kursanec (Yougoslavie), demeurant à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

MOLNOS (Blaise), ouvrier mineur, né le 17 août 1911 à Budapest (Hongrie), demeurant à Calonne, Ricouart (Pas-de-Calais).

MENTUY (André), maître d'hôtel, né le 3 décembre 1900, de père espagnol, à Béziers (Hérault), demeurant à Paris.

MINCHELLA (Jacques), peintre en bâtiments, né le 12 mai 1899 à Filignano (Italie), demeurant à Paris.

MAZZI (Luigi), wattmann, né le 28 juin 1904 à Spleto (Italie), demeurant à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

MADEM (Natham), commerçant, né le 10 avril 1903 à Constantinople (Turquie), demeurant à la Madeleine (Nord).

MARGULIES (Hugo), maroquinier, né le 26 août 1912 à Vienne (Autriche), demeurant à Arcueil (Seine).

MATHYS (Aimé-André-Rémi), cultivateur, né le 10 juillet 1913 à Zulte (Belgique), demeurant à Essuiles (Oise).

NATOURIAN (Georges-Kevork), ouvrier tailleur, né le 10 octobre 1921 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NESI (Tosca), née le 13 octobre 1924 à Pistoia (Italie), demeurant à Quarre-les-Tombes (Yonne).

NARDONE (Emile-Léonard), commerçant, né le 4 mars 1902 à Verviers (Belgique), demeurant à Lyon (Rhône).

NOWAKOWSKI (Edouard), mouleur, né le 21 mai 1904 à Gosciszka (Pologne), demeurant à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

NOWACKI (Paul-Jean), mineur, né le 18 juin 1922, de père polonais, à Gerthe (Allemagne), demeurant à Fenain (Nord).

NAREWSKI (Moïse), employé, né le 10 septembre 1904 à Michalow (Pologne), demeurant à Paris.

NADER (Ferdinand), mineur, né le 28 mai 1900 à Stuben (Tchécoslovaquie), demeurant à Hombourg-le-Haut (Moselle).

NICOLOPOULOS (Panaghiotis), mineur, né le 15 mars 1905 à Egion (Grèce), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

NUNEZ (Benedicto-Bartolomé), mécanicien-ajusteur, né le 7 mai 1913 à Bernardos (Espagne), demeurant à Couëron (Loire-Inférieure).

NICOLA (Enrico), viticulteur, né le 17 mars 1900 à Somma Lombardo (Italie), demeurant à Aigremont (Gard).

NAYLOR (John), mineur, né le 13 août 1891 à Saint-Annès-Bradford (Grande-Bretagne), demeurant à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

NUTI (Chiro), ouvrier agricole, né le 27 janvier 1923 à Santa-Maria, à Monté (Italie), demeurant à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

NIETO (Félix), mineur, né le 28 juillet 1891 à Urrez (Espagne), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

NEYMAN (Zelda), née le 17 mars 1900 à Viezbenik (Pologne), demeurant à Boulogne-sur-Seine (Seine).

NOWAK (Stephania), née le 25 octobre 1921 à Oswiecun (Pologne), demeurant à Vimy (Pas-de-Calais).

NIRISSIAN (Noubar), façonneur, né le 15 novembre 1922 à Constantinople (Turquie), demeurant à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

ORMANN (Emile-Alexandre), traducteur technique, né le 7 juin 1910 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

OBERTO (Jacques-Juvenal), chauffeur, né le 20 mars 1895, de père italien, à Monaco (principauté de), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ORRIGO (Antoine-Jean-Baptiste-Joseph), coiffeur, né le 27 novembre 1893 à Vintimille (Italie), demeurant à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

ŒHLER (Richard) journalier, né le 4 janvier 1906, de père allemand, à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant.

ODABACHIAN (Yervant), commerçant, né le 5 janvier 1904 à Césarée (Turquie), demeurant à Asnières (Seine).

ORTIZ (Pierre), mineur, né le 8 septembre 1917 à Mazzaron (Espagne), demeurant à Susville (Isère).

OLIVIERI (Michel), contrôleur de cinéma, né le 5 mai 1923 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

OLCZAK (Jean), signaleur-basculeur, né le 27 mai 1906 à Horde (Allemagne), demeurant à Lantefontaine (Meurthe-et-Moselle).

OSTFELD (Jacques), commerçant, né le 25 mai 1898 à Galati (Roumanie), demeurant à Pau (Basses-Pyrénées).

ODENWALD (Louis), chimiste, né le 22 mars 1891 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant à Grenoble (Isère), ayant un enfant mineur, Lora-Ellen, née le 13 septembre 1927 à Karlsruhe (Allemagne).

PERESOTTI (Tarcisio), maçon, né le 19 juin 1908 à Tricesimo (Italie), demeurant à Reims (Marne).

PALET (Gumersindo-Juan), mineur, né le 13 avril 1902 à Calonge (Espagne), demeurant à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).

PORLAN (Bartolomé), mécanicien, né le 22 septembre 1925 à Lorca (Espagne), demeurant à Montpellier (Hérault).

PERAZZI (Benvenuto), carrier, né le 6 septembre 1905 à Pallanza (Italie), demeurant à Le Gast (Calvados).

PESSAROSSI (Filastro), maçon, né le 21 décembre 1908 à Ghevo (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

PASSERA (Dominique-Michel), ébéniste, né le 17 mai 1903 à Caluso (Italie), demeurant à Domont (Seine-et-Oise).

PABREN (Auguste-René-Jean-Baptiste), mineur, né le 9 décembre 1897 à Stambruges (Belgique), demeurant à Vieux-Condé (Nord).

PAPADOPOULOS (Constantin) marchand ambulant né le 23 février 1906 à Vlama (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

POUNARDJIAN (Artin), né le 23 décembre 1923 à Salonique (Grèce), demeurant à Saint-Martin-d'Hères (Isère).

PICAVET (André-Jules), cultivateur, né le 2 septembre 1920 à Oigem (Belgique), demeurant à Moutiers (Yonne).

PIOTROWSKI (Antoine), riveur, né le 3 juin 1922 à Lignica (Pologne), demeurant à Aubervilliers (Seine).

PRESSMANN (Gisèle), née le 13 août 1922 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

POLEGATO (Angelo), mécanicien, né le 9 juillet 1906 à Crocetta-Del-Montello (Italie), demeurant à Périgueux (Dordogne).

POZNIC (Joseph), mineur, né le 4 mars 1923 à Toplice (Yougoslavie), demeurant à Pecquencourt (Nord).

PASUT (Mario), bowetteur, né le 25 avril 1901 à Fiume-Veneto (Italie), demeurant à Leforest (Pas-de-Calais).

POTOK (Gilla), femme Jakubowski, né le 6 novembre 1900 à Bedzin (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

PANI (Mario), ouvrier agricole, né le 2 janvier 1920 à San-Gavino-Monréale (Italie), demeurant à Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).

PIALA (Ancio), agriculteur, né le 1er décembre 1919 à Belluno (Italie), demeurant à Puygaillard-Lavit (Tarn-et-Garonne).

PERROT (Paul-Gaston), cimentier, né le 12 février 1907, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

PELLEGRINI (Frédérico), carrier, né le 18 mai 1910 à Ricco del Golfo (Italie), demeurant à Lardillier (Creuse).

POUZYREVSKY (Boris), ingénieur-dessinateur, né le 30 mars 1897 à Sébastopol (Russie), demeurant à Scoury (Indre).

PALTOFF (Gleb), terrassier, né le 10 novembre 1907 à Mohilew (Russie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

PLUME (Georges), mineur, né le 16 mars 1921 à Flenu (Belgique), demeurant à Erre (Nord).

POLITE (Lucas), ajusteur, né le 20 février 1910 à Undues de Lerda (Espagne), demeurant à Anglet (Basses-Pyrénées).

PHILIPPE (Henri-Charles), employé de bureau, né le 14 septembre 1912 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Rouen (Seine-Inférieure).

PIANA (Ernest), maçon, né le 21 octobre 1901 à Coggiola (Italie), demeurant à Brenthonne (Haute-Savoie).

PASQUAZZO (Romano), cordonnier, né le 3 juillet 1905 à Ivano (Italie), demeurant à Saint-Maurice (Seine).

PALKA (Jean), mineur, né le 9 novembre 1926 à Povabka (Pologne), demeurant à Wittenheim (Haut-Rhin).

PATRIARCA (Serge), photographe, né le 18 juillet 1911 à Massa (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

POGGIOLI (Furio), docker, né le 31 mai 1913 à Piombino (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PAPA (Spartaco), radio-électricien, né le 12 novembre 1908 à Civita-Vecchia (Italie), demeurant à la Rochelle (Charente-Maritime).

PILONI (Alberto-Guiseppe-Vincenzo), agriculteur, né le 3 mai 1902 à Venise (Italie), demeurant à Pujaudran (Gers).

PENZES (Michel), serrurier, né le 3 août 1903 à Salonta (Roumanie), demeurant à Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise).

PIETRUSZEWSKI (Georges-Pierre), mineur, né le 15 février 1923 à Mikolajen (Pologne), demeurant à Saint-Vallier (Saône-et-Loire).

PASSINI (Giovanni), tailleur, né le 24 juin 1886 à Ficarolo (Italie), demeurant à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

PINEDA (Josefa), veuve LOPEZ, née le 5 mai 1881 à Cutar (Espagne), demeurant à Mostaganem (Oran).

PERLIK (Léo), mineur, né le 23 avril 1908, de père polonais, à Duisburg (Allemagne), demeurant à Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais).

PEDRACKI (Jean), ouvrier mineur, né le 28 avril 1922 à Niemce (Pologne), demeurant au Martinet (Gard).

POMEDIO (Antoine-Maria), cultivateur, né le 8 février 1882 à Arboléas (Espagne), demeurant à Boukanéfis (Oran).

PAGGETTI (Alimberto), vermicellier, né le 20 octobre 1912 à Massa-Maritima (Italie), demeurant à Waziers (Nord).

POTOCNJEK (Vincent), ouvrier agricole, né le 19 juillet 1916 à Rakican (Yougoslavie), demeurant à Saône (Doubs).

PAGANO (Salvatore), mineur, né le 4 janvier 1923 à Serradifalco (Italie), demeurant à la Grand'Combe (Gard).

PILLA (Louis), mineur, né le 21 mars 1924 à Tremosna (Tchécoslovaquie), demeurant à Fuveau (Bouches-du-Rhône).

RIVA (Guiseppe-Giovanni), ouvrier, né le 7 septembre 1915 à Portogruaro (Italie), demeurant à Agen (Lot-et-Garonne).

RODRIGUEZ (Santos), mineur, né le 5 septembre 1922 à Rio-Tinto (Espagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

RECCO (Ange), cultivateur, né le 20 juillet 1908 à Cison-di-Valmarino (Italie), demeurant à Blauvac (Vaucluse).

REYTAN (Manuel), crémier, né le 12 septembre 1911 à Andrinople (Turquie), demeurant à Paris.

ROSSI (Alfred-Clinio), employé d'hôtel, né le 4 novembre 1898 à Novellara (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

RUDNITZKI (François), mineur, né le 13 décembre 1921, de père polonais, à Gelsenkirchen-Korst (Allemagne), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

ROCCHIA (Joseph), ouvrier mineur, né le 2 septembre 1898 à Demonte (Italie), demeurant à Gréasque (Bouches-du-Rhône).

ROWDY (Kazimierz), mineur, né le 13 mars 1926 à Krzywice (Pologne), demeurant à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

RUST (Olga), femme CHAUMARD, née le 21 août 1921 à Moscou (Russie), demeurant à Paris.

ROTHBLUM (Frania), femme KUPFERMANN, née le 1er juin 1905 à Cracovie (Pologne), demeurant à Paris.

RADOMSKI (Joseph), mineur, né le 8 mars 1923 à Torum (Pologne), demeurant à Commentry (Allier).

ROLANDO (Joseph), mineur, né le 30 octobre 1921 à Cabezarados (Espagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

RACCA (Alexandre), cultivateur, né le 28 septembre 1923 à Cunéo (Italie), demeurant à Orgueil (Tarn).

ROSENZWEIG (Rodolphe), manœuvre, né le 4 mai 1920 à Darmstad (Allemagne), demeurant à Ruelle (Charente).

RODRIGUEZ (Silvestre), tôlier, né le 4 décembre 1915 à Léon (Espagne), demeurant à Paris.

RUEDA (Boniface), manœuvre, né le 5 juin 1898 à Pampelune (Espagne), demeurant à Meudon (Seine-et-Oise).

ROLANDO (Antoine), ajusteur, né le 29 juillet 1906 à Wattwil (Suisse), demeurant à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

REVERSO (Elisabeth), femme MESTRE, née le 20 août 1912 à Ronco-Canavese (Italie), demeurant à Villeurbanne (Rhône).

ROCCO (Ange), tailleur, né le 14 décembre 1891 à Eboli (Italie), demeurant à Marseille (Bouches du-Rhône).

RUIZ (Alphonse), mineur, né le 8 novembre 1914 à Vera (Espagne), demeurant à Peypin (Bouches-du-Rhône).

RODRIGUEZ (Miguel-Urbano), ouvrier agricole, né le 5 septembre 1914 à Don Benito (Espagne), demeurant à Montbeton (Tarn-et-Garonne).

ROSSI (Silvio-François), monteur électricien, né le 16 juillet 1921 à Rocca di Baldi (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

RICCI (Dominique-Antoine), cordonnier, né le 7 février 1904 à Castrocielo (Italie), demeurant à Tremblay-lès-Gonesse (Seine-et-Oise).

ROVER (Oreste-Luigi), cultivateur, né le 30 novembre 1910 à Caneva (Italie), demeurant à Caubon-Saint-Sauveur (Lot-et-Garonne).

REMIREZ (Jésus), ajusteur, né le 15 janvier 1905 à Losarcos (Espagne), demeurant à Paris.

SANTAMBROGGIO (Ambroggio), charpentier, né le 13 mars 1904 à Pollone (Italie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

STIENNON (Louis-Hubert), chef d'études, né le 29 avril 1891 à Huy (Belgique), demeurant à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise).

SGARBI (Guiseppe), mécanicien, né le 24 janvier 1924 à Mirandole (Italie), demeurant à Varennes-lès-Narcy (Nièvre).

SZARFAJZEN (Chaïm-Zurach), ferblantier, né le 26 janvier 1903 à Turczyn (Pologne), demeurant à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

SERRATE (André), métallurgiste, né le 10 novembre 1894 à Castejon de Monegros (Espagne), demeurant à Tarnos (Landes).

SANZ (André), mineur, né le 4 février 1923 à Villaz de Cobète (Espagne), demeurant à Aubin (Aveyron).

SIMONCINI (Lucien), ouvrier agricole, né le 7 mai 1924 à Castel de Casio (Italie), demeurant à Roquebrune-sur-Argens (Var).

STANGHERLIN (Gino-Frédérico), menuisier-ébéniste, né le 23 novembre 1905 à Castelfronco (Italie), demeurant à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

SAPIGNI (Vittorio), placier-livreur, né le 21 décembre 1902 à Lugo (Italie), demeurant à Paris.

STARK (Aron-Henri), imprimeur, né le 15 juin 1907 à Minsk (Russie), demeurant à Paris.

SZUBROWSKI (Casimir), forgeron, né le 12 novembre 1899 à Chyrow (Pologne), demeurant à Héricy-sur-Seine (Seine-et-Marne).

STANKIEWIEZ (Stanislaw), mineur, né le 12 février 1923 à Cryszew (Pologne), demeurant à la Machine (Nièvre).

SZARAMOWICZ (Louis), mineur, né le 17 août 1917 à Bork (Pologne), demeurant à Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire).

SABELY (Caterina), née le 30 mars 1921 à Albona (Yougoslavie), demeurant à Roubaix (Nord).

STALINSKI (Edward), mineur, né le 1er avril 1902 à Ostrowy (Pologne), demeurant à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

SILVA (Paolo-Angelo), manœuvre, né le 22 mars 1917 à Clusone (Italie), demeurant à Cornimont (Vosges).

STRAZZER (Valentin-Antoine), cimentier, né le 7 juin 1906 à Dueville (Italie), demeurant à Essonnes (Seine-et-Oise).

SIRI (Stefano-Sebastiano), scieur de long, né le 11 mai 1903 à Urbe (Italie), demeurant à Monthureux-sur-Saône (Vosges).

SCHERENS (Hélène-Lucie), femme SORAIN, née le 8 novembre 1924 à Werchter (Belgique), demeurant à Ouzilly-Vignolles (Vienne).

SERRI (Henry-Attilio-Vincent), mineur, né le 14 mai 1902 à Carrara (Italie), demeurant à Ronchamp (Haute-Saône).

SANCHEZ (José), préparateur en pharmacie, né le 19 mai 1900 à Camarasa (Espagne), demeurant à Oran, ayant un enfant mineur, José Antonio-Domingo, né le 4 août 1929 à Barcelone (Espagne).

SERAFIN (Auguste), employé, né le 29 janvier 1906 à San Martinho d'Anta (Portugal), demeurant à Villiers-sur-Marne (Aisne).

SIERRA (Domingo), maçon, né le 24 mai 1908 à Las Bellostas (Espagne), demeurant à Cenon (Gironde).

STECHER (Oscar), traducteur, né le 29 juillet 1917 à Berlin (Allemagne), de père polonais, demeurant à Paris.

SEMSCH (Alfred), commerçant, né le 13 décembre 1905 à Pétrograd (Russie), demeurant à Paris.

SZWARC (Joseph-Moïse), docteur en médecine, né le 5 janvier 1898 à Chelm (Pologne), demeurant à Auch (Gers).

SZTOKMAN (Majer), maroquinier, né le 29 septembre 1907 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

SONNEY (Emilie-Marie-Louise), née le 29 mars 1915 à Ormont Dessous (Suisse), demeurant à Sallenoves (Isère).

SANTONI (Pacifio), mineur, né le 23 août 1898 à Castelplanio (Italie), demeurant à Mont-Bonvillers (Meurthe-et-Moselle), ayant un enfant mineur Mario, née le 22 octobre 1927 à Mont-Bonvillers (Meurthe-et-Moselle).

SOUSSEL (Bernardo), mineur, né le 8 octobre 1904 à Agordo (Italie), demeurant à Saulnes (Meurthe-et-Moselle).

SLIWINSKI (Martha), femme ZWIANZEK, née le 26 janvier 1922, de père polonais, à Duisburg Melderich (Allemagne), demeurant à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais).

STACKOWIAK (Jean), mineur, né le 9 novembre 1915, de père polonais, à Recklinghaussen (Allemagne), demeurant à Escaudain (Nord).

SANTANTONIO (François), mineur, né le 11 mars 1917 à Vittorio-Venelo (Italie), demeurant à Auderny (Meurthe-et-Moselle).

SLAMA (Stéphane), cordonnier, né le 23 décembre 1903 à Zvolen (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

STTEMBRINI (Mazzino-Guiseppe), accrocheur à la mine, né le 26 décembre 1921 à Castel-del-Piano (Italie), demeurant à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

SEGURA (Fernando-Honorio-Antonio), mineur, né le 13 juillet 1906 à Mazarron (Espagne), demeurant à Alès (Gard).

SERVADIO (Napoléon), mineur, né le 5 juillet 1899 à Agna (Italie), demeurant à Guesnain (Nord).

SILINSKI (Léon-Stanislas), mineur, né le 22 mai 1922, de père polonais, à Dalteln (Allemagne), demeurant à Houdain (Pas-de-Calais).

SOBERA (Marian), ouvrier mineur, né le 5 juin 1919 à Parzymiechi (Pologne), demeurant à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

SLOPIEN (Léon), houilleur, né le 17 mars 1919 à Sroda (Pologne), demeurant à Sallaumines (Pas-de-Calais).

SIRI (Dante-Guilio-Cesare), scieur de long, né le 29 mars 1913 à Martina-Alba (Italie), demeurant à la Vieille-Loye (Jura).

SABBAGH (Hubert-Eyd), aide-pharmacien, né le 23 novembre 1901 au Caire (Egypte), demeurant à Labruguière (Eure).

SAVELOFF (Eugène), chauffeur, né le 27 mars 1900 à Nicolaieff (Russie), demeurant à Paris.

SAURA (Antonio), maçon, né le 4 juillet 1905 à Nagueruelas (Espagne), demeurant à Manosque (Basses-Alpes).

SALINAS (Laurence), veuve SALINAS, née le 11 août 1890 à Ojos (Espagne), demeurant à Apt (Vaucluse).

SASSO (Aristide), cultivateur, né le 17 décembre 1922 à Verone (Italie), demeurant à Senas (Bouches-du-Rhône).

SKALNIK (Otto), ouvrier mineur, né le 28 juin 1920 à Mizovice (Tchécoslovaquie), demeurant à Aubry (Nord).

SZWENGLER (Joseph), ouvrier mineur, né le 22 octobre 1921, de père polonais, à Herlen (Allemagne), demeurant à Pernes-en-Artois (Pas-de-Calais).

STANKOWSKI (Franciszek), ouvrier mineur, né le 7 janvier 1920 à Piglowice (Pologne), demeurant à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

SZADKIEWIEZ (Moszek), monteur d'avions, né le 22 mars 1916 à Konsk (Pologne), demeurant à Boufarik (Algérie).

SCHULZ (Valentin), mineur, né le 22 décembre 1912, de père polonais, à Luderwich (Allemagne), demeurant à Angres (Pas-de-Calais).

SARTORI (Arthur-Ettore), mineur, né le 26 août 1913 à Roana (Italie), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

SANCHEZ (François), mineur, né le 13 septembre 1922 à Oria (Espagne), demeurant à Saint-Savournin (Bouches-du-Rhône).

SONI (Pietro), mineur, né le 6 juillet 1924 à Ineudine (Italie), demeurant à Thil (Meurthe-et-Moselle).

SULKOWSKI (Edouard), mineur, né le 12 octobre 1920, de père polonais, à Recklinghausen (Allemagne), demeurant à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

SBAIZ (Ernesta), femme BALDONI, née le 25 septembre 1914 à Ronchis (Italie), demeurant à Paris.

TORREGROSA (Joaquin), ébéniste, né le 15 janvier 1926 à Melilla (Maroc espagnol), demeurant à Oran.

TOMASINO (Alessandro), mineur, né le 21 novembre 1909 à Attimis (Italie), demeurant à la Motte-d'Aveillans (Isère).

TESSA (Guiseppe), peintre, né le 24 septembre 1920 à Montava (Italie), demeurant à Villetoureix (Dordogne).

TEPUS (Ivan), aide-comptable, né le 12 octobre 1922 à Nehojse (Yougoslavie), demeurant à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

TURLONI (Angelo), ouvrier mineur, né le 15 septembre 1914 à Varmo (Italie), demeurant à la Festinière (Isère).

TAKVORIAN (Nouran), employé, né le 18 mai 1907 à Smyrne (Asie Mineure), demeurant à Grenoble (Isère).

TOMOWIAK (Pierre), mineur, né le 19 juin 1922, de père polonais, à Hamborn (Allemagne), demeurant à Monchecourt (Nord).

TRIBELLINI (Celestino), mineur, né le 2 mai 1885 à Fabriano (Italie), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

TRAVERSO (Marcel-Dominique-Joseph), menuisier-ébéniste, né le 24 septembre 1906 à Cagliari (Italie), demeurant à Paris.

TRAVE (Antonio-Francisco-Juan), commis en douane, né le 20 décembre 1914 à Barcelone (Espagne), demeurant à Hussein-Dey (Alger).

TARGOWSKI (Aloïs), mineur, né le 13 septembre 1919, de père polonais, à Duisburg (Allemagne), demeurant à Loison-sous-Lens (Pas-de-Calais).

TOMASSACCI (Guiseppe), chauffeur-mécanicien, né le 20 mars 1907 à Proutone (Italie), demeurant à Valette-du-Var (Var).

TIRELLI (Albert), livreur, né le 22 janvier 1906 à Ferrara (Italie), demeurant à Chambéry (Savoie).

TERRI (Bice), épouse TRANCHANT, née le 28 juillet 1917 à Pise (Italie), demeurant à Paris.

TORTOSA (Antonio), comptable, né le 17 janvier 1927 à Enix (Espagne), demeurant à Bou-Kanefis (Oran).

THIERY (André), forgeron, né le 30 novembre 1906 à Oppen (Allemagne), demeurant à Behren (Moselle).

TRAPLETTI (Pierre), cimentier, né le 20 novembre 1899 à Gaverina (Italie), demeurant à Roubaix (Nord).

TCHIRAGUIAN (Nichan), commis épicier, né le 28 novembre 1915 à Diarbekir (Turquie), demeurant à Paris.

TCHERNIAK (Elie), marchand forain, né le 16 avril 1901 à Kovno (Russie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

TROGI (Charles), mineur, né le 4 octobre 1922 à Frassinoro (Italie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

TAMARRI (Dante), boucher, né le 13 novembre 1924 à Lizzano (Italie), demeurant à Essert (territoire de Belfort).

TOKARCZYK (Ladislas), commerçant en modes, né le 14 avril 1896 à Karczmy (Pologne), demeurant à Hirson (Aisne).

TRIPONE (Lucette), femme SOILLY, née le 10 avril 1922 à Tossicia (Italie), demeurant à Sainte-Magnance (Yonne).

TUSZYNSKI (Edmond), mineur, né le 21 février 1921, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Vieux-Condé (Nord).

TOMASSO (Philomène), veuve PACITTO, née le 20 octobre 1904 à Cassino (Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

TAVANO (Valentino-Antonio), ferrailleur, né le 30 novembre 1904 à Lestizza (Italie), demeurant à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure).

TELLIER (Jean-Marcel), garçon boucher, né le 15 avril 1910 à Dour (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

TREBITSCH (Henri), professeur, né le 27 juin 1899 à Mattersburg (Autriche), demeurant à Castres (Tarn).

TOMASSINI (Guiseppe), électricien, né le 4 mai 1921 à Acquaviva (république de San-Marin), demeurant à Villard-Bonnot (Isère).

USAI (Ferdinando-Luigi), menuisier, né le 20 juillet 1921, de père italien, à Bou-Jaber (Tunisie), demeurant à Bône (Constantine).

UGO (Antoinette), veuve DO, née le 15 décembre 1887 à Venadio (Italie), demeurant à Hyères (Var).

VERRE (Giovanni-Maria-Guiseppe), commerçant, né le 19 mars 1891 à Tempio (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VAN BOUCHANTE (Hermain-Joseph), né le 28 mars 1921 à Zomergen (Belgique), demeurant à Rethonvillers (Somme).

VERA (Joseph-Estefano), maçon, né le 26 décembre 1891 à Campo-Lopez (Espagne), demeurant à Paris.

VANMARCKE (Hendrik), ajusteur, né le 16 juin 1922 à Merksem (Belgique), demeurant à Houilles (Seine-et-Oise).

VENARA (Jean-Joachim-Dieudonné), cimentier, né le 24 juin 1888 à Ailorche (Italie), demeurant à Plérin (Côtes-du-Nord).

VARTOKIAN (Vartan), ouvrier cordonnier, né le 22 février 1918 à Odessa (Russie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VOROBIEFF (Georges), électricien, né le 21 février 1902 à Karkhov (Russie), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine).

VAZ (Cisero-Manuel), ouvrier boulanger, né le 10 septembre 1914 à Monténégro (Brésil), demeurant à Signes (Var).

VANDERBRECHT (Léon-Gustave), mineur, né le 2 octobre 1923 à Commines (Belgique), demeurant à Hérin (Nord).

VELLUTTINI (Narcisa), veuve MATTEUCCI, née le 14 février 1877 à Segromino (Italie), demeurant à Béziers (Hérault).

VAN TOMME (Edgard), vacher, né le 20 août 1909 à Velsicque (Belgique), demeurant à Brégy (Oise).

VESSAZ (Jean-Marc), adjudant-chef à la compagnie de passage n° 2 du dépôt commun des régiments étrangers, né le 10 mai 1899 à Versoix (Suisse).

VAN HOECKE (René-Amand), mineur, né le 31 octobre 1905, de père belge, à Carvin (Pas-de-Calais), demeurant à Meurchin (Pas-de-Calais).

VAN HAVERBEKE (Léon), mineur, né le 30 avril 1907 à Nieuwerkerken (Belgique), demeurant à Rouvroy (Pas-de-Calais).

VANPOUCKE (Marcel-Jules), mineur, né le 14 septembre 1903, de père belge, à Lens (Nord), demeurant à Hudin (Pas-de-Calais).

VRZAL (Otto-Léopold), mécanicien-chauffeur, né le 5 juillet 1912 à Vienne (Autriche), demeurant à Saint-Maurice (Seine).

VILLENA (Isaïe), contremaître, né le 20 mai 1921 à Ayna (Espagne), demeurant à Chalabre (Aude).

VISENTIN (Pierre), métallurgiste, né le 28 mars 1908 à Barbarano (Italie), demeurant à Albertville (Savoie).

VOSPIGIAN (Kévork), polisseur, né le 6 janvier 1901 à Aubab (Asie Mineure), demeurant à Lyon (Rhône).

VERVISCH (Etienne-Alphonse-Joseph), exploitant forestier, né le 6 mai 1914 à Bisseghem (Belgique), demeurant à Cuverville (Calvados).

WIOURECK (Jacques), artiste dramatique, né le 11 juin 1900 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

WEISSBRODT (Jean-Ernest), technicien, né le 20 août 1897 à Berne (Suisse), demeurant à Paris.

WITECK (Vincent), ouvrier, né le 12 mars 1900 à Kossowa (Pologne), demeurant à Gargenville (Seine-et-Oise), ayant un enfant mineur, Casimir-Joseph, né le 4 mars 1928 à Kossowa (Pologne).

WACHSNER (Frédéric-François), clerc de notaire, né le 9 octobre 1893 à Ohlau (Allemagne), demeurant à Navarreux (Basses-Pyrénées).

WIELGOSE (Edmond), tourneur de cylindres, né le 6 octobre 1917 à Ostrow (Pologne), demeurant à l'Horme (Loire).

WAHRHAFTIG (Mayer-Beer), marchand forain, né le 13 avril 1902 à Dynow (Pologne), demeurant à Stenay (Meuse).

WIERZBICKI (Stanislas), mécanicien, né le 27 mars 1910 à Ozarow (Pologne), demeurant à Athies-sous-Laon (Aisne).

WEYGMANN (Severin), étudiant, né le 24 décembre 1918 à Varsovie (Pologne), demeurant au Kremlin-Bicêtre (Seine).

WEBER (Roméo), cordonnier, né le 20 juillet 1912 à Monfalcone (Italie), demeurant à Noisy-le-Sec (Seine).

WOJCIECHOWSKI (Sigismond), mineur, né le 5 avril 1922 à Bochum (Allemagne), demeurant à Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais).

WALICKI (Wladislas), ajusteur, né le 1er avril 1925 à Radan (Pologne), demeurant à Puteaux (Seine).

WNUK (Edouard), ouvrier mineur, né le 29 août 1912 à Zawiercie (Pologne), demeurant à Somain (Nord).

WLODARCZYK (Stanislas), mineur, né le 15 novembre 1928 à Radoszevice (Pologne), demeurant à Ciry-le-Noble (Saône-et-Loire).

WASSILIEFF (Basile), employé, né le 20 mars 1888 à Loukoya (Russie), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

WARDECKI (Edouard), mineur, né le 15 septembre 1917, de père polonais, à Essen-Borbeck (Allemagne), demeurant à Aniche (Nord).

ZAK (Marja), veuve KAMAROFF, ouvrière agricole, née en 1904 à Dereezyn (Pologne), demeurant à Merignac (Gironde).

ZABOLOTNY (Karp), manœuvre, né le 24 décembre 1901 à Ananiev (Russie), demeurant au Creusot (Saône-et-Loire).

ZLOTYKAMIEN (Mojsze), mécanicien tailleur, né le 9 septembre 1919 à Varsovie (Pologne), demeurant à Vincennes (Seine).

ZWOLAK (Stanislas-Edouard), manœuvre, né le 15 février 1915, de mère polonaise, à Globitschen (Allemagne), demeurant à Terville (Moselle).

ZUPNIK (Joseph-Pierre), mineur, né le 14 février 1915 à Marianske-Hory (Tchécoslovaquie), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

ZORZO (Ugo-Guiseppe), fermier, né le 11 mai 1911 à Lestizza (Italie), demeurant à Lamonzie-Montastruc (Dordogne).

ZINNI (Sergio-Cosimo), peintre en voitures, né le 6 février 1906 à Andria (Italie), demeurant à Annonay (Ardèche).

ZEMLANAJA (Tonja), femme LAGARD, née le 15 août 1924 à Bosgoma (Russie), demeurant à Villejuif (Seine).

ZOUBOFF (Michel), manœuvre, né le 5 novembre 1901 à Pétrograd (Russie), demeurant à Taillecourt (Doubs).

ZIELONY (Marianne), veuve KOKOCINSKI, née le 11 août 1893 à Krzesiny (Pologne), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

ZANON (Giovanni), sécheur papetier, né le 21 novembre 1923 à Lugo Vicentino (Italie), demeurant à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).

ZEKSER (Alexandre), tailleur, né le 21 juin 1921 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

ZAJAC (Jules), mécanicien, né le 15 juillet 1920 à Darmoty (Tchécoslovaquie), demeurant à Orsonville (Seine-et-Oise).

ZANCHIN (Oreste), manœuvre, né le 8 juin 1904 à San Ginstina in Colle (Italie), demeurant à Boismont (Meurthe-et-Moselle).

ZAKARIAN (Agop), menuisier, né le 13 octobre 1921 à Kutahia (Asie Mineure), demeurant à Avignon (Vaucluse).

ZELKO (Martin), manutentionnaire, né le 22 octobre 1919 à Dolné (Tchécoslovaquie), demeurant à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).

ZANELLA (Antoine), plâtrier, né le 17 janvier 1906 de père italien à Sterkrade (Allemagne), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

ZIENESYK (Wladimir), mineur, né le 8 juillet 1921 à Lapatyn (Pologne), demeurant au Bousquet-d'Orb (Hérault).

ZANNIER (Giovanni), dessinateur, né le 20 octobre 1922 à Vito d'Asio (Italie), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise).

ZULIANI (Jacques), maçon, né le 4 octobre 1902 à San Daniele del Friuli (Italie), demeurant à Bruyères (Vosges).

ZYLA (Michel), cultivateur, né le 13 novembre 1923 à Czerniawka (Pologne), demeurant à Nitry (Yonne).

ZAMOLO (Gisella), femme HUMBLOT, née le 6 octobre 1921 à Venzone (Italie), demeurant à Drancy (Seine).

ZABDYR (Sophie), veuve OPEC, née le 27 mars 1911 à Podolany (Pologne), demeurant à Courcemain (Marne), ayant quatre enfants mineurs: 1° Micheline-Yvonne, née le 8 septembre 1938 à Sézanne (Marne); 2° Stéphane-Noël, né le 25 décembre 1939 à Sézanne (Marne); 3° Jean-Claude, né le 11 janvier 1942 à Sézanne (Marne); 4° Marinette-Catherine, née le 17 décembre 1945 à Courcemain (Marne).

JAKUBOWICZ (Sura-Rywka), femme OBARZANEK, née le 4 septembre 1900 à Radomsko (Pologne), demeurant à Paris.

ZIMBLER (Markus-Israël), fourreur, né le 1er janvier 1911 à Przemyls (Pologne), demeurant à Paris.

Art. 2. — Sont naturalisés français par application des articles 60 et 62, 64 (§ 4), du code de la nationalité française:

AGOSTINI (Francesco-Giacomo), mineur, né le 23 septembre 1909 à Vobarno (Italie), ayant un enfant mineur, Jacqueline-Edith, née le 13 janvier 1946 à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle), et RODOLFI (Maria-Angela), sa femme, née le 17 septembre 1916 à Goglione Sopra (Italie), demeurant à Mancieulles (Meurthe-et-Moselle).

ADAMCZAK (Bronislas), mineur, né le 12 septembre 1912 de père polonais à Bochum (Allemagne), et SELWAT (Wanda-Marie), sa femme, née le 7 avril 1912 de père polonais à Herne (Allemagne), demeurant à Rouvroy-sous-Lens (Pas-de-Calais).

ABELLO (Giacomo), plâtrier-peintre, né le 23 décembre 1900 à Stroppo (Italie), et ABELLO (Lucia), sa femme, née le 9 mai 1895 à Stroppo (Italie), demeurant à Besançon (Doubs).

AVEDISSIAN (Siragan), mineur, né en 1902 à Turkmen (Turquie), et HELVADJIAN (Aroussiak), sa femme, née en 1907 à Turkmen (Turquie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

ALEXANIAN (Agop), tricoteur, né en 1903 à Angora (Asie-Mineure), et KULANDJIAN (Serapi), sa femme, née le 1er mars 1900 à Angora (Asie-Mineure), demeurant à Malakoff (Seine).

AXENOFF (Alexis), peintre en bâtiments, né le 16 mars 1907 à Kolpina (Russie), et BABENKO (Ludmila), sa femme, née le 11 mars 1926 à Karkow (Russie), demeurant à Paris.

ANTONELLI (Primo), mineur, né le 7 juillet 1895 à Colbordolo (Italie), et CESARINI (Ernesta), sa femme, née le 2 janvier 1899 à Ginestreto (Italie), demeurant à Bouligny (Meuse).

ALMALECH (Azmanoff-Moïse), commerçant, né le 2 mai 1901 à Stara Zagora (Bulgarie), et COHEN (Flor), sa femme, née le 25 décembre 1906 à Salonique (Grèce), demeurant à Avignon (Vaucluse).

AYVAZIAN (Khoren), ouvrier boulanger, né le 24 janvier 1901 à Kharpout (Asie-Mineure), et DEMOURDJIAN (Araxi), sa femme, née le 13 mars 1906 à Kharpout (Asie-Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

AVANESSOFF (Ivan), ingénieur, né le 15 janvier 1907 à Choucha (Russie), et AKHOUDZADEK (Assieh), sa femme, née le 24 juin 1907 à Bakou (Russie), demeurant à Garches (Seine-et-Oise).

ASADOURIAN (Houkas), docker, né le 15 mars 1899 à Armavir (Russie), et AGOPIAN (Annitza), sa femme, née le 15 octobre 1896 à Van (Arménie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ABELLO (Guiseppe), terrassier, né le 5 janvier 1903 à Streppe (Italie), et USALA (Elisia), sa femme, née le 7 juin 1914 à Escaloplane (Italie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

AJCHENBAUM (Joseph), mécanicien tailleur, né le 3 décembre 1918 à Radom (Pologne), ayant un enfant mineur, Yves-Marc, né le 5 décembre 1946 à Paris, et GRANEK (Hinda), sa femme, née le 17-30 juin 1912 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Paris.

AQUAFRESCA (Joseph), manœuvre, né le 1er avril 1893 à Ruvo di Puglia (Italie), et LOVINO (Louise-Jeanne), sa femme, née le 6 octobre 1897 à Kuvo di Puglia (Italie), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes).

AGRELLI (Blaise), doreur, né le 10 mai 1904 à Trecchina (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Vincent, né le 13 décembre 1929 à Monte Aprazivel (Brésil); 2° Osvaldo, né le 9 juillet 1932 à Monte Aprazivel (Brésil), et AGRELLI (Anna), sa femme, née le 3 septembre 1909 à Trecchina (Italie), demeurant à Navenne (Haute-Saône).

ATAMANIUK (Joseph), mineur, né le 19 janvier 1909 à Neudorf (Tchécoslovaquie), de père polonais, ayant un enfant mineur, Edith, née le 17 juin 1943 à Merlebach (Moselle), et HAREZLAK (Marie), sa femme, née le 8 août 1915 à Brodelwitz (Pologne), ayant un enfant mineur, GORNIOK (Charles), né le 26 juillet 1938 à Freyming (Moselle), demeurant à Merlebach (Moselle).

BALDUCCI (Guiseppe-Benedetto-Nicola), mosaïste, né le 20 mars 1901 à Montescudo (Italie), ayant un enfant mineur: Annette-Lucie, née le 28 juillet 1945 à la Rivière-de-Corps (Aube), et BUSOLINI (Anna-Lindowina-Marcellina), sa femme, née le 27 décembre 1901 à Londres (Angleterre), demeurant à la Rivière-de-Corps (Aube).

BOUROFF (Basile), travailleur agricole, né le 12 avril 1896 à Verchnichon (Russie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Hélène, née le 28 juin 1935 à Cahors (Lot); 2° Jeanne, née le 20 décembre 1936 à Prayssac (Lot); 3° Colette, née le 6 avril 1939 à Arcambal (Lot); 4° Irène, née le 3 mars 1941 à Arcambal (Lot); 5° Michel, né le 7 juillet 1944 à Arcambal (Lot), et FAFARA (Stephania), sa femme, née le 27 décembre 1906 à Zegocina (Pologne), demeurant à Arcambal (Lot).

BINACCHI (Quinto), mineur, né le 3 février 1897 à Sambuca (Pistoiese (Italie), et MARINO (Maria), sa femme, née le 17 mai 1901 à Dronero (Italie), demeurant à Alès (Gard).

BALIAN (Noranik), cordonnier, né le 18 septembre 1906 à Constantinople (Turquie), et KERIMIAN (Azadouhi), sa femme, née le 2 avril 1920 à Angora (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BOLZONELLA (Albert), agriculteur, né le 11 octobre 1901 à Santa-Maria de Sala (Italie), et BOLZONELLA (Joséphine), sa femme, née le 14 mars 1902 à Santa-Maria de Sala (Italie), demeurant à Lectoure (Gers).

BOCHENEK (Noech), tailleur, né en 1912 à Serok (Pologne), et BALBUS (Golda), sa femme, née en 1912 à Bialobrzega (Pologne), demeurant à Paris.

BERTAINA (Antonio), métayer, né le 6 juin 1906 à Busca (Italie), et GALAVERNA (Maria), sa femme, née le 12 avril 1912 à Cuneo (Italie), demeurant à Lacourt-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne).

BABBI (Auguste), maçon, né le 17 août 1897 à Verone (Italie), ayant un enfant mineur, Clara, née le 30 septembre 1928 à Verone (Italie), et CASTAGNA (Anna), sa femme, née le 11 mars 1902 à Castelgomberto (Italie), demeurant à la Chaussée-sur-Marne (Marne).

BAKERDJIAN (Keyork), réparateur de tapis, né le 2 janvier 1907 à Aintab (Asie-Mineure), et SAROUNDJIAN (Rose), sa femme, née le 3 janvier 1918 à Diarbekir (Liban), demeurant à Paris.

BONIS (Alphonse), mineur, né le 17 août 1900, de père italien à Bening-les-Saint-Avold (Moselle), ayant trois enfants mineurs: 1° Marie-Jeanne, née le 8 mars 1931 à Bening-les-Saint-Avold (Moselle); 2° Alphonse-Gilbert, né le 27 juillet 1933 à Bening-les-Saint-Avold (Moselle); 3° Léon-Michel, né le 3 août 1943 à Merlebach (Moselle), et FORSTER (Marie), sa femme, née le 9 novembre 1908 à Illingen (Allemagne), demeurant à Bening (Moselle).

BIZZARI (Ernest), mineur, né le 15 juillet 1894 à Bergantino (Italie), ayant un enfant mineur, Edda-Laura, née le 19 décembre 1929 à Sermide (Italie), et BARBIERI (Ida), sa femme), née le 27 mai 1896 à Sermide (Italie), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

BOGOLIOUBOFF (Michel), magasinier, né le 31 août 1895 à Pétrograd (Russie), et ASSEEFF (Hélène), sa femme, née le 16 février 1897 à Koupiansk (Russie), demeurant à Besançon (Doubs).

BERTACCHE (Isidore), ouvrier d'usine, né le 30 avril 1904 à Rimini (Italie), et CORTINOVIS (Jeanne), sa femme, née le 4 décembre 1906 à Hayange (Moselle), demeurant à Fontoy (même département).

BERTUGLIA (Vito-Albert), conducteur typographe, né le 14 novembre 1909, de père italien à Tunis, et TRASSELLA (Rose), sa femme, née le 8 février 1914, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à Constantine.

BIALECKI (Czeslaw), mineur, né le 13 juillet 1908 à Bulakow (Pologne), ayant quatre enfants mineurs: 1° Jean, né le 8 juin 1931 à Douai (Nord); 2° Czeslaw, né le 28 janvier 1933 à Douai (Nord); 3° François, né le 8 décembre 1934 à Douai (Nord); 4° Hélène, née le 3 février 1940 à Douai (Nord), et ZELMANN (Elisabeth), sa femme, née le 13 mars 1908 à Pitvaros (Hongrie), demeurant à Douai (Nord).

BIONDI (Gaetano), confiseur, né le 12 avril 1911 à Sommatino (Italie), ayant un enfant mineur, Joséphine-Marie, née le 6 mai 1935 à Grenoble (Isère), et MATURANA (Maria de Los Dolorès), sa femme, née le 16 février 1916 à Dalias Alméria (Espagne), demeurant à Grenoble (Isère).

BERTI (Guiseppe), scieur, né le 20 mars 1898 à Stia (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Yvonne, née le 3 octobre 1927 à Billy-les-Chanceaux (Côte-d'Or); 2° Olivier-Raphaël, né le 9 mai 1933 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et GORETTI (Annunciata), sa femme, née le 30 septembre 1897 à Poppi (Italie), demeurant à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

BONATO (Zénone-Ermenegildo), replanisseur de parquets, né le 13 avril 1912 à Borso del Grappa (Italie), et MALCUIT (Joséphine-Honorine), sa femme, née le 30 juin 1918 à Challant-sur-Victor (Italie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

BERNARDI (Pierre-Paul), journalier, né le 10 mai 1904 à Sampeyre (Italie), ayant un enfant mineur, Joseph-Louis, né le 26 février 1935 à Sampeyre (Italie), et BERNARDI (Maria), sa femme, née le 10 mars 1909 à Sampeyre (Italie), demeurant à Istres (Bouches-du-Rhône).

BOYADJIAN-NARGARIAN (Haigaz), mineur, né le 19 mars 1910 à Kharpout (Asie Mineure), et NAKACHIAN (Hosana), sa femme, née le 15 novembre 1915 à Diarbékir (Turquie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

BALA (Basile), déchargeur, né le 3 février 1904 à Molodycz (Pologne), ayant un enfant mineur, Lucienne, née le 30 octobre 1937 à Paris, et SZYMKOWIAK (Cécile), sa femme, née le 18 août 1912 à Hohenheim (Pologne), demeurant à Saint-Denis (Seine).

BERTONAZZI (Attilio), journalier, né le 24 novembre 1888 à Fontanigorda (Italie), et BIGGI (Dominica-Antonia), sa femme, née le 30 janvier 1894, de père italien, à Saint-Maime (Basses-Alpes), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BRUNO (Pierre-Firmin), monteur, né le 25 septembre 1900, de père italien, à Travers (Suisse), ayant un enfant mineur, Camille, né le 7 octobre 1930 à Saint-Priest (Isère), et ZANATTA (Thérèse), sa femme, née le 8 juin 1905 à Bréda di Piave (Italie), demeurant à Saint-Priest (Isère).

BERNADIS (Modeste), maçon, né le 6 février 1904 à Mortegliano (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Piérina-Maria, née le 7 février 1929 à San Possidanio (Italie); 2° Anne, née le 22 novembre 1930 à Annemasse (Haute-Savoie); 3° Alfred-René, né le 17 janvier 1933 à Aix-les-Bains (Savoie); 4° Albert-Bruno, né le 23 avril 1940 à la Tronche (Isère), et MALAVASI (Giorgina), sa femme, née le 14 février 1904 à San Possidanio (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

BECCARIA (Pierre), toupilleur, né le 19 août 1903 à Bastia Mondovi (Italie), ayant un enfant mineur, Michel-Jean-Baptiste, né le 3 février 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et SCIOLLA (Thérèse), sa femme, née le 28 janvier 1913 à Bastia Mondovi (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BELLARDI (Antonio), cultivateur, né le 11 août 1896 à Rancio (Italie), et OLIVARI (Céria), sa femme, née le 21 avril 1899 à Orbimari (Italie), demeurant à Oursbelille (Hautes-Pyrénées).

BARALE (Giovanni-Baptista), métayer, né le 26 juin 1894 à Fossano (Italie), et MULASSANO (Maria), sa femme, née le 13 décembre 1900 à Bra (Italie), demeurant à Bazus (Haute-Garonne).

BARSIMANTO (Avram), emballeur, né le 29 décembre 1906 à Smyrne (Turquie), et FARHI (Sarah), sa femme, née en 1904 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

BELL (Imperio-Donato), fruitier, né le 16 octobre 1892 à Strignano (Italie), et BROLIS (Elisa), sa femme, née le 28 octobre 1897 à Zanica (Italie), demeurant à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

BERTOLI (Eugène), cimentier, né le 2 août 1905 à Maiano (Italie), et LANCIARINI (Léda), sa femme, née le 21 mai 1910 à San Angelo in Vado (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BOIARDI (Jean-Joseph-Marc), cimentier, né le 4 avril 1898 à Lugagnano Val d'Arda (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Maria-Luisa, née le 26 juillet 1927 à Lugagnano Val d'Arda (Italie); 2° Luigi-Bruno, né le 4 novembre 1932 à Lugagnano Val d'Arda (Italie), et INZANI (Adelia-Marie-Jeanne), sa femme, née le 29 septembre 1904 à Lugagnano Val d'Arda (Italie), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine).

CARINI (Antonio), restaurateur, né le 6 juin 1906 à Morfasso (Italie), ayant un enfant mineur, Marie-Madeleine, née le 10 mai 1945 à Boulogne-Billancourt (Seine), et MONDI (Lina), sa femme, née le 19 novembre 1911 à Lugagnano (Italie), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine).

CERRATO (Secundo), coiffeur, né le 10 juin 1900 à Santa Vittoria d'Alba (Italie), et PUCCI (Adèle), sa femme, née le 29 avril 1900 à Citta di Castello (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

CZAPCZYK (Stanislas), mineur, né le 23 octobre 1903 à Lwowek (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Janina, née le 15 décembre 1927 à Lwowek (Pologne); 2° Stanislas-Adam, né le 14 avril 1939 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), et DURA (Stanislawa), sa femme, née le 1er novembre 1906 à Bolewice (Pologne), demeurant à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

CIMADOMO (Dominique), soudeur, né le 8 août 1914 à Corato (Italie), et TARRICONE (Grazia), sa femme, née le 1er juin 1915 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

COSTANZO (Salvatore), mineur, né le 26 février 1909 à Serradifalco (Italie), et ANGILELLA (Madeleine), sa femme, née le 15 décembre 1916 à Serradifalco (Italie), demeurant à la Grand'Combe (Gard).

CORTELLO (Guiseppe), cultivateur, né le 31 décembre 1898 à Latisana (Italie), et VALVASSON (Emma), sa femme, née le 11 janvier 1903 à Latisana (Italie), demeurant à Clairac (Lot-et-Garonne).

CHMIELEWSKI (Vincent), manœuvre, né le 23 mai 1894 à Radziwilow (Pologne), ayant un enfant mineur: Jeanine-Victoire, née le 9 septembre 1941 à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), et BLUMYS (Antonina), sa femme, née le 8 janvier 1901 à Tymidowka (Pologne), demeurant à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne).

CAIRA (Giovanni), cimentier, né le 18 septembre 1893 de père italien à Paris, et TOMOLILLO (Angela-Maria), sa femme, née le 24 juillet 1895 à Villarontonda (Italie), demeurant à Villejuif (Seine).

CHALOM (Moïse), marchand ambulant, né le 21 avril 1888 à Smyrne (Turquie), et LEVY (Luna), sa femme, née le 22 février 1889 à Smyrne (Turquie), demeurant à Lille (Nord).

CANTARELLI (Joseph), entrepreneur de maçonnerie, né le 1er août 1878 à Campegine (Italie), et BRUGNOLI (Domenica), sa femme, née le 18 septembre 1887 à Campegine (Italie), demeurant à Toulon (Var).

COMINA (Pietro), cafetier, né le 29 juin 1891 à Miggiandone (Italie), et CARMANINI (Clorinda), sa femme, née le 29 janvier 1891 à Miggiandone (Italie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

CORTICELLI (Isaia), métayer, né le 21 mai 1906 à San Pietro in Casale (Italie), ayant un enfant mineur: Guiseppe-Lorédano, né le 24 août 1933 à Cento (Italie), et TASSINARI (Térésa), sa femme, née le 10 novembre 1906 à Cento (Italie), demeurant à Isle-sur-Sorgue (Vaucluse).

CASOT (Victor), mineur, né le 1er juin 1893 à Meano (Italie), et PINTORE (Maria), sa femme, née le 24 juin 1898 à Bonorva (Italie), demeurant à Roncourt (Moselle).

CATERDJIAN (Paul), tailleur, né le 21 janvier 1904 à Angora (Asie mineure), et TOKIAN (Marie), sa femme, née le 15 mai 1915 à Eski-Chékir (Asie mineure), demeurant à Toulon (Var).

CAGNA (Albino-Antoine-Marie), mouleur en plâtre, né le 16 février 1894 à Berceto (Italie), et REBECCHI (Elvira-Josèphe), sa femme, née le 11 février 1897 à Plaisance (Italie), demeurant à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

CATTELAN (Antonio-Luigi), agriculteur, né le 21 septembre 1908 à Mansue (Italie), ayant un enfant mineur: Alain-Eugène-Ferdinand, né le 7 mai 1946 à Toulouse (Haute-Garonne),

et GOTTARDI (Angela), sa femme, née le 8 février 1912 à Motta di Livenza (Italie), demeurant à Montrabé (Haute-Garonne).

COHEN (Avram-Jacob), emballeur, né en 1905 à Constantinople (Turquie), et CHEHEME (Rebecca), sa femme, née en 1909 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

CINELLO (Arduino), fromager, né le 29 décembre 1900 à Fagagna (Italie) et FERRO (Léonora), sa femme, née le 31 juillet 1910 de père italien à Bettainvillers (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Mouaville (Meurthe-et-Moselle).

CUYPERS (Julianus-Ludovicus), cultivateur, né le 25 juillet 1904 à Hoevenen (Belgique), ayant deux enfants mineurs: 1° Elza-Marcelle-Marie, née le 23 juin 1943 à Cesson (Seine-et-Marne); 2° Françoise-Cécile-Marie, née le 21 mai 1945 à Grégy-sur-Yerres (Seine-et-Marne), et RESPELIERS (Léa-Zoé), sa femme, née le 15 mai 1915 à Cruyshautem (Belgique), demeurant à Grégy-sur-Yerres (Seine-et-Marne).

CAPELLETTI (Pietro), métayer, né le 28 juin 1904 à Covo (Italie), et ZOTTI (Carolina), sa femme, née le 23 septembre 1907 à Pramaggiore (Italie), demeurant à Frouzins (Haute-Garonne).

CAPARROS (Gonzalo), maçon, né le 29 mai 1880 à Vera (Espagne), et NUNES (Angela-Maria), sa femme, née le 13 février 1884 à Vera (Espagne), demeurant à Miramas (Bouches-du-Rhône).

CARCELLER (Angel), cultivateur, né le 1er octobre 1888 à Cuevas de Cânart (Espagne), et IBANAS (Incarnacion), sa femme, née le 25 mars 1895 à Molinos (Espagne), demeurant à Montpinier (Tarn).

DELGADO (Silvano), mineur, né le 18 février 1899 à Abanilla (Espagne), et TORAL (Maria-Dolorès), sa femme, née le 19 octobre 1905 à Fortunado (Espagne), demeurant à Bédarieux (Hérault).

DAL LAGO (Luigi), mineur, né le 27 mars 1899 à Valdagno (Italie), et BELLUZZO (Rosa), sa femme, née le 8 juillet 1895 à Concehnero de Stepemarina (Italie), demeurant à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

DEGUERMENDJIAN (Kosrof), commerçant, né en 1904 à Erzeroum (Turquie), et TOULOUMDJIAN (Araksi), sa femme, née le 2 mai 1920 à Sivas (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DJAMOUSSIAN (Haik), tailleur, né en 1907 à Yozgad (Asie Mineure), et DERDERIAN (Nivarte), sa femme, née le 16 mars 1908 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DI BONA (Salvator), né le 30 septembre 1877 à Palerme (Italie), et SCOTTO (Rosa), sa femme, née le 1er février 1883 à Palerme (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

DELL AITANTE (Anibale), manœuvre, né le 20 février 1894 à Altopascio (Italie), et GIACOURELLI (Christine), sa femme, née le 29 octobre 1890 à Sesto Rogliano (Italie), demeurant à Vedene (Vaucluse).

DALLA SANTE (Alfredo-Giovanni), cultivateur, né le 28 septembre 1908 à San Vendemiano (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Jacqueline-Giovanna, née le 26 février 1934 à Dieulivol (Gironde); 2° Marie-Jeanne-Thérèse, née le 16 novembre 1938 à Monségur (Gironde); 3° Michel-Albert, né le 2 mars 1941 à Monségur (Gironde); 4° Jean-Louis-Bernard, né le 15 juin 1946 à Monségur (Gironde), et DALLAVEDOVE (Maria), sa femme, née le 13 novembre 1912 à Pramaggiore (Italie), demeurant à Monségur (Gironde).

DE MOOR (Joseph-Henri), laveur de houille, né le 23 juin 1896 à Nederzwalm-Hermelgem (Belgique), ayant deux enfants mineurs: 1° Germaine-Anna, née le 22 mars 1929 à Wallers (Nord); 2° Robert-Marcel, né le 26 août 1936 à Wallers (Nord), et VAN CORTENBOSCH (Maria), sa femme, née le 28 décembre 1901 à Velsicque (Belgique), demeurant à Wallers (Nord).

D'ALMEIDA (José), manœuvre, né le 17 avril 1905 à Covilha (Portugal), et DALLAZANNA (Joséphine), sa femme, née le 7 janvier 1911 à Borso del Grappa (Italie), demeurant à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

DRAGONE (Augustin), cultivateur, né le 26 novembre 1883 à Frabosa-Soprana (Italie), et BASSO (Marie-Marguerite), sa femme, née le 21 novembre 1896 à Frabosa-Sottana (Italie), demeurant à Nans-les-Pins (Var).

DECAMP (Alexis-Joseph), cultivateur, né le 27 décembre 1897 à Hauret (Belgique), et MOYEN (Mélanie-Lucie), sa femme, née le 7 janvier 1897 de père belge à Givet (Ardennes), demeurant à Sapogne-Feuchères (Ardennes).

DA LIO (Angelo), métayer, né le 12 mai 1896 à Marcon (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Joséphine-Marcelle, née le 28 novembre 1926 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 2° Olive-René, né le 8 mai 1928 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 3° Robert-Jean, né le 17 septembre 1935 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 4° Fernand, né le 22 janvier 1937 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), et FANTIN (Elisabeth), sa femme, née le 1er février 1901 à Crosara (Italie), demeurant à Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

DOLINSKY (Boris), mineur), né le 24 juillet 1891 à Mokhailkovskaya-Stanitza (Russie), et SCHLACHTA (Suzanne), sa femme, née le 23 novembre 1898 à Malatina (Tchécoslovaquie), demeurant à Cendras (Gard).

DA COSTA (Manuel), manœuvre spécialisé, né le 13 février 1911 à Senharei (Portugal), et TEIXEIRA (Adeline), sa femme, née le 12 novembre 1916 à Casconna (Portugal), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DE CHIARA (Jacinthe-Ferdinand), chef de chantier, né le 3 septembre 1907 à Aviano (Italie), ayant un enfant mineur Colette, née le 26 août 1936 à Passy (Haute-Savoie), et PONTE (Léa-Ida), sa femme, née le 19 octobre 1914 à Budoia (Italie), demeurant à Passy (Haute-Savoie).

DAL CIN (Marco), ouvrier maçon, né le 13 mars 1900 à Fontanafredda (Italie), ayant un enfant mineur Jean-Daniel, né le 30 novembre 1940 à Bergerac (Dordogne), et ZAROS (Clémentine), sa femme, née le 7 juin 1912 à Sarmède (Italie), demeurant à Bergerac (Dordogne).

ELIEZER, marchand ambulant, né en 1894 à Salonique (Turquie), et FRESCO (Reyna), sa femme, née en 1902 à Constantinople (Turquie), demeurant à Saintes (Charente-Maritime).

ESMERIAN (Kevork), cordonnier, né en 1902 à Akchehir (Asie mineure) et VARBEDIAN (Jarouhi), sa femme, née le 6 mars 1909 à Afion-Karahissar (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ELEBORO (Constanzo), maçon, né le 24 octobre 1897 à Suze (Italie), ayant un enfant mineur Raymond, né le 12 janvier 1930 à Barraux (Isère), et PLANO (Ida-Virginia), sa femme, née le 13 avril 1907 à Giaglione (Italie), demeurant à Barraux (Isère).

EMO (José), ouvrier en chaussures, né le 23 juin 1885 à Useras (Espagne), et MAS (Maria-Elvire-Joséphine), sa femme, née le 1er avril 1885 à San Baudilio de Llobregat (Espagne), demeurant à Bourg-de-Péage (Drôme).

ELMASSIAN (Gurain), marchand ambulant, né le 25 décembre 1910 à Eski-Chehir (Asie Mineure) et PAPAZIAN (Bayzarà), sa femme, née le 12 janvier 1920 à Eski-Chehir (Asie Mineure), demeurant à Gentilly (Seine).

ESTEVES (Auguste), mineur, né le 13 janvier 1905 à Vilar-Seco (Portugal), ayant deux enfants mineurs: 1° Robert-Jean-Claude, né le 2 septembre 1943 à Auzat-sur-Allier (Puy-de-Dôme); 2° Maurice-René, né le 18 août 1945 à Auzat-sur-Allier (Puy-de-Dôme), et MARTINS PARREIRA (Maria), sa femme, née le 8 janvier 1920 à Benafin-Grande (Portugal), demeurant à Auzat-sur-Allier (Puy-de-Dôme).

POCHESATO (Guiseppe), mineur, né le 9 avril 1907 à Vestenanova (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Aline, née le 5 mars 1942 à Saint-Benoît (Tarn); 2° Victorio-Gaétano, né le 23 janvier 1945 à Saint-Benoît (Tarn), et BRUSAFERRO (Lucie), sa femme, née le 29 septembre 1911 à Crespadoro (Italie), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

FREIDES (Hersch), tailleur, né le 2 octobre 1908 à Ustrzyki Dol (Pologne), et GOLDBERG (Fajga), sa femme, née le 29 mars 1912 à Lukow (Pologne), demeurant à Bort-les-Orgues (Corrèze).

FANTERIA (Gelindo), cultivateur, né le 28 août 1898 à Santa Maria à Monte (Italie), et BENEDITTI (Amelia), sa femme, née le 13 juin 1902 à Santa Maria à Monte (Italie), demeurant au Thor (Vaucluse).

FOTI (Antonino), maçon, né le 2 août 1902 à Messine (Italie), et MONTAGNA (Maria), sa femme, née le 27 décembre 1907 à Ischia (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FABRETTI (Lissandro-Nazzareno), mineur, né le 7 juin 1913, de père italien, à Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle), ayant quatre enfants mineurs: 1° Emile-Antoine-Adam, né le 22 mars 1935 à Auboué (Meurthe-et-Moselle); 2° Eve-Ernestine, née le 4 septembre 1937 à Auboué (Meurthe-et-Moselle); 3° Rina-Anne, née le 19 septembre 1939 à Auboué (Meurthe-et-Moselle); 4° Pierre-François, né le 24 mai 1946 à Moutiers (Meurthe-et-Moselle), et MORI (Angiolina-Térésa-Maria), sa femme, née le 15 décembre 1916 à Filattiera (Italie), demeurant à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

FABIS (Stanislas), houilleur, né le 6 mai 1918, de père polonais, à Recklinghausen (Allemagne), ayant un enfant mineur, Henri-Stanislas, né le 16 octobre 1944 à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), et SZYMANSKI (Wanda), sa femme, née le 20 août 1921 à Przytalski (Pologne), demeurant à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

FLAKS (Simon), professeur de sciences, né le 30 août 1916 à Odessa (Russie), et PECHTER (Régine), sa femme, née le 26 janvier 1925 à Przmysl (Pologne), demeurant à Fontenay-aux-Roses (Seine).

FELICI (Mariano-Diomede-Ernest), manœuvre, né le 30 mai 1887 à Gualdo Cattanéo (Italie), et LAURENTI (Fausline), sa femme, née le 29 septembre 1897 à Gualdo Cattanéo (Italie), demeurant à Bondy (Seine).

FRASSI (Florindo), manœuvre, né le 11 décembre 1906 à Annicco (Italie), et PAOLUCCI (Marie), sa femme, née le 16 décembre 1910 à Passignano (Italie), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes).

FIORE (Louis-Pierre), cultivateur, fermier, né le 1er juillet 1914 à Alpignano (Italie), ayant un enfant mineur, Angèle-Joséphine, née le 17 juillet 1944 à Montauban (Tarn-et-Garonne), et SARTOR (Elia-Régina), sa femme, née le 17 décembre 1915 à Ormelle (Italie), demeurant à Bressols (Tarn-et-Garonne).

FIRDMANN (Gersz), professeur de danse, né le 10 janvier 1895 à Novograd-Wollynsk (Russie), et PINEDO (Rose-Ildaura), sa femme, née le 11 janvier 1908 à Iquitos (Pérou), demeurant à Paris.

FALCO (Giovanni), propriétaire, né le 30 avril 1889 à Busca (Italie), et BOTTERO (Maria), sa femme, née le 13 mars 1899 à Villar San Constauzo (Italie), demeurant à Fayence (Var).

FERRI (Emilio), cordonnier, né le 24 février 1909 à Pise (Italie), et CESARO (Joséphine), sa femme, née le 20 juin 1906 à Caves dei Terroni (Italie), demeurant à Orange (Vaucluse).

FISTER (Vinko), fermier, né le 4 avril 1902 à Bisag (Yougoslavie), ayant un enfant mineur, Josip, né le 28 février 1928 à Bisag (Yougoslavie), et TKALCEC (Barbara), sa femme, née le 4 février 1889 à Hum (Yougoslavie), demeurant à Varennes (Meuse).

GLAREY (Alfred), galvaniseur, né le 3 septembre 1908 à Aoste Roisan (Italie), et GORRE (Marie-Silvie), sa femme, née le 6 mars 1907 à Roisan (Italie), demeurant à Paris.

GOMBOS (Paul), inspecteur technique, né le 16 mars 1900 à Budapest (Hongrie), et BARTOS (Suzanne-Régine), sa femme, née le 4 mars 1913 à Budapest (Hongrie), demeurant à Lyon (Rhône).

GROSSKOPF (Hersch-Joseph), marchand ambulant, né le 2 janvier 1903 à Strzyzow (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Mordchai-Arjé, né le 18 avril 1930 à Przemysl (Pologne); 2° Sophie, née le 15 novembre 1940 à Dinan (Côtes-du-Nord), et BRAUNER (Leie), sa femme, née le 15 novembre 1903 à Strzyzow (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

GOTTI (Giovanni), cultivateur, né le 19 avril 1886 à Clanezzo (Italie), ayant un enfant mineur, Ernestina, née le 21 août 1926 à Clanezzo (Italie), et ZANISSIERI (Armiglia), sa femme, née le 28 novembre 1893 à Brembilla (Italie), demeurant à Voreppe (Isère).

GUIRICI (Giovanni), mineur, né le 28 décembre 1902 à Albona (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Nella, née le 3 décembre 1928 à Albona (Italie); 2° Silvano, né le 7 février 1931 à Albona (Italie); 3° Serge, né le 17 octobre 1940 à Homécourt (Meurthe-et-Moselle), et GOGLIA (Guiseppina), sa femme, née le 16 mars 1905 à Albona (Italie), demeurant à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

GAZDA (André), mineur, né le 3 novembre 1893 à Besow (Pologne), et GORNICKA (Stanislawa), sa femme, née le 6 avril 1894 à Sosnowiec (Pologne), demeurant à Meyreuil (Bouches-du-Rhône).

GONCALVES (Manuel), mineur, né le 20 janvier 1909 à Loulé (Portugal), et FUENTES (Marie), sa femme, née le 26 novembre 1913 à la Union (Espagne), demeurant à Saint-Savournin (Bouches-du-Rhône).

GOUTMANN (Baynisi), tailleur, né le 27 octobre 1908 à Varsovie (Pologne), et REISS (Lucienne), sa femme, née le 20 novembre 1924 à Zbarasch (Pologne), demeurant à Paris.

GIORGIS (Luigi), jardinier, né le 6 novembre 1913 à Busca (Italie), ayant un enfant mineur, Jean-Francis, né le 30 septembre 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et BOTTASSO (Virginia), sa femme, née le 19 novembre 1916 à Caraglio (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GIRARDO (Antoine), cultivateur, né le 4 mars 1886 à Dronero (Italie), et GIRARDO (Maria), sa femme, née le 12 mars 1891 à Dronero (Italie), demeurant au Cannet (Alpes-Maritimes).

GORACCI (Attilio), ouvrier agricole, né le 3 avril 1901 à Citta di Castello (Italie), et PRIORI (Maria), sa femme, née le 12 mars 1911, de père italien, à Grasse (Alpes-Maritimes), y demeurant.

GRUNSZTAJN (Benjamin), tailleur, né le 5 juillet 1896 à Brzeziny (Pologne), et LIBFELD (Rana), sa femme, née le 27 décembre 1906 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris.

GUISIANO (Bartoloméo), cultivateur, né le 30 juillet 1901 à Saufront (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Julien-André, né le 3 mars 1929 à Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne); 2° Pierrette, née le 31 mars 1933 à Leyritz-Moncassin (Lot-et-Garonne), et BARALE (Antonia), sa femme, née le 25 mai 1910 à Savigliano (Italie), demeurant à Leyritz-Moncassin (Lot-et-Garonne).

GIORDANO (Marcel), plombier, né le 20 avril 1893, de père italien, au Cannet (Alpes-Maritimes), et VOLPI (Stéphanie-Marguerite-Jeanne), sa femme, née le 24 juin 1894, de père italien, à Cannes (Alpes-Maritimes), demeurant à Cannes.

GROPPI (Pierre), chauffeur-porteur, né le 24 mai 1899 à Gazzola (Italie), et CARPANA (Albertine), sa femme, née le 6 décembre 1905 à Langhirano (Italie), demeurant à Langhirano (Italie), demeurant à Drancy (Seine).

GALLERATI (Mario), monteur, né le 6 novembre 1901 à Arcola (Italie), et POLETTI (Assunta-Matilde), sa femme, née le 5 octobre 1894 à Mechel (Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

GALVAN (Pierre), maçon, né le 15 mai 1903 à Castalla (Espagne), et SEGURA (Louise), sa femme, née le 13 juin 1904 à Niejar (Espagne), demeurant à Saint-Maur (Oran).

GAMBETTA (Alexandre), chargeur, né le 15 mai 1899 à Bordonechia (Italie), et FISCHEDDA (Marie), sa femme, née le 25 décembre 1905 à Calangianus (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GMACH (Schlama-Chaim), gérant associé, né le 31 octobre 1907 à Lowice (Pologne), ayant un enfant mineur, Liliane, née le 25 novembre 1942 à Cannes (Alpes-Maritimes), et SOBE (Charlotte), sa femme, née le 25 octobre 1903 à Brody (Pologne), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

GOFFMAN (Jankel), tailleur, né le 21 août 1898 à Leutchena (Russie) et ROSENBLAT (Héléna), sa femme, née le 10 juin 1898 à Lublin (Russie), demeurant à Paris.

GLAUDE (Gérard-Jérôme), cultivateur, né le 10 avril 1907 à Meulebeke (Belgique), ayant un enfant mineur, Christian-Sylvain, né le 16 août 1945 à Crécy-sur-Serre (Aisne), et DELBAERE (Yvonne - Pharalide - Germaine), sa femme, née le 11 janvier 1911 à Oostroozebeke (Belgique), demeurant à Crécy-sur-Serre (Aisne).

GOLEC (André), ouvrier menuisier, né le 7 novembre 1913 à Zugstavey (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeannine-Renée-Marie, née le 23 avril 1940 à Besançon (Doubs); 2° André-Marie, né le 28 mai 1943 à Lebardoux (Doubs), et JONCZYK (Wiktoria), sa femme, née le 26 novembre 1913 à Kowale (Pologne), demeurant à Besançon (Doubs).

GUAUS (Ignacio), manœuvre, né le 1er février 1910 à Castejou de Sos (Espagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Jacqueline, née le 11 septembre 1937 à Bordeaux (Gironde); 2° Gérard, né le 16 février 1939 à Cenon (Gironde); 3° Marie-Thérèse, née le 30 juillet 1942 à Cenon (Gironde), et VERGARA (Angèle), sa femme, née le 7 mars 1917 à Aldeamueva de Elro (Espagne), demeurant à Cenon (Gironde).

GOMEZ (Luis), mineur, né le 22 janvier 1910 à Détroit de Saint-Ginès (Espagne), et UTRILLA (Maria-Gador), sa femme, née le 24 février 1913 à la Union (Espagne), demeurant à Alès (Gard).

GRIESS (Hermann-Eric), tailleur, né le 22 janvier 1909 à Berlin (Allemagne), et GRONNER (Bianca), sa femme, née le 17 octobre 1909 à Vienne (Autriche), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

GOLDSZTAJN (Josek-Aron), boucher, né en 1903 à Serock (Pologne), ayant un enfant mineur, Hersz-Mayer, né le 15 mai 1931 à Serock (Pologne), et BOGUSLAWSKA (Liba), sa femme, née le 15 février 1906 à Serock (Pologne), demeurant à Paris.

GONZALEZ (José), ouvrier agricole, né le 9 janvier 1907 à Palomares (Espagne), et SEGURA (Antonia), sa femme, née le 3 novembre 1910 à Herrerias (Espagne), demeurant à Beaucaire (Gard).

GOUBATIAN (Gaspard), vendeur, né en 1921 à Constantinople (Turquie), et MIRZOYAN (Mariam), sa femme, née en 1921 à Constantinople (Turquie), demeurant à Bois-Colombes (Seine).

GOMEZ (Rufino), chauffeur de fours, né le 21 mai 1898 à Roza (Espagne), et GUAJARDO (Horiensia), sa femme, née le 17 juillet 1894 à Santiago (Chili), demeurant à Saint-Denis (Seine).

GOURABIAN (Matéos), manœuvre, né en 1904 à Malatia (Turquie), et KUPELIAN (Dikranouhi), sa femme, née en 1914 à Malatia (Turquie), demeurant à Bollène (Vaucluse).

GRADOWSZYK (Zacharja), monteur en chaussures, né en 1890 à Zwoden (Pologne), et BUCHBINDER (Eta-Bajla), sa femme, née en 1893 à Parczero (Pologne), demeurant à Paris.

GRUNDMAN (Aron-Muchym), tailleur, né le 3 février 1905 à Konskie (Pologne), et LESMAN (Sura), sa femme, née le 25 juillet 1905 à Glowno (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

GRISI (Marius-Ludovic-Guillaume), forgeron, né le 24 septembre 1901 à Plaisance (Italie), et BORSI (Guglielma), sa femme, née le 26 décembre 1903 à Plaisance (Italie), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine).

GULLI (Battista), cultivateur, né le 4 juin 1905 à Pinasca (Italie), et BRUNO (Alexandrine), sa femme, née le 10 juillet 1913 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de père italien, demeurant à Limans (Basses-Alpes).

GIRARDI (Virginio-Lorenzo), mineur, né le 7 février 1898 à Frassinère (Italie), et VAYR (Enrichetta-Victorina), sa femme, née le 14 décembre 1899 à Frassinère (Italie), demeurant à la Mure (Isère).

GIMENEZ (Juan-Féliciano), cultivateur, né le 21 juillet 1907 à Lorca (Espagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Jean, né le 20 mars 1932 à Vendargues (Hérault); 2° Isabelle, née le 18 octobre 1934 à Saint-Aunès (Hérault); 3° Solange, née le 11 octobre 1937 à Montpellier (Hérault), et SEGURA (Isabel-Lorenza), sa femme, née le 10 août 1909 à Lorca (Espagne), demeurant à Montpellier (Hérault).

GRIOTTO (Jean), exploitant forestier, né le 12 octobre 1893 à Pinerolo (Italie), et COSTABELLO (Angèle-Séraphine), sa femme, née le 31 janvier 1892 à San Piétro (Italie), demeurant à Quissac (Gard).

HIDALGO (Francisco), maçon, né le 24 août 1894 à Ronda (Espagne), et LAHOZ (Lucia), sa femme, née le 4 juillet 1899 à Jose (Espagne), demeurant à Miramas (Bouches-du-Rhône).

HARDY (Constant-Joseph-Nicolas), ingénieur, né le 23 octobre 1904 à Stembert (Belgique), et MAQUINAY (Marie-Anne-Huberline), sa femme, née le 15 septembre 1897 à Cornesse (Belgique), demeurant à Colombes (Seine).

HONIGMAN (Cyna), boucher, né le 26 décembre 1906 à Sosnowiec (Pologne), et ZEBERMAN (Fajla), sa femme, née le 15 septembre 1907 à Sosnowiec (Pologne), demeurant à Paris.

HERNANDEZ (Antonio-Pablo-Juan), horloger, né le 17 décembre 1904 à Montras (Espagne), SZCZERCZEWSKA (Anna), sa femme, née le 11 janvier 1897 à Lodz (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

ICONOMO (Giorgio), manœuvre, né le 10 novembre 1904 à Tilo (Italie), et TRAPPO (Delfina), sa femme, née le 7 juillet 1899 à Bussolino (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

IACOMETTI (Arthur-Ange), monteur en chauffage, né le 7 octobre 1905 à Castel di Casio (Italie), et GIUBERGIA (Maria), sa femme, née le 19 août 1901 à Peveragno (Italie), demeurant à Mandelieu (Alpes-Maritimes).

IORI (Emile-Virginio), commerçant, né le 20 décembre 1887 à Bozzolo (Italie), et FOCOSI (Ermelinde-Rutile-Marie), sa femme, née le 5 mai 1888, de père italien, à Domgermain (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Damvillers (Meuse).

IMICH (Georges), ingénieur, né le 24 décembre 1906 à Czenstochowa (Pologne), et ZISSER (Téofila), sa femme, née le 22 février 1907 à Czenstochowa (Pologne), demeurant à Asnières (Seine).

JAHNU (Pierre), mineur, né le 18 octobre 1895 à Toporow (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Stanislas, né le 24 janvier 1933 à Aubin (Aveyron); 2° Marcel-Marius, né le 16 janvier 1938 à Aubin (Aveyron), et ORZECHOWSKA (Stanislawa), sa femme, née le 4 mai 1906 à Golonog (Pologne), demeurant à Aubin (Aveyron).

JIMENEZ (Michel-Faustin), mineur, né le 5 juillet 1901 à Molina d'Aragon (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Faustin, né le 27 juillet 1929 à Decazeville (Aveyron); 2° Pierre, né le 31 mai 1941 à Aubin (Aveyron), et SANZ (Florentine), sa femme, née le 16 octobre 1899 à Estables (Espagne), demeurant à Aubin (Aveyron).

JUMILLA (François), mineur, né le 20 avril 1902 à la Union (Espagne), et CARRASCO (Dolorès), sa femme, née le 1er janvier 1908 à la Union (Espagne), demeurant à la Destrousse (Bouches-du-Rhône).

JANOS (Joseph), machiniste, né le 13 janvier 1893 à Biskupice (Pologne), ayant trois enfants mineurs: 1° Stanislawa, née le 25 avril 1928 à Douai (Nord); 2° Stéfan, né le 21 août 1931 à Douai (Nord); 3° Joseph, né le 13 avril 1936 à Douai (Nord), et BIEN (Marianna), sa femme, née le 31 décembre 1893, à Pelczyska (Pologne), demeurant à Douai (Nord).

JAMGOTCHIAN (Stéfan), marchand de primeurs, né le 5 août 1903, à Malatia (Turquie), et BOYADJIAN (Djeucher), sa femme, née le 10 septembre 1912, à Kharpout (Turquie), demeurant à Saint-Chamond (Loire).

KORN (Mordka), commerçant, né le 20 octobre 1896, à Lodz (Pologne), et RZEZINSKA (Rachla), sa femme, née le 17 octobre 1892, à Lodz (Pologne), demeurant à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

KACZMAREK (François-Michel), houilleur, né le 23 juillet 1916 à Gelsenkirchen (Allemagne), de père polonais, et PLOKARZ (Lucie), sa femme, née le 1er décembre 1921 à Granowiec (Pologne), demeurant à Lens (Pas-de-Calais).

KEHEAYAN (Vahram), commerçant, né en 1912 à Eski-Chehir (Asie Mineure), et NALBANDIAN (Alice), sa femme, née le 2 février 1920 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

KRYSOSTANIAK (François), mineur, né le 16 avril 1920, de père polonais, à Bottrop (Allemagne), ayant deux enfants mineurs : 1° Stéphanie, née le 10 août 1941 à Somain (Nord) ; 2° Richard, né le 7 novembre 1946 à Somain (Nord), et OSICKI (Jania), sa femme, née le 16 août 1919, de père polonais, à Castrop (Allemagne), demeurant à Somain (Nord).

KRATCHKOVSKY (Alexandre), garçon de bureau, né le 4 mars 1895 à Kamenets-Podolsk (Russie), et SAULUS (Tatiana), sa femme, née le 29 novembre 1897 à Nara (Russie), demeurant à Clamart (Seine).

KHLOYAN (Moses), commerçant, né le 5 mars 1897 à Salmast (Perse), et BAKALIAN (Mariam), sa femme, née le 12 juillet 1907 à Rodosto (Turquie), demeurant à Sevran (Seine-et-Oise).

KIKELJ (Josef), scieur, né le 23 juillet 1906 à Kapotok (Yougoslavie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Georges, né le 29 mai 1933 à Pinon (Aisne) ; 2° Olga, née le 25 février 1935, à Pinon (Aisne) ; 3° Marcel, né le 21 janvier 1938 à Wissignicourt (Aisne) ; 4° Marie, née le 25 août 1942 à Wissignicourt (Aisne), et LAPAJNE (Marija), sa femme, née le 13 août 1911 à Madvedca (Yougoslavie), demeurant à Anizy-le-Château (Aisne).

KEFS (Icchoh), confectionneur, né le 11 juillet 1907 à Varsovie (Pologne), et FAINSTEIN (Sima-Freida), sa femme, née le 29 août 1896, de père polonais, à Douzovill (Lettonie), demeurant à Paris.

KRYS (Johann), mineur, né le 1er janvier 1910 à Habinghorst (Allemagne), de père polonais, et MIKOLAJCZAK (Cäcilia), sa femme, née le 16 novembre 1913 à Eving (Allemagne), de père polonais, demeurant à Escaudain (Nord).

KALINARCZYK (François-Jean), mineur, né le 11 février 1918 à Homberg-Hochfeld (Allemagne), de père polonais, ayant deux enfants mineurs: 1° Jacqueline-Sabine, née le 16 juin 1943 à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais); 2° Henri-Jean, né le 20 mars 1946 à Liévin (Pas-de-Calais), et LACKA (Marianne-Joséphine), sa femme, née le 6 février 1925 à Batguszicki (Pologne), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

KLUGER (Israël), tailleur, né le 26 mars 1911 à Jaworzno (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Irène-Josette, née le 14 mars 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône) ; 2° Paulette, née le 11 novembre 1943 à Saint-Gall (Suisse), et LEWKOWICZ (Golda), sa femme, née le 1er mai 1911 à Lyszkowice (Pologne), demeurant à Paris.

KLODZINSKI (Stanislas), ouvrier agricole, né le 13 avril 1913 à Gross-Sucharenz (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Georges, né le 12 janvier 1937 à Fajoles (Lot); 2° Michel-Miroslaw, né le 10 mai 1946 à Cahors (Lot), et KOLOMANSKA (Janina), sa femme, née le 6 février 1912 à Ksawerze (Pologne), demeurant au Montat (Lot).

KABAKDJIAN (Ghazaros), tailleur, né le 14 mai 1907 à Smyrne (Asie Mineure), et DARAKIAN (Ashalouis), sa femme, née en 1906 à Kémérek (Asie Mineure), demeurant à Paris

KISS (Désiré), chef de fabrication, né le 28 juin 1899 à Balatonszentgyorgy (Hongrie), et KATONA (Ida), sa femme, née le 6 août 1896 à Nadudvar (Hongrie), demeurant à Paris.

KRUPKA (Valentin), coiffeur, né le 11 août 1912, de père polonais, à Herne (Allemagne), et CWIKLA (Léocadie), sa femme, née le 11 octobre 1914, de père polonais, à Oberhausen (Allemagne), demeurant à Tourcoing (Nord)

KOZOURSKY (Boris), intendant d'administration, né le 8 janvier 1907 à Vladivostok (Russie), et RAFAILOFF (Nina), sa femme, née le 19 novembre 1911 à Moscou (Russie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

KAINAP (Siméon), mineur, né le 15 mars 1902, à Bucium-Beni (Roumanie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Miclos, né le 10 février 1931 à Blaye-les-Mines (Tarn) ; 2° Ida, née le 12 septembre 1932 à Saint-Benoît-de-Carmaux (Tarn) ; 3° Isabelle, née le 21 février 1934 à Saint-Benoît-de-Carmaux (Tarn) ; 4° Rosette, née le 31 août 1935 à Saint-Benoît-de-Carmaux (Tarn) ; 5° Sylvestre, né le 15 décembre 1936 à Saint-Benoît-de-Carmaux (Tarn), et SEKEIL (Marie), sa femme, née le 19 mars 1898 à Erdicuratta-Parturcini (Roumanie), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

KORNFELD (Ascher-Léopold), commerçant, né le 9 mai 1894 à Bardiov (Tchécoslovaquie), et FORSZPAN (Gitla), sa femme, née le 1er octobre 1901, de père tchécosovaque, à Varsovie (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

KUPFERSTEIN (Jacob), marchand ambulant, né le 16 juillet 1894 à Varsovie (Pologne), et PSANKIEWICZ (Balbina), sa femme, née le 25 avril 1897 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KRACHIAN (Agop), coiffeur, né le 28 mai 1906 à Ismid (Asie Mineure), et STANILAND (Louise), sa femme, née le 30 novembre 1911 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

KOBRYNIEC (Chaïm-Pinches), marchand ambulant, né le 20 mars 1905 à Varsovie (Pologne), et SIERPINSKI (Annette-Blanche), sa femme, née le 6 mars 1910 à Lodz (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

KALAIDJIAN (Dikram), marchand ambulant, né le 16 mai 1911 à Constantinople (Turquie), ayant un enfant mineur, Christiane, née le 19 mai 1946 à Alfortville (Seine), et DER VARTANIAN (Vartouhi), sa femme, née le 20 mars 1921 à Constantinople (Turquie), demeurant à Alfortville (Seine).

KANTARDJIAN (Léon), tôlier, né le 17 mars 1891 à Benderna (Turquie), et SARAFIAN (Eugénie), sa femme, née le 20 juin 1891 à Constantinople (Turquie), demeurant à Saint-Brice-sous-Forêt (Seine-et-Oise).

KIZILIAN (Miguerditch), marchand ambulant, né le 10 mai 1894, de père arménien, à Rodosto (Turquie), et BARSEKHIAN (Diranouhi), sa femme, née en 1906 à Erzeroum (Arménie), demeurant à Alès (Gard).

KALMA (Chaïm-Jankiel), tailleur, né le 30 janvier 1893 à Osjakow (Pologne), et MENDEL (Frida), sa femme, née le 15 mars 1900 à Berlad (Roumanie), demeurant à Paris.

KOMISAREK (Marian-Ludwig), mineur, né le 12 avril 1913, de père polonais, à Rolinghausen (Allemagne), ayant deux enfants mineurs: Edmond-François, né le 12 septembre 1937 à Guesnain (Nord) ; Jean-Marian, né le 9 avril 1944 à Waziers (Nord), et HARENZA (Sophie), sa femme, née le 1er avril 1919 à Herten (Allemagne), demeurant à Waziers (Nord).

KOLLENDER (Mendel), commerçant, né le 21 juin 1901 à Bobowa (Pologne), et FELDER (Marjem), sa femme, née le 26 août 1909 à Tarnow (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

KOSMALA (Stanislas), houilleur, né le 27 juillet 1908 à Habinghorst (Allemagne), de père polonais, et JANUSZEWSKI (Cécile-Françoise), sa femme, née le 27 août 1911 à Bottrop (Allemagne), de père polonais, demeurant à Houdain (Pas-de-Calais).

KIRKIKIAN (Mardiros), cordonnier, né le 15 février 1913 à Taza (Turquie), et HATCHOYAN (Mariam), sa femme, née le 14 décembre 1922 à Sivas (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

KRIS (Josef), mineur, né le 25 février 1908 à Habinghghorts (Allemagne), de père polonais, et KOMINOSWSKI (Marta), sa femme, née le 17 juillet 1910 à Altenderne Niederbecker (Allemagne), de père polonais, demeurant à Escaudain (Nord).

KEVORKIAN (Eghia), manœuvre, né en 1907 à Songourlou (Asie Mineure), ayant un enfant mineur, Jeannine-Simone, née le 3 décembre 1939 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et KURDJIAN (Ovaanna), sa femme, née le 3 décembre 1909 à Yozgad (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

KADOUSTIAN (Bédros), maçon, né le 20 octobre 1908 à Kars (Asie Mineure), et GURAGOSSIAN (Névart), sa femme, née le 11 janvier 1911 à Mouche (Asie Mineure), demeurant à Vallon-des-Tuves-Saint-Antoine (Bouches-du-Rhône).

KOLACJA (Ignace), pontonnier, né le 23 juillet 1900 à Blizanowka (Pologne), ayant un enfant mineur, Tadeusz, né le 12 décembre 1927 à Blizanowka (Pologne), et SADKIEWICZ (Victoria), sa femme, née le 1er février 1907 à Blizanowka (Pologne), demeurant à Berlaimont (Nord).

KOWALEWSKI (Joseph), mineur, né le 1er mars 1912, de père polonais, à Marlen (Allemagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Edmond, né le 5 août 1935 à Liévin (Pas-de-Calais) ; 2° Paulette, née le 17 juin 1940, et KUBIAK (Hélène), sa femme, née le 12 août 1912 à Reclinghausen (Allemagne), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

KONSTANTY (Michael), jardinier, né le 23 août 1904 à Gnojnick (Pologne), ayant un enfant mineur, Jean-Michel, né le 23 novembre 1938 à Thieblemont (Marne), et MILCZAREK (Stanislawa), sa femme, née le 29 février 1916 à Raiczyn (Pologne), demeurant à Saint-Lumier-la-Populeuse (Marne).

KONJC (Carlo), maçon, né le 5 mai 1907 à Rediipuglia (Italie), ayant un enfant mineur, Silvia-Renatra, née le 22 décembre 1929 à Ronchi dei Legionari (Italie), et PACOR (Maria), sa femme, née le 31 janvier 1908 à Ronchi dei Legionari (Italie), demeurant à Evreux (Eure).

KYRIAKIDES (Ananias), employé, né le 3 juillet 1895 à Smyrne (Turquie), et JOANNIDES (Despina), sa femme, née le 25 novembre 1906 à Klouplia (Asie Mineure), demeurant à Mareil-Marly (Seine-et-Oise).

LEONOFF (Jean-Isaac), coiffeur, né le 21 septembre 1904 à Sofia (Bulgarie), ayant deux enfants mineurs: 1° Lazare-Louis, né le 1er septembre 1929 à Istambul (Turquie); 2° Maryse-Victoire, née le 16 juin 1939 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et COHEN (Doudou), sa femme, née le 16 septembre 1902 à Istambul (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

LUPO (Raffaele), manœuvre, né le 11 septembre 1892 à Delia (Italie), ayant un enfant mineur, Guiseppe, né le 14 novembre 1927 à Delia (Italie), et GENOVA (Angela), sa femme, née le 16 décembre 1904 à Delia (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

LEBENSTEIN (Kissiel), tailleur, né le 5 avril 1893 à Terespol (Russie), et FEIGELMANN (Etel), sa femme, née le 2 août 1899 à Balta (Russie), demeurant à Paris.

LORENZI (Giovanni), mineur, né le 5 septembre 1902 à Mezzano (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Hélène-Augustine, née le 10 octobre 1928 à Saint-Martin del Rey Aurélio (Espagne); 2° Jacques, né le 17 août 1932 à Carnaux (Tarn); 3° Jacqueline, née le 17 août 1932 à Carnaux (Tarn), et DIAZ (Hélène-Maria), sa femme, née le 15 avril 1904 à Saint-Martin du Roi Aurélien (Espagne), demeurant à Saint-Benoit-de-Carnaux (Tarn).

LOPEZ (Manuel-Dionisio), maçon, né le 19 avril 1897 à Instincion (Espagne), ayant un enfant mineur, Raymonde-Antoinette, née le 7 juillet 1931 à Oudja (Maroc), et ESPOSITO (Maria-Rautista), sa femme, née le 11 février 1904 à Santa Fé de Mondujar (Espagne), demeurant à Oran.

LOPEZ (Domingo), jardinier, né le 9 juillet 1896 à Lorca (Espagne), ayant un enfant mineur, Françoise, née le 31 août 1928 à Vénissieux (Rhône), et CAPARROS (Francisca), sa femme, née le 9 août 1897 à Lorca (Espagne), demeurant à Paulhan (Hérault).

LEGGIO (Joseph), ouvrier agricole, né le 20 février 1900 à Palmi (Italie), ayant six enfants mineurs; 1° Marie-Thérèse, née le 18 août 1936 à Nice (Alpes-Maritimes); 2° Antoine, né le 28 mai 1938 à Nice (Alpes-Maritimes); 3° Rosette-Jeanne, née le 13 décem-

bre 1940 à Antibes (Alpes-Maritimes); 4° Jeanne, née le 17 janvier 1942 à Antibes (Alpes-Maritimes); 5° Honoré-Antoine, né le 25 novembre 1944 à Antibes (Alpes-Maritimes); 6° André-Joseph-Jean, né le 27 novembre 1945 à Antibes (Alpes-Maritimes), et LA ROSA (Jeanne), sa femme, née le 15 mars 1903 à Cittanova (Italie), demeurant à Biot (Alpes-Maritimes).

LLORCA (Joseph-Vincent-Antoine), entrepreneur de travaux publics, né le 20 août 1894 à Santa Colonca de Parnès (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Albert, né le 9 juillet 1926 à Finestrat (Espagne); 2° Mercédès, née le 7 septembre 1936 à Talissieu (Ain), et MIRALLES (Mercédès), sa femme, née le 18 février 1898 à Finestrat (Espagne), demeurant à Vions (Savoie).

LESTIENNE (Alphonse), né le 13 février 1873 à Rumes (Belgique), et DELANNOY (Adélaïde), sa femme, née le 27 août 1876 à Rumes (Belgique), demeurant à Lens (Pas-de-Calais).

LALA (Doménico), chef de chantier, né le 3 janvier 1898 à Masino (Italie), et BONO (Rose-Joséphine), sa femme, née le 11 juillet 1903, de père italien, à la Tour-du-Pin (Isère), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

LATAWIEC (Jean), mineur, né le 30 avril 1921, de père polonais, à Burkharawalde (Allemagne), et RÉAL (Yvette), sa femme, née le 16 mai 1923 à Wuers (Belgique), demeurant à Vieux-Condé (Nord).

LIWERANT (Jakob-Moïse), tailleur, né le 1er novembre 1921 à Warszawa (Pologne), et MOKOTOWITCH (Raca), sa femme, née le 24 octobre 1921 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

MAYER (Hersch), traducteur technique, né le 5 janvier 1906 à Vijnita (Roumanie), et IWKER (Perl), sa femme, née le 28 décembre 1905 à Vijnita (Roumanie), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

MARTINS (José), chauffeur, né le 22 juillet 1914 à Sao Sebastiao (Portugal), ayant deux enfants mineurs: 1° Joseph, né le 9 juin 1943 à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2° Odette-Antoinette, née le 11 avril 1945, et REYNA (Montserrat-Primitiva-Josefa), sa femme, née le 29 janvier 1920 à Barcelone (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

MAGNALDI (André), journalier, né le 25 février 1889 à Roccaforte (Italie), et ROSSO (Claire), sa femme, née le 22 décembre 1892 à Roccaforte (Italie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

MIGLIORE (Jean-Baptiste), employé, né le 26 juillet 1907 à Monaco (principauté), de père italien, et ABBA (Erneste), sa femme, née le 22 janvier 1917 à Esilla (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

MANTEL (Hersz), commerçant en bijoux, né le 5 mai 1886 à Jassy (Roumanie), et GROSSMAN (Laura), sa femme, née le 15 avril 1891 à Jassy (Roumanie), demeurant à Paris.

MAZZENGA (Pasquale), cimentier, né le 2 octobre 1906 à Alvito (Italie), et DI LEONARDO (Cesidie), sa femme, née le 26 septembre 1906 à Alvito (Italie), demeurant à Villejuif (Seine).

MOSCONE (Octave-Pierre-Pascal), entrepreneur, né le 12 avril 1900 à Turin (Italie), et MARCELLINO (Verina), sa femme, née le 26 novembre 1907 à Tortona (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

MASSENA (Antonio), manœuvre, né le 19 mars 1914 à Corato (Italie), et LEONE (Maria), sa femme, née le 1er janvier 1921 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

MARKIEWICZ (Moysek-Aron), tailleur d'habits, né le 29 novembre 1906 à Warta (Pologne), ayant un enfant mineur, Nadine, née le 16 septembre 1946 à Tours (Indre-et-Loire), et ROZENBAUM (Laja), sa femme, née le 20 mai 1918 à Lodz (Pologne), demeurant à Tours (Indre-et-Loire).

MILA (Jean), charpentier, né le 26 novembre 1895 à Mazze (Italie), et RUMITZ (Anna), sa femme, née le 1er avril 1903 à Magnano in Riviero (Italie), demeurant à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

MEZIBROCZKY (Aurélien), magasinier, né le 4 mai 1890 à Nitra (Tchécoslovaquie), et TKATCHENKO (Nathalie), sa femme, née en 1881 en Russie, demeurant à Paris.

MARTINEZ (Abel), tailleur de pierres, né le 24 janvier 1912 à Valle de Meria (Espagne), ayant un enfant mineur, Rafael, né le 10 novembre 1938 à Valdepenas (Espagne), et ABAD (Vicenta), sa femme, née le 8 janvier 1912 à Valdepenas (Espagne), demeurant à Bédarieux (Hérault).

MARTINEZ (José), ouvrier agricole, né le 27 septembre 1905 à Lorca (Espagne), ayant un enfant mineur, René, né le 4 avril 1946 à Caunes-Minervois (Aude), et AYALA (Anna), sa femme, née le 20 février 1910 à Lumbreras (Espagne), demeurant à Caunes-Minervois (Aude).

MARTINO (Jean-Baptiste), bûcheron, né le 23 mars 1902 à Sampeyre (Italie), et VALLA (Cécile-Anna), sa femme, née le 25 décembre 1905 à Sampeyre (Italie), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise).

MARGIOTTA (Pascal), ouvrier perceur, né le 14 octobre 1909 à Cervaro (Italie), et GRAZZINI (Svezia), sa femme, née le 26 avril 1912 à Altopascio (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

MAZZEI (Corradino-Celebe), manœuvre, né le 13 juillet 1905 à Cantagallo (Italie), et GIRALDI (Olga), sa femme, née le 3 juillet 1908 à Cantagallo (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MORES (Giovanni), mineur, né le 29 juillet 1905 à Arsie (Italie), et LORA (Maria), sa femme, née le 15 avril 1897 à Arsie (Italie), demeurant à la Mure (Isère).

MARTIN (Paolo-Agostino), chauffeur livreur, né le 8 février 1903 à Montoulle (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Emma-Natalina, née le 12 juin 1930 à Mentoulle (Italie); 2° Gilberte-Marcelle, née le 13 décembre 1940 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et BLANC (Marie), sa femme, née le 5 juillet 1905, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MEDAKSIAN (Garabed), tailleur, né le 12 juillet 1884 à Merzifoun (Asie Mineure), et DER HAROUTIOUNIAN (Maritza), sa femme, née le 1er août 1901 à Merzifoum (Asie Mineure), demeurant à Epinay-sur-Seine (Seine).

MARGOSSIAN (Grégoire), commerçant, né le 5 mars 1905 à Angora (Turquie), et BALIAN (Serpouhi), sa femme, née le 10 janvier 1914 à Merzifond (Asie Mineure), demeurant à Paris

MANISSADJIAN (Terenig), plâtrier peintre, né le 24 novembre 1908 à Erzeroum (Asie Mineure), et MOSKOFFIAN (Vergine), sa femme, née le 16 février 1911 à Erzeroum (Asie Mineure), demeurant à Valence (Drôme).

MICHAELIAN (Meguerditch), ouvrier agricole, né le 7 avril 1904 à Diarbekir (Turquie), ayant trois enfants mineurs: 1° Yeranouhi, née le 4 septembre 1928 à Karpout (Turquie); 2° Abraham, né le 19 juin 1929 à Alep (Syrie); 3° Jean-Claude, né le 5 novembre 1945 à Arles (Bouches-du-Rhône), et TCHILPIDJIAN (Oglaper), sa femme, née le 17 avril 1906 à Karpout (Turquie), de père libanais, demeurant à Arles (Bouches-du-Rhône).

MILZA (Jean), coupeur de mallettes, né le 13 avril 1903, à Ferrière (Italie), et RICCI (Marie), sa femme, née le 18 février 1911 à Acqui (Italie), demeurant à Nogent-sur-Marne (Seine).

MURASAN (Jean), commerçant, né le 24 mars 1899 à Ohaba (Roumanie), et HASSID (Daisy), sa femme, née le 31 juillet 1917 à Salonique (Grèce), demeurant à Pau (Basses-Pyrénées).

MURCIONI (François), mineur, né le 22 juillet 1894 à Villaputzu (Italie), et SIRIU (Angelina), sa femme, née le 26 avril 1897 à Villaputzu (Italie), demeurant à Brignoles (Var).

MUTTI (François), plâtrier, né le 7 mai 1898 à Bettola (Italie), ayant un enfant mineur, Joseph, né le 15 août 1929 à Bettola (Italie), et ORESSI (Delphine-Dominique), sa femme, née le 21 mai 1899 à Bettola (Italie), demeurant à Montreuil-sur-Seine (Seine).

MACHABANSKI (Huma-Icek), tailleur, né le 15 juillet 1907 à Belchatow (Pologne), et LEWKOWICZ (Cywja), sa femme, née le 10 mars 1906 à Zloczew (Pologne), demeurant à Paris.

MAJUFES (Salomon-Juda), tailleur, né le 17 novembre 1903 à Pionsk (Pologne), ayant un enfant mineur, Monique-Arlette, née le 20 juin 1943 à Sallanches (Haute-Savoie), et LEWKOWIEZ (Tauba), sa femme, née le 17 mars 1909 à Zloczew (Pologne), demeurant à Paris.

MARTIN (Baptiste), fumiste, né le 2 février 1909 à Sampeyre (Italie), et GALLIANO (Jeanne-Marie), sa femme, née le 17 avril 1907 à Sampeyre (Italie), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

MANFREDI (Michèle), bûcheron, né le 4 avril 1898 à Chiusa Pesio (Italie), et DAZZIANO (Domenica), sa femme, née le 23 novembre 1906 à Chiusa Pesio (Italie), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

MORELLI (Gino), coupeur, né le 24 juillet 1921 à Livourne (Italie), et MILETI (Nunzia), sa femme, née le 25 mars 1923 à Giarre (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MATALON (Joseph), commerçant, né le 13 octobre 1892 à Salonique (Grèce), et LEVY (Regina), sa femme, née le 6 juin 1903 à Bazar (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

MARTCHENCO (Alexandre), ouvrier scieur, né le 15 novembre 1894 à Sébastopol (Russie), et HALAJ (Anastasie), sa femme, née le 9 mai 1901 à Bialkowce (Pologne), demeurant à Precy-sur-Vrin (Yonne).

NACHMANOWICZ (Berek), tapissier, né le 15-28 février 1901 à Tomaszow (Pologne), et FUTTER (Seraphine), sa femme, née le 4 mai 1905 à Zamarstinow (Pologne), demeurant à Paris.

NISSEN (Georges), ingénieur, né le 18 mai 1907, de père russe, à Berlin (Allemagne), et NEBENZAHL (Stephanie), sa femme, née le 9 septembre 1907 à Podgorze (Russie), demeurant à Paris.

NANNINI (Quinto), mécanicien, né le 30 juillet 1905 à Uzzano (Italie), ayant un enfant mineur, Jacques, né le 1er mai 1937 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et PAGNI (Bruna), sa femme, née le 24 avril 1908 à Actopascio (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NAVARRO (Marc), mineur, né le 25 avril 1895 à Canada-Benatondur (Espagne), et ALONZO (Pierrette), sa femme, née le 28 avril 1899 à Cogens del Monti (Espagne), demeurant à Decazeville (Aveyron).

NADJARI (Isaac), commerçant, né en 1900 à Smyrne (Turquie), ayant deux enfants mineurs: 1° Yves-Elie, né le 7 juillet 1941 à Ajaccio (Corse); 2° Ange-Claude, né le 2 janvier 1944 à Ajaccio (Corse), et LEVY (Esther), sa femme, née le 15 février 1910 à Izmir (Turquie), demeurant à Ajaccio (Corse).

NOWAK (Basile), mineur, né le 13 août 1909 à Brynce Cerkowi (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Marie, née le 2 septembre 1943 à Graissessac (Hérault); 2° Michel, né le 17 mars 1946 à Graissessac (Hérault), et KORYCIAK (Françoise), sa femme, née le 18 octobre 1914, de père polonais, à Dinslaken (Allemagne), demeurant à Graissessac (Hérault).

NERI (Joseph-Alfred-Emile), piqueur de grès, né le 19 mai 1896 à Figline (Italie), et PREMOLI (Herminie-Zalira), sa femme, née le 1er mars 1909 à Sancino (Italie), demeurant à Romainville (Seine).

NIEDZIELSKI (Sigismond), tailleur, né le 2 mai 1900 à Pécherze (Pologne), ayant un enfant mineur, Iréna-Wanda, née le 17 septembre 1942 à Troyes (Aube), et URBAN (Wladyslawa), sa femme, née le 4 juillet 1914 à Lubnice (Pologne), demeurant aux Noës-près-Troyes (Aube).

NOWAK (Joseph), mineur, né le 25 février 1904 à Lipnica Hufen (Pologne), et ORDISCHEWSKI (Martha-Sophie), sa femme, née le 5 février 1913 à Gladbeck (Allemagne), demeurant à Dourges (Pas-de-Calais)

NAZARIAN (Mourad), coiffeur, né le 15 août 1910 à Kharpout (Asie Mineure), et SATEDJIAN (Archaloyse), sa femme, née le 13 août 1913 à Sivri Hissar (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NEGRO (Jean), tourneur, né le 10 avril 1898 à Turin (Italie), et PRINETTO (Madeleine), sa femme, née le 22 mars 1900 à Turin (Italie), demeurant à la Seyne-sur-Mer (Var).

OLTARZEWSKI (Eugène), mineur, né le 25 décembre 1903 à Varsovie (Pologne), et MALCHAROWICZ (Marie-Antoinette), sa femme, née le 7 février 1911 à Gelsenkirchen (Allemagne), demeurant à Divion (Pas-de-Calais).

OHANIAN (Antoine), cordonnier, né le 13 juillet 1906 à Angora (Asie Mineure), et PERIMIAN (Victoria), sa femme, née le 25 mars 1912 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Draguignan (Var).

ORCZYKOWSKI (Jean), mineur, né le 23 juin 1898 à Lazynek (Pologne), ayant trois enfants mineurs: 1° Edouard-Alphonse, né le 22 janvier 1929 à Mlyniec (Pologne); 2° Marie, née le 11 novembre 1931 à Harnes (Pas-de-Calais); 3° Szmund-Clément, né le 2 mai 1938 à Harnes (Pas-de-Calais), et ROMANOWSKA (Marianne), sa femme, née le 6 décembre 1899 à Mlyniec (Pologne), demeurant à Harnes (Pas-de-Calais).

ORTIZ (José), ouvrier agricole, né le 1er septembre 1908 à Orcheta (Espagne), et ROIG (Maria-Trinidad), sa femme, née le 26 septembre 1909 à Llombay (Espagne), demeurant à Maugulo (Hérault).

PIRAUX (Ernest-Joseph), manœuvre, né le 1er juin 1913 à Renlies (Belgique), et GIACOBBI (Maria), sa femme, née le 20 avril 1918 à Saint Giovanni Iarione (Italie), demeurant à Jeumont (Nord).

POGGIOLI (Mario), outilleur, né le 22 juillet 1906 à Saint Agata (Italie), et FIUMANA (Iuide), sa femme, née le 12 février 1915 à Mercato (Italie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

PORT (Vincent-Jacques-Joseph), horticulteur, né le 10 avril 1906 à Rabas del Terri (Espagne), et SARROCA (Joséphine-Françoise), sa femme, née le 14 février 1911 à Miravet (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

PAOLANGELI (Natale), mineur, né le 25 décembre 1889 à Spoleto (Italie), et STAPPACCIOLI (Clémentine), sa femme, née le 4 mars 1891 à Montefalco (Italie), demeurant à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

PAPAZIAN (Sarkis), coiffeur, né le 20 février 1909 à Kharpout (Turquie), et TCHILINGUIRIAN (Neval-Elise), sa femme, née le 18 janvier 1917 à Contantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PIETROWSKI (Pierre), mineur, né le 20 décembre 1916 à Huls (Allemagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Casimir, né le 28 janvier 1940 à Gresnain (Nord); 2° Wladislaw, né le 28 octobre 1941 à Gresnain (Nord); 3° Jacques, né le 24 décembre 1945 à Gresnain (Nord), et KANCUSZEWSKA (Marianna), sa femme, née le 30 mars 1920 à Klodawa (Pologne), demeurant à Gresnain (Nord).

PIEKARZ (Isaac), tricoteur, né le 29 janvier 1901 à Wolomin (Pologne), et ROZEMBLUM (Perla), sa femme, née en 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

PASCHINI (Mansueto-Ino-Italico), maçon, né le 27 octobre 1907 à Vérzegnis (Italie), et FERRIAN (Marie-Polmira), sa femme, née le 21 septembre 1910 à Sossano (Italie), demeurant à Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle).

PANTALEONI (Biagio), cultivateur, né le 22 mars 1892 à Acqualagua (Italie), ayant un enfant mineur: Jean, né le 12 septembre 1928 à Entraigues (Vaucluse), et SEIALAGNA (Esterina), sa femme, née le 17 avril 1903 à Piobbico (Italie), demeurant à Velleron (Vaucluse).

PIETTE (Maurice-René-Joseph), chef comptable, né le 9 octobre 1903 à Moignelée (Belgique), ayant deux enfants mineurs: 1° Suzanne-Aimée-Josette, née le 8 février 1929 à Fallsolle (Belgique); 2° Claude-Jean, né le 6 avril 1931 à Fallsolle (Belgique), et DENISTY (Hélène-Renée-Claire-Emilie), sa femme, née le 26 octobre 1901 à Falisolle (Belgique), demeurant à Rombas (Moselle).

PICARD (Eli-Eliakim), ouvrier métallurgiste, né le 1er janvier 1910 à Fribourg (Allemagne), ayant un enfant mineur, Jean-Jacques, né le 6 juillet 1945 à Saint-Etienne (Loire), et STERN (Thérèse), sa femme, née le 4 août 1909 à Hunfeld (Allemagne), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

PERGAMIAN (Sourène), tailleur, né le 11 octobre 1910 à Scutari Constantinople (Turquie), et STEPANIAN (Angèle), sa femme, née le 11 juin 1908 à Constantinople (Turquie), demeurant à Bondy (Seine).

PIESYK (Joseph), manœuvre, né le 2 mars 1909 à Lututow (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Maria-Francine, née le 5 juillet 1938 à Jeumont (Nord); 2° Jean-Pierre, née le 26 octobre 1939 à Jeumont (Nord), et PRZESZTO (Françoise), sa femme, née le 30 mars 1910 à Cieplice (Pologne), demeurant à Jeumont (Nord).

PACHTER (Chaïm), teinturier, né le 10 avril 1904 à Blanvotyce (Pologne), et BITER (Mindla), sa femme, née le 15 juin 1921 à Szydlowice (Pologne), demeurant à Paris.

PICHETTO (Giovanni), métayer, né le 7 mars 1907 à Bruino (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Aristide-Jean, né le 13 juin 1928 à Turin (Italie); 2° Robert-Michel, né le 20 février 1944 à Pujaudran (Gers), et DUGUET (Marie), sa femme, née le 24 mars 1911 à Issogne (Italie), demeurant à Pujaudran (Gers).

PETRUCCI (François), mineur, né le 9 juin 1902 à Scheggia (Italie), ayant un enfant mineur, Ida-Elda, née le 25 janvier 1943 à Thil (Meurthe-et-Moselle), et SILVESTRI (Nathalie), sa femme, née le 15 mai 1906, de père italien, à Thil (Meurthe-et-Moselle), y demeurant.

PODGLAJEN (Joseph), mineur, né le 27 février 1911 à Rodez (Yougoslavie), et RENKO (Joséphine), sa femme, née le 18 janvier 1920 à Kosica (Yougoslavie), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

POZZO (Louis-François), manœuvre, né le 28 février 1884 à Settimo (Italie), et VILLA (Augusta), sa femme, née le 18 novembre 1888 à San-Mauro (Italie), demeurant à Gennevilliers (Seine).

PARO (Pierre), plombier zingueur, né le 5 juillet 1920 à San Stino di Livenza, et PELLEGRI (Maria-Irène-Virginie), sa femme, née le 7 décembre 1920 à Villafranca-Lunigiana (Italie), demeurant à Aix-les-Bains (Savoie).

PEREZ (Eugène), maçon, né le 13 avril 1903 à Lubrin (Espagne), et LOPEZ (Marie), sa femme, née le 17 janvier 1909 à Pinoso (Espagne), demeurant à Guyotville (Alger).

PEREZ (Miguel), mineur, né le 14 janvier 1912 à Velez-Rubio (Espagne), ayant un enfant mineur, Charles-Joseph, né le 12 octobre 1946 à Saint-Etienne (Loire), et HERNANDEZ (Josefa), sa femme, née le 21 juin 1917 à Cartagène (Espagne), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

PEIRO (Michel), ouvrier agricole, né le 2 octobre 1908 à Garriguella (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° François, né le 26 avril 1929 à Fugueras (Espagne); 2° Richard, né le 4 mars 1933 à Fugueras (Espagne), et PALTRE (Eleonora), sa femme, née le 18 janvier 1908 à la Escale (Espagne), demeurant à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales).

POPOFF (Boris), chauffeur, né le 19 août 1899 à Rostow (Russie), et IVANOFF (Ludmila), sa femme, née le 2 octobre 1899 à Kiew (Russie), demeurant à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).

ROTI (Hyacinthe-Antoine), garçon de cuisine, né le 16 décembre 1919, de père italien, à Monaco (Principauté de), ayant un enfant mineur, Robert-Louis-Ferdinand, né le 20 juin 1943 à Monaco (Principauté de), et NERI (Italia-Blanche-Hermine), sa femme, née le 12 janvier 1906 à Monticiano (Italie), demeurant à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).

ROSBERGER (Moses-Samuel), fabricant, né le 17 août 1902 à Drohobycz (Pologne), et ERLBAUM (Elka), sa femme, née le 7 mars 1897 à Lwow (Pologne), demeurant à Paris.

ROBRESCO (Innocenzo-Pasquale), maçon, né le 17 avril 1908 à Magliano (Italie), et BOTTASSO (Marie), sa femme, née le 26 janvier 1910 à Peveragno (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

RADOJEWSKI (Joseph), mineur, né le 1er mars 1904 à Rollinghausen (Allemagne), de père polonais, ayant deux enfants mineurs: 1° Raymond, né le 6 juillet 1932 à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais); 2° Lucie, née le 23 avril 1936 à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), et KRYSIAK (Wasida-Wladyslawa), sa femme, née le 14 novembre 1908 à Bochum (Allemagne), de père polonais, demeurant à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

RIBEIRO (Joaquim), manœuvre, né le 26 novembre 1900 à Passos (Portugal), et DE CASTRO (Lucinda), sa femme, née le 28 mars 1901 à Passos (Portugal), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

ROMERO (Bénigno-Santos), mineur, né le 1er novembre 1890 à Castano del Robledo (Espagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Angèle, née le 3 février 1928 à Montredon (Tarn); 2° Paulette, née le 17 septembre 1934 à Réalmont (Tarn); 3° Bénigno, né le 11 avril 1936 à Réalmont (Tarn), et MUNOZ (Dolorès), sa femme, née le 5 décembre 1894 à Cassano del Robledo (Espagne), demeurant à Réalmont (Tarn).

RAINERI (François-César), mineur, né le 25 octobre 1908, de père italien, à Metz (Moselle), ayant deux enfants mineurs: 1° Marie-Anna, née le 20 juillet 1941 à Joudreville (Meurthe-et-Moselle); 2° Marguerite-Liliane, née le 1er avril 1944 à Joudreville (Meurthe-et-Moselle), et MASINI (Vittoria), sa femme, née le 19 novembre 1918 à Mercatino Marecchia (Italie), demeurant à Joudreville (Meurthe-et-Moselle).

RASPA (Ange), cultivateur, né le 21 mars 1895 à Cuglieri (Italie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Françoise, née le 27 avril 1927 à Bastia (Corse); 2° Antoine-François, né le 24 septembre 1929 à Bastia; 3° Claire, née le 9 mars 1932 à Bastia; 4° Raymond, né le 23 septembre 1935 à Borgo (Corse); 5° Jeanne, née le 1er janvier 1942 à Borgo (Corse), et SAULAS (Anastasie), sa femme, née le 6 décembre 1904 à Ilorai (Italie), demeurant à Borgo (Corse).

ROSKAM (Georges-Joseph), cultivateur, né le 11 octobre 1896 à Slins (Belgique), ayant trois enfants mineurs: 1° Suzanne-Clara-Marguerite, née le 13 janvier 1929 à Fexhe Slins (Belgique); 2° Marcel-Richard-Léon, né le 20 février 1932 à Châlons-sur-Marne (Marne); 3° Léon-Armand-Albert, né le 29 juillet 1933 à Châlons-sur-Marne (Marne), et BERTRAND (Marie-Joséphine), sa femme, née le 4 juillet 1896 à Fexhe Slins (Belgique), demeurant à Sivry-sur-Ante (Marne).

REWINSKI (Rywen-Lejo), commerçant, né le 16 décembre 1898 à Wysoka (Pologne), et DEBINSKA (Ruchla-Laja), sa femme, née en 1901 à Szydlowiec (Pologne), demeurant à Paris.

ROMANO (Antonio), mineur, né le 31 janvier 1920 à Agira (Italie), et DI MARCO (Marianna), sa femme, née le 31 décembre 1923 à Agira (Italie), demeurant à Sallaumines (Pas-de-Calais).

ROCA (José-Miguel-Francisco), ouvrier agricole, né le 3 juin 1898 à Benavent (Espagne), et RIBERA (Maria-Francisca-Antonia), sa femme, née le 26 novembre 1897 à Barcelone (Espagne), demeurant à Narbonne (Aude).

SACCOMANO (Angelo-Luigi), ouvrier tuilier, né le 27 octobre 1909 à Lesiizza (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° André-Louis, né le 17 septembre 1932 à Billom (Puy-de-Dôme); 2° Yvette-Denise, née le 15 janvier 1937 à Billom (Puy-de-Dôme); 3° Albert-Jean, né le 1er avril 1941 à Billom (Puy-de-Dôme), et DEGROUX (Marie-Marguerite), sa femme, née le 30 avril 1913 à Warneton (Belgique), demeurant à Billom (Puy-de-Dôme).

SPIGARIOL (Louis), coiffeur, né le 6 décembre 1907 à Casale sul sile (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Micheline-Louise, née le 21 juin 1937 à Auragne (Haute-Garonne); 2° Jeannette-Antoinette, née le 10 décembre

1939 à Aubagne (Haute-Garonne), et PASPARINI (Ettorina), sa femme, née le 29 juillet 1913 à Quinto (Italie), demeurant à Issus (Haute-Garonne).

STACHOWIAK (Michel), houilleur, né le 5 juin 1905 à Weltmar (Allemagne), de père polonais, ayant deux enfants mineurs: 1° Jeannine, née le 8 décembre 1931 à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais); 2° Jean, né le 22 mars 1943 à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), et SMIERZCHALA (Marianne), sa femme, née le 29 décembre 1912, de père polonais, à Bochum (Allemagne), demeurant à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais).

SARAFIAN (Agop), tailleur, né en 1907 à Constantinople (Turquie), et ALEXANDRIS (Irène), sa femme, née le 1er février 1913 à Athènes (Grèce), demeurant à Paris.

SIVAZLIAN (Missak), commerçant, né le 15 janvier 1902 à Tokat (Asie-Mineure), et KOUYOUMDJIAN (Eugénie-Philomène), sa femme, née le 3 janvier 1913 à Istamboul (Turquie), demeurant à Pau (Basses-Pyrénées).

SALKIND (Scholom), gérant, né le 13 janvier 1903 à Libava (Lettonie), et DAVID (Chaja), sa femme, née le 19 juin 1904 à Libava (Lettonie), demeurant à Paris.

SKORSKI (Josef-Tadeusz), mineur, né le 9 janvier 1922 à Féliks (Pologne), et ZUK (Genowefa), sa femme, née le 31 mai 1925 à Jaroslaw (Pologne), demeurant à la Mure (Isère).

SCORBARI (Auguste-Guerrino), commerçant, né le 10 juin 1894 à Fossombro (Italie), et RENZI (Ersilia-Marie-Françoise), sa femme, née le 27 janvier 1886 à Fossombro (Italie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

SEFERIAN (Krikor), chargeur, né le 5 avril 1913 à Yarache (Asie Mineure), ayant un enfant mineur, Roger, né le 9 février 1945 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et MIKAEKIAN (Haigouhi), sa femme, née le 4 janvier 1909 à Eudemiche (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SCHINDLER (Rudolf), représentant, né le 5 mai 1903 à Lobzow (Tchécoslovaquie), ayant deux enfants mineurs: 1° Suzanne-Edwige, née le 6 septembre 1934 à Jablonec (Tchécoslovaquie); 2° Rudolf-Friedrich, né le 22 février 1937 à Znojmo (Tchécoslovaquie), et SCHWARTZ OVA (Elela), sa femme, née le 14 décembre 1905 à Spinka Sabota (Tchécoslovaquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SZARINDAR (Elie) mineur, né le 9 juillet 1920 à Pétroseni (Roumanie), ayant un enfant mineur, André, né le 23 septembre 1946 à Blaye-les-Mines (Tarn), et KEINAP (Maria), sa femme, née le 2 novembre 1928 à Petrila (Roumanie), demeurant à Blaye-les-Mines (Tarn).

SERENO (Joseph), ouvrier agricole, né le 5 mars 1906 à Villarfocchiardo (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Bruno-Jean-Irénée, né le 27 anvier 1932 à Sant'Antonino di Suta (Italie); 2° Pierre-Georges, né le 8 février 1934 à Villarfocchiardo (Italie), et NEGRO (Blanche-Irma), sa femme, née le 22 octobre 1911 à Turin (Italie), demeurant à Solliès-Pont (Var).

SER (Szlama-Lejb), tricoteur, né le 22 août 1907 à Wiktoryn Wolomin (Pologne), et LASTFOGEL (Héna-Chaja), sa femme, née le 14 mai 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris (Seine).

SZYMANSKI (Wicenty), charretier, né le 28 juillet 1893 à Czajkowie (Pologne), et BERGANDY (Marianne), sa femme, née le 4 novembre 1896 à Zydowie (Pologne), demeurant à Beautor (Aisne).

SKIJO (Joseph), mineur, né le 14 avril 1903 à Parcice (Yougoslavie), ayant six enfants mineurs: 1° Maria, née le 18 septembre 1926 à Parcice (Yougoslavie); 2° Catherine, née le 18 avril 1930 à Parcice (Yougoslavie); 3° Anna, née le 15 juin 1934 à Blaye-les-Mines (Tarn); 4° Zora, née le 9 mai 1935 à Blaye-les-Mines (Tarn); 5° Yvette, née le 17 juillet 1939 à Blaye-les-Mines (Tarn); 6° Jean, né le 8 septembre 1942 à Saint-Benoit-de-Carmaux (Tarn), et BRALIE (Josepha), sa femme, née le 14 novembre 1904 à Parcice (Yougoslavie), demeurant à Saint-Benoit-de-Carmaux (Tarn).

SZWARC (Mordka-Szmul), tailleur, né le 14 juin 1913 à Piotrkow (Pologne), ayant un enfant mineur: Annette, née le 18 juillet 1938 à Paris, et SZEJER (Rywka), sa femme, née le 10 octobre 1910 à Czerwinsk (Pologne), demeurant à Paris.

SZTAMFATER (Joseph), maroquinier, né le 28 décembre 1896 à Brzevi (Pologn), et MAJZELS (Dyna), sa femme, née le 19 mars 1900 à Lublin (Pologne), demeurant à Paris.

SWIATEK (Stanislas), polisseur, né le 28 octobre 1902 à Stoki (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeannine, née le 8 février 1931 à Valentigney (Doubs; 2° Henryk-Stanislaw, né le 26 juillet 1936 à Borja (Pologne), et CHODAKOWSKI (Jeanne), sa femme, née le 1er mars 1907, à Borja (Pologne), demeurant à Valentigney (Doubs).

SALOVICI (Adolphe), tailleur, né le 22 novembre 1889 à Bucarest (Roumanie), et WEIL (Esther-Blanche), sa femme, née le 13 mai 1890 à Berne (Suisse), demeurant à Paris.

SYTNICK (Stanislas), garçon de salle, né le 8 juin 1913 à Yrkoustck (Russie), ayant un enfant mineur, Roger-Claude, né le 21 octobre 1938 à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), et WRZACHAL (Geneviève-Louise), sa femme, née le 8 juin 1917 à Ekaterinoslaw (Russie) demeurant à Agen (Lot-et-Garonne).

SCHILLEWAERT (Josehp-Emile-Cornil), boucher, né le 14 octobre 1912 à Wulveringhem (Belgique), ayant trois enfants mineurs: 1° Josette-Monique-Marie, née le 16 novembre 1938 à Malo-les-Bains (Nord); 2° Monique-Josette-Maria, née le 21 août 1940 à Malo-les-Bains (Nord); 3° Jérôme-Maurice-Arthur, né le 18 juin 1944 à Malo-les-Bains (Nord), et COUBRONNE (Agnès-Emma-Cornélie), sa femme, née le 17 février 1915, à Watou (Belgique), demeurant à Malo-les-Bains (Nord).

SZCZESNY (Léo), mineur, né le 11 avril 1908 à Herne (Allemagne), de père polonais, ayant deux enfants mineurs: 1° Mélanie née le 3 août 1933 à Condé-sur-Escaut (Nord); 2° Sylviane, née le 27 février 1946 à Condé-sur-Escaut (Nord) et JANECKI (Sophie), sa femme née le 12 mai 1911 à Borbeck (Allemagne), de père polonais, demeurant à Condé-sur-Escaut (Nord).

STCHEPIKHINE (Alexandre), mineur, né le 4 juin 1903 à Ouroupskaia (Russie), et WERAKSO (Nadiejda), sa femme, née le 24 février 1903 à Libaw (Lettonie), demeurant à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

SZLAJFER (Hénoch-Joël), tailleur, né le 1er mai 1905 à Kutno (Pologne), et SZTAJN (Hinia), sa femme, née le 12 avril 1902 à Lenczyca (Pologne), demeurant à Paris.

SLIWIENSKI (Jean), mineur, né le 20 octobre 1913, de père polonais, à Huckarde (Allemagne), ayant deux enfants mineurs; 1° Bolesfas, né le 6 décembre 1930 à Thivencelles (Nord); 2° Edmond, né le 17 novembre 1944 à Thivencelles (Nord), et SZCZEPANIAK (Marthe), sa femme, née le 29 décembre 1912, de père polonais, à Holthausen (Allemagne), demeurant à Thivencelles (Nord).

SMIRNOFF (Vladimir), employé de commerce, né le 8 juin 1895 à Moscou (Russie), et ALEXEEFF (Tamara), sa femme, née le 22 juillet 1894 à Toula (Russie), demeurant à Paris.

SQUARTINI (François), maçon, né le 3 octobre 1895 à Pérugia (Italie), et SCUDISCI (Domenica), sa femme, née le 28 décembre 1894 à Perugia (Italie), demeurant à Bédoin (Vaucluse).

SOKOLOFF (Alexandre), choriste, né le 28 février 1895 à Moscou (Russie), et POSEIENOWA (Alexandra), sa femme, née le 2 novembre 1895 à Astrakan (Russie), demeurant à Paris.

SANCHEZ (Antoine), ouvrier agricole, né le 6 septembre 1900 à Rafal (Espagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Joséphine, née le 24 novembre 1933 à Fabrègues (Hérault); 2° Dante, née le 24 août 1936 à Fabrègues (Hérault); 3° Claudine, née le 2 décembre 1943 à Lattes (Hérault), et IBANEZ (Joséphine), sa femme, née le 13 juillet 1911 à Buriana (Espagne), demeurant à Saint-Jean-de-Védas (Hérault).

TAGLIAZUCCHI (Gaetano), gérant commercial, né le 7 août 1902 à Pavullo (Italie), et PARODI (Florina-Emilia), sa femme, née le 12 mars 1903 à Cortiglione (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

TROMBETTA (Guy), mécanicien dentiste, né le 6 mai 1900 à Sora (Italie), et BARONE (Genevra), sa femme, née le 14 janvier 1898 à Isola-del-Liri (Italie), demeurant à Paris.

TRABUCCO (Antoine), wattman, né le 29 août 1907 à Algrange (Moselle), de père italien, et BALDINI (Marie), sa femme, née le 12 décembre 1910 à Esch-sur-Alzette (grand-duché du Luxembourg), de père italien, demeurant à Trieux (Meurthe-et-Moselle).

TOROSSIAN (Hranting), manœuvre, né le 15 mai 1906 à Sivas (Turquie), et ASLANIAN (Hégline), sa femme, née le 20 mars 1909 à Césarie (Turquie), demeurant à Vienne (Isère).

TURRINI (Antonio-Mario), mineur, né le 27 septembre 1898 à Frassinoro (Italie), ayant un enfant mineur, Vasco, né le 10 avril 1929 à Frassinoro (Italie), et TAZZIOLI (Annunziata), sa femme, née le 9 juin 1897 à Frassinoro (Italie), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

TRIPPOLINI (Giovanni), mineur, né le 12 octobre 1895 à Assisi (Italie), et CATANI (Caterina), sa femme, née le 20 mars 1898 à Nocera-Umbra (Italie), demeurant à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

TEKNEDJIAN (Ardaches), manœuvre, né le 25 novembre 1888 à Arslanbek (Asie Mineure), et BAKIRDJIAN (Arousiak), sa femme, née le 14 septembre 1900 à Ismidt (Asie Mineure), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

UGOLINI (Venusto), mineur, né le 17 février 1914 à Mercatino-Marecchia (Italie), et VALLI (Anna), née le 7 avril 1910 à Mercatino-Marecchia (Italie), demeurant à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).

USSIN (Adriano), frotteur raboteur, né le 2 mars 1914 à Aosta (Italie), et CRESTAZ (Maria-Elvira), sa femme, née le 13 août 1914 à Challant (Italie), demeurant à Paris.

VINAI (Raustino), scieur de long, né le 1er février 1895 à Roburente (Italie), et BIANCO (Catherine), sa femme, née le 11 juillet 1905 à Brossasco (Italie), demeurant à Barjolav (Var).

VENTURINI (Albert), électricien, né le 19 mai 1921 à Novafeltria (Italie), et GIANNONI (Annunziata), sa femme, née le 15 décembre 1926 à Saint-Marin (république de), demeurant à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).

VERKEST (Henri-Edouard), tréfileur, né le 22 octobre 1889 à Mouscron (Belgique), et DURIE (Palmyre), sa femme, née le 7 août 1891 à Tourcoing (Nord), de père belge, demeurant à Libercourt (Pas-de-Calais).

VANDECASTEELE (Prosper), graisseur, né le 27 février 1887, de père belge, à Roubaix (Nord), et SANTY (Eugénie-Marie), sa femme, née le 29 août 1885 à Neuve-Eglise (Belgique), demeurant à Houplines (Nord).

VALENTE (Emilio-Stefano-Eduardo), maçon, né le 12 mars 1903 à Cervaro (Italie), ayant six enfant mineurs: 1° Annabile-Umberto, né le 29 mars 1928 à Cervaro (Italie); 2° Vincent, né le 5 décembre 1930 à Gentilly (Seine); 3° Guy-Armand, né le 1er octobre 1932 à Gentilly (Seine); 4° Robert, né le 1er août 1935 à Gentilly (Seine); 5° Elise-Claudine, née le 4 mai 1937 à Gentilly (Seine); 6° René-Roger, né le 6 janvier 1940 à Gentilly (Seine), et TOMASSI (Angelina), sa femme, née le 2 janvier 1905 à Cervaro (Italie), demeurant à Gentilly (Seine).

VIRODOFF (Paul), ouvrier agricole, né le 5 juin 1892 à Kouban (Russie), et STRACZENSKA (Joséphine), sa femme, née le 16 juillet 1896 à Bryciki (Pologne), demeurant à Saint-Aubin (Aube).

VALENTINI (Oreste), employé, né le 12 février 1890 à Pergola (Italie), ayant un enfant

mineur, Ginette-Gilberte, née le 4 avril 1931 à Courthezon (Vaucluse), et MENGONI (Guiseppina), sa femme, née le 14 septembre 1886 à Pergola (Italie), demeurant à Courthezon (Vaucluse).

VANHOUWE (Maurice-Corneille), boucher, né le 26 août 1895 à Noordschote (Belgique), DANNEEL (Marie-Albertine), sa femme, née le 7 décembre 1892 à Messines (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

VEZZOSSO (Francesco), bûcheron, né le 17 mars 1889 à Apparizione (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Angélo, né le 9 avril 1928 à Martina Olba (Italie); 2° Claude-Louis, né le 31 août 1940 à Draguignan (Var), et SILU (Géronima), sa femme, née le 5 janvier 1902 à Sassello (Italie), demeurant à Fayance (Var).

VON ENDEN (Michel), employé de banque, né le 8 janvier 1901 à Pétrograd (Russie), ayant trois enfants mineurs: 1° Marina, née le 6 février 1928 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Michel, née le 22 janvier 1930 à Boulogne-Billancourt (Seine); 3° Catherine, née le 29 septembre 1935, à Boulogne-Billancourt (Seine), et GRABBE (Olga), sa femme, née le 7 juillet 1902 à Blotnitsy (Russie), demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

WITKOWSKI (Henri-Romain), manœuvre, né le 20 janvier 1905 à Kazimiers (Pologne), ayant un enfant mineur, Bernard, né le 11 octobre 1939 à Paris, et FURMANIAK (Irène), sa femme, née le 27 septembre/10 octobre 1904 à Wyganski (Pologne), demeurant à Clamart (Seine).

WEIL (Erich), commerçant, né le 14 juin 1907 à Cologne (Allemagne), et SPIEGEL (Margot), sa femme, née le 2 mars 1905 à Cologne (Allemagne), demeurant à Paris.

WIEDERSPIEL (Chaskel), encaisseur, né le 17 décembre 1898 à Rozwadov (Pologne), et FRISCH (Jetty), sa femme, née le 1er novembre 1903 à Kolanow (Pologne), demeurant à Metz (Moselle).

WAGEN (Charles), tailleur, né le 24 juin/7 juillet 1907 à Varsovie (Pologne), et SZTROZBERG (Gitla), sa femme, née le 29 septembre 1912 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

WACHOWIAK (Jean-Boleslas), mineur, né le 1er janvier 1914 à Stoppemberg (Allemagne), de père polonais, ayant un enfant mineur, Anna-Maria, née le 23 octobre 1938 à Vieux-Condé (Nord), et NAWROT (Léona) sa femme, née le 20 février 1921 à Orzechowo (Pologne), demeurant à Vieux-Condé (Nord).

WALKOWIAK (Adalbert), mineur, né le 15 avril 1904, de père polonais, à Wanne (Allemagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Adalbert), né le 28 mars 1933 à Pecquencourt (Nord); 2° Jacqueline, née le 16 janvier 1938 à Pecquencourt (Nord), et KASPRZAK (Marie), sa femme, née le 14 août 1912 à Schroda (Pologne), demeurant à Perquencourt (Nord).

WITEK (Mieczyslaw), chimiste, né le 26 novembre 1914 à Cieszyn (Pologne), et PERRET (Augustine-Marie), sa femme, née le 31 août 1911 à Fontainemelon (Suisse), demeurant à Paris.

WOS (François), houilleur, né le 8 octobre 1891 à Uioska (Pologne), ayant un enfant mineur, Jean né le 3 mai 1932 à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), et KRAWCZYK (Hélène), sa femme, née le 2 mai 1896 à Karpitzko (Pologne), demeurant à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

YEGAVIAN (Garabed), coquetier, né en 1909 Arebkir (Syrie), et VARTANIAN (Rosa), sa femme, née en 1916 à Smyrne (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

YANACARAS (Georges), manœuvre, né le 21 mars 1900 à Menemen (Asie Mineure), et ALCALA (Benedicta-Augustina), sa femme, née le 6 mai 1902 à Herquijnela del Rodrigo (Espagne), demeurant à Alfortville (Seine)

ZWANK (Michel), mineur, né le 3 juillet 1880, de père luxembourgeois, à Wallendorf (Allemagne), et SCHIELTZ (Marie), sa femme, née le 4 avril 1883 à Lamadelaine (grand-duché de Luxembourg), demeurant à Rehon (Meurthe-et-Moselle)

ZIBDJIAN (Joseph), cordonnier, né le 14 décembre 1915 à Angora (Asie Mineure), et MOUMDJIAN (Gilinka), sa femme, née le 23 janvier 1916 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ZIMETTINI (Joseph), maçon, né le 17 juillet 1898 à Soncino (Italie), et SUDATI (Lucie), sa femme, née le 13 décembre 1896 à Caravaggio (Italie), demeurant à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes).

ZANCHETTA (Sebastiano), tailleur de pierres, né le 16 novembre 1907 à Pove (Italie), ayant un enfant mineur, Erio-Domenico-Andrea, né le 9 mars 1931 à Pove (Italie), et ZANCHETTA (Elvira), sa femme, née le 23 juillet 1897 à Pove (Italie), demeurant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ZADOUROFF (Mikirdits), commerçant, né le 24 mars 1917 à Karagats (Grèce), et AGOPOVICH (Louise), sa femme, née le 21 juillet 1921 à Andrinople (Turquie), de père grec, demeurant à Paris.

ZILBER (Aron), monteur en chauffage, né le 19 octobre 1902 à Nyirmada (Hongrie), et FRIEDMAN (Szereno), sa femme, née le 3 avril 1906 à Vel-Berzow (Tchécoslovaquie), demeurant à Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise).

ZEMELMAN (Chaïm), tailleur, né le 30 novembre 1902 à Wloelawck (Pologne), et GRUNSZPAN (Estera), sa femme, née en 1896 à Ilza (Pologne), demeurant à Paris.

ZORDAN (Giovanni), machiniste, né le 9 août 1900 à Isola (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Lidia, née le 21 novembre 1927 à Gambugliano (Italie); 2° René, né le 18 juillet 1929 à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle); 3° Marie-Thérèse, née le 22 février 1934 à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), et BUSELLATO (Maria), sa femme, née le 2 octobre 1904 à Valle du Signerimi (Italie), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

ZILLI (Santa), maçon, né le 31 juillet 1901 à Villorba (Italie), ayant un enfant mineur, Delphine, née le 13 juin 1929 à Villorba (Italie), et CENINI (Amabile), sa femme, née le 8 octobre 1906 à Villorba (Italie), demeurant à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

ZOUBKOFF (Jean), cardeur, né le 9 juillet 1898 à Belopelier (Russie), et TRELA (Joséphine), sa femme, née le 26 mars 1903 à Naglowice (Pologne), demeurant à Tourcoing (Nord).

ZIELINSKI (Waclaw), métayer, né le 9 février 1902 à Goszczyce-Podlesne (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jean-Stanislas, né le 10 septembre 1930 à Lyon (Rhône); 2° François, né le 11 janvier 1936 à Malause (Tarn-et-Garonne), et HNAT (Salomea), sa femme, née le 8 septembre 1905 à Bukowsko (Pologne), demeurant à Maulause (Tarn-et-Garonne).

ZACHAR (Ernest), ébéniste, né le 25 janvier 1907 à Brezne-Mad-Hronom (Tchécoslovaquie), et PINTER (Elisabeth), sa femme, née le 24 mai 1907 à Rakoszentunihaly (Hongrie), demeurant à Paris.

ZALBERG (Uger), commerçant, né le 21 avril 1907 à Varsovie (Pologne), ayant un enfant mineur, Hélène, née le 20 avril 1934 à Lodz (Pologne), et GORKE (Frynita), sa femme, née le 27 octobre 1910 à Tosmaszow (Pologne), demeurant à Paris.

ZANIN (Enrico), carrier, né le 8 août 1901 à Sedico (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Antoinette-Maria), née le 19 octobre 1926 à Sedico (Italie); 2° Enrico-Giovanni, né le 5 septembre 1933 à Pleherel (Côtes-du-Nord), et DA ROLD (Amabila), sa femme, née le 30 juillet 1902 à Sedico (Italie), demeurant à Pléhérel (Côtes-du-Nord).

ZELIC (Rade), conducteur de tracteur, né le 18 juin 1905 à Glina (Yougoslavie), ayant trois enfants mineurs: 1° Monique, née le 28 septembre 1940 à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise); 2° Jeannine, née le 4 octobre 1941 à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise); 3° Jean-Claude, né le 23 octobre 1943 à Trappes (Seine-et-Oise), et MJARTANOVA (Maria), sa femme, née le 4 septembre 1914 à Tbardy (Tchécoslovaquie), demeurant à Trappes (Seine-et-Oise).

ZAWALNICKI (Pierre), chef d'équipe, né le 20 septembre 1898 à Kamenience Podoliki (Ukraine), et SZKILOW (Adèle), sa femme, née le 15 mai 1906 à Postawy (Ukraine), demeurant à Pianay (Savoie).

GLAUBERT (Siegfried), ingénieur, né le 20 janvier 1900 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Simon, né le 30 juillet 1927 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne); 2° Régina, né le 24 mai 1930 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), et GOLDSCHMIDT (Anny), sa femme, née le 20 mars 1899 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), demeurant à Paris.

REDZIMSKI (François-Michel), mineur, né le 19 octobre 1906, de père polonais, à Dyisburg (Allemagne), ayant trois enfants mineurs: 1° Anne-Madeleine, née le 12 décembre 1934 à Merlebach (Moselle); 2° François-Czeslaw, né le 29 décembre 1933 à Merlebach (Moselle); 3° Richard-Jean, né le 27 août 1936 à Merlebach (Moselle), et SCHMIDT (Marie-Julie), sa femme, née le 7 novembre 1913 à Buer Beckhausen (Allemagne), demeurant à Merlebach (Moselle).

BREGLIANO (Tullio), ouvrier agricole, né le 11 juillet 1906 à Ospedaletti (Italie), ayant un enfant mineur, Jean-Claude, né le 23 septembre 1938 à Ollioules (Var), et MARTINI (Malfisa), sa femme, née le 14 septembre 1907 à Perinaldo (Italie), demeurant à Toulon (Var).

Art. 3. — Sont naturalisés Français par application des articles 60 et 62 du code de la nationalité française, et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé au bénéfice de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

MAJCHROWSKI (Eugène), mineur, né le 18 septembre 1909 à Sosnowice (Pologne), demeurant à Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais) qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MACHOSKI au lieu de MAJCHROWSKI.

BLASZKOWSKI (Jean), mineur, né le 17 mai 1914, de père polonais, à Buer (Allemagne), demeurant à Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BLAKOSKI au lieu de BLASZKOWSKI.

FLACZYNSKI (Jean), cordonnier, né le 20 février 1921 à Pilchow (Pologne), demeurant à Dury (Aisne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir FLAZINSKI au lieu de FLACZYNSKI.

GRZESIAK (François), mineur, né le 27 janvier 1914, de père polonais, à Dortmund (Allemagne), demeurant à Wallers (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GRESIAC au lieu de GRZESIAK.

ROZENCWAJG (Herszla), tailleur, né le 4 février 1908 à Slupia-Nova (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir ROSEVAIGUE au lieu de ROZENCWAJG.

METZL (Tatiana), née le 23 avril 1923, de père polonais, à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir METZEL au lieu de METZL.

AJZENBERG (Jehudo), tailleur, né le 14 décembre 1909 à Pinsk (Pologne), demeurant à Oran, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir AISINBER au lieu de AJZINBERG.

KOCZOROWSKI (Stanislas), mineur, né le 26 août 1916, de père polonais, à Eickel (Allemagne), demeurant à Escaudain (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KOROSKI au lieu de KOCZOROWSKI.

JUDKIEWICZ (Jacob-Joseph), marchand ambulant, né le 28 décembre 1903 à Lututow (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir JUKIEVIZ au lieu de JUDKIEWICZ.

SZULZYNGIER (Hersz), tapissier, né le 6 juin 1922 à Chelz (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SULINGER au lieu de SZULZYNGIER.

KROCZAK (Joseph), chauffeur, né le 9 août 1906 à Zarudce (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KROSSAK au lieu de KROCZAK.

BRINGAJZEN (Adam), vendeur, né le 10 septembre 1924 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BRINGAZEN au lieu de BRINGAJZEN.

Art. 4. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 et 64 (§ 4), du code de la nationalité française et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé au bénéfice de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

TCHEUREKDJIAN (Agop), commerçant, né le 10 janvier 1880 à Adana (Turquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir TEUREDIAN au lieu de TCHEUREKDJIAN, et ARDJIAN (Elisabeth), sa femme, née en 1889 à Adana (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

WAINSZTOK (Aron), commerçant, né le 28 janvier 1901 à Lodz (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir WAINSTOK au lieu de WAJNSZTOK, et FRYDLENDER (Szajna-Ryfka), sa femme, née le 5 décembre 1909 à Chudecz (Pologne), demeurant à Paris.

GRZEGORZEWSKI (Roman), mineur, né le 19 février 1909, de père polonais, à Wanne (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GREGORESKI au lieu de GRZEGORZEWSKI, et WIECZOREK (Hélène-Rosalie), sa femme, née le 14 février 1914, de père polonais, à Buer (Allemagne), demeurant à Abscon (Nord).

BEJM (Gitman), tailleur, né le 22 janvier 1917 à Brzeziny (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BEM au lieu de BEJM, et SZTAJNBERG (Sara), sa femme, née le 17 décembre 1914 à Brzeziny (Pologne), demeurant à Paris.

HERCLICH (Iechok-Majer), maroquinier, né le 18 septembre 1902 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir HERLIC au lieu de HERCLICH, et FORSZPAN (Kressel-Grenedla), sa femme, née le 10 octobre 1902 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

BLASZCZYK (Thomas), chauffeur, né le 27 novembre 1906, de père polonais, à Castrop (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BLASZYK au lieu de BLASZCZYK, et BOKS (Hedvige), sa femme, née le 8 octobre 1912, de père polonais, à Eickel (Allemagne), demeurant à Escaudain (Nord).

CZERKIEWICZ (Mordka), tailleur, né le 21 avril 1908 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir CERKEVIC au lieu de CZERKIEWICZ, et SZYNKIELEWSKI (Dwojra), sa femme, née le 14 décembre 1907 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

ICKOWICZ (Berek), ouvrier tailleur, né le 12 avril 1899 à Lask (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir ICOVIC au lieu de ICKOWICZ, et KOPLOWICZ (Malka), sa femme, née le 10 août 1896 à Izbica (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

SCHTSCHAVINSKI (Arnold), correspondant, né le 21 mai 1914 à Bâle (Suisse), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir CHAVINSKI au lieu de SCHTSCHAVINSKI, et SUNE (Josefa), sa femme, née le 3 novembre 1905 à Carthagène (Espagne), demeurant à Paris.

JAROSZ (Michel), manœuvre, né le 8 janvier 1912 à Ryszkowa Wola (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir JAROS au lieu de JAROSZ, ayant un enfant mineur, Jean, né le 31 mars 1935 à Epernay (Marne), et SYNOS (Anna), sa femme, née le 26 avril 1907 à Blazowa (Pologne), demeurant à Epernay (Marne).

JEDRZEJCZYK (Jean), manœuvre, né le 7 décembre 1905 à Kliszow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir JEDRECIK au lieu de JEDRZEJCZYK, ayant deux enfants mineurs: 1° Odette-Marie-Louise, née le 24 avril 1943 à Lézinnes (Yonne); 2° Gilbert-Jean, né le 11 novembre 1944 à Lézinnes (Yonne), et MARCINOWSKI (Jeannine-Hélène), sa femme, née le 27 juin 1916, de père polonais, à Oslebshausen (Allemagne), demeurant à Lézinnes (Yonne).

Art. 5. — Est naturalisé Français et réintégré dans la qualité de Française par application des articles 60, 62 et 72 du code de la nationalité française et de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

PRUTYSZYN (Joseph), mineur, né le 17 mars 1900 à Monatusyska (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir PRUTISSIN au lieu de PRUTYSZYN, et FROISSART (Jeanne-Alphonsine), sa femme, née le 3 août 1901 à Rouvroy (Pas-de-Calais), demeurant à Liévin (même département).

Art. 6. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Française par application des articles 60, 62 et 72 du code de la nationalité française:

CEBRIAN (Jean), ajusteur, né le 2 mars 1900 à Almeria (Espagne), et LONCAN (Anne), sa femme, née le 16 novembre 1900 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), demeurant à Salles-Adour (même département).

MIGUEL (Pablo), cultivateur, né le 27 novembre 1901 à Saint Jean de Mozarrifar (Espagne), et BERDEIL (Angèle), sa femme, née le 21 mars 1907 à Saverdun (Ariège), demeurant à Mirémont (Haute-Garonne).

MASSARD (François), contremaître, né le 24 mars 1896 à Weimerskirch (Grand-duché de Luxembourg), et LE LUEC (Francine-Louise-Marie), sa femme, née le 10 août 1900 à Inzinzac (Morbihan), y demeurant.

GIL (Vicente-José-Pedro), mécanicien, né le 2 avril 1899 à Barcelone (Espagne), ayant un enfant mineur, Maria-Rosa, née le 7 juin 1928 à Rieza (Espagne), et GIRAUDON (Antoinette-Georgette), sa femme, née le 29 janvier 1905 aux Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise), y demeurant.

MARZULLI (Pascal), plâtrier, né le 4 janvier 1902 à Valenzano (Italie), et MALOT (Eugénie-Elise-Léonie), sa femme, née le 23 octobre 1909 à Reims (Marne), demeurant à Saint-Gratien (Seine-et-Oise).

MARCOS (Emiliano), artisan imprimeur, né le 6 décembre 1891 à Valladolid (Espagne), et BARBERARENA (Marie-Emile-Faustine), sa femme, née le 15 février 1889 à Bayonne (Basses-Pyrénées), y demeurant.

MARY (André-René-Joseph), magasinier, né le 22 mars 1897 à Macquenoise (Belgique), et MARECHAL (Charlote-Marie-Louise), sa femme, née le 22 février 1905 à Saint-Michel (Aisne), demeurant à Montéry-Saint-Pierre (Ardennes).

MARQUETTE (Clovis), ajusteur mécanicien, né le 21 octobre 1881 à Estaimbourg (Belgique), et COOLS (Rosalie), sa femme, née le 7 novembre 1885 à Roubaix (Nord), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

MARTYN (Alexandre-Emile), magasinier, né le 10 janvier 1900 à Ixelles (Belgique), et DAIME (Renée-Jeanne-Georgette), sa femme, né le 20 mars 1907 à Paris, demeurant à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

VERCUEIL (Jean-Louis-Célestin), maçon, né le 12 juillet 1882 à Fontainemore (Italie), et FOUGEROUSSE (Joséphine-Françoise), sa femme, née le 9 août 1890 à Vers (Haute-Savoie), demeurant à Viry (Haute-Savoie).

SENTIS (Jacques-Ignace-Joseph), maçon, né le 12 octobre 1905 à Saint-André-de-Palomar (Espagne), et SOUARES (Marie-Louise), sa femme, née le 13 mars 1906 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), y demeurant.

ADAM (Lionel), conducteur de tracteur, né le 10 mars 1900, de père belge, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), et HERBET (Yvonne), sa femme, née le 29 janvier 1903 à Bertry (Nord), demeurant à Etreux (Aisne).

KELLENER (Eugène), cultivateur, né le 19 août 1893 à Burmerange (grand-duché de Luxembourg), et TOURNELLE (Lucienne-Mathilde), sa femme, née le 16 mars 1889 à Bœurs-en-Othe (Yonne), demeurant à Aix-en-Othe (Aube).

LOPEZ (Pierre), boucher, né le 28 décembre 1886 à Viso del Manques (Espagne), et LACROIX (Elise-Maria), sa femme, née le 5 avril 1891 à Saint-Jean-de-Marèjols (Gard), y demeurant.

VERA (Laurent-Blaya), ouvrier métallurgiste, né le 5 octobre 1893 à Alumbres (Espagne), et TISSEYRE (Léontine-Angèle), sa femme, née le 9 avril 1896 à Quirbajou (Aude), demeurant à Six-Fours-la-Plage (Var).

FUNES (Joseph-Benoit), mineur, né le 4 janvier 1903 à Cullar (Espagne), et MADELPUECH (Hélène-Jeanne), sa femme, née le 11 septembre 1902 à Aubin (Aveyron), y demeurant.

KOCH (Guillaume), journalier, né le 3 mai 1898 à Mulhouse (Haut-Rhin), de père allemand, et LOOS (Jeanne), sa femme, née le 25 février 1901 à Cernay (Haut-Rhin), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

CARBO (Demofilo-Washington-Volney), ouvrier agricole, né le 26 juin 1901 à Palamos (Espagne), et MATEO (Maria), sa femme, née le 20 novembre 1901 à Saint-Thibéry (Hérault), demeurant à Aspères (Gard).

GIUSIANO (Jean), métayer, né le 21 juin 1887 à Rossana (Italie), et BALICHARD (Charlotte), sa femme, née le 10 juin 1899 à Saint-Priest-la-Prugne (Loire), demeurant à Saint-Sylvestre-Pragoulin (Puy-de-Dôme).

DE RUYCK (Adolphus), mineur, né le 9 avril 1897 à Huysse (Belgique), et LHEUREUX (Eugène-Azénia), sa femme, née le 11 mai 1906 à Liévin (Pas-de-Calais), demeurant à Eleu-dit-Leauwette (Pas-de-Calais).

BERTOLIN (Basilio), mineur, né le 23 mai 1899 à Noguerueles (Espagne), et PETIT (Jeanne-Marguerite-Séraphine), sa femme, née le 11 avril 1901 à Saint-Martin-de-Valgalgues (Gard), y demeurant.

AFFENTRANGER (Louis-Joseph), fromager, né le 19 mars 1898 à la Chaux-de-Fonds (Suisse), et PICARD (Zélia-Alice-Thérèse), sa femme, née le 3 juin 1898 à Landresse (Doubs), demeurant à Fleury-sur-Aire (Meuse).

MATHIEU (Robert), ouvrier mineur, né le 15 août 1905 à Quaregnon (Belgique), et RICHARD (Zélie-Zélia), sa femme, née le 20 décembre 1902 à Drocourt (Pas-de-Calais), demeurant à Courcelles-lès-Lens (même département).

BERTONI (Humbert), mineur, né le 19 octobre 1894 à Agra (Italie), et OUDIN (Berthe-Juliette), sa femme, née le 1er décembre 1896 à Halles (Meuse), demeurant à Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

GRIFFA (Carlo-Gioacchino), chauffeur mécanicien, né le 24 avril 1897 à Turin (Italie), et CHEVREL (Blanche-Irma), sa femme, née le 9 janvier 1902 à Paris, demeurant à Bagneux (Seine).

KAMMERER (Jakob), cordonnier, né le 22 juillet 1883 à Reichenberg-Pfarrkirchen (Allemagne), et LEBEGUE (Aurélienne-Suzanne), sa femme, née le 20 octobre 1887 à Brannay (Yonne), y demeurant.

GOSSO (Joseph-Natalin), maçon, né le 24 décembre 1900 à Monterosso-Grana (Italie), et GIUSTI (Toussainte), sa femme, née le 18 juillet 1910 à Marignana (Corse), demeurant à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

FONTAINE (François), ajusteur, né le 26 décembre 1903 à Fontenoille (Belgique), et DEMANCHE (Marcelle), sa femme, née le 24 novembre 1905 à Vireux-Wallerand (Ardennes), demeurant à Pure (Ardennes).

BONETTO (Georges), houilleur, né le 13 janvier 1894 à Paesana (Italie), et DESPRET (Andrée-Désirée), sa femme, née le 25 août 1905 à Avion (Pas-de-Calais), demeurant à Sallumines (Pas-de-Calais).

BROSIGHINI (Erminio), mineur, né le 13 octobre 1902 à Rissolaga (Italie), et BURTIN (Marguerite-Jeanne), sa femme, née le 19 septembre 1905 à Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais), demeurant à Saint-Pierre-lès-Auchel (Pas-de-Calais).

THOMMES (Nicolas), ouvrier agricole, né le 25 juillet 1885 à Mullendorf (grand-duché de Luxembourg), et VIGNON (Joséphine-Hélène), sa femme, née le 9 juillet 1885 aux Côtes-d'Arey (Isère), y demeurant.

Art. 7. — Sont naturalisés Français par application de l'article 1er du décret du 29 avril 1920:

AGUERRA (José), soudeur, né le 23 avril 1921 à Bobadilla (Espagne), demeurant à Casablanca (Maroc).

MUNOZ (Vicente), légionnaire à la 11e compagnie portée du groupement des compagnies montées et portées du 3e régiment étranger d'infanterie, né le 12 juin 1919 à Oliva (Espagne).

RALLO (Mariano), restaurateur, né le 11 décembre 1904, de père italien, à Tunis, demeurant à Casablanca (Maroc), ayant trois enfants mineurs: 1° Jacques, né le 4 août 1927 à Casablanca (Maroc); 2° Yvonne, née le 5 juin 1929 à Sfax (Tunisie); 3° Georges-Jean, né le 29 janvier 1932 à Casablanca (Maroc).

REMON (Jean), brigadier au 3e escadron du 1er régiment étranger de cavalerie, né le 24 février 1932, de père espagnol, à Meknès (Maroc).

Art. 8. — Sont naturalisés Français par application de l'article 3 de la loi du 20 décembre 1923:

TORTORICI (Françoise), femme BONICI, née le 10 octobre 1922, de père italien, à Tunis, y demeurant.

PARRINELLO (Vito), maçon, né le 10 mars 1916 à Mazzara (Italie), demeurant à Bizerte (Tunisie).

FIORINO (Angiolina-Carmela-Maria), femme PANDOLFO, née le 1er août 1903, de père italien, à Porto-Farina (Tunisie), demeurant à Bizerte (Tunisie).

LOVERDE (Rose-Antoinette), née le 26 septembre 1923, de père italien, à Tunis, y demeurant.

VALENZA (Armand), pêcheur d'éponges, né le 11 août 1917, de père italien, à Ebba-Ksour (Tunisie), demeurant à Sfax (Tunisie).

RIZZO (Marie), veuve RIBAUDO, née le 5 janvier 1898 à Marsala (Italie), demeurant à la Goulette (Tunisie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Adam, né le 3 février 1928 à la Goulette (Tunisie); 2° Annette, née le 12 septembre 1930 à la Goulette (Tunisie); 3° Joseph, né le 14 février 1933 à la Goulette (Tunisie); 4° Ninette-Marie, née le 24 septembre 1935 à la Goulette (Tunisie); 5° Marius-Sauveur, né le 21 juillet 1941 à la Goulette (Tunisie).

SAID (Mohamed-Tahar), agriculteur, né en 1924 à Alep (Syrie), demeurant à Méhiret-Enzel (Tunisie).

TORRENTE (Vincenza), née le 8 janvier 1921, de père italien, à Tunis, y demeurant.

FRAU (Antoine-Ange), mécanicien, né le 19 septembre 1924, de père italien, à Sakiet-Sidi-Youssef (Tunisie), demeurant à Souk-el-Khémis (Tunisie).

GIORLANDO (Antonine), femme BARACHER, née le 24 septembre 1897 à Marsala (Italie), demeurant à Tunis.

IANNELLO (Alice-Nunziata-Giuseppina), née le 17 avril 1923, de père italien, à Tunis, demeurant à la Goulette (Tunisie).

AMORELLO (Giovanni-Carmelo), jockey, né le 30 avril 1917, de père italien, à Tunis, demeurant à la Manouba (Tunisie).

ANGILERI (Balthasar), ébéniste, né le 24 octobre 1913, de père italien, à Tunis, y demeurant, ayant trois enfants mineurs: 1° Nicolas, né le 22 novembre 1936 à Tunis; 2° Michel, né le 28 décembre 1937 à Tunis; 3° Benito, né le 20 juillet 1939 à Tunis.

AMATO (René-Jean), tourneur, né le 12 novembre 1920, de père italien, à Mellaoul (Tunisie), demeurant à la Cagna (Tunisie).

PUGLIESE (François-René), magasinier, né le 5 décembre 1925, de père italien, à Djerissa (Tunisie), y demeurant.

HATEM BEY (Fahed), lieutenant des troupes spéciales de Syrie, né le 5 juin 1923 à Soueda (Syrie), demeurant à Tunis.

FERRANTE (Catherina), née le 20 juillet 1923, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

ERRERA (Abraham-Alberto-Gino), propriétaire agriculteur, né le 27 janvier 1913, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

HATEM (Joseph), inspecteur de police, né le 12 mars 1925 à Damas (Syrie), demeurant à Tunis.

GENNA (Léonarde), née le 2 avril 1923 à Paceco (Italie), demeurant à Furna (Tunisie).

BARSOTTI (Margherita), femme FRISINA, née le 4 juin 1909, de père italien, à Tunis, demeurant à Ben-Arous (Tunisie).

BONGIORNO (Dominica), femme GAGLIANO, née le 31 mars 1917, de père italien, à Tindja (Tunisie), demeurant à Ferryville (Tunisie).

DESSI (Sauveur-Ange), mineur, né le 2 février 1882, de père italien, à Solaruseo (Italie), demeurant à Kalaa-Djerda (Tunisie).

DESSI (Elise), née le 18 juillet 1924, de père italien, à Kalaa-Djerda (Tunisie), y demeurant.

CORSO (Antonio), machiniste, né le 28 mars 1915, de père italien, à Tunis, y demeurant.

BOSETTI (Giuseppa-Lucrezia), femme COLLINOT, née le 13 juillet 1921, de père italien, à Tunis, demeurant à Bizerte (Tunisie).

BOCCARA (Zina), née le 16 septembre 1921, de père italien, à Tunis, y demeurant.

Art. 9. — Sont naturalisés Français par application de l'article 4 de la loi du 20 décembre 1923.

UZAN (Victor-Chalom), chef magasinier, né le 26 février 1909 à Tunis, y demeurant.

COHEN (Emma-Nedjma), femme DJORNO dit JOURNO, née le 20 décembre 1906 à Tunis, y demeurant.

Art. 10. — Sont naturalisés Français par application des articles 4 et 5 de la loi du 20 décembre 1923:

HACCOUN (Isaac), peintre en bâtiment, né le 22 mars 1916 à Tunis, ayant deux enfants mineurs: 1° Jacob, né le 6 décembre 1940 à Tunis; 2° Simon, né le 17 septembre 1944 à Tunis, et LELLOUCHE (Guemmara-Margot), sa femme, née le 15 octobre 1912 à Tunis, y demeurant.

CITTANOVA (Daniel-Paul), négociant, né le 26 mars 1902 à Tunis, ayant un enfant mineur, Jean-Pierre, né le 7 juin 1943 à Tunis, et CITTANOVA (Fortuna-Nella-Iole), sa femme, née le 24 avril 1915, de père italien, à Sousse (Tunisie), demeurant à Tunis.

Art. 11. — Sont naturalisés Français par application des articles 3 et 5 de la loi du 20 décembre 1923:

DESSI (Gabriele), comptable, né le 25 mars 1920, de père italien, à Kalaa-Djerda (Tunisie), y demeurant, et CONGIU (Vittoria), sa femme, née le 2 janvier 1919, de père italien, à Kalaa-Djerda (Tunisie), y demeurant.

BERTETTI (Félix-Georges), forgeron, né le 1er juin 1906, de père italien, à Djebel-Kebbouch (Tunisie), et TORRE (Caroline), sa femme, née le 10 mars 1907, de père italien, à Tunis, demeurant à Djerissa (Tunisie).

ALBANESE (Ernest), plombier, né le 26 août 1920, de père italien, à Radès (Tunisie), et VONA (Eliane), sa femme, née le 11 février 1926, de père italien, à Radès (Tunisie), y demeurant.

MICELI (Joseph), forgeron, né le 18 octobre 1885 à Cammarata (Italie), ayant un enfant mineur, Carmela-Yolande, née le 13 octobre 1926 à Souk-el-Khémis (Tunisie), et BONICI (Marie), sa femme, née le 26 mars 1893, de père anglo-maltais, à Tunis, demeurant à Souk-el-Khémis (Tunisie).

MIGLIONE (Sauveur-Blaise), agriculteur, né le 21 août 1901, de père italien, à la Manouba (Tunisie), ayant deux enfants mineurs: 1° Salvatrice, née le 26 juin 1927 à Tunis; 2° Joséphine, née le 16 octobre 1933 à la Manouba (Tunisie), et LA ROSA (Rose), sa femme, née le 27 septembre 1904, de père italien, à Tunis, demeurant à la Manouba (Tunisie).

BEVILACQUA (Antonio), boulanger, né le 17 janvier 1907 à Trapani (Italie), ayant six enfants mineurs: 1° Joséphine, née le 19 mars 1932 à Tunis; 2° Vincent, né le 8 juin 1933 à Tunis; 3° Pascal, né le 19 juillet 1934 à Tunis; 4° Conception-Marguerite, née le 31 mai 1942 à Tunis; 5° Marianne, née le 30 octobre 1943 à Tunis; 6° Marien-Octave, né le 24 septembre 1945, et PRINZIVALLI (Gaetane), sa femme, née le 10 juin 1912 à Trapani (Italie), demeurant à Tunis.

BRIGNOLO (Gaspard), viticulteur, né le 18 mai 1906 à Marsala (Italie), ayant un enfant mineur, Antonine-Marie, née le 7 octobre 1939 à Tunis, et GAUDINO (Marie), sa femme, née le 15 juillet 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

ALICE (Salvatore), employé, né le 3 novembre 1914, de père italien, à Tunis, ayant trois enfants mineurs: 1° Antonine, née le 15 octobre 1936 à Tunis; 2° Léopold, née le 13 novembre 1938 à Tunis; 3° Ange-Joseph, né le 16 janvier 1940, et SCARDINA (Ignazia), sa femme, née le 12 avril 1918 à Marsala (Italie), demeurant à Tunis.

SPICA (Joachim), ouvrier agricole, né le 15 février 1908, de père italien, à Birine (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Vincent, né le 30 mai 1935 à Tunis; 2° Elisabeth, née le 27 août 1936 à Fouchana (Tunisie), et PIZZO (Marianne), sa femme, née le 18 janvier 1909, de père italien, à M'Rira (Tunisie), demeurant à Fouchana (Tunisie).

ORLANDO (Sauveur), maçon, né le 18 février 1902, de père italien, à Tunis, et CARUANA (Vincenza), sa femme, née le 21 juillet 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

PEPITONE (Léonard), typographe, né le 29 juillet 1898, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Ilda, née le 1er mars 1938 à Tunis, et COLOMBA (Paolina), sa femme, née le 2 septembre 1904, de père italien, à Tunis, y demeurant.

TUSA (Francesco-Paolo), représentant de commerce, né le 4 août 1891 à Palerme (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Antoine-César-Auguste, né le 11 octobre 1932 à Tunis; 2° Marie-Stella-Augustine, née le 5 janvier 1936 à Tunis; 3° Marie-Pia-Yolande, née le 11 juillet 1937 à Tunis et LOMONACO (Rosa), sa femme, née le 19 janvier 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

VALPARAISO (Alfred), tailleur, né le 3 novembre 1910, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Joseph, né le 10 janvier 1938 à Tunis, et LA ROCCA (Marie-Assomption), sa femme, née le 1er février 1914, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SIMONE (Guiseppe), maçon, né le 4 février 1914, de père italien, à Tunis, ayant deux enfants mineurs: 1° Sauveur, né le 20 septembre 1936, à Tunis; 2° Albert, né le 27 septembre 1939, à Tunis, et SAPIENZA (Angela), sa femme, née le 5 août 1919, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SCUMA (Gioachino), maçon, né le 18 mars 1905 à Alcamo (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Antoinette, née le 11 décembre 1933 à Bizerte; 2° Dominique, né le 6 juin 1939 à Bizerte, et VITALE (Vitina), sa femme, née le 23 décembre 1907, de père italien, à Bizerte (Tunisie), y demeurant.

SAID (Tahar), agriculteur, né en 1884 à Alep (Syrie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Tahar, né en 1927 à Alep (Syrie); 2° Marie, née en 1930 à Alep (Syrie); 3° Syouche, né en 1934 à Alep (Syrie); 4° Absiye, né en 1941 à Alep (Syrie), et YOUSSEF (Fatma), sa femme, née en 1900 à Alep (Syrie), demeurant à M'Rira (Tunisie).

ATTIAS (Ella-Gaston), commerçant, né le 21 novembre 1892, de père italien, à Tunis, et GANDUS (Sora-Mathilde), sa femme, née le 14 janvier 1899, de père italien, à Tunis, y demeurant.

FERRANTE (Orazio), mécanicien, né le 8 juin 1912, de père italien, à Sousse (Tunisie), et TAORMINA (Girolama), sa femme, née le 1er juin 1922, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

CASANOVA (Blaise), commerçant, né le 23 août 1897, de père italien, à Tunis, ayant cinq enfants mineurs: 1° Antoine, né le 3 juillet 1926 à Tunis; 2° Joséphine-Martine, née le 16 novembre 1928 à Tunis; 3° Emile, né le 15 janvier 1932 à Hammam Lif (Tunisie); 4° Marius, né le 3 septembre 1934 à Hammam Lif (Tunisie); 5° Sauveur, né le 17 janvier 1938 à Tunis, et CAMPANELLA (Nunzia), sa femme, née le 1er août 1906, de père italien, à Tunis, demeurant à Ben-Arous (Tunisie).

BOCCARA (Raphaël), commerçant, né le 14 mai 1897, de père italien, à Tunis, ayant deux enfants mineurs: 1° Henriette-Lidia, née le 11 novembre 1932 à Tunis; 2° Daniel, né le 20 février 1939 à Tunis, et YOUNES (Aziza-Yvonne), sa femme, née le 15 novembre 1913, de père italien, à Tunis, y demeurant.

FERRANTE (Paolo), patron pêcheur, né le 6 mai 1899, de père italien, à Sousse (Tunisie), ayant deux enfants mineurs: 1° Horace, né le 24 février 1927 à Sousse (Tunisie); 2° Antoine-Paul, né le 22 février 1940 à Sousse (Tunisie), et ZAGARRIO (Carméla), sa femme, née le 9 avril 1904 à Ravanusa (Italie), demeurant à Sousse (Tunisie).

MONTEFIORE (Marcello), employé de commerce, né le 25 février 1908, de père italien, à Tunis, et COHEN TANUGI (Marcelle), sa femme, née le 14 juin 1909 à la Marsa (Tunisie), demeurant à Tunis.

BRIGNONE (Michel), agriculteur, né le 19 août 1914, de père italien, à Massicault (Tunisie), et ZAMPATTI (Gemma), sa femme, née le 4 février 1921, de père italien, à Tunis, demeurant à Furna (Tunisie).

GAMMICHIA (Carmelo), maçon, né le 12 mai 1907 à Erice (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Marie-Anne, née le 5 mai 1944 à Tunis; 2° Catherine, née le 25 novembre 1946 à Tunis, et FUGARDO (Maria), sa femme, née le 22 septembre 1915 à Erice (Italie), demeurant au Borgel (Tunisie).

Art. 12. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Français par application des articles 3 et 7 de la loi du 20 décembre 1923:

MAZZANOBILE (Calogero), chauffeur à la résidence générale, né le 27 juillet 1908 à Licata (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Ange-Xavier, né le 4 mai 1935 à Tunis; 2° Xavier, né le 30 janvier 1938 à Tunis; 3° Carmen-Anne, née le 11 décembre 1942 à Tunis, et LECA (Marie-Dominique), sa femme, née le 12 février 1908 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Tunis.

Art. 13. — Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec un étranger, par application de l'article 72 du code de la nationalité française:

GANDOLFO (Marie-Désirée), veuve MACARIO, née le 8 juin 1876 à Saint-Tropez (Var), demeurant à Saint-Raphaël (même département).

VAN DYCKE (Georgette-Marcelle), femme BLEYENBERGH, née le 25 septembre 1908, de père français, à Ganshoren (Belgique), demeurant à Paris.

ANOLL (Françoise-Marguerite-Antoinette), femme GOSSET, née le 26 décembre 1881 à Planes (Pyrénées-Orientales), y demeurant.

FEUGERE (Suzanne-Jeanne-Joséphine), femme BUJOSA, née le 30 juillet 1888 à Elbeuf (Seine-Inférieure), demeurant à la Londe (même département).

LACOTE (Louise), veuve DELECHAT, née le 20 février 1891 au Bois-d'Oingt (Rhône), demeurant à Paris.

ROMANI (Anita-Aida), veuve BOCCHI, née le 20 avril 1901 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

VAYRAC (Marie-Germaine), femme GHIZZARDI, née le 3 mars 1889 à Nonards (Corrèze), demeurant à Briançon (Hautes-Alpes).

Art. 14. — Sont naturalisés Français par application du décret du 6 septembre 1933:

GALLANTY-BERBEYER (Charles-Auguste-Maxime), né le 27 août 1919 à Réduit (île Maurice), demeurant à Tananarive (Madagascar).

BACHOUR (Jean), sergent-chef à la 2e compagnie de transition d'Avenantaires à Tananarive, né en 1921 à Safita (Syrie), et TOUMA (Rada), sa femme, née le 28 novembre 1920 à Safita (Syrie), demeurant à Tananarive (Madagascar).

Art. 15. — Est admis à jouir des droits de citoyen français par application de la loi du 25 mars 1915:

LUONG-VAN-UT, sergent-chef à la compagnie de commandement du bataillon indochinois de marche, né le 21 janvier 1913 à Binh-Truong-Tay (Cochinchine).

Art. 16. — Est admis à jouir des droits de citoyen français par application du décret du 23 juillet 1937:

NGUYEN-VAN-HOI, dactylographe au gouvernement général, né le 27 novembre 1902 à Ninh-Thanh (Cochinchine), demeurant à Saïgon (même colonie).

Art. 17. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Décret du 9 juin 1947 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62 et 64 (§ 4°) du code de la nationalité française;

Vu le décret du 9 novembre 1946 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 9 novembre 1946 (*Journal officiel* du 17 novembre 1946), est rapporté en tant qu'il accordait la naturalisation française à:

NOPPE (Marguerite-Virginie), femme MACHOWCZYK (Jean), née le 24 septembre 1904 à Roulers (Belgique), demeurant à Roncq (Nord).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Rectificatif au décret de naturalisation du 5 juin 1947 (*Journal officiel* du 8 juin 1947), page 5279, 2e colonne, au lieu de: « Simon (Max-Hubert), commerçant, né le 8 mai 1907... », lire: « Simon (Max-Herbert), commerçant, né le 8 mai 1907... ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 17 juin 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

3. — Vote du projet de loi tendant à constater la nullité de l'acte provisoirement applicable dit « loi du 31 décembre 1941 » portant réquisition de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles. (Nos 612-1519. — M. Vée, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Routon et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les dispositions du décret du 18 octobre 1941 modifiant les décrets des 31 décembre 1922, 18 décembre 1937 et 20 août 1939, portant règlement d'administration publique sur la police de la circulation et du roulage (code de la route) en ce qui concerne les remorques attelées aux tracteurs agricoles. (Nos 797-1578. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi relatif à la nomination dans la réserve de l'armée de mer des officiers auxiliaires ainsi que des officiers et non-officiers détenteurs d'un grade à titre temporaire. (Nos 991-1360. — M. Pierre Montel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 3 janvier 1924 relative à la reprise des concessions centenaires et perpétuelles en état d'abandon. (Nos 123-1418. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi modifiant l'article 595 du code d'instruction criminelle. (Nos 210-1397. — M. Mondon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de résolution de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à hâter le rapatriement des Alsaciens et des Lorrains retenus en captivité. (Nos 59-468. — M. Meck, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de résolution de M. Jean Ducos et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à compléter les dispositions d'application de la loi du 30 janvier 1923 sur les emplois réservés. (Nos 222-772. — M. Touchard, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Discussion des propositions de loi: 1° de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'article 10 de la loi du 15 février 1946 reculant de trois ans la limite d'âge à laquelle le fonctionnaire est mis obligatoirement à la retraite; 2° de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues tendant à abroger l'article 10 de la loi du 15 février 1946 concernant la limite d'âge des fonctionnaires et à modifier les bases du calcul de la retraite. (Nos 741-1317-1526. — M. Borra, rapporteur.)

11. — Discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du département de la Guyane. (Mme Degrond, rapporteur.)

12. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Grenier sur la non-application par les services du ministère de la jeunesse, des

arts et des lettres de la loi du 11 mai 1946, portant dévolution des biens des entreprises de presse, et les incidents graves qui en résultent, notamment les menaces d'expulsion qui pèsent sur de nombreux journaux de la Résistance et, en conséquence, sur les mesures que le ministre compte prendre pour prononcer immédiatement la dévolution des biens des entreprises visées par la loi du 11 mai 1946.

Convocation de commission.

La commission du ravitaillement se réunira le mardi 17 juin 1947, à dix-sept heures (local de la commission n° 232):

Audition du président du conseil sur le plan de congélation de la viande.

Rectification

au compte rendu in extenso de la 2e séance du 13 juin 1947.

(Journal officiel du 14 juin 1947.)

Dans le scrutin (n° 122) sur l'article unique du projet de loi portant ratification du traité de paix avec l'Italie:

MM. Antier, Deshors, Dixmier, Laurens (Camille), Petit (Guy) et Ribeyre portés comme ayant voté « pour » déclarent avoir voulu « s'abstenir ».

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 17 juin 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à encourager la culture du blé et du seigle par l'établissement d'une prime à l'hectare pour les récoltes de 1947 et de 1948. (Nos 296 et 311, année 1947. — M. de Félice, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à accorder des indemnités aux agents et courtiers d'assurances, par suite du transfert de la gestion du risque « accidents du travail » aux organismes de la sécurité sociale. (N° 300, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions d'ordre financier. (Nos 292 et 317, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Giacomoni, jusques et y compris M. Helieu.

Tribunes. — Depuis M. Henry, jusques et y compris M. Longchambon.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE S. F. I. O.

(63 membres au lieu de 62.)

Ajouter le nom de Mme Vialle.

Apparenté aux termes de l'article 16 du règlement.

(1 membre au lieu de 2.)

Supprimer le nom de Mme Vialle.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 18 juin 1947, à quinze heures trente (local n° 274):

I. — Audition de M. Cusin, secrétaire général du comité économique interministériel.

II. — Suite de l'examen de la proposition de résolution (n° 78) tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique et de la proposition de résolution (n° 81) tendant à inviter le Gouvernement à compléter et modifier la législation économique.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 18 juin 1947, à quinze heures trente (local n° 214):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 223) tendant à supprimer le plafond des dépenses d'électrification rurale subventionnables par le fonds d'amortissement.

II. — Examen de l'avant-projet de M. Simard relatif à l'encouragement de la culture du seigle.

III. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 18 juin 1947, à dix-sept heures (local n° 207)

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 285) de M. Baron tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

II. — Rapport de M. Lero sur sa proposition de résolution (n° 114) relative à l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France.

III. — Echange de vues sur la législation relative à la mise à la retraite des membres du corps enseignant.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 18 juin 1947, à neuf heures trente (local n° 207):

I. — Désignation de rapporteurs:

Pour la proposition de résolution (n° 278) de Mme Rollin tendant à ce que les allocations familiales et de salaire unique soient versées entre les mains de la mère de famille;

Pour la proposition de résolution (n° 267) de Mme Yvonne Dumont relative aux femmes seules chargées d'enfants;

Pour la proposition de loi (n° 249) de M. Lafay relative au conseil national de l'ordre des médecins.

II. — Présentation, par M. Liénard, d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la production, améliorer la qualité et assurer une meilleure distribution du lait.

III. — Rapport de M. Lafay sur la proposition de résolution de M. Landry relative à la rééducation des enfants déficients

IV. — Examen d'une proposition du Groupement d'action des services sociaux de la Seine relative à la coordination des œuvres sociales et du texte présenté par M. Le Goff.

V. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication se réunira le jeudi 19 juin 1947, à dix heures (local n° 213):

I. — Conclusions à tirer de l'enquête poursuivie par la commission sur les transports aériens.

II. — Rapport supplémentaire de M. Jouve sur la proposition de résolution de M. Jullien relative à l'organisation de la sécurité aérienne.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 18 juin 1947, à neuf heures (local n° 274):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

N° 297 de M. Bordenave tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux industries de la conserve alimentaire; et par priorité aux conserveurs de légumes, les emballages métalliques qui sont indispensables au conditionnement de tous les produits et notamment des légumes mis à leur disposition;

N° 309 de M. Armengaud tendant à inviter le Gouvernement à faciliter la transformation de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

II. — Compte rendu des travaux des sous-commissions.

III. — Questions diverses.

La commission du ravitaillement se réunira le mercredi 18 juin 1947, à quatorze heures (local n° 214).

I. — Compte rendu des travaux des sous-commissions.

II. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurance L'Empire, ayant son siège à Casablanca, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 17 mai 1947) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui y sont ou y seront exploitées, dans les branches « incendie » et « transports » en général, et notamment de l'agence établie à Paris, 47, rue de Châteaudun, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances The British Law Insurance Company Limited, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 10 mai 1947, prenant effet du 1er octobre 1946) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui y sont ou seront exploitées dans la branche « risques de transports maritimes, terrestres et aériens » et, notamment, de l'agence établie à Paris, 5, rue de la Bourse, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

La société étrangère d'assurance Rotterdam Verzekering Maatschappij, ayant son siège à Rotterdam (Pay-Bas), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 7 mai 1947, prenant effet du 1er janvier 1946) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui y sont ou seront exploitées dans la branche « risques de transports maritimes, terrestres et fluviaux », et, notamment, de l'agence établie à Paris, 99, rue de Richelieu, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MAI 1947

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
		Type A de la société des machines Havas.				
H. A.	217	Société anonyme des cartonneries de la Rochette, 144, rue de Grenelle, Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2 F.	16 mai 1947.	Précédemment utilisée avec empreinte de 0,50.
H. A.	219	Société anonyme « Tréfileries et câblerie de Bourg », 25, faubourg de Lyon, à Bourg.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2 F.	14 mai 1947.	Précédemment utilisée avec empreinte de 0,50.
		Type C de la société des machines Havas.				
H	0451	« Etablissements Riu-Sarda et fils », rue des Ecoles, à Limoux (Aude).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	23 mai 1947.	
H	0455	« Etablissements Henri Laffond », 23, rue Gambetta, à Périgueux (Dordogne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	27 mai 1947.	Remplace la machine H n° 0432.
H	0600	Société anonyme des « Anciens établissements Servant frères », 7, boulevard Pont-Joubert, à Poitiers (Vienne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	13 mai 1947.	Remplace la machine H n° 0167.
H	0602	Société à responsabilité limitée des « Etablissements Waldès et Ce », 19, rue des Récollets, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	23 mai 1947.	Remplace la machine H n° 0189.
		Type E de la société des machines Havas.				
H. E.	368	Société anonyme « Papeteries du Domeynon », à Domène (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	13 mai 1947.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MAI 1947

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation	OBSERVATIONS
		Type A de la société des machines Havas.				
H. A.	216	Société en nom collectif « Noguès Frescal et Ce », 45, rue des Petites-Ecuries, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2 F.	23 mai 1947.	Machine non installée, autorisation rapportée.
		Type C de la société des machines Havas.				
H	0167	Société anonyme des « Anciens établissements Servant frères », 7, boulevard Pont-Joubert à Poitiers (Vienne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	13 mai 1947.	Remplacée par la machine H n° 0600.
H	0189	Société à responsabilité limitée des « Etablissements Waldès et Ce », 19, rue des Récollets, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	23 mai 1947.	Remplacée par la machine H n° 0602.
H	0330	Société en commandite par actions « Puiseux, Boulanger et Ce », place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	13 mai 1947.	Machine retirée le 6 mai 1947
H	0432	« Etablissements Henri Laffond », 29, rue Gambetta, à Périgueux (Dordogne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	27 mai 1947.	Remplacée par la machine H n° 0455.
		Type E de la société des machines Havas.				
H. E.	368	Société anonyme « Peintures Astral-Celluco », 3, rue Keppler, à Paris (utilisation de la machine à Paris, 32, rue René-Boulanger (ex-rue de Bondy).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	6 mai 1947.	Machine non installée, autorisation rapportée.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE FRANÇAISE AUXILIAIRE POUR L'ELECTRICITE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS

dont le siège social était à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, actuellement dissoute par suite de sa fusion avec l'Hydro-Energie, société anonyme au capital de 60 millions de francs, ayant son siège social à Paris, 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui a pris en charge le passif de la société fusionnée.

R. C.: Seine 246118 B.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1931

AMORTISSEMENT 1947

Tirage du 7 mai 1947.

1° Numéros des cinq obligations rachetées et amorties.

13.254 à 13.256 — 31.496 — 45.614.

2° Tirage au sort de mille cinq cent soixante-cinq obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1947 remboursables à 999 F à partir du 1er août 1947 avec le coupon n° 33 du 1er février 1948 attaché.

1	80	82	89	134	166	168
276	290	304	309	324	332	365
366	384	505	551	582	593	622
650	740	749	756	760	786	800
806	949	984	1.044	1.057	1.093	1.174
1.207	1.238	1.280	1.286	1.299	1.356	1.403
1.430	1.547	1.525	1.552	1.553	1.579	1.585
1.597	1.605	1.636	1.649	1.714	1.746	1.768
1.781	1.785	1.853	1.859	1.892	1.906	1.929
1.930	1.954	2.009	2.017	2.019	2.151	2.170
2.171	2.197	2.219	2.287	2.312	2.318	2.337
2.380	2.386	2.390	2.411	2.493	2.525	2.534
2.636	2.629	2.635	2.638	2.648	2.697	2.903
2.984	3.037	3.044	3.055	3.058	3.091	3.166
3.229	3.336	3.423	3.458	3.535	3.547	3.566
3.570	3.572	3.631	3.699	3.754	3.764	3.861
3.892	3.895	3.972	3.997	4.058	4.134	4.154
4.155	4.198	4.230	4.242	4.264	4.328	4.451
4.474	4.518	4.515	4.562	4.587	4.687	4.752
4.772	4.775	4.781	4.865	4.868	4.923	4.931
4.932	4.994	4.996	5.085	5.162	5.227	5.307
5.328	5.369	5.388	5.415	5.456	5.470	5.479
5.491	5.510	5.512	5.621	5.610	5.801	5.823
5.896	5.962	5.997	6.000	6.041	6.047	6.088
6.101	6.105	6.161	6.323	6.358	6.373	6.386
6.410	6.442	6.443	6.564	6.578	6.608	6.631
6.649	6.652	6.715	6.718	6.792	6.827	6.810
6.978	6.992	7.009	7.042	7.061	7.076	7.082
7.083	7.112	7.140	7.151	7.152	7.247	7.219
7.358	7.511	7.520	7.594	7.609	7.642	7.629
7.649	7.659	7.803	7.863	7.868	7.978	7.987
7.988	8.008	8.035	8.110	8.133	8.185	8.189
8.272	8.343	8.348	8.386	8.397	8.417	8.424
8.426	8.512	8.532	8.595	8.619	8.651	8.673
8.680	8.684	8.700	8.751	8.788	8.792	8.793
8.827	8.841	8.890	8.910	8.976	8.986	9.037
9.108	9.145	9.184	9.277	9.303	9.333	9.353
9.361	9.437	9.457	9.579	9.591	9.627	9.628
9.662	9.715	9.777	9.858	10.002	10.037	10.057
10.093	10.115	10.127	10.141	10.158	10.233	10.247
10.262	10.266	10.344	10.388	10.496	10.512	10.603
10.633	10.671	10.697	10.747	10.756	10.781	10.795
10.818	10.833	11.033	11.124	11.225	11.375	11.378
11.381	11.405	11.407	11.424	11.489	11.554	11.569
11.580	11.583	11.595	11.625	11.646	11.657	11.665
11.698	11.761	11.765	11.813	11.821	11.858	11.885
11.906	11.908	11.980	11.984	12.058	12.104	12.119
12.214	12.271	12.295	12.334	12.395	12.404	12.406
12.434	12.451	12.467	12.510	12.526	12.574	12.705
12.780	12.833	12.840	12.894	12.896	12.916	12.958
12.959	13.042	13.082	13.093	13.103	13.111	13.261
13.278	13.385	13.419	13.468	13.478	13.488	13.491
13.632	13.778	13.829	13.832	13.836	13.919	13.927
14.172	14.198	14.228	14.233	14.267	14.355	14.374
14.398	14.422	14.426	14.579	14.662	14.679	14.681
14.790	14.799	14.843	14.887	14.908	14.909	14.911
14.924	15.013	15.051	15.061	15.109	15.127	15.187
15.206	15.230	15.262	15.276	15.325	15.333	15.348
15.353	15.362	15.374	15.392	15.413	15.421	15.450
15.457	15.468	15.487	15.501	15.565	15.574	15.580
15.585	15.598	15.672	15.677	15.684	15.719	15.735
15.762	15.766	15.769	15.814	15.859	15.864	15.869
15.889	15.938	15.975	15.989	16.013	16.030	16.053
16.073	16.077	16.084	16.100	16.118	16.210	16.214
16.230	16.354	16.397	16.405	16.444	16.447	16.448
16.464	16.471	16.484	16.515	16.546	16.579	16.588
16.668	16.701	16.703	16.751	16.761	16.772	16.777
16.778	16.813	16.822	16.829	16.853	16.864	16.912
16.921	16.922	16.978	16.992	17.011	17.025	17.032
17.085	17.126	17.134	17.161	17.168	17.183	17.190
17.224	17.312	17.324	17.349	17.351	17.374	17.403
17.411	17.433	17.514	17.520	17.539	17.588	17.610
17.613	17.640	17.643	17.704	17.721	17.740	17.748
17.768	17.776	17.810	17.861	17.875	17.894	17.907
17.908	17.924	17.931	17.997	18.138	18.140	18.154
18.179	18.188	18.200	18.204	18.225	18.250	18.286
18.302	18.307	18.392	18.445	18.555	18.557	18.612
18.695	18.724	18.741	18.796	18.801	18.850	18.855
19.092	19.150	19.159	19.164	19.195	19.207	19.213
19.231	19.233	19.236	19.243	19.244	19.247	19.308
19.327	19.373	19.376	19.397	19.464	19.498	19.500
19.540	19.530	19.546	19.599	19.632	19.667	19.715
19.770	19.826	19.855	19.858	19.860	19.889	19.894
19.994	20.030	20.048	20.051	20.088	20.099	20.204
20.238	20.239	20.247	20.267	20.276	20.305	20.315
20.320	20.371	20.452	20.518	20.529	20.564	20.594
20.601	20.604	20.622	20.723	20.734	20.740	20.764
20.768	20.835	20.882	20.883	20.898	20.951	20.984
21.010	21.015	21.016	21.060	21.061	21.077	21.173
21.189	21.204	21.248	21.264	21.270	21.327	21.548
21.596	21.666	21.677	21.685	21.726	21.758	21.765
21.775	21.789	21.793	21.810	21.820	21.859	22.050
22.084	22.143	22.152	22.192	22.200	22.257	22.380
22.411	22.415	22.558	22.575	22.589	22.598	22.605
22.612	22.641	22.660	22.736	22.797	22.823	22.846
22.848	22.851	22.869	22.874	22.926	22.944	23.025
23.065	23.114	23.148	23.454	23.156	23.163	23.168
23.169	23.196	23.201	23.235	23.268	23.271	23.398
23.411	23.459	23.464	23.480	23.482	23.589	23.594
23.777	23.787	23.813	23.823	23.838	23.863	24.024
24.045	24.057	24.058	24.063	24.080	24.154	24.190
24.254	24.264	24.280	24.282	24.323	24.346	24.389
24.402	24.536	24.543	24.564	24.578	24.595	24.608
24.702	24.759	24.806	24.826	24.831	24.889	24.945
24.946	24.965	25.014	25.179	25.205	25.207	25.228
25.245	25.296	25.326	25.338	25.376	25.524	25.464
25.488	25.496	25.552	25.575	25.607	25.675	25.692
25.732	25.735	25.740	25.752	25.778	25.796	25.799
25.815	25.859	25.941	25.981	25.994	26.005	26.028
26.053	26.064	26.075	26.105	26.113	26.142	26.148
26.177	26.272	26.308	26.343	26.410	26.429	26.433
26.458	26.465	26.514	26.538	26.585	26.589	26.633
26.656	26.701	26.734	26.739	26.828	26.861	26.865
26.872	26.884	26.937	27.017	27.022	27.023	27.027
27.070	27.089	27.108	27.132	27.139	27.174	27.178
27.192	27.307	27.333	27.334	27.339	27.364	27.434
27.455	27.460	27.471	27.511	27.576	27.646	27.703
27.715	27.757	27.763	27.780	27.877	27.945	27.924
27.932	27.947	28.032	28.046	28.080	28.107	28.143
28.170	28.177	28.206	28.213	28.322	28.355	28.364
28.418	28.424	28.454	28.461	28.479	28.487	28.508
28.592	28.555	28.578	28.591	28.626	28.659	28.673
28.706	28.736	28.740	28.745	28.886	28.975	29.045
29.084	29.133	29.150	29.173	29.188	29.216	29.219
29.259	29.261	29.264	29.271	29.289	29.290	29.316
29.358	29.363	29.410	29.436	29.446	29.451	29.465
29.471	29.472	29.488	29.497	29.498	29.505	29.525
29.544	29.580	29.584	29.587	29.635	29.741	29 761
29.785	29.805	29.806	29.877	29.969	29.997	30.018
30.062	30.121	30.167	30.168	30.174	30.218	30.225
30.244	30.315	30.329	30.332	30.377	30.424	30.436
30.439	30.492	30.508	30.511	30.544	30.564	30.568
30.605	30.615	30.625	30.629	30.638	30.639	30.677
30.685	30.700	30.701	30.704	30.707	30.727	30.743
30.768	30.799	30.830	30.850	30.854	30.904	30.915
30.949	30.966	30.968	31.010	31.117	31.118	31.119
31.120	31.150	31.191	31.211	31.234	31.329	31.407
31.441	31.478	31.489	31.497	31.511	31.555	31.583
31.588	31.620	31.642	31.675	31.683	31.730	31.786
31.788	31.845	31.883	31.886	31.915	31.964	32.004
32.048	32.076	32.080	32.086	32.096	32.097	32.102
32.177	32.192	32.193	32.194	32.266	32.297	32.404
32.418	32.422	32.450	32.470	32.503	32.506	32.562
32.579	32.592	32.602	32.675	32.744	32.752	32.779
32.790	32.828	32.842	32.844	32.847	32.848	32.899
32.902	32.914	32.924	32.956	32.993	33.008	33.016
33.018	33.031	33.040	33.048	33.053	33.086	33.115
33.143	33.157	33.160	33.173	33.181	33.279	33.299
33.373	33.403	32.424	33.481	33.486	33.536	33.539
33.579	33.585	33.654	33.655	33.697	33.905	33.972
33.986	34.029	34.031	34.035	34.060	34.062	34.067
34.074	34.078	34.089	34.090	34.110	34.111	34.153
34.158	34.161	34.206	34.221	34.292	34.313	34.356
34.419	34.426	34.431	34.472	34.479	34.531	34.586
34.625	34.651	34.658	34.701	34.746	34.849	34.866
34.868	34.893	34.934	34.973	35.034	35.040	35.046
35.062	35.068	35.082	35.093	35.110	35.120	35.158
35.242	35.300	35.325	35.363	35.370	35.398	35.415
35.437	35.449	35.458	35.463	35.473	35.496	35.500
35.551	35.598	35.617	35.885	35.911	35.978	35.980
36.012	36.046	36.052	36.093	36.229	36.282	36.290
36.332	36.395	36.414	36.522	36.530	36.548	36.623
36.618	36.740	36.749	36.772	36.774	36.778	36.783
36.849	36.909	36.935	36.971	37.151	37.163	37.169
37.186	37.188	37.259	37.281	37.291	37.309	37.336
37.341	37.407	37.431	37.475	37.482	37.501	37.508
37.652	37.654	37.659	37.667	37.683	37.692	37.740
37.775	37.802	37.805	37.816	37.908	37.988	38.035
38.183	38.232	38.301	38.324	38.335	38.417	38.437
38.498	38.455	38.571	38.573	38.593	38.664	38.666
38.761	38.877	38.878	39.054	39.129	39.202	39.223
39.261	39.304	39.380	39.392	39.406	39.454	39.461
39.526	39.539	39.555	39.590	39.670	39.693	39.730
39.753	39.777	39.789	39.808	39.917	39.918	40.027
40.050	40.052	40.104	40.108	40.122	40.130	40.232
40.264	40.281	40.296	40.314	40.341	40.428	40.481
40.520	40.563	40.593	40.631	40.717	40.773	40.808
40.833	40.866	40.897	40.980	41.081	41.084	41.099
41.117	41.134	41.152	41.161	41.176	41.189	41.211
41.263	41.276	41.280	41.284	41.291	41.367	41.394
41.466	41.469	41.506	41.525	41.557	41.651	41.652
41.671	41.686	41.719	41.757	41.808	41.810	41.828
41.850	41.856	41.857	41.888	41.889	41.947	41.929
41.967	42.043	42.128	42.188	42.203	42.268	42.295
42.415	42.423	42.488	42.506	42.562	42.569	42.572
42.638	42.648	42.653	42.657	42.743	42.780	42.797
42.921	42.926	42.949	42.953	42.958	43.014	43.052
43.057	43.068	43.082	43.141	43.158	43.189	43.205
43.301	43.317	43.394	43.368	43.380	43.393	43.417

43.486 43.495 43.498 43.506 43.545 43.546 43.554
43.629 43.759 43.768 43.771 43.832 43.834 43.843
43.856 43.860 43.869 43.878 43.881 43.884 43.924
43.970 43.988 43.998 44.022 44.044 44.163 44.164
44.187 44.191 44.211 44.251 44.373 44.406 44.415
44.497 44.501 44.543 44.644 44.650 44.693 44.765
44.831 44.842 44.843 44.864 44.885 44.952 44.953
44.961 45.008 45.017 45.056 45.162 45.170 45.178
45.222 45.235 45.258 45.313 45.385 45.417 45.423
45.428 45.430 45.490 45.513 45.529 45.537 45.620
45.621 45.653 45.710 45.713 45.725 45.742 45.748
45.764 45.817 45.826 45.829 45.846 45.847 45.854
45.913 45.952 45.977 45.978 46.039 46.067 46.083
46.114 46.155 46.156 46.186 46.199 46.219 46.221
46.253 46.256 46.268 46.284 46.325 46.330 46.339
46.340 46.344 46.348 46.357 46.370 46.381 46.385
46.404 46.410 46.432 46.475 46.545 46.557 46.575
46.604 46.612 46.615 46.624 46.634 46.636 46.643
46.651 46.661 46.689 46.718 46.740 46.746 46.766
46.827 46.851 46.859 46.867 46.884 46.894 46.902
47.014 47.023 47.069 47.084 47.091 47.120 47.136
47.142 47.149 47.174 47.227 47.230 47.255 47.269
47.278 47.302 47.331 47.338 47.377 47.386 47.421
47.422 47.469 47.479 47.502 47.510 47.543 47.620
47.657 47.682 47.754 47.807 47.904 47.938 47.964
48.000 48.007 48.057 48.059 48.074 48.086 48.097
48.103 48.120 48.155 48.159 48.270 48.375 48.415
48.420 48.486 48.538 48.632 48.709 48.771 48.796
48.823 48.880 48.959 48.974 48.975 49.053 49.082
49.174 49.179 49.203 49.204 49.209 49.210 49.262
49.326 49.334 49.380 49.480 49.499 49.495 49.500
49.504 49.567 49.573 49.591 49.601 49.704 49.739
49.717 49.759 49.771 49.780 49.792 49.794 49.816
49.819 49.837 49.843 49.848 49.859 49.862 49.957
49.981 49.983 49.996

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1942.

Remboursables à 999,25 F, coupon n° 23 du 1er février 1943 attaché.

8.730 13.898 16.430 16.722 25.755 29.859 37.323
48.232.

Tirage 1943.

Remboursables à 999,25 F, coupon n° 25 du 1er février 1944 attaché.

2.247 3.866 4.126 4.954 5.575 6.487 7.458
7.459 8.404 8.412 8.496 9.256 10.376 10.946
11.215 11.653 13.981 14.842 16.105 16.410 16.765
20.333 20.335 20.605 20.776 21.027 21.251 21.841
22.757 22.782 23.543 24.260 24.484 24.485 25.183
25.754 28.102 28.115 28.498 28.703 29.014 29.846
30.885 30.886 30.803 31.552 31.616 32.094 32.244
33.010 33.012 33.072 33.140 33.201 33.218 33.820
34.731 34.903 35.043 35.077 35.681 36.887 36.949
37.494 37.680 37.852 38.150 38.852 40.090 40.216
42.130 42.179 44.086 45.233 45.568 46.241 46.828
47.080 47.246 47.685 48.714 48.791 48.879 49.342
49.535.

Tirage 1944.

Remboursables à 999,25 F, coupon n° 27 du 1er février 1945 attaché.

189 256 311 630 777 788 1.456
1.613 1.998 2.114 2.116 2.174 2.601 2.838
2.889 3.191 3.501 3.640 3.698 3.864 3.869
4.088 5.616 5.619 5.748 5.763 5.988 6.302
6.616 6.682 6.684 6.824 7.210 7.335 7.342
7.474 7.969 8.436 8.738 9.132 9.338 9.537
9.538 9.649 9.744 9.763 9.853 10.328 10.848
11.372 11.662 11.712 11.752 11.849 11.979 12.179
12.224 12.532 12.891 12.941 12.967 13.112 13.382
13.749 14.636 14.931 14.972 15.242 15.340 15.350
15.383 15.454 15.466 15.704 15.788 15.990 16.007
16.041 16.541 16.716 16.783 16.785 16.787 16.824
16.842 17.120 17.172 17.322 17.329 17.529 17.531
17.547 17.614 17.630 18.149 18.156 19.021 19.028
19.253 19.255 19.468 19.973 20.054 20.332 20.392
20.478 20.490 20.808 20.727 21.268 21.278 21.304
21.306 21.482 21.483 21.979 22.243 22.244 22.260
22.263 22.923 22.925 22.991 23.466 23.362 23.796
24.089 24.127 24.352 24.414 24.532 24.779 25.701
25.794 26.002 26.067 26.114 26.242 26.425 26.521
27.111 27.140 27.200 27.227 27.250 27.251 27.521
27.598 27.784 27.880 27.941 28.273 28.471 28.506
28.635 28.638 28.771 28.878 28.959 29.250 29.344
29.484 29.872 29.901 29.980 30.019 30.120 30.569
30.738 30.764 30.777 30.790 30.824 31.011 31.013
31.037 31.112 31.134 31.223 31.656 31.805 31.814
31.931 31.941 31.942 32.045 32.082 32.283 32.363
32.467 32.502 32.537 32.572 32.601 32.710 32.754
32.769 33.594 33.693 33.699 33.859 34.285 34.627
34.915 35.277 35.750 35.805 35.870 36.057 36.155
36.907 37.170 37.379 37.413 37.488 37.499 37.729
37.838 37.848 37.899 37.948 37.957 38.483 38.609
38.781 38.854 39.329 39.476 39.480 39.559 39.646
39.909 39.987 40.001 40.049 40.298 40.507 40.531
40.669 41.001 41.250 41.521 41.594 41.674 41.697
41.811 41.950 42.000 42.898 42.940 43.231 43.352
43.440 43.468 43.733 43.946 44.033 44.133 44.375
44.464 44.899 45.007 45.109 45.394 45.516 45.787
45.880 45.917 45.965 46.040 46.124 46.151 46.406
46.408 46.441 46.567 46.849 46.954 47.375 47.389
47.395 47.454 47.636 47.704 47.740 48.006 48.046
48.124 48.309 48.439 48.676 48.777 49.101 49.102
49.228 49.619

Tirage 1945.

Remboursables à 999,25 F, coupon n° 29 du 1er février 1946 attaché.

78 352 357 383 387 470 490
547 606 618 657 720 765 835
903 1.038 1.181 1.224 1.276 1.397 1.425
1.474 1.539 1.554 1.563 1.603 1.644 1.658
1.724 1.779 1.863 1.874 2.113 2.177 2.225
2.237 2.245 2.327 2.382 2.400 2.466 2.611
2.830 2.847 2.883 2.887 2.933 3.076 3.122
3.265 3.276 3.315 3.395 3.471 3.483 3.540
3.637 3.949 4.013 4.016 4.076 4.152 4.212
4.297 4.371 4.477 4.493 4.670 4.776 4.866
5.042 5.073 5.172 5.256 5.240 5.499 5.520
5.737 5.742 5.890 5.940 5.984 6.012 6.072
6.079 6.085 6.127 6.242 6.245 6.251 6.268
6.286 6.324 6.394 6.400 6.446 6.620 6.648
6.690 6.742 6.784 6.818 6.913 6.936 6.938
6.943 7.080 7.058 7.104 7.118 7.124 7.444
7.686 7.729 7.811 7.877 8.123 8.166 8.237
8.246 8.418 8.440 8.617 8.652 8.724 8.826
8.857 8.892 8.966 9.107 9.159 9.175 9.351
9.357 9.466 9.471 9.540 9.542 9.560 9.578
9.065 9.701 9.746 9.757 9.801 9.815 10.076
10.118 10.130 10.199 10.253 10.259 10.474 10.499
10.648 10.657 10.659 10.723 10.730 10.846 11.048
11.078 11.095 11.118 11.129 11.187 11.217 11.350
11.419 11.763 11.809 11.811 12.026 12.090 12.105
12.198 12.312 12.500 12.504 12.569 12.604 12.973
12.988 13.061 13.097 13.110 13.153 13.233 13.391
13.475 13.654 13.980 14.005 14.047 14.064 14.149
14.177 14.241 14.304 14.331 14.393 14.548 14.605
14.736 14.845 14.863 14.880 14.979 15.042 15.056
15.072 15.090 15.186 15.209 15.294 15.299 15.305
15.321 15.395 15.431 15.473 15.474 15.703 15.718
15.767 15.789 15.801 15.810 15.886 15.978 15.993
16.047 16.051 16.102 16.136 16.153 16.188 16.318
16.321 16.411 16.426 16.436 16.440 16.461 16.543
16.560 16.690 16.713 16.732 16.741 16.770 16.892
16.950 16.981 17.002 17.017 17.039 17.117 17.127
17.195 17.294 17.336 17.344 17.353 17.355 17.507
17.515 17.595 17.598 17.636 17.648 17.659 17.664
17.696 17.697 17.734 17.745 17.765 17.797 18.007
18.073 18.122 18.136 18.139 18.150 18.223 18.254
18.357 18.413 18.437 18.588 18.594 18.794 18.874
18.980 19.113 19.264 19.293 19.801 19.821 19.924
20.036 20.056 20.061 20.129 20.156 20.231 20.318
20.372 20.418 20.424 20.426 20.450 20.469 20.495
20.533 20.547 20.567 20.578 20.584 20.591 20.631
20.729 20.738 20.755 20.779 20.978 20.982 24.003
21.062 21.080 21.095 21.198 21.292 21.317 21.633
21.640 21.686 21.834 21.854 21.878 21.963 22.016
22.023 22.105 22.124 22.205 22.270 22.332 22.370
22.434 22.455 22.678 22.793 22.814 22.850 22.978
22.994 22.998 23.062 23.110 23.211 23.786 23.962
23.983 24.114 24.156 24.240 24.318 24.359 24.529
24.540 24.626 24.671 24.768 24.808 24.814 24.820
24.849 24.876 24.887 24.890 25.195 25.236 25.244
25.359 25.395 25.456 25.459 25.544 25.689 25.741
25.777 25.790 25.795 25.837 25.850 25.934 25.958
26.008 26.126 26.130 26.132 26.139 26.156 26.167
26.240 26.487 26.511 26.640 26.942 26.974 27.004
27.010 27.055 27.109 27.130 27.136 27.154 27.271
27.392 27.445 27.459 27.503 27.566 27.574 27.626
27.712 27.714 27.716 27.758 27.775 27.804 27.817
27.935 27.988 28.000 28.064 28.308 28.323 28.477
28.488 28.611 28.617 28.799 28.804 28.849 28.857
28.920 28.997 29.092 29.138 29.141 29.144 29.151
29.260 29.248 29.323 29.326 29.355 29.360 29.627
29.649 29.651 29.847 29.855 29.861 29.947 30.015
30.184 30.201 30.243 30.250 30.272 30.277 30.317
30.318 30.319 30.338 30.409 30.457 30.514 30.521
30.535 30.586 30.599 30.609 30.610 30.621 30.699
30.721 30.728 30.731 30.762 30.776 30.816 30.896
30.920 30.946 30.947 30.987 31.051 31.053 31.114
31.149 31.184 31.302 31.350 31.356 31.560 31.720
31.771 31.774 31.808 31.816 31.830 31.873 31.945
32.044 32.079 32.181 32.185 32.204 32.268 32.269
32.274 32.357 32.444 32.464 32.474 32.571 32.584
32.596 32.597 32.599 32.669 32.714 32.731 32.738
32.741 32.746 32.780 32.926 32.965 32.998 33.003
33.006 33.029 33.061 33.089 33.094 33.109 33.128
33.168 33.211 33.253 33.266 33.331 33.378 33.458
33.542 33.578 33.591 33.749 33.841 33.906 34.267
34.332 34.346 34.357 34.501 34.503 34.577 34.623
34.666 34.697 34.713 34.895 34.919 34.955 34.991
35.032 35.067 35.079 35.116 35.130 35.192 35.194
35.350 35.353 35.355 35.358 35.425 35.511 35.546
35.686 35.755 35.762 35.786 35.801 35.856 35.865
36.108 36.117 36.368 36.399 36.403 36.442 36.526
36.582 36.585 36.590 36.635 36.903 36.911 36.922
36.928 36.948 36.976 37.079 37.136 37.154 37.228
37.284 37.287 37.292 37.312 37.331 37.361 37.363
37.417 37.437 37.504 37.541 37.637 37.643 37.700
37.733 37.739 37.844 37.845 37.958 37.967 38.017
38.096 38.243 38.318 38.331 38.346 38.356 38.360
38.416 38.451 38.493 38.791 39.035 39.041 39.066
39.086 39.146 39.151 39.289 39.355 39.386 39.408
39.482 39.501 39.548 39.656 39.668 39.694 39.755
39.767 39.796 39.850 39.983 40.266 40.292 40.427
40.492 40.545 40.603 40.805 40.820 40.845 40.864
40.865 40.905 41.105 41.190 41.275 41.312 41.442
41.453 41.535 41.549 41.630 41.636 41.669 41.679
41.716 41.767 41.776 41.812 41.818 41.821 41.851
41.880 41.894 41.897 41.955 41.957 42.007 42.125
42.208 42.270 42.359 42.382 42.386 42.397 42.399
42.404 42.443 42.425 42.462 42.482 42.485 42.560
42.546 42.564 42.742 42.778 42.822 42.848 42.900
42.954 42.996 43.188 43.374 43.386 43.437 43.470
43.484 43.519 43.630 43.655 43.939 43.980 43.994
43.996 44.006 44.707 44.746 44.777 44.783 44.804
44.969 44.989 45.014 45.027 45.036 45.083 45.189
45.202 45.226 45.246 45.252 45.301 45.363 45.407
45.533 45.559 45.608 45.613 45.679 45.702 45.718
45.741 45.746 45.824 45.832 45.896 45.905 45.909
45.915 45.995 46.111 46.222 46.250 46.512 46.688
46.729 46 852 46.879 46.899 46.922 46.963 46.988
46.999 47.111 47.166 47.397 47.474 47.476 47.868
47.903 47.940 47.965 48.170 48.225 48.246 48.277
48.366 48.385 48.387 48.450 48.515 48.660 48.671
48.751 48.874 48.920 48.960 48.994 49.049 49.077
49.212 49.217 49.264 49.399 49.494 49.628 49.634
49.635 49.686 49.706 49.797 49.805 49.811 49.830
49.885 49.900 49.920 49.939 49.961

Tirage 1946.

Remboursables à 999,25 F, coupon n° 31 du 1er février 1947 attaché.

36 40 103 184 262 274 297
320 368 454 457 566 575 602
624 649 710 723 791 793 813
819 856 872 878 879 890 891
995 1.000 1.004 1.045 1.073 1.119 1.133
1.278 1.334 1.352 1.381 1.428 1.479 1.480
1.489 1.490 1.546 1.610 1.657 1.726 1.762
1.790 1.851 1.869 1.891 1.946 1.991 2.154
2.156 2.195 2.240 2.241 2.296 2.363 2.393
2.417 2.420 2.490 2.545 2.563 2.579 2.634
2.668 2.733 2.758 2.763 2.775 2.839 2.862
2.956 3.039 3.084 3.106 3.124 3.198 3.207
3.309 3.457 3.478 3.542 3.614 3.634 3.677
3.711 3.790 3.834 3.846 3.862 3.940 4.006
4.090 4.107 4.116 4.150 4.156 4.173 4.188
4.201 4.265 4.284 4.322 4.359 4.372 4.396
4.486 4.558 4.585 4.658 4.683 4.809 4.862
4.911 4.976 5.024 5.034 5.424 5.486 5.190
5.250 5.289 5.291 5.428 5.434 5.440 5.441
5.647 5.693 5.711 5.728 5.740 5.750 5.769
5.900 5.955 5.966 6.023 6.027 6.098 6.102
6.162 6.166 6.171 6.182 6.185 6.243 6.253
6.289 6.401 6.434 6.439 6.441 6.490 6.492
6.532 6.570 6.590 6.605 6.675 6.702 6.713
6.714 6.737 6.852 6.877 6.926 6.963 7.006
7.094 7.127 7.162 7.196 7.254 7.371 7.374
7.389 7.453 7.482 7.500 7.580 7.581 7.660
7.728 7.741 7.787 7.832 7.872 7.949 7.975
8.010 8.038 8.083 8.222 8.260 8.262 8.281
8.296 8.339 8.428 8.451 8.467 8.480 8.499
8.604 8.620 8.697 8.767 8.848 8.853 8.956
9.047 9.070 9.109 9.115 9.120 9.373 9.389
9.495 9.498 9.524 9.549 9.557 9.588 9.616
9.650 9.762 9.770 9.875 9.913 9.986 10.039
10.050 10.053 10.067 10.073 10.112 10.150 10.181
10.185 10.238 10.324 10.347 10.460 10.510 10.547
10.558 10.560 10.562 10.598 10.652 10.695 10.704
10.707 10.709 10.748 10.791 10.797 10.870 10.895
10.912 11.010 11.020 11.052 11.077 11.258 11.263
11.270 11.307 11.319 11.326 11.364 11.365 11.379
11.450 11.455 11.498 11.557 11.565 11.566 11.629
11.631 11.641 11.727 11.803 11.819 11.854 11.867
11.878 11.883 11.922 11.999 12.008 12.057 12.154
12.170 12.173 12.187 12.225 12.258 12.270 12.304
12.343 12.389 12.398 12.426 12.483 12.484 12.490
12.537 12.555 12.556 12.559 12.624 12.660 12.707
12.719 12.732 12.805 12.856 12.859 12.861 12.869
12.920 12.961 13.041 13.073 13.085 13.123 13.163
13.188 13.216 13.222 13.404 13.626 13.704 13.739
13.741 13.768 13.799 13.837 13.938 13.987 14.158
14.176 14.189 14.216 14.221 14.313 14.441 14.494
14.508 14.526 14.578 14.602 14.709 14.714 14.792
14.818 14.835 14.885 14.907 14.927 14.963 14.986
15.050 15.076 15.078 15.092 15.133 15.141 15.202
15.212 15.241 15.243 15.247 15.249 15.263 15.277
15.313 15.319 15.320 15.322 15.379 15.446 15.475
15.485 15.578 15.636 15.642 15.687 15.716 15.801
15.806 15.838 15.849 16.034 16.040 16.111 16.138
16.154 16.157 16.160 16.199 16.257 16.276 16.287
16.364 16.446 16.435 16.460 16.499 16.505 16.547
16.555 16.672 16.744 16.843 16.882 16.901 16.903
16.911 16.939 17.033 17.122 17.135 17.137 17.143

17.146 17.170 17.229 17.292 17.338 17.492 17.526
17.542 17.546 17.555 17.644 17.695 17.707 17.742
17.754 17.913 17.927 17.999 18.075 18.079 18.083
18.085 18.176 18.216 18.228 18.242 18.298 18.332
18.333 18.466 18.468 18.412 18.436 18.470 18.592
18.727 18.762 18.776 18.799 18.808 18.859 18.867
18.894 18.976 19.078 19.080 19.087 19.105 19.114
19.169 19.171 19.172 19.187 19.258 19.267 19.347
19.380 19.389 19.450 19.529 19.566 19.569 19.573
19.592 19.603 19.608 19.643 19.657 19.732 19.807
19.833 19.921 20.068 20.085 20.102 20.142 20.296
20.312 20.313 20.359 20.384 20.425 20.494 20.494
20.498 20.526 20.532 20.585 20.592 20.626 20.756
20.774 20.799 20.829 20.852 20.922 21.018 21.058
21.094 21.134 21.200 21.208 21.224 21.227 21.259
21.297 21.299 21.311 21.325 21.396 21.398 21.417
21.420 21.491 21.530 21.578 21.641 21.657 21.687
21.713 21.724 21.746 21.753 21.830 21.833 21.877
22.032 22.076 22.101 22.186 22.203 22.221 22.261
22.305 22.363 22.365 22.413 22.443 22.502 22.511
22.517 22.522 22.533 22.599 22.606 22.610 22.633
22.644 22.669 22.674 22.676 22.680 22.692 22.693
22.725 22.742 22.745 22.775 22.818 22.829 22.839
22.849 22.871 22.875 22.877 22.884 22.928 22.943
22.992 23.150 23.219 23.225 23.412 23.454 23.457
23.502 23.509 23.528 23.535 23.566 23.569 23.782
23.794 23.874 23.882 23.916 23.985 23.996 24.006
24.009 24.044 24.126 24.155 24.158 24.261 24.340
24.357 24.386 24.472 24.520 24.524 24.534 24.588
24.794 24.812 24.847 24.853 24.873 24.911 24.914
24.961 25.043 25.087 25.153 25.155 25.166 25.174
25.224 25.237 25.375 25.405 25.407 25.413 25.434
25.444 25.472 25.626 25.666 25.727 25.767 25.797
25.811 25.838 25.903 25.963 25.991 26.122 26.160
26.188 26.191 26.197 26.218 26.270 26.338 26.346
26.412 26.415 26.463 26.484 26.510 26.555 26.659
26.686 26.698 26.749 26.775 26.798 26.802 26.721
26.897 26.910 26.948 26.984 27.081 27.172 27.181
27.348 27.388 27.395 27.409 27.539 27.584 27.596
27.655 27.659 27.677 27.683 27.710 27.844 27.861
27.893 27.909 27.911 27.925 27.984 28.070 28.082
28.033 28.100 28.105 28.147 28.165 28.166 28.242
28.250 28.335 28.524 28.553 28.732 28.842 28.848
28.855 28.871 28.881 28.932 28.934 28.962 29.172
29.184 29.241 29.215 29.292 29.320 29.347 29.443
29.463 29.510 29.518 29.549 29.618 29.641 29.644
29.699 29.843 29.871 29.895 29.959 29.976 30.002
30.009 30.013 30.020 30.036 30.091 30.162 30.180
30.183 30.194 30.336 30.362 30.395 30.438 30.482
30.489 30.531 30.533 30.539 30.557 30.654 30.714
30.760 30.783 30.785 30.819 30.825 30.836 30.880
30.923 30.953 31.015 31.018 31.070 31.116 31.197
31.206 31.253 31.271 31.304 31.323 31.354 31.405
31.450 31.558 31.589 31.676 31.708 31.762 31.763
31.784 31.897 31.900 31.924 31.996 32.050 32.070
32.081 32.103 32.105 32.134 32.196 32.246 32.251
32.327 32.362 32.367 32.446 32.452 32.456 32.459
32.480 32.500 32.570 32.640 32.680 32.683 32.762
32.854 32.868 32.874 32.907 32.955 32.964 33.005
33.042 33.111 33.132 33.176 33.221 33.270 33.303
33.432 33.488 33.490 33.503 33.521 33.538 33.544
33.554 33.630 33.747 33.780 33.843 33.850 33.944
33.949 33.965 33.988 34.414 34.423 34.475 34.481
34.516 34.548 34.665 34.752 34.790 34.794 34.829
34.858 34.869 34.907 34.927 34.936 34.971 35.001
35.010 35.089 35.114 35.159 35.171 35.179 35.202
35.275 35.313 35.321 35.330 35.334 35.385 35.408
35.426 35.518 35.529 35.634 35.641 35.748 35.749
35.769 35.803 35.857 35.890 35.913 35.953 35.989
36.038 36.133 36.171 36.194 36.329 36.406 36.538
36.746 36.747 36.837 36.881 36.889 36.901 37.017
37.146 37.178 37.184 37.227 37.307 37.393 37.408
37.464 37.486 37.498 37.506 37.566 37.656 37.657
37.702 37.754 37.757 37.781 37.867 37.963 38.027
38.029 38.089 38.129 38.211 38.249 38.315 38.350
38.394 38.434 38.560 38.626 38.680 38.732 38.964
38.965 39.001 39.022 39.025 39.208 39.238 39.243
39.319 39.357 39.361 39.391 39.523 39.584 39.613
39.630 39.759 39.760 39.770 39.838 39.866 39.878
39.879 39.896 39.908 40.012 40.048 40.098 40.132
40.282 40.311 40.346 40.351 40.368 40.504 40.565
40.577 40.617 40.635 40.674 40.856 40.858 40.867
40.920 41.111 41.451 41.471 41.502 41.536 41.548
41.759 41.766 41.834 41.852 41.911 41.927 41.958
41.966 41.969 41.998 42.131 42.156 42.169 42.187
42.304 42.365 42.502 42.522 42.553 42.630 42.729
42.837 42.839 42.911 42.941 43.033 43.091 43.095
43.116 43.185 43.232 43.236 43.250 43.354 43.436
43.441 43.448 43.461 43.469 43.513 43.571 43.585
43.623 43.692 43.710 43.720 43.742 43.784 43.954
43.979 43.997 44.151 44.204 44.256 44.307 44.369
44.471 44.491 44.508 44.518 44.529 44.545 44.548
44.599 44.741 44.862 44.892 44.946 44.979 44.982
45.015 45.110 45.230 45.268 45.321 45.331 45.433
45.509 45.600 45.616 45.640 45.678 45.680 45.761
45.765 45.767 45.819 45.868 45.897 45.980 46.056
46.058 46.102 46.107 46.125 46.175 46.201 46.226
46.272 46.286 46.323 46.332 46.345 46.412 46.447
46.560 46.564 46.573 46.596 46.599 46.747 46.733
46.734 46.760 46.778 46.785 46.835 46.864 46.866
46.903 46.913 46.961 46.964 46.969 46.972 46.974
46.987 47.052 47.148 47.229 47.339 47.399 47.438
47.516 47.541 47.578 47.603 47.619 47.632 47.662
47.688 47.697 47.844 47.847 47.854 47.861 47.862
47.902 47.916 47.926 48.221 48.231 48.252 48.255
48.323 48.335 48.345 48.442 48.453 48.464 48.469
48.576 48.670 48.672 48.739 48.814 48.819 48.866
48.882 48.922 48.981 49.220 49.273 49.337 49.413
49.548 49.661 49.741 49.913

Régie Nationale des Usines Renault

CAPITAL: 240 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8 et 10, AVENUE EMILE-ZOLA A BOULOGNE-BILLANCOURT

Registre du commerce: Seine, 189286.

Obligations de 5.000 *F*, 3 1/2 0/0 1945.

Deuxième amortissement du 1er août 1947.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 3 1/2 0/0 1945 sont informés que la Régie nationale des usines Renault, usant de la faculté qu'elle s'est réservée, a procédé au rachat en Bourse de 4.200 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Le précédent amortissement ayant été effectué par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE

Crédit pour l'Industrie lainière

AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 149, RUE D'ORAN, A ROUBAIX

R. C.: Lille 22941.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4,75 0/0 17e tranche.

Tirage du 15 décembre 1946.

ÉCHÉANCE 15 JUIN 1947

339 numéros, coupon 35 attaché.

5 18 75 77 117 300 301
451 457 458 512 513 599 600
647 691 736 737 951 994 1.014
1.015 1.240 1.392 1.441 1.442 1.445 1.447
1.702 1.703 1.961 1.964 2.038 2.303 2.304
2.305 2.712 2.916 3.034 3.054 3.244 3.252
3.495 3.521 3.522 3.879 3.896 4.064 4.117
4.119 4.481 4.816 5.014 5.015 5.202 5.327
5.778 5.832 5.951 6.021 6.022 6.334 6.335
6.340 6.345 6.480 6.507 6.614 6.651 6.694
6.892 6.894 6.989 7.001 7.082 7.149 7.152
7.201 7.202 7.260 7.271 7.273 7.275 7.289
7.291 7.296 7.335 7.340 7.342 7.362 7.364
7.366 7.430 7.432 7.461 7.476 7.489 7.498
7.503 7.504 7.505 7.532 7.577 7.638 7.666
7.667 7.706 7.707 7.751 7.774 7.775 7.830
7.832 7.833 7.920 7.940 7.941 7.954 7.968
7.972 8.003 8.004 8.031 8.049 8.115 8.125
8.127 8.180 8.182 8.185 8.199 8.202 8.218
8.242 8.283 8.329 8.332 8.371 8.372 8.373
8.376 8.377 8.441 8.443 8.448 8.461 8.508
8.509 8.523 8.525 8.574 8.582 8.599 8.656
8.708 8.709 8.714 8.732 8.745 8.747 8.773
8.774 8.809 8.831 8.864 8.889 8.892 8.907
8.912 8.914 8.919 8.932 8.940 8.941 8.983
9.013 9.016 9.018 9.037 9.060 9.087 9.101
9.103 9.108 9.139 9.169 9.170 9.221 9.229
9.251 9.253 9.255 9.271 9.273 9.300 9.301
9.315 9.317 9.340 9.344 9.353 9.414 9.419
9.420 9.435 9.490 9.492 9.500 9.502 9.509
9.546 9.548 9.551 9.553 9.564 9.589 9.591
9.606 9.607 9.608 9.610 9.621 9.661 9.662
9.665 9.680 9.682 9.712 9.715 9.716 9.720
9.762 9.769 9.814 9.816 9.819 9.899 9.903
9.907 9.908 9.934 9.991 9.993 10.007 10.017
10.020 10.048 10.099 10.100 10.129 10.143 10.153
10.155 10.156 10.191 10.227 10.228 10.241 10.242
10.245 10.253 10.254 10.288 10.299 10.632 10.643
10.670 10.702 10.711 10.722 10.733 10.809 10.810
10.813 10.831 10.910 10.912 10.913 10.914 10.916
10.976 10.989 10.993 11.110 11.115 11.135 11.254
11.255 11.258 11.283 11.320 11.389 11.390 11.401
11.402 11.474 11.485 11.491 11.516 11.517 11.518
11.519 11.674 11.676 11.687 11.702 11.704 11.711
11.784 11.800 11.801 11.802 11.804 11.812 11.819
11.820 11.850 11.861 11.878 11.879 11.884 11.893
11.919 11.931 11.936 11.937 11.939 11.945 11.946
11.952 11.956 11.958 11.959 11.962 11.978 11.979
11.981 11.982 11.983

Le remboursement de ces obligations aura lieu aux caisses du Crédit du Nord, à Lille, et de ses succursales, à dater du 15 juin 1947, et se fera au pair, net de tous impôts, soit: 1.000 F par titre.

Liste des numéros des obligations 4,75 0/0 non encore remboursées de l'amortissement de la 11e tranche (échéance 15 juin 1941).

10.272

Liste des numéros des obligations 4,75 0/0 non encore remboursées de l'amortissement de la 12e tranche (échéance 15 juin 1942).

52 53 63 69 72 1.350 3.700 9.969 10.735
10.739 10.740 11.679

Treizième tranche (échéance 15 juin 1943).

Amortissement effectué intégralement par des rachats en Bourse.

Liste des numéros des obligations 4,75 0/0 non encore remboursées de l'amortissement de la 14e tranche (échéance 15 juin 1944).

80 91 2.661 3.702 4.939 4.940 5.201
5.206 5.208 6.121 6.253 7.131 7.660 8.360
8.422 8.573 8.576 8.700 8.701 8.704 8.876
8.910 9.679 9.854 9.990 10.066 10.270 11.210
11.794

Liste des numéros des obligations 4,75 0/0 non encore remboursées de l'amortissement de la 15e tranche (échéance 15 juin 1945).

48 60 62 92 615 1.351 1.700
2.112 2.443 2.662 2.700 2.879 3.056 3.442
3.251 3.280 3.351 3.701 3.773 4.235 4.256
4.439 4.446 4.657 4.715 4.767 4.891 4.906
4.938 5.200 5.207 5.277 5.511 6.040 6.338
6.561 7.132 7.224 8.142 8.316 8.344 8.362
8.403 8.425 8.487 8.572 8.657 8.699 8.908
9.183 9.600 9.773 9.812 9.860 9.900 9.966
9.989 10.045 10.101 10.170 10.280 10.271 10.649
10.650 10.690 10.696 10.799 10.902 10.915 10.972
11.208 11.240 11.311 11.321 11.514 11.586 11.625
11.661 11.793 11.841 11.868 11.888 11.900 11.930
11.966

Liste des numéros des obligations 4,75 0/0 non encore remboursées de l'amortissement de la 16e tranche (échéance 15 juin 1946).

21 85 149 163 166 219 255
285 299 314 450 514 516 544
580 581 619 933 1.094 1.120 1.167
1.230 1.278 1.279 1.308 1.309 1.311 1.313
1.360 1.367 1.391 1.531 1.533 1.536 1.749
1.776 1.788 2.102 2.115 2.155 2.219 2.561
2.675 2.699 2.702 2.711 2.713 2.755 2.801
3.204 3.897 3.940 4.006 4.118 4.266 4.323
4.507 4.511 4.512 4.580 4.800 4.801 4.805
4.911 5.009 5.044 5.047 5.129 5.130 5.132
5.311 5.314 5.621 5.671 5.676 5.710 5.714
5.777 5.899 5.900 6.041 6.156 6.265 6.322
6.333 6.336 6.369 6.370 6.479 6.481 6.688
6.858 7.002 7.007 7.130 7.134 7.274 7.290
7.297 7.566 7.570 7.647 7.752 7.828 7.831
8.025 8.033 8.243 8.244 8.330 8.331 8.442
8.449 8.455 8.460 8.510 8.524 8.564 8.602
8.603 8.671 8.789 8.790 8.800 8.882 8.896
8.967 8.984 9.115 9.171 9.252 9.316 9.345
9.545 9.567 9.590 9.604 9.700 9.768 9.891
9.893 9.911 9.912 9.919 9.946 10.165 10.190
10.200 10.202 10.203 10.252 10.601 10.611 10.616
10.658 10.659 10.677 10.680 10.682 10.700 10.701
10.703 10.710 10.742 10.727 10.736 10.746 10.750
10.755 10.776 10.793 10.802 10.808 10.811 10.812
10.861 10.866 10.873 10.904 10.908 11.272 11.359
11.406 11.473 11.480 11.484 11.493 11.494 11.503
11.515 11.520 11.613 11.622 11.675 11.701 11.729
11.733 11.741 11.743 11.747 11.748 11.754 11.803
11.805 11.810 11.841 11.822 11.857 11.858 11.866
11.867 11.881 11.882 11.980 11.877

ETABLISSEMENTS DUCELLIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.800.000 F

SIÈGE SOCIAL :

23, RUE ALEXANDRE-DUMAS, PARIS (11e)

Registre du commerce : Seine n° 28937.

OBLIGATIONS 5 0/0 1932

Cinquième amortissement.

Liste des 1.710 obligations 5 0/0 1932, sorties au cinquième tirage d'amortissement du 20 mai 1947, et formant la totalité des 1.710 obligations à amortir au 1er juillet 1947.

13	15	25	50	99	110	121
144	182	187	201	220	232	257
264	301	334	343	367	379	420
432	442	452	455	510	516	525
543	548	553	562	588	595	611
641	648	661	678	689	732	741
743	796	801	810	815	821	864
898	909	928	933	958	970	976
998	1.005	1.035	1.039	1.062	1.071	1.103
1.108	1.110	1.170	1.198	1.199	1.206	1.256
1.266	1.272	1.274	1.278	1.287	1.294	1.300
1.310	1.311	1.313	1.313	1.316	1.356	1.391
1.402	1.404	1.413	1.414	1.420	1.432	1.447
1.472	1.475	1.479	1.491	1.511	1.520	1.575
1.577	1.594	1.595	1.601	1.605	1.666	1.671
1.681	1.685	1.686	1.693	1.706	1.716	1.724
1.736	1.776	1.785	1.809	1.817	1.829	1.848
1.859	1.876	1.879	1.893	1.909	1.931	1.935
1.969	1.972	1.979	2.006	2.017	2.031	2.036
2.057	2.113	2.137	2.149	2.175	2.180	2.183
2.200	2.274	2.275	2.281	2.296	2.307	2.360
2.368	2.391	2.397	2.402	2.406	2.427	2.508
2.514	2.537	2.602	2.608	2.621	2.627	2.645
2.658	2.672	2.688	2.694	2.699	2.704	2.708
2.736	2.750	2.810	2.819	2.822	2.833	2.840
2.844	2.855	2.865	2.867	2.905	2.913	2.949
2.995	3.007	3.061	3.077	3.078	3.097	3.103
3.136	3.161	3.192	3.193	3.197	3.200	3.208
3.264	3.317	3.319	3.385	3.410	3.416	3.420
3.436	3.440	3.458	3.479	3.489	3.493	3.511
3.514	3.547	3.555	3.563	3.580	3.642	3.620
3.624	3.651	3.657	3.658	3.668	3.671	3.672
3.677	3.687	3.688	3.716	3.738	3.747	3.749
3.756	3.775	3.778	3.781	3.786	3.791	3.800
3.805	3.806	3.811	3.815	3.842	3.845	3.852
3.874	3.899	3.904	4.021	4.028	4.041	4.047
4.090	4.107	4.121	4.124	4.134	4.154	4.156
4.175	4.178	4.202	4.247	4.222	4.223	4.223
4.247	4.265	4.295	4.366	4.398	4.410	4.444
4.459	4.464	4.472	4.563	4.572	4.584	4.595
4.605	4.615	4.616	4.622	4.709	4.715	4.747
4.808	4.831	4.834	4.841	4.847	4.850	4.871
4.879	4.887	4.902	4.928	4.929	4.945	4.975
4.985	5.013	5.040	5.060	5.093	5.097	5.103
5.109	5.132	5.141	5.183	5.187	5.193	5.196
5.197	5.204	5.224	5.235	5.237	5.249	5.254
5.261	5.317	5.377	5.395	5.402	5.408	5.423
5.427	5.454	5.492	5.499	5.520	5.558	5.616
5.635	5.652	5.665	5.685	5.704	5.769	5.793
5.821	5.880	5.918	5.928	5.992	5.995	6.018
6.040	6.085	6.121	6.142	6.148	6.179	6.231
6.255	6.288	6.290	6.296	6.299	6.300	6.351
6.382	6.401	6.418	6.449	6.467	6.473	6.488
6.489	6.504	6.521	6.523	6.537	6.540	6.579
6.563	6.565	6.571	6.578	6.579	6.588	6.593
6.599	6.635	6.642	6.643	6.649	6.663	6.686
6.700	6.704	6.717	6.754	6.780	6.835	6.857
6.875	6.891	6.912	6.916	6.941	6.983	6.991
7.052	7.068	7.072	7.074	7.077	7.082	7.086
7.186	7.192	7.235	7.252	7.261	7.267	7.274
7.308	7.323	7.327	7.329	7.332	7.334	7.348
7.366	7.378	7.398	7.399	7.448	7.452	7.458
7.476	7.498	7.499	7.514	7.576	7.605	7.639
7.665	7.684	7.708	7.726	7.736	7.756	7.783
7.803	7.820	7.824	7.863	7.870	7.905	7.907
7.953	8.002	8.006	8.008	8.045	8.068	8.083
8.096	8.099	8.108	8.119	8.133	8.156	8.202
8.233	8.270	8.273	8.293	8.300	8.319	8.361
8.372	8.383	8.398	8.403	9.428	8.475	8.487
8.506	8.560	8.594	8.597	8.642	8.659	8.686
8.716	8.724	8.735	8.737	8.756	8.793	8.804
8.841	8.853	8.860	8.878	8.925	8.948	8.958
8.966	8.971	8.978	9.061	9.065	9.090	9.112
9.134	9.172	9.176	9.189	9.195	9.200	9.233
9.240	9.309	9.316	9.319	9.343	9.385	9.393
9.402	9.411	9.435	9.462	9.463	9.469	9.476
9.481	9.505	9.508	9.517	9.520	9.573	9.592
9.619	9.625	9.671	9.681	9.695	9.706	9.754
9.756	9.760	9.770	9.844	9.854	9.880	9.804
9.892	9.899	9.916	9.924	9.947	9.992	10.012
10.015	10.031	10.047	10.075	10.076	10.108	10.143
10.159	10.165	10.169	10.202	10.204	10.219	10.246
10.260	10.271	10.278	10.280	10.298	10.316	10.361
10.391	10.395	10.408	10.410	10.427	10.431	10.453
10.484	10.529	10.551	10.588	10.608	10.628	10.646
10.672	10.677	10.683	10.695	10.715	10.796	10.816
10.838	10.839	10.841	10.850	10.855	10.869	10.938
10.951	10.997	11.009	11.022	11.055	11.062	11.073
11.075	11.123	11.144	11.171	11.186	11.188	11.194
11.207	11.221	11.258	11.288	11.291	11.292	11.305
11.317	11.337	11.381	11.451	11.462	11.464	11.472
11.508	11.511	11.513	11.532	11.551	11.552	11.557
11.570	11.575	11.576	11.580	11.587	11.589	11.648
11.663	11.667	11.685	11.697	11.731	11.738	11.740
11.841	11.874	11.882	11.902	11.958	11.973	11.986
12.018	12.019	12.022	12.033	12.088	12.099	12.110
12.123	12.156	12.189	12.200	12.208	12.212	12.222
12.224	12.238	12.245	12.248	12.252	12.283	12.313
12.316	12.317	12.318	12.412	12.413	12.418	12.422
12.426	12.429	12.454	12.468	12.478	12.499	12.524
12.564	12.585	12.587	12.601	12.624	12.630	12.643
12.658	12.684	12.690	12.728	12.738	12.772	12.793
12.812	12.840	12.852	12.860	12.898	12.902	12.903
12.910	12.911	12.923	12.931	13.026	13.027	13.056
13.071	13.075	13.081	13.106	13.119	13.124	13.157
13.161	13.170	13.207	13.212	13.215	13.223	13.231
13.238	13.267	13.279	13.307	13.318	13.329	13.341
13.352	13.373	13.419	13.424	13.441	13.446	13.454
13.483	13.502	13.512	13.513	13.521	13.525	13.558
13.561	13.579	13.598	13.631	13.687	13.693	13.701
13.766	13.773	13.851	13.866	13.869	13.888	13.893
13.908	13.913	13.916	13.930	13.940	13.962	13.964
13.988	14.033	14.053	14.071	14.106	14.192	14.200
14.208	14.244	14.252	14.299	14.312	14.341	14.342
14.356	14.364	14.365	14.394	14.407	14.443	14.442
14.475	14.476	14.478	14.507	14.514	14.527	14.534
14.547	14.585	14.586	14.588	14.589	14.603	14.636
14.660	14.678	14.704	14.722	14.733	14.748	14.750
14.793	14.811	14.824	14.877	14.886	14.894	14.911
14.919	14.936	14.946	14.947	14.967	14.979	15.026
15.068	15.083	15.104	15.115	15.129	15.143	15.144
15.180	15.184	15.189	15.196	15.216	15.217	15.239
15.262	15.269	15.278	15.316	15.356	15.375	15.396
15.432	15.460	15.461	15.473	15.489	15.505	15.507
15.526	15.561	15.585	15.591	15.599	15.653	15.668
15.669	15.693	15.720	15.721	15.732	15.772	15.788
15.825	15.827	15.830	15.854	15.869	15.871	15.893
15.928	15.940	15.959	15.966	15.978	16.015	16.048
16.051	16.094	16.096	16.157	16.185	16.194	16.195
16.203	16.220	16.247	16.253	16.264	16.272	16.277
16.284	16.300	16.301	16.314	16.359	16.365	16.380
16.394	16.403	16.433	16.469	16.487	16.499	16.514
16.546	16.554	16.582	16.585	16.587	16.621	16.671
16.679	16.683	16.689	16.726	16.779	16.793	16.806
16.808	16.828	16.838	16.885	16.934	16.975	16.991
16.992	16.995	17.073	17.114	17.149	17.157	17.174
17.176	17.181	17.184	17.192	17.197	17.212	17.224
17.224	17.230	17.236	17.238	17.240	17.305	17.322
17.326	17.328	17.342	17.359	17.364	17.385	17.388
17.400	17.428	17.484	17.488	17.516	17.523	17.526
17.537	17.540	17.547	17.586	17.587	17.606	17.624
17.631	17.651	17.669	17.690	17.693	17.734	17.738
17.747	17.749	17.805	17.823	17.859	17.861	17.864
17.891	17.917	17.920	17.921	17.924	17.938	17.939
17.976	17.983	18.001	18.012	18.028	18.030	18.064
18.077	18.078	18.107	18.113	18.134	18.155	18.196
18.205	18.217	18.220	18.222	18.224	18.231	18.263
18.285	18.287	18.298	18.301	18.323	18.342	18.343
18.381	18.386	18.437	18.445	18.448	18.462	18.495
18.515	18.523	18.537	18.566	18.603	18.610	18.613
18.614	18.638	18.695	18.699	18.730	18.740	18.775
18.801	18.817	18.881	18.897	18.898	18.906	18.922
18.929	18.932	18.957	18.995	19.002	19.027	19.031
19.052	19.096	19.129	19.133	19.171	19.174	19.186
19.214	19.230	19.236	19.248	19.262	19.267	19.347
19.375	19.392	19.411	19.421	19.426	19.455	19.471
19.475	19.491	19.509	19.542	19.589	19.626	19.639
19.651	19.657	19.673	19.711	19.716	19.727	19.734
19.761	19.762	19.772	19.773	19.782	19.783	19.784
19.835	19.844	19.857	19.860	19.865	19.896	19.936
19.922	20.009	20.019	20.028	20.077	20.118	20.121
20.124	20.125	20.128	20.135	20.162	20.164	20.174
20.208	20.228	20.266	20.295	20.302	20.308	20.312
20.321	20.325	20.329	20.376	20.397	20.405	20.428
20.482	20.485	20.489	20.540	20.546	20.556	20.578
20.583	20.586	20.594	20.604	20.640	20.658	20.661
20.663	20.675	20.676	20.692	20.748	20.759	20.777
20.783	20.801	20.813	20.819	20.821	20.859	20.871
20.877	20.886	20.900	20.912	20.920	20.929	20.945
20.949	20.958	20.965	21.001	21.015	21.016	21.025
21.033	21.034	21.055	21.060	21.077	21.089	21.126
21.135	21.156	21.169	21.211	21.261	21.276	21.288
21.289	21.295	21.314	21.337	21.375	21.422	21.431
21.465	21.471	21.472	21.497	21.522	21.536	21.537
21.542	21.554	21.569	21.589	21.629	21.636	21.647
21.659	21.680	21.683	21.698	21.706	21.713	21.716
21.721	21.770	21.780	21.784	21.800	21.813	21.822
21.839	21.850	21.855	21.861	21.899	21.917	21.947
21.971	21.982	21.984	22.026	22.029	22.057	22.063
22.067	22.076	22.113	22.132	22.177	22.183	22.232
22.234	22.248	22.300	22.302	22.318	22.325	22.330
22.361	22.363	22.403	22.410	22.436	22.486	22.494
22.499	22.559	22.561	22.582	22.593	22.686	22.694
22.696	22.699	22.717	22.736	22.739	22.748	22.788
22.795	22.802	22.814	22.829	22.837	22.857	22.861
22.873	22.875	22.884	22.895	22.938	22.944	22.998
23.003	23.022	23.029	23.040	23.066	23.067	23.078
23.105	23.112	23.121	23.125	23.143	23.159	23.203
23.212	23.216	23.256	23.277	23.292	23.305	23.314
23.345	23.358	23.361	23.377	23.398	23.400	23.412
23.445	23.449	23.454	23.530	23.548	23.568	23.614
23.640	23.645	23.653	23.655	23.674	23.676	23.686
23.729	23.746	23.751	23.837	23.875	23.894	23.941
23.942	23.945	23.947	23.972	23.975	23.976	24.008
24.061	24.076	24.084	24.113	24.135	24.140	24.193
24.216	24.225	24.229	24.250	24.200	24.286	24.341
24.359	24.428	24.432	24.460	24.462	24.505	24.544
24.621	24.623	24.647	24.669	24.678	24.694	24.698
24.717	24.722	24.738	24.809	24.815	24.833	24.874
24.890	24.958	24.982	24.984	25.007	25.009	25.010
25.015	25.029	25.035	25.037	25.083	25.095	25.098
25.141	25.180	25.187	25.197	25.200	25.217	25.229
25.257	25.262	25.264	25.318	25.337	25.407	25.428
25.429	25.455	25.463	25.465	25.471	25.476	25.477
25.485	25.526	25.531	25.568	25.594	25.605	25.614
25.615	25.654	25.655	25.660	25.668	25.669	25.679
25.684	25.687	25.689	25.714	25.729	25.747	25.750
25.763	25.775	25.776	25.777	25.805	25.834	25.838
25.848	25.861	25.864	25.872	25.874	25.895	25.922
25.940	25.978	25.988	26.003	26.008	26.054	26.055
26.138	26.149	26.170	26.187	26.193	26.2 0	26.211
26.213	26.275	26.283	26.289	26.292	26.313	26.316
26.324	26.326	26.333	26.343	26.354	26.384	26.337
26.402	26.408	26.446	26.465	26.475	26.499	26.509
26.529	26.547	26.622	26.640	26.672	26.680	26.701
26.739	26.745	26.763	26.780	26.808	26.834	26.853
26.861	26.866	26.871	26.883	26.886	27.002	27.090
27.029	27.052	27.068	27.073	27.089	27.092	27.108
27.112	27.136	27.137	27.147	27.156	27.176	27.193
27.219	27.256	27.281	27.350	27.372	27.373	27.406
27.420	27.441	27.450	27.471	27.495	27.533	27.570
27.581	27.584	27.601	27.612	27.640	27.662	27.674
27.680	27.694	27.724	27.745	27.766	27.821	27.843
27.871	27.878	27.884	27.894	27.914	27.930	27.942
27.956	27.971	28.005	28.008	28.021	28.022	28.059
28.109	28.157	28.168	28.185	28.193	28.206	28.222
28.252	28.286	28.287	28.397	28.403	28.417	28.447
28.480	28.481	28.542	28.522	28.581	28.608	28.624
28.629	28.631	28.649	28.694	28.712	28.719	28.725
28.752	28.762	28.785	28.805	28.823	28.856	28.889
28.892	28.899	28.930	28.908	28.949	28.953	28.955
28.984	28.999	29.041	29.051	29.052	29.057	29.070
29.088	29.090	29.093	29.144	29.127	29.130	29.143
29.223	29.248	29.299	29.309	29.319	29.341	29.356
29.363	29.414	29.420	29.460	29.493	29.509	29.511
29.527	29.537	29.563	29.602	29.605	29.612	29.614
29.621	29.622	29.687	29.694	29.700	29.706	29.712
29.727	29.731	29.745	29.749	29.769	29.775	29.794
29.803	29.830	29.865	29.869	29.923	29.947	29.957
29.967	29.998	30.009	30.014	30.018	30.028	30.031
30.064	30.067	30.105	30.133	30.135	30.174	30.190
30.208	30.217	30.219	30.221	30.225	30.235	30.239
30.250	30.261	30.264	30.270	30.278	30.309	30.327
30.349	30.376	30.395	30.399	30.409	30.414	30.446
30.453	30.462					

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er juillet 1947 à 500 F aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens et dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Liste des titres sortis aux précédents tirages et non encore présentés au remboursement.

Remboursement juillet 1913.

199	204	1.047	1.626	2.110	2.126	2.383
2.396	2.640	2.969	3.135	3.186	3.194	3.968
4.232	4.488	4.771	4.941	4.947	5.091	5.094
5.166	5.337	5.353	5.356	5.471	5.676	5.756
5.801	5.938	6.220	6.494	6.511	6.545	6.767
6.777	6.980	7.046	7.083	7.175	7.381	7.522
7.865	7.988	8.218	8.225	8.473	8.603	8.605
9.349	9.598	9.599	9.768	9.803	10.098	10.120
10.356	10.357	10.358	10.363	10.525	10.531	10.648
10.736	10.752	10.785	10.833	10.841	10.848	10.858
10.862	10.889	10.898	10.913	10.917	11.138	11.327
11.339	11.351	11.391	11.394	12.327	12.331	12.339
12.349	12.484	12.701	12.842	12.858	13.399	13.415
13.509	13.744	13.868	14.280	14.913	15.107	15.110
15.286	15.288	15.340	15.358	15.760	15.952	24.460
22.198	22.304	23.337	23.660	23.841	24.183	24.463
24.609	24.614	24.690	24.692	25.480	25.623	26.124

26.270	26.532	26.722	27.534	27.969	28.484	28.593	
28.912	29.270	29.360	29.539	29.881	29.946	30.280	
30.342	30.350	30.351					

Remboursement juillet 1944.

154	202	244	295	659	837	902
944	960	1.362	1.368	1.795	1.807	1.920
2.037	2.052	2.119	2.124	2.266	2.743	3.765
3.899	3.969	4.029	4.163	4.586	4.655	4.773
4.814	5.080	5.278	5.354	5.502	5.657	5.774
5.937	5.998	6.046	6.049	6.144	6.152	6.158
6.491	6.562	6.636	6.831	7.370	7.613	7.630
7.698	7.717	7.730	7.825	8.195	8.302	8.308
8.387	8.415	8.466	8.468	8.527	8.604	9.384
9.417	9.426	9.631	9.814	9.815	9.861	9.902
10.030	10.048	10.117	10.125	10.293	10.449	10.479
10.634	10.828	10.829	10.860	10.900	10.920	10.925
10.931	10.940	10.954	10.955	10.966	10.972	10.984
11.000	11.148	11.120	11.142	11.180	11.245	11.315
11.348	11.380	11.765	11.766	11.774	11.819	11.880
11.888	11.947	11.955	11.979	12.333	12.352	2.366
12.507	12.539	12.574	12.692	12.843	12.864	12.864
12.906	13.147	13.256	13.686	13.688	13.704	13.846
13.896	13.977	14.011	14.012	14.045	14.156	14.549
14.627	14.633	14.720	15.023	15.034	15.214	15.242
15.284	15.347	15.557	15.579	15.801	15.826	15.903
21.206	21.501	21.591	21.601	21.849	21.854	21.994
22.002	22.382	22.496	22.633	22.719	22.746	22.850
22.945	23.471	23.662	23.715	23.743	24.065	24.165
24.420	24.434	24.458	24.467	24.624	24.769	24.785
24.848	24.849	24.850	24.882	24.955	24.967	25.079
25.128	25.240	25.330	25.331	25.436	26.154	26.392
26.397	26.413	26.729	26.769	26.772	26.775	26.786
26.791	26.794	26.802	26.804	26.806	26.812	27.109
27.185	27.361	27.659	27.873	27.974	27.990	28.097
28.101	28.285	28.393	28.616	28.710	28.756	28.797
28.806	28.810	28.825	28.827	28.962	29.031	29.048
29.065	29.095	29.234	29.802	29.806	29.812	29.942
30.037	30.061	30.181	30.195	30.210		

Remboursement juillet 1945.

59	141	155	159	251	356	368
441	539	616	621	768	781	802
860	871	891	911	915	1.096	1.284
1.202	1.383	1.384	1.702	1.917	1.943	2.120
2.157	2.161	2.167	2.170	2.197	2.219	2.221
2.254	2.270	2.285	2.292	2.296	2.422	2.454
2.472	2.522	2.523	2.524	2.659	2.735	2.739
2.787	2.910	2.961	3.009	3.064	3.177	3.207
3.216	3.228	3.276	3.415	3.550	3.551	3.593
3.633	3.729	3.755	3.820	3.831	3.856	4.009
4.059	4.075	4.344	4.389	4.516	4.569	4.637
4.669	4.679	4.680	4.696	4.828	4.868	4.916
4.951	5.015	5.083	5.087	5.118	5.168	5.182
5.247	5.263	5.344	5.355	5.361	5.366	5.376
5.385	5.464	5.478	5.511	5.554	5.696	5.750
5.787	5.796	5.913	6.007	6.008	6.015	6.061
6.072	6.078	6.087	6.141	6.143	6.239	6.250
6.252	6.289	6.367	6.379	6.445	6.513	6.584
6.733	6.746	6.759	6.790	6.795	6.797	6.822
6.829	6.834	6.836	6.950	6.951	7.106	7.116
7.201	7.209	7.230	7.257	7.297	7.320	7.402
7.526	7.540	7.542	7.614	7.618	7.626	7.696
7.702	7.715	7.723	7.829	7.881	7.924	7.939
8.090	8.187	8.194	8.235	8.406	8.407	8.495
8.523	8.555	8.602	8.626	8.634	8.650	8.675
8.733	8.766	8.778	8.791	8.797	8.806	8.819
8.838	8.865	8.867	8.871	8.881	8.902	8.926
8.973	8.987	8.989	9.001	9.005	9.084	9.314
9.350	9.391	9.495	9.568	9.569	9.675	9.729
9.732	9.739	9.748	9.749	9.750	9.763	9.769
9.778	9.812	9.816	9.857	9.898	9.915	9.936
10.081	10.086	10.341	10.306	10.310	10.353	10.570
10.587	10.605	10.674	10.681	10.693	10.725	10.772
10.800	10.818	10.849	10.868	10.893	11.015	11.117
11.146	11.162	11.165	11.239	11.241	11.318	11.336
11.375	11.404	11.407	11.421	11.591	11.762	11.808
11.810	11.811	11.978	12.084	12.103	12.112	12.114
12.218	12.219	12.221	12.334	12.337	12.346	12.378
12.387	12.391	12.452	12.489	12.535	12.538	12.679
12.694	12.708	12.768	12.775	12.823	12.824	12.890
12.926	12.937	12.983	13.034	13.036	13.228	13.242
13.274	13.317	13.321	13.327	13.328	13.351	13.570
13.585	13.589	13.618	13.709	13.720	13.734	13.740
13.762	13.812	13.865	13.961	14.030	14.070	14.147
14.151	14.274	14.314	14.321	14.331	14.436	14.439
14.462	14.464	14.555	14.628	14.655	14.705	14.716
14.721	14.889	14.958	14.974	14.980	15.021	15.022
15.055	15.139	15.257	15.309	15.317	15.422	15.574
15.606	15.613	15.646	15.671	15.687	15.768	15.797
15.835	15.839	15.841	15.843	15.844	15.860	21.146
21.158	21.210	21.336	21.386	21.411	21.722	21.838
21.918	21.987	22.001	22.117	22.126	22.128	22.136
22.148	22.189	22.209	22.224	22.239	22.297	22.301
22.329	22.479	22.497	22.584	22.594	22.783	22.878
22.952	22.971	23.006	23.021	23.028	23.039	23.054
23.124	23.127	23.129	23.154	23.360	23.363	23.406
23.590	23.597	23.707	23.760	23.862	23.872	23.883
24.049	24.090	24.150	24.164	24.236	24.398	24.399
24.440	24.464	24.540	24.611	24.628	24.652	24.687
24.774	24.961	24.969	24.987	25.160	25.186	25.225
25.276	25.311	25.336	25.442	25.510	25.517	25.519
25.620	25.815	25.823	25.826	25.850	26.107	26.186
26.189	26.249	26.250	26.290	26.385	26.482	26.501
26.528	26.598	26.602	26.613	26.699	26.704	26.748
26.822	26.828	26.902	26.956	26.988	27.035	27.050
27.059	27.454	27.482	27.497	27.571	27.627	27.632
27.660	27.776	27.810	27.872	28.120	28.121	28.129
28.146	28.160	28.174	28.265	28.320	28.360	28.413
28.552	28.622	28.693	28.713	28.729	28.737	28.766
28.793	28.847	28.879	28.896	28.904	28.908	29.026
29.197	29.214	29.225	29.272	29.375	29.483	29.538
29.812	29.815	29.827	29.944	30.003	30.048	30.192
30.230	30.346	30.354	30.417			

Remboursement juillet 1946.

80	96	118	170	214	318	337
406	424	443	511	569	637	724
830	929	930	1.044	1.048	1.053	1.061
1.094	1.142	1.151	1.228	1.296	1.372	1.433
1.438	1.490	1.500	1.539	1.541	1.571	1.572
1.611	1.622	1.680	1.808	1.867	1.931	1.942
1.998	2.012	2.022	2.164	2.182	2.228	2.283
2.297	2.339	2.342	2.361	2.378	2.452	2.534
2.541	2.647	2.663	2.687	2.691	2.707	2.722
2.724	2.746	2.945	2.956	3.017	3.067	3.095
3.117	3.137	3.151	3.152	3.182	3.218	3.238
3.271	3.300	3.377	3.408	3.451	3.468	3.591
3.616	3.622	3.636	3.637	3.771	3.795	3.816
3.834	3.838	3.847	3.892	3.910	3.917	3.949
3.979	4.012	4.109	4.137	4.146	4.203	4.238
4.260	4.301	4.357	4.407	4.514	4.635	4.657
4.659	4.688	4.708	4.826	4.952	5.011	5.019
5.051	5.058	5.203	5.215	5.233	5.277	5.325
5.338	5.346	5.351	5.357	5.364	5.389	5.414
5.449	5.456	5.458	5.521	5.524	5.525	5.557
5.677	5.681	5.683	5.735	5.773	5.775	5.792
5.840	5.885	5.901	5.960	5.963	5.974	5.997
6.059	6.108	6.120	6.123	6.147	6.182	6.206
6.209	6.238	6.266	6.268	6.271	6.293	6.297
6.415	6.453	6.516	6.519	6.520	6.526	6.528
6.561	6.587	6.604	6.619	6.621	6.639	6.673
6.769	6.773	6.776	6.778	6.832	6.872	6.925
6.944	6.973	7.027	7.029	7.095	7.210	7.218
7.280	7.284	7.336	7.371	7.374	7.445	7.461
7.462	7.490	7.520	7.521	7.524	7.530	7.531
7.535	7.545	7.551	7.604	7.607	7.620	7.633
7.678	7.761	7.765	7.793	7.806	7.831	7.921
8.052	8.084	8.104	8.137	8.216	8.219	8.247
8.306	8.313	8.328	8.343	8.412	8.456	8.508
8.517	8.519	8.548	8.559	8.572	8.582	8.614
8.645	8.662	8.664	8.665	8.680	8.720	8.755
8.768	8.785	8.803	8.866	8.879	8.929	8.953
8.954	8.969	9.002	9.003	9.012	9.014	9.077
9.317	9.326	9.421	9.425	9.480	9.489	9.553
9.595	9.665	9.708	9.722	9.725	9.726	9.736
9.842	9.856	9.865	9.882	9.897	9.900	10.038
10.077	10.088	10.094	10.103	10.109	10.111	10.122
10.123	10.273	10.275	10.321	10.346	10.404	10.447
10.495	10.517	10.520	10.567	10.594	10.610	10.617
10.732	10.733	10.766	10.825	10.826	10.904	10.958
10.962	10.963	11.010	11.139	11.148	11.199	11.215
11.220	11.236	11.277	11.284	11.290	11.299	11.313
11.340	11.361	11.385	11.414	11.517	11.518	11.525
11.530	11.601	11.760	11.764	11.786	11.789	11.790
11.887	11.890	11.899	11.905	11.915	12.053	12.091
12.265	12.326	12.338	12.350	12.351	12.425	12.466
12.525	12.541	12.547	12.566	12.567	12.610	12.713
12.729	12.796	12.817	12.820	12.825	12.836	12.863
12.874	12.893	12.960	12.986	12.995	13.033	13.066
13.067	13.174	13.270	13.275	13.316	13.366	13.369
13.388	13.393	13.401	13.406	13.425	13.440	13.444
13.507	13.549	13.586	13.640	13.738	13.741	13.747
13.752	13.805	13.806	13.821	13.828	13.863	13.864
13.993	14.044	14.057	14.060	14.072	14.092	14.098
14.152	15.159	14.220	14.240	14.247	14.253	14.291
14.304	14.326	14.404	14.422	14.497	14.505	14.554
14.594	14.599	14.647	14.653	14.654	14.673	14.769
14.790	14.914	14.945	14.977	15.035	15.064	15.096
15.140	15.235	15.249	15.251	15.254	15.276	15.331
15.339	15.349	15.357	15.390	15.419	15.430	15.451
15.453	15.455	15.559	15.565	15.566	15.571	15.581
15.598	15.600	15.601	15.629	15.642	15.646	15.688
15.707	15.756	15.766	15.770	15.815	15.846	15.931
15.953	21.136	21.153	21.203	21.207	21.302	21.304
21.306	21.324	21.351	21.382	21.469	21.518	21.556
21.595	21.655	21.665	21.686	21.766	21.910	21.914
21.915	21.922	21.996	22.110	22.139	22.162	22.212
22.217	22.246	22.255	22.319	22.320	22.328	22.334
22.344	22.501	22.528	22.551	22.578	22.769	22.812
22.835	22.866	22.937	22.940	22.942	22.943	22.948
23.096	23.098	23.172	23.187	23.197	23.242	23.252
23.253	23.309	23.324	23.343	23.354	23.365	23.373
23.401	23.505	23.506	23.511	23.545	23.559	23.561
23.596	23.611	23.612	23.624	23.696	23.708	23.732
23.741	23.782	23.803	23.806	23.874	23.881	23.942
23.955	23.992	24.040	24.054	24.170	24.171	24.200
24.368	24.380	24.421	24.477	24.482	24.549	24.558
24.603	24.626	24.756	24.763	24.793	24.816	24.817
24.831	24.913	24.917	25.047	25.057	25.106	25.109
25.162	25.218	25.258	25.260	25.300	25.308	25.323
25.333	25.334	25.339	25.363	25.364	25.365	25.373
25.416	25.454	25.525	25.532	25.539	25.540	25.544
25.549	25.567	25.591	25.593	25.633	25.672	25.691
25.715	25.716	25.769	25.816	25.821	25.852	25.890
25.899	25.900	25.932	25.938	25.953	25.966	25.984
25.998	26.022	26.076	26.080	26.125	26.168	26.169
26.302	26.322	26.366	26.398	26.417	26.431	26.435
26.458	26.478	26.479	26.481	26.488	26.489	26.494
26.508	26.551	26.575	26.577	26.632	26.634	26.722
26.750	26.752	26.755	26.763	26.785	26.827	26.852
26.879	26.881	26.929	26.931	26.955	26.990	27.048
27.062	27.130	27.154	27.157	27.184	27.205	27.243
27.244	27.338	27.361	27.400	27.405	27.412	27.456
27.465	27.477	27.531	27.557	27.558	27.567	27.630
27.650	27.678	27.684	27.685	27.720	27.819	27.820
27.833	27.836	27.840	27.868	27.917	27.935	27.937
27.962	27.970	27.989	28.004	28.013	28.015	28.019
28.066	28.073	28.096	28.131	28.219	28.241	28.263
28.273	28.303	28.329	28.315	28.350	28.418	28.510
28.518	28.517	28.553	28.566	28.603	28.606	28.609
28.701	28.753	28.768	28.769	28.777	28.802	28.833
28.834	28.843	28.846	28.851	28.893	28.909	28.910
28.947	29.001	29.003	29.009	29.012	29.077	29.080
29.102	29.103	29.151	29.158	29.171	29.213	29.221
29.226	29.243	29.331	29.372	29.385	29.386	29.391
29.412	29.416	29.422	29.463	29.496	29.504	29.522
29.536	29.569	29.586	29.587	29.628	29.633	29.635
29.774	29.805	29.839	29.855	29.888	29.893	29.929
29.952	29.970	29.993	30.041	30.103	30.111	30.123
30.126	30.132	30.149	30.188	30.207	30.229	30.324
30.348	30.366	30.386	30.152	30.455		

COMPAGNIE
DES
Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne
SOCIETE ANONYME FRANÇAISE
AU CAPITAL DE 21 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C.: Lyon B 3189.

Liste numérique des 112 obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F amorties au tirage du 29 mai 1947 et remboursables au pair le 1er juillet 1947, coupon du 1er janvier 1948 et suivants attachés.

Tirage du 29 mai 1947.

131 à 134	= 4	2.571 à 2.580	= 10
631 à 640	= 10	2.761 à 2.770	= 10
801 à 810	= 10	2.801 à 2.810	= 10
1.151 à 1.160	= 10	3.531 à 3.540	= 10
1.451 à 1.460	= 10	3.603 à 3.610	= 8
2.531 à 2.540	= 10		
2.551 à 2.560	= 10	Total.....	112

La société a procédé, d'autre part, au rachat en Bourse de 67 obligations pour éguiser l'annuité prévue au tableau d'amortissement.

Obligations amorties antérieurement et non présentées au remboursement

Tirage du 17 mai 1946.

121 à 126	= 6	2.421 à 2.423	= 3
542 à 544	= 3	2.425 à 2.430	= 6
547 à 550	= 4	2.543 à 2.544	= 2
681	= 1	2.546 à 2.550	= 5
1.031 à 1.040	= 10	2.991 à 2.995	= 5
1.421 à 1.430	= 10	3.121 à 3.130	= 10
1.681 à 1.685	= 5	3.542	= 1
1.690	= 1	3.671 à 3.680	= 10
1.903 à 1.908	= 6		
2.231 à 2.240	= 10	Total.....	98

Tirage du 28 mai 1945.

551 à 560	= 10	2.811 à 2.814	= 4
1.054 à 1.056	= 3	2.965 à 2.970	= 6
1.601 à 1.609	= 9	3.025 à 3.030	= 6
1.941 à 1.950	= 10	3.143 à 3.150	= 8
2.011 à 2.019	= 9	3.761 à 3.770	= 10
2.432 à 2.438	= 7		
2.630	= 1	Total.....	83

Tirage du 19 mai 1944.

995 à 998	= 4	2.247	= 1
2.097	= 1	3.322	= 1
2.195	= 1	Total.....	8

Tirage du 25 mai 1943.

3.416 à 3.420 = 5.

Etablissements Ed. JAEGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 36.322.500 F

SIÈGE SOCIAL :

2, RUE BAUDIN, A LEVALLOIS-PERRET (SEINE)

R. C. : Seine 134503.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1942.

Cinquième amortissement.

Liste des 274 obligations 4 1/4 0/0 1942 sorties au quatrième tirage du 3 juin 1947 et formant la totalité des obligations à amortir au 1er juillet 1947.

2	45	46	53	60	225	228	291
296	313	361	385	402	498	538	637
685	748	765	782	843	867	877	946
1.041	1.066	1.077	1.128	1.138	1.149	1.231	1.235
1.252	1.260	1.288	1.330	1.331	1.342	1.366	1.394
1.487	1.597	1.652	1.685	1 704	1.712	1.717	1.719
1.720	1.742	1.826	1.947	1.948	2.005	2.022	2.085
2.095	2.251	2 276	2.322	2.380	2.437	2.462	2.472
2.524	2.564	2.583	2.607	2.760	2.794	2.811	2.834
2.852	2.863	2.889	2.909	3.007	3.026	3.033	3.050
3.062	3.108	3.109	3.192	3.244	3.268	3.272	3.298
3.322	3.339	3.389	3.422	3.431	3 457	3.459	3.549
3.650	3.671	3.722	3.727	3.800	3.804	3.807	3.840
3.847	3 953	3.998	4.079	4.110	4.139	4.140	4.151
4.172	4.245	4.284	4.374	4.388	4.394	4.412	4.442
4.507	4.513	4.523	4.555	4.573	4.639	4.684	4.711
4.738	4.756	4.766	4.769	4.872	4.885	4.901	4.912
4.953	5.010	5.062	5.066	5.093	5.181	5.193	5.214
5.245	5.312	5.328	5.385	5.418	5.420	5.515	5.613
5.645	5.702	5.725	5.747	5.761	5.812	5.871	5.949
6.027	6.121	6.182	6.254	6.335	6.347	6 374	6.396
6.401	6.416	6.421	6.428	6.453	6.468	6.521	6.525
6.563	6.572	6.580	6.592	6.635	6.638	6.682	6.712
6.723	6.726	6.852	6.887	6.932	6.936	6.974	7.116
7.123	7.145	7.148	7.191	7.216	7.243	7.325	7.339
7.349	7.457	7 465	7.470	7.553	7.556	7.599	7.747
7.749	7.768	7.785	7.799	7.828	7.892	7.895	7.915
7.944	7.949	8.010	8.020	8.048	8.078	8.084	8.166
8.168	8.200	8.217	8.224	8.346	8.380	8.396	8.398
8.436	8.456	8.527	8.583	8.589	8.606	8 755	8.779
8.781	8.827	8.898	8.942	8.953	8.999	9.000	9.011
9.014	9.141	9.154	9.178	9.179	9.198	9.300	9.309
9.338	9.354	9.392	9.418	9.430	9.444	9.445	9.535
9.626	9.662	9.685	9 779	9.809	9.831	9.887	9.906
9.923	9.946.						

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er juillet 1947 à 2.000 F aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens et dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Listes des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Remboursement 1er juillet 1943.

633 6.728

Remboursement 1er juillet 1945.

20	865	1.352	2.047	2.270	2.277	2.281	3.119
3.415	3.470	3.479	3.554	3.775	3.946	4.930	5.139
5.190	5.213	5.485	5.676	7.170	8.672	8.973	

Remboursement 1er juillet 1946

27	36	97	119	150	164	182	230
274	376	414	593	851	886	951	992
1.013	1.047	1.202	1.332	1.346	1.363	1.367	1.405
1.437	1.485	1.490	1.499	1.518	1.564	1.625	1.693
1.698	1.804	2.106	2.120	2.154	2.157	2.172	2.206
2.212	2.304	2.487	2.525	2.540	2.587	2.637	2.742
2.759	2.912	3.024	3.035	3.096	3.127	3.169	3.173
3.178	3.185	3.201	3.355	3.360	3.392	3.464	3.535
3.628	3.665	3.735	3.857	3.877	3.951	3.958	4.217
4.252	4.287	4.509	4.515	4.560	4.692	4.697	4.706
4.751	4.755	4.757	4.805	4.811	4.854	5.027	5.030
5.051	5.067	5.077	5.086	5.141	5.178	5.309	5.434
5.464	5.486	5.587	5.597	5.667	5.675	5.728	5.838
5.849	5.886	5.892	5.898	5.947	5.948	6.017	6.031
6.047	6.051	6.059	6.091	6.133	6.147	6.186	6.192
6.236	6.268	6.283	6.285	6.355	6.609	6.768	6.795
6.830	6.858	6.885	6.898	7.079	7.131	7.181	7.310
7.352	7.421	7.427	7.595	7.568	7.622	7.742	7.760
7.761	7.832	7.896	7.921	8.032	8.246	8.264	8.322
8.443	8.580	8.701	8.910	9.075	9.076	9.466	9.592
9.597	9.602.						

L'ETOILE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A THOUARS (DEUX-SÈVRES)

R. C. : Bressuire n° 2912123.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, L'Etoile de l'Ouest a procédé au rachat en Bourse de 32 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort et les 32 obligations achetées seront annulées.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1er août 1946.*)

SOCIETE ANONYME

DES

Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil

CAPITAL : 72.087.800 F

SIÈGE SOCIAL : VIVIERS (ARDÈCHE)

R. C. : Aubenas n° 117.

SIÈGE ADMINISTRATIF :

A PARIS, 32, AVENUE DE NEW-YORK

Liste des 102 obligations 4 1/2 0/0 1900, Société des chaux et ciments Romain Boyer, sorties au tirage du 19 mai 1947.

41	68	77	133	134	159	172	174
184	249	256	280	299	308	310	353
355	403	404	421	505	532	533	543
553	571	613	616	660	673	686	742
810	884	900	925	989	1.041	1.042	1.112
1.207	1.241	1.249	1.294	1.311	1.338	1.340	1.381
1.441	1.506	1.545	1.547	1.606	1.610	1.624	1.629
1.652	1.653	1.691	1.703	1.720	1.760	1.761	1.762
1.766	1.790	1.840	1.868	1.992	2.011	2.092	2.096
2.119	2.133	2.149	2.179	2.188	2.211	2.239	2.240
2.262	2.269	2.273	2.277	2.281	2.283	2.307	2.313
2.327	2.337	2.368	2.427	2.430	2.433	2.438	2.471
2.472	2.497	2.503	2.504	2.553	2.571.		

Ces obligations seront remboursables à partir du 1er juillet 1947, coupon 96 attaché, au Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, et dans ses succursales et agences de Paris et de province à raison de 492,50 F par titre pour toutes les obligations nominatives et au porteur.

Obligations 4 1/2 0/0 restant à rembourser sur tirages antérieurs.

18, 27, 53 (année 1946) — 56, 64, 137 (1945) — 138, 167 (1943) — 168 (1942) — 190 (1941) — 205 (1946) — 241 (1945) — 244 (1944) — 254 (1946) — 278 (1943) — 284 (1945) — 290 (1944) — 294 (1943) — 295 (1944) — 320, 411 (1946) — 419, 420 (1945) — 430, 473 (1944) — 512 (1945) — 557 (1946) — 559 (1945) — 575 (1944) — 597, 620 (1946) — 672 (1945) — 688 (1946) — 691 (1945) — 747 (1940) — 750 (1944) — 763 (1941) — 764 (1938) — 773 (1944) — 817 (1946) — 818 (1939) — 872 (1946) — 881 (1945) — 883 (1946) — 926, 941 (1945) — 1.024 (1944) — 1.040, 1.051 (1945) — 1.054 (1946) — 1.101 (1942) — 1.130, 1.203 (1945) — 1.244 (1944) — 1.256 (1946) — 1.257 (1939) — 1.263 (1945) — 1.282, 1.284, 1.285 (1941) — 1.286 (1945) — 1.320, 1.332, 1.336 (1944) — 1.377, 1.379 (1946) — 1.405 (1945) — 1.418 (1944) — 1.430 (1946) — 1.433 (1944) — 1.435, 1.450 (1946) — 1.453 (1942) — 1.455 (1946) — 1.456 (1944) — 1.484 (1941) — 1.498, 1.528, 1.558 (1945) — 1.584 (1946) — 1.590, 1.592 (1945) — 1.607 (1946) — 1.611 (1944) — 1.613, 1.644 (1946) — 1.672, 1.688 (1943) — 1.693 (1941) — 1.699 (1945) — 1.701, 1.702 (1943) — 1.708 (1946) — 1.741 (1945) — 1.743 (1946) — 1.746 (1944) — 1.770 (1945) — 1.787, 1.792 (1943) — 1.795 (1946) — 1.825 (1945) — 1.862 (1942) — 1.866 (1940) — 1.873 (1944) — 1.972 (1946) — 1.974 (1945) — 1.986 (1941) — 1.989, 2.136 (1946) — 2.054 (1939) — 2.057, 2.063 (1943) — 2.115, 2.130, 2.156 (1946) — 2.137 (1944) — 2.141, 2.153, 2.547 (1945) — 2.551 (1946).

Société anonyme d'Entreprises F. BERNARD

AU CAPITAL DE 4.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DUBREUIL, NANTES

Registre du commerce : Nantes, n° 2752 B.

Obligations de 5.000 F 5 0/0 1947.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

NUMEROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir à chaque échéance.
1	1er avril 1948.....	1.000	30
2	— 1949.....	970	32
3	— 1950.....	938	33
4	— 1951.....	905	35
5	— 1952.....	870	37
6	— 1953.....	833	39
7	— 1954.....	794	40
8	— 1955.....	754	43
9	— 1956.....	711	44
10	— 1957.....	667	47
11	— 1958.....	620	49
12	— 1959.....	571	52
13	— 1960.....	519	55
14	— 1961.....	464	57
15	— 1962.....	407	60
16	— 1963.....	347	63
17	— 1964.....	284	66
18	— 1965.....	218	69
19	— 1966.....	149	73
20	— 1967.....	76	76
	Total.....		1.000

COMPAGNIE

DES

Tramways Electriques de Saint-Etienne

(EN LIQUIDATION)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 156, RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS

EMISSION 1906

Tirage du 9 juin 1947.

Numéros des neuf (9) obligations amorties et remboursables à partir du 1er juillet 1947 à : 488 F (quatre cent quatre-vingt huit francs) par titre au nominatif et au porteur.

503 504 961 1.052 1.148 1.236 1.312 1.505 1.509.

Liste des numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1942.

1.128.

Tirage 1944.

817 917 925.

Tirage 1945.

166 557 769 946 954 1.310 1.420.

Tirage 1946.

374 556 764 1.231 1.625.

Bazar de l'Hôtel-de-Ville

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1947, page 4220, 1re colonne, Obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties au tirage du 9 avril 1947, 2e ligne, au lieu de : « 1.307 », lire : « 1.305 » ; 10e ligne, au lieu de : « 5.302 », lire : « 5.202 ». — Obligations sorties aux tirages antérieurs, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de : « 8.850 », lire : « 8.880 ».

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA MUTUELLE PHOCÉENNE

SOCIETE D'ASSOCIATIONS MUTUELLES A FORME TONTINIERE

Associations mutuelles en cas de vie et en cas de décès. — Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

FONDEE EN 1909

GEREE PAR LA GESTION GÉNÉRALE

Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs.

Siège social : 1, Boulevard Dugommier, — MARSEILLE

Compte des frais de gestion en 1946.

RECETTES		DEPENSES		
1° Solde	»	1° Amortissement des frais de premier établissement.		
2° Droits d'entrée : Association-vie	302.605 »	2° Frais de bureau, publicité, de correspondance, de surveillance, etc.		
Contre-assurance	112.555 »	3° Traitement et indemnités à la direction		
3° Prélèvement statutaire sur les annuités versées aux associations en cas de vie pour frais de gestion.	5.331.849 70	4° Appointements et gratifications au personnel	Remboursement à la société gérante des droits de gestion avancés se rapportant aux rubriques 2 à 7	6.312.046 80
3 *bis* Prélèvement sur les droits statutaires de gestion pour rétribution des parts de fondateurs	221.472 57	5° Indemnités aux administrateurs		
4° Prélèvement statutaire sur l'avoir de l'association de contre-assurance pour frais de gestion	565.037 10	6° Indemnités aux commissaires de surveillance, de contrôle, des comptes.		
5° Prélèvement statutaire sur l'avoir de l'association générale en cas de décès pour frais de gestion.	»	7° Commissions aux agents, frais d'inspection		
6° Prélèvement en dehors de ceux ci-dessus mentionnés sur les versements des sociétaires, pour frais de recouvrement, d'achat, de vente, de transfert des valeurs, de timbre des polices, frais de timbres de quittances	1.492.713 20	8° Intérêts et dividendes aux porteurs de parts de souscriptions au fonds		»
7° Prélèvement pour constitution de la réserve de prévoyance	418.776 »	*a*) De premier établissement		»
8° Intérêts produits par les valeurs représentatives du fonds de garantie	»	*b*) De garantie		»
9° Recettes diverses (solde de timbres de polices 1945).	510.971 23	9° Versement au fonds de réserve ou pour augmentation du fonds de garantie		»
10° Excédent des dépenses, prélevé sur le compte des frais de premier établissement	»	10° Frais de recouvrement des cotisations		316.971 50
		11° Frais d'achat, de vente, de transfert des valeurs.		292.573 20
		12° Timbres de polices, timbres quittances		1.159.053 90
		13° Rétributions de parts de fondateurs		69.348 57
		14° Impôts sur les parts de fondateurs		152.124 »
		15° Solde au 31 décembre 1946 à répartir :		
		Timbres de polices		265.115 83
		Réserve de prévoyance		418.776 »
Total des recettes	8.986.009 80	Total des dépenses		8.986.009 80

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1946.

ACTIF			PASSIF			
Partie affectée aux associations.			1° Avoir des associations en cas de vie.	Association-vie 1932	4.191.951 55	
1° Fonds d'Etat français		88.856.202 90		— 1933	8.486.571 60	
Obligations du Crédit national		»		— 1934	8.495.234 90	
2° Espèces en caisse		12.735 50		— 1935	13.262.269 45	
3° Solde des agences		»		— 1936	11.632.544 80	
4° Banquiers		3.562.339 55		— 1937	9.709.062 50	
5° Débiteurs divers		344.997 90		— 1938	3.334.691 10	
Partie affectée aux réserves et créditeurs.				— 1939	3.208.337 20	90.892.706 15
6° Fonds d'Etat Français	49.753 35			— 1940	3.089.366 55	
Espèces en caisse	246 65	50.000 »		— 1941	3.722.918 50	
Fonds d'Etat français	2.664.396 95			— 1942	5.295.672 35	
Espèces en caisse	57.534 15	2.721.931 10		— 1943	5.792.198 95	
Banquiers		3.142.400 25		— 1944	5.317.132 90	
				— 1945	4.168.010 85	
				— 1946	1.396.142 95	
			2° Avoir de l'association de contre-assurance 1946			1.883.569 70
			3° Avoir de l'association générale en cas de décès			»
			4° Fonds de réserve			50.000 »
			5° Complément du fonds de garantie			»
			6° Réserve de prévoyance			2.721.931 10
			7° Sommes restant dues aux sociétaires ou à leurs ayants droit et provenant des associations liquidées antérieurement à l'exercice 1946			849.374 75
			8° Créditeurs divers	Timbres de polices	265.115 83	
				Prélèvement à répartir	418.776 »	
				Parts de fondateurs	69.348 57	
				Agent de change, achat titres décembre	1.539.785 10	2.293.025 50
Total de l'actif		98.690.607 20	Total du passif			98.690.607 20

Situation des associations en cas de vie. — Année 1946.

DÉSIGNATION DES ARTICLES	ASSOCIATION FORMÉE en 1932	en 1933	en 1934	en 1935	en 1936	en 1937	en 1938	en 1939
1° Nombre de polices souscrites.....	743	1.332	1.471	1.356	1.147	1.077	711	673
2° Parts de souscriptions entières:								
Nombre	5.318	13.388	11.091	16.850	16.949	16.108	7.160	7.302
Montant	5.318.000	13.388.000	11.091.000	16.850.000	16.949.000	16.108.000	7.160.000	7.302.000
3° Demi-parts de souscriptions:								
Nombre	32	122	232	162	164	156	106	104
Montant	16.000	61.000	116.000	81.000	82.000	78.000	53.000	52.000
4° Total des parts et demi-parts:								
Nombre	5.334	13.449	11.207	16.931	17.031	16.186	7.213	7.354
Montant	5.334.000	13.449.000	11.207.000	16.931.000	17.031.000	16.186.000	7.213.000	7.354.000
5° Nombre de polices en cours au 1er janvier 1946:								
a) Non-réduites.....	412	688	878	966	827	574	496	486
b) Réduites	192	264	321	224	185	155	76	55
c) Total	604	952	1.199	1.190	1.012	729	572	541
6° Polices annulées en 1946:								
a) Par suite de décès.....	11	2	4	4	8	3	1	1
b) Pour toute autre cause.....	»	»	»	2	»	9	9	16
7° Polices réduites en 1946.....	2	6	10	13	17	15	6	2
7° *bis* Polices rétroactives (art. 9)....	»	»	»	»	»	126	»	4
8° Polices réintégrées en 1946.....	2	2	2	8	1	»	2	3
9° Nombre de polices restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites (y compris les polices réintégrées et rétroactives).	401	682	866	955	803	673	482	474
b) Réduites	194	270	331	237	202	170	82	57
c) Total	595	952	1.197	1.192	1.005	843	564	531
10° Nombre de parts et demi-parts de souscriptions restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites (y compris les polices réintégrées et rétroactives).	2.948 1/2	6.121 1/2	6.925 1/2	12.811	12.720	11.422	4.814	5.282 1/2
b) Réduites	1.554	3.105	3.038	2.221 1/2	2.411 1/2	1.826 1/2	829	647
c) Total	4.502 1/2	9.226 1/2	9.963 1/2	15.032 1/2	15.131 1/2	13.248 1/2	5.643	5.929 1/2
11° Montant des parts et demi-parts de souscriptions restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites.....	2.948.500	6.121.500	6.925.500	12.811.000	12.720.000	11.422.000	4.814.000	5.282.500
b) Réduites	1.554.000	3.105.000	3.038.000	2.221.500	2.411.500	1.826.500	829.000	647.000
c) Total	4.502.500	9.226.500	9.963.500	15.032.500	15.131.500	12.248.500	5.643.000	5.929.500
12° Avoir net de l'association au 1er janvier 1946.....	3.954.088 95	7.687.751 70	7.383.010 35	12.172.550 15	9.890.133 »	3.877.979 35	2.879.333 15	2.632.354 30
13° Annuités nettes (déduction faite des prélèvements divers prévus par les statuts et non compris les droits d'entrée) versées par les souscripteurs pendant l'année....	22.902 »	429.473 »	429.011 »	596.733 »	1.141.353 60	4.378.960 80	324.209 40	439.407 20
14° Intérêts produits pendant l'année par les fonds placés et bénéfices divers	214.375 50	369.298 30	383.134 35	491.978 »	449.013 60	267.958 85	127.809 25	123.064 80
15° Intérêts de retard versés par les souscripteurs	585 10	48 60	79 20	1.068 30	149.044 60	1.274.763 50	3.339 30	13.490 90
16° Avoir net de l'association au 31 décembre 1946.....	4.191.951 55	8.486.571 60	8.195.234 90	13.262.269 45	11.632.544 80	9.799.662 50	3.334.691 10	3.208.337 20
17° Composition par nature de placement du portefeuille de l'association au 31 décembre 1946:								
1° Rentes d'Etat français.....	3.991.930 90	8.300.870 85	8.030.001 20	13.018.351 30	11.303.041 15	9.074.857 35	3.240.819 05	3.152.134 55
2° Obligations des chemins de fer.	»	»	»	»	»	»	»	»
3° Obligations du Crédit national, etc	»	»	»	»	»	»	»	»
4° Obligations du Crédit foncier, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»
5° Bons de la défense nationale.	»	»	»	»	»	»	»	»
6° Bons du Trésor.....	101.000 »	»	»	»	»	»	»	»
7° Espèces en caisse.....	99.020 65	185.700 75	165.233 70	243.918 15	329.503 65	724.805 15	93.872 05	56.202 65
18° Total égal à l'avoir net de l'association au 31 décembre 1946.....	4.191.951 55	8.486.571 60	8.195.234 90	13.262.269 45	11.632.544 80	9.799.662 50	3.334.691 10	3.208.337 20

Situation des associations en cas de vie. — Année 1946 (*suite*).

DÉSIGNATION DES ARTICLES	ASSOCIATION FORMÉE en 1940.	en 1941.	en 1942.	en 1943.	en 1944.	en 1945.	en 1946.	ENSEMBLE des associations en cours.
1° Nombre de polices souscrites.....	466	728	738	1.678	1.318	1.024	1.229	15.691
2° Parts de souscriptions entières:								
Nombre	11.743	11.898	20.724	32.075	36.026	43.786	56.345	306.763
Montant	11.743.000	11.898.000	20.724.000	32.075.000	36.026.000	43.786.000	56.345.000	306.763.000
3° Demi-parts de souscriptions:								
Nombre	109	78	44	31	169	23	20	1.552
Montant	54.500	39.000	22.000	15.500	84.500	11.500	10.000	776.000
4° Total des parts et demi-parts:								
Nombre	11.797 1/2	11.937	20.746	32.090 1/2	36.110 1/2	43.797 1/2	56.355	307.539
Montant	11.797.500	11.937.000	20.746.000	32.090 500	36.110.500	43.797.500	56.355.000	307.539.000
5° Nombre de polices en cours au 1er janvier 1946:								
a) Non réduites.....	360	526	592	1.205	1.117	1.015	»	10.142
b) Réduites	36	47	45	1	»	»	»	1.601
c) Total	396	573	637	1.206	1.117	1.015	»	11.743
6° Polices annulées en 1946:								
a) Par suite de décès.....	5	2	1	»	6	5	»	53
b) Pour toute autre cause.....	»	3	»	6	103	74	29	234
7° Polices réduites en 1946.....	8	10	32	39	3	»	»	163
7° *bis* Polices rétroactives (art. 9)....	1	5	11	7	12	4	»	170
8° Polices réintégrées en 1946.....	»	1	7	»	3	5	»	36
9° Nombre de polices restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites (y compris les polices réintégrées et rétroactives).	348	517	577	1.167	1.020	945	1.200	11.110
b) Réduites	44	57	77	40	3	»	»	1.764
c) Total	392	574	654	1.207	1.023	945	1.200	12.874
10° Nombre de parts et demi-parts de souscriptions restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites (y compris les polices réintégrées et rétroactives).	5.706	10.074 1/2	16.655	25.033	30.941	40.758 1/2	55.902 1/2	248.415 1/2
b) Réduites	710	761	2.461 1/2	1.786 1/2	300	»	»	21.651 1/2
c) Total	6.416	10.835 1/2	19.116 1/2	26.819 1/2	31.241	40.758 1/2	55.902 1/2	269.767
11° Montant des parts et demi-parts de souscriptions restant en cours au 31 décembre 1946:								
a) Non réduites.....	5.706.000	10.074.500	16.655.000	25.033.000	30.941.000	40.758.500	55.902.500	248.415.500
b) Réduites	710.000	761.000	2.461.500	1.786.500	300.000	»	»	21.651.500
c) Total	6.416.000	10.835.500	19.116.500	26.819.500	31.241.000	40.758.500	55.902.500	269.767.000
12° Avoir net de l'association au 1er janvier 1946.....	2.548.107 85	2.931.051 40	3.784.414 90	4.253.445 40	3.376.573 90	2.045.497 05	»	69.416.291 45
13° Annuités nettes (déduction faite des prélèvements divers prévus par les statuts et non compris les droits d'entrée) versées par les souscripteurs pendant l'année....	418.620 40	649.678 40	1.308.874 40	1.364.116 40	1.803.159 40	2.027.079 60	1.386.340 »	16.722.918 60
14° Intérêts produits pendant l'année par les fonds placés et bénéfices divers	105.573 30	121.722 55	159.177 05	161.819 75	132.235 25	94.564 20	9.802 95	3.211.547 70
15° Intérêts de retard versés par les souscripteurs	17.065 »	20.466 15	43.206 »	12.817 40	5.164 35	870 »	»	1.541.948 40
16° Avoir net de l'association au 31 décembre 1946.....	3.089.366 55	3.722.918 50	5.295.672 35	5.792.198 95	5.317.132 90	4.168.010 85	1.396.142 95	90.892.706 15
17° Composition par nature de placement du portefeuille de l'association au 31 décembre 1946:								
1° Rentes d'Etat français.....	3.036.066 80	3.634.132 10	5.155.756 60	5.631.765 85	5.169.241 95	4.062.624 25	1.235.606 »	88.037.202 90
2° Obligations des chemins de fer.	»	»	»	»	»	»	»	»
3° Obligations du Crédit national, etc	»	»	»	»	»	»	»	»
4° Obligations du Crédit foncier, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»
5° Bons de la défense nationale.	»	»	»	»	»	»	»	»
6° Bons du Trésor.....	»	»	»	»	»	»	»	101.000 »
7° Espèces en caisse.....	53.299 75	88.786 40	139.915 75	160.433.40	147.887 95	105.386 60	160.536 95	2.754.503 25
18° Total égal à l'avoir net de l'association au 31 décembre 1946.....	3.089.366 55	3.722.918 50	5.295 672 35	5.792.198 95	5.317.132 90	4.168.010 85	1.396.142 95	90.892.706 15

(1) La production de l'année 1946 a été de 65.292.500 F, dont 56.355.000 F pour l'association-vie 1946 et 8.937.500 F souscrits dans les différentes associations-vie, de l'association 1937 à l'association 1945, comme contrats rétroactifs.

Situation de l'association de contre-assurance. — Année 1946.

1° Nombre de polices souscrites.....	10.062 »
2° Nombre des annuités contre-assurées afférentes à des parts de souscription entière.....	4.124.386 450
2 *bis* Nombre des annuités contre-assurées afférentes à des demi-parts de souscription.....	3.687 800
2 *ter* Montant total des annuités et demi-annuités contre-assurées.....	4.128.074 250

Répartition de l'association contre-assurance 1946.

Constitution le 1er janvier 1946. — Répartition le 1er avril 1947.

NOMS ET ADRESSES DES SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS	PROFESSION	CAPITAL probable assuré.	SOMMES attribuées aux bénéficiaires.	NOMS ET ADRESSES DES BÉNÉFICIAIRES
		francs.	francs.	
Chauzal (Rosa), 32, rue Nationale, Ollioules (Var).	Préparateur en pharmacie.	10.800 »	21.600 »	Mlles Chauzal (Ida) et (Maria), rue du Temple, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
Salmon (Fanny), Eloyes (Vosges).....	Directrice d'école.	3.240 »	6.480 »	Mme Bon (Joselle), née Thomas, 18, avenue d'Arches, Mézières (Ardennes).
Weill (Lucienne), 1, rue du Palais, Vesoul (Haute-Saône).	Institutrice.	7.200 »	14.400 »	Mme veuve Picard (Germaine), née Weill, 12, place de la République, Vesoul (Haute-Saône).
Mourgues (Edouard), quartier Miérand, Tanneron (Var).	Cultivateur.	5.000 »	10.000 »	Mme et M. Mourgues (Jean-Baptiste), quartier Miérand, Tanneron (Var).
Roques (Marie-Jeanne), Saint-Beauzille-de-la-Silve (Hérault).	Sans profession.	2.160 »	4.320 »	M. Roques (Marcel), escadron 2/9, garde républicaine, caserne Delorme, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Blanc (Fernand), quartier des Fourches, campagne Bérard, la Valette (Var).	Sans profession.	5.040 »	10.080 »	M. Blanc (Ferdinand), quartier des Fourches, campagne Bérard, la Valette (Var).
Guichard (Marie-Jeanne), 45, avenue du Ray, Nice (Alpes-Maritimes).	Institutrice.	7.200 »	14.400 »	M. Guichard (Georges), 14, rue Denfert-Rochereau, Toulon (Var).
Bonnet (Ida), 11, rue Frédéric-Bazille, Montpellier (Hérault).	Coiffeuse.	3.960 »	7.920 »	M. Bonnet (Paul), bar Moderne, 11, rue Frédéric-Bazille, Montpellier (Hérault).
Simian (Fernande), Pierrelatte (Drôme).....	Cultivatrice.	2.160 »	4.320 »	M. Simian (Louis), quartier La Blachette, Pierrelatte (Drôme).
Gérard (Lucien), Sanary (Var).....	Inscrit maritime.	1.080 »	2.160 »	M. Gérard (Auguste), 3, place du Coquillon, Sanary (Var).
Hugues (Germaine), Magagnosc (Alpes-Maritimes).	Employée P. T. T.	2.880 »	5.760 »	Mme Hugues (Marie-Claire), « Le Thorinet », Magagnosc (Alpes-Maritimes).
Etienne (Gilberte), Grémifontaine (Vosges)...	Institutrice.	6.480 »	12.960 »	M. Etienne (Roger), Grémifontaine, par la Chapelle-aux-Bois (Vosges).
Thomas (André), Montpellier (Hérault).....	Manutentionnaire.	1.404 »	2.808 »	Mme veuve Thomas (Augustine), née Vinas, rue Enclos-Fernand prolongée, Montpellier (Hérault).
Schweickhardt (Alfred), Labaraque, par Ogeviller (Meurthe-et-Moselle).	Directeur d'école.	16.200 »	32.400 »	Mme veuve Schweickhardt (Hilde), née Mohr, la Baraque, par Ogeviller (Meurthe-et-Moselle).
Parizot (René), Gondrecourt-le-Château (Meuse)	Ingénieur vicinal.	15.000 »	30.000 »	Mme veuve Parizot (Marie-Marguerite), née Pinget, Gondrecourt-le-Château (Meuse).
Caillard (Marius), Neuvy, par Bracieux (Loir-et-Cher).	Instituteur.	8.640 »	17.280 »	Mme veuve Caillard (Madeleine), née Guillet, Neuvy, par Bracieux (Loir-et-Cher).
Dombray (Marcel), 48, rue Châtelaine, Laon (Aisne).	Instituteur.	5.000 »	10.000 »	Mme veuve Dombray (Marcelle), née Frallon, 48, rue Châtelaine, Laon (Aisne).
Griseri (Jean), Bonneveine (Bouches-du-Rhône).	Cultivateur.	4.320 »	8.640 »	Héritiers directs.
Donato (Félix), Saint-Marcel (Bouches-du-Rhône).	Commerçant.	5.040 »	10.080 »	Mme veuve Donato (Claire), née Perrin, rue Nationale, 482, Saint-Marcel (Bouches-du-Rhône).
Viale (Paul), quartier Le Rouve, Le Beausset (Var).	Cultivateur.	2.520 »	5.040 »	Mme veuve Viale (Lucie), née Pitavino, quartier Le Rouve, le Beausset (Var).
Heinry (Andrée), Linchère, Boistrudan (Ille-et-Vilaine).	Sans profession.	50.400 »	100.800 »	M. et Mme Heinry (François), Boistrudan (Ille-et-Vilaine).
Salingre (Thérèse), Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).	Institutrice.	9.360 »	18.720 »	M. Salingre (Roger), 46, rue Eugène-Moussoir, Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).
Veuve Tebano (Marguerite), 19, rue des Cordeliers, Grasse (Alpes-Maritimes).	Commerçante.	18.000 »	36.000 »	Mme Augier (Paulette), née Tebano, 19, rue des Cordeliers, Grasse (Alpes-Maritimes).
Bonfils (Alphonse), Gordes (Vaucluse).....	Cultivateur.	3.600 »	7.200 »	Héritiers directs.
Charabot (Maurice), Sainte-Tulle (Basses-Alpes).	Electricien.	10.080 »	20.160 »	Mme veuve Charabot (Thérèse), née Jacomin, Sainte-Tulle (Basses-Alpes).
Audry (Paulette), Marseille (Bouches-du-Rhône).	Sans profession.	15.000 »	30.000 »	M. Audry (Henri), 47, boulevard Rougier, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Fenoglio (Jeanne), Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).	Cultivatrice.	14.400 »	28.800 »	M. Fenoglio (André), rue de la République, Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).
Troubat (Marthe), Roquevaire (Bouches-du-Rhône)	Sans profession.	2.500 »	5.000 »	Mme veuve Troubat (Jean-Baptiste), quartier du Clos, Roquevaire (Bouches-du-Rhône).

NOMS ET ADRESSES DES SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS	PROFESSION	CAPITAL probable assuré.	SOMMES attribuées aux bénéficiaires.	NOMS ET ADRESSES DES BÉNÉFICIAIRES
		francs.	francs.	
Pouleau (Louis), Françay, par Herbault (Loir-et-Cher).	Cultivateur.	4.320 »	8.640 »	Mme veuve Pouleau (Julie), née Rétif, ferme La Crépinière, Françay, par Herbault (Loir-et-Cher).
Bertrand (Jules), Bellegarde (Aude).....	Boulanger.	1.728 »	3.456 »	Mlle Bertrand (Simone) et M. Bertrand (Jean), Bellegarde-de-Razes (Aude), Quillan (Aude).
Dema (Marie), Mazargues (Bouches-du-Rhône).	Laitière.	3.600 »	7.200 »	M. Dema (Fidèle), traverse de la Soude, campagne Fra, Mazargues (Bouches-du-Rhône).
Bérenger (Marie-Rose) Saint-Loup (Bouches-du-Rhône).	Sans profession.	2.808 »	5.616 »	M. Bérenger (Marius), 58, route Nationale, Saint-Loup (Bouches-du-Rhône).
Bérenger (Marie-Rose), Saint-Loup (Bouches-du-Rhône).	Sans profession.	1.080 »	2.160 »	M. Bérenger (Marius), 58, route Nationale, Saint-Loup (Bouches-du-Rhône).
Jacquet (Jean), la Bouilladisse (Bouches-du-Rhône).	Electricien.	3.000 »	6.000 »	Mme veuve Jacquet (Gabrielle), née Martin, route Nationale, la Bouilladisse (Bouches-du-Rhône).
Ainardi (Sébastien), Mazargues (Bouches-du-Rhône).	Jardinier.	2.880 »	5.760 »	Mme veuve Ainardi (Maria), née Martina, campagne Donadieu, traverse de la Gaye, Mazargues (Bouches-du-Rhône).
Grosson (Emile), Bonneveine (Bouches-du-Rhône).	Cultivateur.	3.600 »	7.200 »	Mme veuve Grosson (Jeanne), née Vercellone, traverse Le Mée, Bonneveine (Bouches-du-Rhône)
Rastello (Jean), Trets (Bouches-du-Rhône)...	Fermier.	3.240 »	6.480 »	Mme veuve Rastello (Colombe), née Pourchier, route de Saint-Maximin, Trets (Bouches-du-Rhône).
Rastello (Jean), Trets (Bouches-du-Rhône)...	Fermier.	2.160 »	4.320 »	Mme veuve Rastello (Colombe), née Pourchier, route de Saint-Maximin, Trets (Bouches-du-Rhône)
Raybaud (Joseph), Peymeinade (Alpes-Maritimes).	Exploitant forestier.	1.008 »	2.016 »	Mme veuve Raybaud (Denise), née Textoris, quartier Saint-Marc, Peymeinade (Alpes-Maritimes).
Hoffmann (Alexandre), Petite-Roselle (Moselle)	Maire.	14.400 »	28.800 »	Mme veuve Hoffmann (Elpiède), née Houppert, 109, rue Nationale, Petite-Roselle (Moselle).
Olive (Maurice), Gémenos (Bouches-du-Rhône).	Sans profession.	5.000 »	10.000 »	M. et Mme Olive (Joseph), 19, quai de Versailles, Gémenos (Bouches-du-Rhône).
Roux (Pascal), Château-Arnoux (Basses-Alpes).	Cultivateur.	5.000 »	10.000 »	Mme veuve Roux, née Boyen, Petite-Fihière Château-Arnoux (Basses-Alpes).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 14 avril 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts, appartenant directement, indirectement ou par personne interposée, aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Rosato (Salvatore), 9, rue de l'Amandier;
Vicini (Eugénie), 3, rue d'Halphon, les Caillols, par Saint-Barnabé;
Vianco (Ange-Paul), 14, boulevard Romieu;
Ventura (Salvatore), traverse Gilleterre, calade, Chutes-Lavies;
Tabaracci (Pasquale), femme Michel Grasseschi, Pelan, Saint-Henri;
Salvatorini (Primo), Bourgade, Saint-Henri;
Gemignani (Aldo), 6, boulevard Rivalier, Saint-Henri;
Riscentro (Josetta), impasse Broussier, l'Estaque-Plage;
Minichini (Luigi), 35, boulevard Pierre-Chapron, Valbarelle;
Elleon (Marie-Rose), veuve Eugène Beaufils, 35, rue Saint-Jacques;
Mannu (Antoine), 11, maison Domaine Bonnefoy, la Villette;
Demurtas (César), 217, Grande-Rue;
Fantini (Amédée), 30 *a*, rue des Trois-Mages;
Califano (Pierre-Gaétan), 12, boulevard Dugommier;
Goria (Natale), poste restante;
Spina (Elisabetha), femme Paolo Terzo, 31, rue de la Loge;
Chiapello (Magno), 119, avenue d'Arenc;
Lepore (Léonardo), 68, rue Châteaubriand;
Arena (Anna), femme Emmanuel Zisa, 2, place Plate-Forme;
Pioli (Zélinda), 72, avenue du Prado;
Lencioni (Adolfo), 21, rue Saint-Jean-Baptiste;
Cugge (Giovanni-Antonio), 7, boulevard d'Agay;
Giusti (Luigi), 3, impasse Ecartaize, Saint-Louis;
Lacoppi (Orsola-Catterina), femme Giacomo Dalmasso, 16, rue Saint-Antoine;
Zopetelli (Tomaso), 8, rue Sylvestre;
Besson (Guiseppe-Placido), 8, rue de la Case;
Guidi (Orlando), 57, boulevard Amayan;
Migliozzi (Henri), 13, rue Torte;
Bigliani (Antoinette), 13, rue de la Fara;
Rossi (Antonio), 10, rue Mouton;
Esposito (Alexandrine), femme Bernard Queirolo, 9, rue Moïse;
Falzoi (Marie-Catherine), femme Lange Bazzone, 105, rue Loubon;
Della Valle (Augusto), 25, boulvard Viala, Saint-Louis;
Profetiis (Fia), femme Virgile Bigongiari, 45, rue Mazenod;
Siciliano (Graziane), 4, chemin des Chutes-Lavies;
Lamaique (Catterina), 8, rue Bernard,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 14 avril 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts, appartenant directement, indirectement ou par personne interposée, aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Tanganelli (Annita), femme Giovanni Badu, campagne Guichard, Saint-Henri;
Toganrelli (Marina), femme Rizieri Baratti, bar-restaurant « La Tonnelle », Picaron, Saint André;
Gabelli (Assunta), Notre-Dame-Limite;
Cottura (Lucia), rue Alphonse-Gaudo, Saint Henri;
Chelli (Angelo), villa Saint-Martin, montée Iris, l'Estaque;
Olivanti (Henri), « Bar du Centre », l'Estaque;
Borghino (Antoine), 36, rue Samatan;
Bertolone (Sisto-Giovanni), campagne Polleux, le Merlan;
Rapetti (Rosa-Margherita), 46, rue Sénac;
Luidii (Esther), 53, rue Tapis-Vert;
Milione (Maria), boulevard de la Coopérative, villa « Desphine », la Valentine;

Magnano (Giovanni), 12, boulevard Philippon;
Fina (Alexandre), la Calade, Saint-Louis;
Demaria (Césare), le Merlan;
Cohen (Fanny), femme Auguste De Negri, la Ciotat, avenue Crozet;
Romano (Ciro), 298, rue d'Endoume;
Nipote (Césare), 26, chemin du Sabller, Saint-Giniez;
Dosi (Ferrucio), 29, rue Curiol;
Curail (Marie-Rose), femme Carlo Varalli, boulevard Carnot, les Violettes, Saint-Barnabé;
Bisarnesi (Antoine), 34, boulevard Montplaisir, Valbarelle;
Alfieri (Raffaele), 30, rue des Trois-Rois;
Garibbo (Angèle), femme Adirne Girolami, rue Pautrier;
Danielle (Angela), 14, boulevard Bompard;
Matteucci (Giovanni), femme Antonio Sarti, 40, rue Pujol, les Chutes-Lavies;
Caselli (Césare), campagne Ravel, traverse Durbec, la Rose;
Forasassi (Eléonore), femme Clément Volpini, 9, traverse du Bon-Secours, Saint-Mauron,
et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 14 avril 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée, aux personnes indiquées ci-après qui doivent être réputées ennemies:

Anninos (Nikitas), 6, rue de la Fare;
Boero (Anna-Maria), veuve Olimpio Ostiante, 187, chemin de Mazargues;
Ragusa (Rosaria), femme Filippo Tortorici, rue Cornelle, 6;
Versino (Louis-Séraphin), 2, montée Mouran, Madrague-Ville;
Chiabraudo (Marie-Marguerite), femme Félice Gaido, la Pelouque-Saint-Henri;
Beccari (Marie), campagne Paul, traverse de Septèmes, la Viste;
Calavaro (Rosario), 10, rue Lanternerie;
Tropini (Catterina), 59, rue Loubon;
Bianchi (Horace), 95, rue Cherchell;
Mulleri (Emmanuelle), 59, rue du Grand-Carme;
Rivoira (Pierre), 53, la Canebière;
Fino (Spirito), campagne Beton, chemin Sainte-Marthe;
Tosello (Jean), 25, rue de Sébastopol;
Laccofano (Antoine-Arturo), la Roquette-Pichon, Estaque;
Gilli (Chiaffredo), 14, rue de la Poste, Saint-Barnabé;
Dechico (Antoine), 8, rue de la Joliette;
Alitta (Brasilina), femme Joseph Usai, rue du Cambodge;
Settipani (Antonino), 47, chemin vicinal, Saint-Pierre;
Speranza (Antoinette), femme Joseph Cerri, 28, boulevard des Rossignols;
De Fina (Angela), veuve Ange Cappadona, 46, montée des Accoules;
Cafagna (Vito), 4, boulevard Fauscolombe;
Castagnol (Lucienne), 6, rue de la Bonneterie;
Borrini (Isamele), 27, boulevard Truphème;
Poidomani (Georges), 33, rue du Pavillon;
Amprimo (Orduino), quartier Delague;
Lodivici (Angelo), traverse des Comtes, campagne Bermond, Saint-Marcel,
et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Demandes de changement de nom

M. Paul Lévy, né à Scherville (Bas-Rhin) le 25 décembre 1890, demeurant à Mulhouse, 17, rue de la Sinne, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son épouse Georgette-Hélène Bloch, née à Herlischeim (Bas-Rhin) le 1er octobre 1904, et au nom de son fils Claude-Naphtali, né à Strasbourg le 26 avril 1928, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lefort, sous lequel il était connu dans la clandestinité.

M. Isaac, dit Georges Vovk, né à Novokainka (Russie) le 28 juillet 1899, naturalisé français suivant décret n° 3243 X 11 le 18 août 1911, exerçant la profession de commerçant, demeurant à Villemomble (Seine), 66, allée Franklin, agissant tant en son nom personnel que pour celui et au nom de ses enfants mineurs: Jeannine-Charlotte, née à Paris (10e) le 30 juillet 1937; Georges-Michel-Alphonse, né à Paris (15e) le 2 septembre 1940, dépose auprès du garde des sceaux une requête tendant à être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Vaucourt, sous lequel il est connu depuis de nombreuses années.

M. André-Anselme Dreyfus, né à Toulon (Var) le 12 juin 1895, de nationalité française, demeurant à Courbevoie (Seine), 2, rue Perret, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisé pour lui-même et ses quatre enfants mineurs: Martine, née à Paris (16e) le 15 juillet 1926; Eric-Claude, né à Paris (16e) le 27 janvier 1933; Annette-Dany, née à Paris (16e) le 16 février 1935; Alyette-Chantal, née à Paris (16e) le 6 décembre 1938, à substituer à son nom patronymique celui de Defoulanges, sous lequel il est connu depuis de nombreuses années.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

14 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Comité de défense des sinistrés, pillés, spoliés et réfugiés de Saint-Germain-en-Laye et environs. But: défendre ses adhérents, les renseigner et, d'une façon générale, leur venir en aide en tout ce qui concerne la défense de leurs intérêts. Siège social: mairie de Saint-Germain-en-Laye.

14 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Jeunesse sportive marvivienne. But: développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique et du sport, les forces physiques et morales des jeunes gens. Siège social: villa Bel-Air, avenue de la Mer, Mar-Vivo, la Seyne.

14 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. Association familiale ouvrière de Badonviller. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: mairie de Badonviller.

14 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats des bouchers d'Arcueil. But: achats de viandes de boucherie. Siège social: 22, rue Emile-Raspail, à Arcueil.

15 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des amis de la chorale Claude-Goudimel. But: favoriser le rayonnement artistique de la chorale Claude-Goudimel. Siège social: 5, rue Roquépine, Paris.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupe d'achats Plaisance. But: achats directs de viandes à la production et répartition entre ses membres. Siège social: 12, rue du Texel, Paris.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association de bouchers du 17e arrondissement. But: achats de viandes en commun. Siège social: 30, rue des Moines, Paris.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Association Les Louise de Marillac, dames de la charité de Montauban. But: assistance aux vieillards. Siège social: hôpital-hospice de Montauban.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. Etoile sportive, entreprise Villani. But: pratique des sports et du plein air. Siège social: bassin du radoub, forme 1, Marseille.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Société de chasse de la commune de Vielprat. But: repeuplement du gibier et répression du braconnage. Siège social: M. Fournier, au mas de Vielprat.

16 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Association intercommunale des sinistrés de Villers-le-Rond, Saint-Jean et Petit-Failley. But: défense des intérêts des sinistrés. Siège social: mairie de Villers-le-Rond.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association amicale des anciens du 10e régiment de cuirassiers (guerre 1939-1940). But: maintenir le contact et l'entr'aide entre les anciens du 10e cuirassiers et resserrer les liens de camaraderie qui se sont formés au feu. Siège social: 78, avenue des Champs-Elysées, Paris.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Société des chasseurs de Saint-Germain-sur-Avre. But: protection du gibier. Siège social: mairie de Saint-Germain-sur-Avre.

16 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. Société de chasse communale de Pexonne. But: réglementation locale de la chasse. Siège social: mairie de Pexonne.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. L'Association des anciens élèves des frères de Chartres change son titre et devient Amicale des anciens élèves des frères de Chartres. But: éducation populaire, amitié, appui moral, aide matérielle. Siège social: 13, rue Chanzy, Chartres.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des amis de la jeunesse écolière. But: favoriser le fonctionnement des groupements s'occupant des intérêts matériels et moraux de la jeunesse écolière du département de la Seine. Siège social: 34, rue Vaneau, Paris.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Tarn. Société de chasse de Saint-Marcel. But: défense des intérêts des chasseurs et des propriétaires qui y ont adhéré. Siège social: mairie de Saint-Marcel.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Verdun Association sportive de Chauvency. But: pratique des exercices physiques et notamment du football et du basket-ball. Siège social: M. Apelle (Maurice), à Chauvency-le-Château.

17 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Amicale des anciens des 28e et 68e B.C.A. But: conserver les liens d'amitié, venir en aide à ses adhérents malades ou nécessiteux ainsi qu'aux orphelins et aux familles de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. Siège social: Modern-Bar, 19, rue Thomassin, Lyon.

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. Association familiale rurale de Faux-Villecerf. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Faux-Villecerf.

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. Association familiale rurale de Dierrey-Saint-Pierre. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Dierrey-Saint-Pierre

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. Association familiale rurale de Salon. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Salon.

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Association familiale rurale intercommunale d'Entraigues, Ennezat, Chappes. But: représenter et défendre les intérêts des familles rurales. Siège social: mairie d'Entraigues.

17 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Amicale de la jeunesse de Carville. But: création de cours et éducation physique. Siège social: école des garçons, à Carville.

17 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Quimper. Amicale des anciens élèves et amis des écoles laïques de Guilers-sur-Goyen. But: resserrer les liens d'affection qui ont uni les membres de l'association sur les bancs de l'école; leur procurer, toutes les fois qu'il sera possible, l'occasion de promenades et d'excursions; contribuer à entretenir les connaissances acquises par tous les moyens possibles : conférences, causeries, théâtre, cinéma, etc.; aider matériellement et moralement l'école. Siège social: école de Guilers-sur-Goyen, par Landudec.

19 mai 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. Amicale du corps franc Pommiés. But: grouper les anciens du corps franc Pommiés. Siège social: chez M. Saint-Martin, à Escosse.

19 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Association communale de chasse d'Oyrier-Saint-Oblas. But: syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis par le conseil d'administration, en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et récoltes. Siège social: mairie d'Oyrier-Saint-Oblas.

19 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association d'éducation populaire des écoles libres et des écoles paroissiales de Gentilly. But: organisation et fonctionnement d'écoles libres et spécialement des écoles paroissiales sises à Gentilly, ainsi que de tous services ou annexes pouvant en dépendre directement ou indirectement. Siège social: 31, avenue Raspail, Gentilly.

20 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Foyer catholique dentaire. But: permettre aux étudiants en art dentaire d'accroître leur culture personnelle et professionnelle, de développer leur valeur physique, morale et spirituelle. Siège social: 81, rue Madame, Paris.

20 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. Edelweiss. But: pratique des sports à l'école. Siège social: école publique d'Arreau.

20 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Syndicat de défense des propriétaires du morcellement de Rueil-Malmaison. But: défense et entretien des biens communs aux membres du syndicat. Siège social: mairie de Rueil-Malmaison.

21 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Arinagoak. But: développer le goût du sport et des qualités morales qu'il exige chez nos jeunes; permettre d'entrer en compétition avec les autres associations et participer aux championnats. Siège social : centre de formation professionnelle féminin de Cibourg.

22 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des 8e P. R. autos et H. C. A. (parc de réparation autos; hôpital complémentaire d'artillerie). But: perpétuer le souvenir des anciens des 8e P. R. autos et H. C. A. (guerre 1939-1945). Siège social: café de l'Avion, place Charles-Michels, Paris.

22 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des anciens des 163e R. A. F. et 153e R. A. F. (régiment d'artillerie de forteresse). But: resserrer les liens de camaraderie et d'amitié contractés par les membres pendant leur service militaire; maintenir l'esprit de solidarité qui les unissait sous les drapeaux; accorder une aide morale et matérielle. Siège social: 8, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Tennis-Club des Bois. But: pratique du tennis. Siège social: rue des Bois, Ville-d'Avray.

23 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Melun. Amicale des anciens réfractaires et maquisards. But: rassembler tous les réfractaires et maquisards en dehors de toute idéologie partisane pour défendre leurs droits présents et futurs. Siège social: 3, rue de Fleury, Fontainebleau.

23 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. Association des familles françaises de Nevian. But: défense et représentation des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Nevian.

25 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Amis du Vieil-Eygalières. But: protection, conservation, mise en valeur des sites et monuments; groupement des personnes s'y intéressant; création d'un musée archéologique et d'une bibliothèque d'histoire et de littérature provençales. Siège social: mairie d'Eygalières.

26 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Laval. Amicale laïque des anciens et anciennes élèves des écoles publiques de Chaillaud. But: aider les écoles moralement et matériellement; organiser des loisirs sains afin de resserrer les relations amicales entre les élèves et anciens élèves des écoles. Siège social: école publique de filles à Chaillaud.

27 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Société de chasse Le Col vert, de Fontenay-sur-Orne. But: exercice de la chasse; protection et repeuplement du gibier; création de réserves; destruction des nuisibles. Siège social: café Elrot, Fontenay-sur-Orne.

27 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Bureau de Paris de l'Association internationale de géodésie. But: coopération scientifique internationale en ce qui concerne la géodésie. Siège social: 19, rue Auber, Paris.

27 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. Association des familles nombreuses du canton du Theil-sur-Huisne. But: défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: mairie du Theil-sur-Huisne.

28 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association sportive Collège technique de filles. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: 40, rue Cazin, Boulogne-sur-Mer.

28 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association familiale rurale de Fiennes. But: étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles de Fiennes. Siège social: chez le président, M. Joly-Randoux, à Fiennes.

28 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Association républicaine des anciens combattants. But: défense des intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes des deux guerres. Siège social: rue Jean-Jaurès, Fosses.

29 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Bannay. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Bannay.

30 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Société de chasse et de pêche de la concession de Douchy. But: donner des loisirs aux ouvriers mineurs. Siège social : rue Blanqui, à Lourches

30 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association familiale d'Anglars. But : défense des intérêts généraux des familles. Siège social: chez M. Edouard Cadiergues, Anglars.

30 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association familiale de Lacapelle-Marival. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: salle des jeunes, Lacapelle-Marival.

30 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Var. Club de bridge du Rayol. But: développement et propagation du jeu de bridge. Siège social: villa Béata, le Rayol.

30 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association familiale du Bourg. But: défense des intérêts des familles. Siège social: chez M. Vayssauze, le Bourg.

31 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association française des snipes. But : organisation et développement de la série des snipes. Siège social : 82, boulevard Haussmann, Paris.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. Amicale de Chasseneuil. But : protection du gibier, du poisson et des récoltes. Siège social: rue de l'Eglise, Chasseneuil.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Classe 47. But: entr'aide. Siège social: rue Pasteur à Courrières.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. Association sportive des postes télégraphes et téléphones de Laval (A. S. P. T. T.). But: pratique du football, du basket ball, de tous les jeux de plein air et de l'éducation physique. Siège social: hôtel des postes, place du 11-Novembre, Laval.

3 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Amicale laïque de Kergonan et Languidic. But: faire aimer l'école laïque, venir en aide aux élèves de l'école, les récompenser, développer le goût artistique et littéraire des anciens élèves. Siège social: école publique, Kergonan en Languidic.

3 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Association des propriétaires du domaine de l'Epine. But: défense matérielle et morale des propriétaires. Siège social: 49, avenue de la Gare, à Itteville.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Gers. Football-Club Wargnesien. But: pratique du football. Siège social: salle d'éducation physique de Wargnes-le-Grand.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Association catholique des chefs de famille de Cuinchy. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: M. Deflef, cultivateur, à Cuinchy.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. Association familiale de Sermano. But: soutenir et défendre les intérêts des familles et particulièrement des familles nombreuses. Siège social: chez M. Turchini (Louis), à Sermano.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. Ciné-Club villeneuvois. But: diffusion de l'art cinématographique. Siège social: 6, boulevard Georges-Leygues, Villeneuve-sur-Lot.

5 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats Jourdan. But: faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie par voie d'achats et de répartition entre ses adhérents; organiser l'entr'aide morale et matérielle entre ses membres. Siège social: boucherie Devaux, 132, boulevard Brune, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.